

BUDGET PRIMITIF 2008

Le montant total du budget primitif 2008, hors crédits liés au réaménagement de la dette (200 M€ inscrits en dépenses comme en recettes), s'élève à 956,336 M€ dont 598,996 M€ en fonctionnement et 357,340 M€ en investissement.

En conformité avec les orientations budgétaires présentées à notre session d'octobre, le budget 2008 de la Région est équilibré :

- En maintenant au niveau fixé en 2005 les taux de fiscalité directe de la Région (taxe professionnelle, taxes foncières bâtie et non bâtie),
- En maintenant le taux de TIPP au niveau fixé en 2007 qui prenait pour référence le taux de TIPP décidé par l'Etat en loi de finances rectificative pour 2005,
- En limitant, au niveau d'inflation retenu par la loi de finances 2008 (+1,6%), la progression de la taxe sur les cartes grises et conservant au taux 0 la taxe sur les permis de conduire comme cela se pratique depuis 1998,
- En fixant le montant d'emprunt nécessaire (82,8 M€) à l'équilibre de la section d'investissement à un niveau inférieur à celui voté au BP 2007 (85 M€).

Pour autant le budget 2008 présenté dans ce rapport a été difficile à construire.

- Par les coûts supplémentaires induits par la mise en application de la loi du 13 août 2004. Certes, ces coûts supplémentaires sont en partie compensés par l'Etat, mais en partie seulement. Ainsi, en 2008, la Région devra financer, à ce titre, près de 29 M€ sur ses propres ressources (cf. page 12)
- Par les décisions du gouvernement remettant en cause le contrat de croissance et de solidarité et modifiant la taxe professionnelle (plafonnement à la valeur ajoutée, mise en place du ticket modérateur) dont les effets cumulés diminuent de 10 M€ environ nos ressources pour 2008 (cf. page 325)

Ce sont donc près de 40 millions d'euros que la Région doit financer en 2008 avant même de développer ses propres politiques régionales ou les actions qu'elle a choisies de mener dans le CPER 2007 - 2013 et dans les conventions Région départements.

Pour autant, le budget 2008 soumis au vote, reste un budget particulièrement dynamique comme nous l'avons indiqué dans le débat d'orientations budgétaires.

D'abord il confirme l'engagement de la Région à poursuivre le financement des politiques régionales développées depuis 2004.

Les budgets des secteurs territoires solidaires (avec le lancement de nouveaux contrats régionaux territoriaux ou le démarrage du volet territorial du CPER), du tourisme (avec l'important travail réalisé autour du projet Loire à vélos et le financement de nouvelles opérations d'hébergements structurants), de la culture (avec l'engagement d'un certain nombre d'actions liées au CPER 2007 – 2013 dont Chaumont ou le FRAC), du sports (avec le développement du travail en direction des ligues) représentent un total de 130,754 M€.

Par ailleurs ces différents budgets intègrent d'ores et déjà les opérations retenues dans les conventions Région départements 2007 – 2013.

Par ailleurs ce budget garantit la mise en place des mesures –phares (cf.page 13) qui pour la quasi-totalité d'entre elles arrivent maintenant à maturité. Leur total atteint 29,785 M€ en progression de + 1,905 M€ par rapport à l'inscription du BP 2007. Cette augmentation du budget affecté aux mesures –phares est largement compatible avec la croissance naturelle des ressources régionales, comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, depuis leurs lancements, et précisé dans le dernier débat d'orientations budgétaires.

Mais en même temps il réoriente les financements de la Région autour de trois grandes priorités qui, de plus vont bénéficier des fonds européens, tout en lançant une série d'actions présentes dans le contrat de projets (2007 – 2013).

L'INNOVATION

Quatre grands budgets participent plus directement au développement de l'innovation: l'économie - innovation, l'enseignement supérieur, la recherche et technologie, les TIC.

En 2008 la Région affectera à ces actions un total de 84,364 M€. Ces crédits permettront en particulier de renforcer le dynamisme de la recherche , dont le budget augmente de près de 2 M€ par rapport à 2007, d'engager les actions prévues en matière d'enseignement supérieur au titre du CPER 2007 – 2013, de renforcer les financements en direction du secteur agricole, de développer des projets d'Environnement Numérique de travail

LA FORMATION POUR PREPARER LES MUTATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

Quatre budgets sont ici concernés : la formation professionnelle continue, l'apprentissage, l'enseignement lycées, les formations sanitaires et sociales

En 2008 la Région affectera à ces actions un total de 417,436 M€. Si l'on enlève les crédits liés au transfert des agents des lycées il s'agit toujours du premier grand poste budgétaire de la Région avec 358,010 M€

Des actions importantes seront conduites autour de l'année 2008 avec la poursuite de Trans Europe Centre, le développement des actions conduites dans le secteur sanitaire et social (financement de l'IFPPM et mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales), poursuite du développement de l'enseignement professionnel et engagement d'un important programme autour du fonds régional pour l'emploi destiné à renforcer la formation des salariés pour faciliter les mutations économiques et sociales. Ce fonds, intégré dans le secteur de la formation professionnelle continue, est complété par un fonds de pratiquement le même montant, au sein du secteur de l'économie - innovation, et marque ainsi la volonté forte de la Région d'agir dans ce domaine.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Trois grandes actions participent directement au développement durable comme annoncé dans la communication sur les orientations budgétaires

- le développement des transports collectifs : 134,880 M€

Hormis la poursuite des financements routiers qui vont se prolonger jusqu'en 2011, la Région affectera en 2008 un peu plus de 134,880 M€. Avec ces crédits la Région participe au développement d'une offre attractive en matière de transports ferroviaires pour les voyageurs (convention Région/SNCF) et aux premiers financements des actions retenues au titre du CPER 2007 – 2013 en matière d'infrastructures ferroviaires.

- le pôle d'efficacité énergétique : 9,971 M€

Au sein du budget régional un domaine d'intervention « pôle d'efficacité énergétique » réunit trois programmes répartis entre le secteur de la recherche, celui de l'économie –innovation, celui de l'environnement qui correspond au grand projet « pôle d'efficacité énergétique » du CPER 2007 – 2013. Ces crédits sont de plus complétés par les fonds européens (mesure 17 du PO FEDER)

En 2008 la Région consacrera un crédit total de 9,971 M€ répartis comme suit :

PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique (environnement) : 3 748 500
PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie (recherche et technologie) :
3 020 000 €
PEE Valorisation de la biomasse (agriculture) : 450 000 €
PO FEDER (mesure 17) : 1 428 000 €

Au côté de ces 3 programmes la Région intervient au sein de diverses politiques régionales (construction de lycées, achats de biens pour les services régionaux, formation) pour un total de 1 324 000 €.

- la protection des espaces naturels : 9,199 M€

Au travers du budget environnement la Région finance un total de 9,199 M€ et poursuit ici plus particulièrement les actions retenues, dans ce domaine, au sein du Plan Loire Grandeur Nature (phase 3).

Le budget régional 2008, comme tous les budgets des collectivités territoriales, a été difficile à préparer du fait des décisions du gouvernement et des effets financiers majeurs de la loi du 13 août 2004.

Mais nous avons voulu garantir le financement des actions engagées et à faire évoluer nos crédits autour des trois grandes priorités régionales, tout en ne bougeant pas les taux de la fiscalité directe et en diminuant l'emprunt nécessaire.

C'est donc un budget de croissance, sérieux dans son financement global, que je vous demande d'approuver.

Le Président du Conseil Régional

F. BONNEAU

BUDGET 2008

SOMMAIRE

I- Présentation générale et dépenses consolidées 1

Présentation Générale

A - <i>La répartition globale des dépenses (crédits de paiement)</i>	2
B - <i>La répartition globale des recettes</i>	4
C - <i>L'équilibre général du budget et les principaux indicateurs de Gestion</i>	7
D - <i>Répartition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement par secteur d'activité</i>	8

Dépenses consolidées

A- <i>Les charges de la décentralisation</i>	12
B- <i>Les mesures phares</i>	13
C- <i>La mobilité européenne et internationale</i>	14
D- <i>Les grandes contractualisations</i>	15

II- La présentation du budget primitif par secteur 23

A - <i>Les interventions régionales</i>	25
--	----

Formations Professionnelles 29

- ⇒ Actions de formation
- ⇒ Information, orientation, accès vers l'emploi
- ⇒ Mutations économiques et appui à la formation des salariés
- ⇒ Investissements

Apprentissage 57

- ⇒ Apprentissage

Enseignement lycées 73

- ⇒ Actions sur le patrimoine
- ⇒ Fonctionnement des établissements
- ⇒ Politiques régionales

Formations sanitaires et sociales 107

- ⇒ Formations sanitaires et sociales

Enseignement supérieur	117
⇒ Enseignement supérieur	
Culture	125
⇒ Politique des œuvres : patrimoine et création	
⇒ Politique des publics : diffusion et maillage du territoire	
⇒ Politique des pratiques artistiques : filières professionnelles et pratiques amateurs	
Sports	149
⇒ Sports et jeunesse	
Territoires solidaires	161
⇒ Contrats régionaux	
⇒ Cœurs de village	
⇒ Villes et logements	
⇒ Opérations d'aménagement du territoire	
Technologies d'information et de communication	193
⇒ TIC Equipements et services	
⇒ TIC Développement des usages	
Environnement	203
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	
⇒ Valorisation et protection de l'environnement	
Transports et déplacements	223
⇒ Transports et déplacements	
Tourisme	249
⇒ Tourisme	
Economie	259
⇒ Artisanat	
⇒ Vie associative et économie sociale et solidaire	
⇒ Entreprises industrielles et de services	
⇒ Mutations économiques et appui à la formation des salariés	
⇒ Agriculture	
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	
Recherche, technologie et innovation	287
⇒ Recherche, développement et technologie	
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	

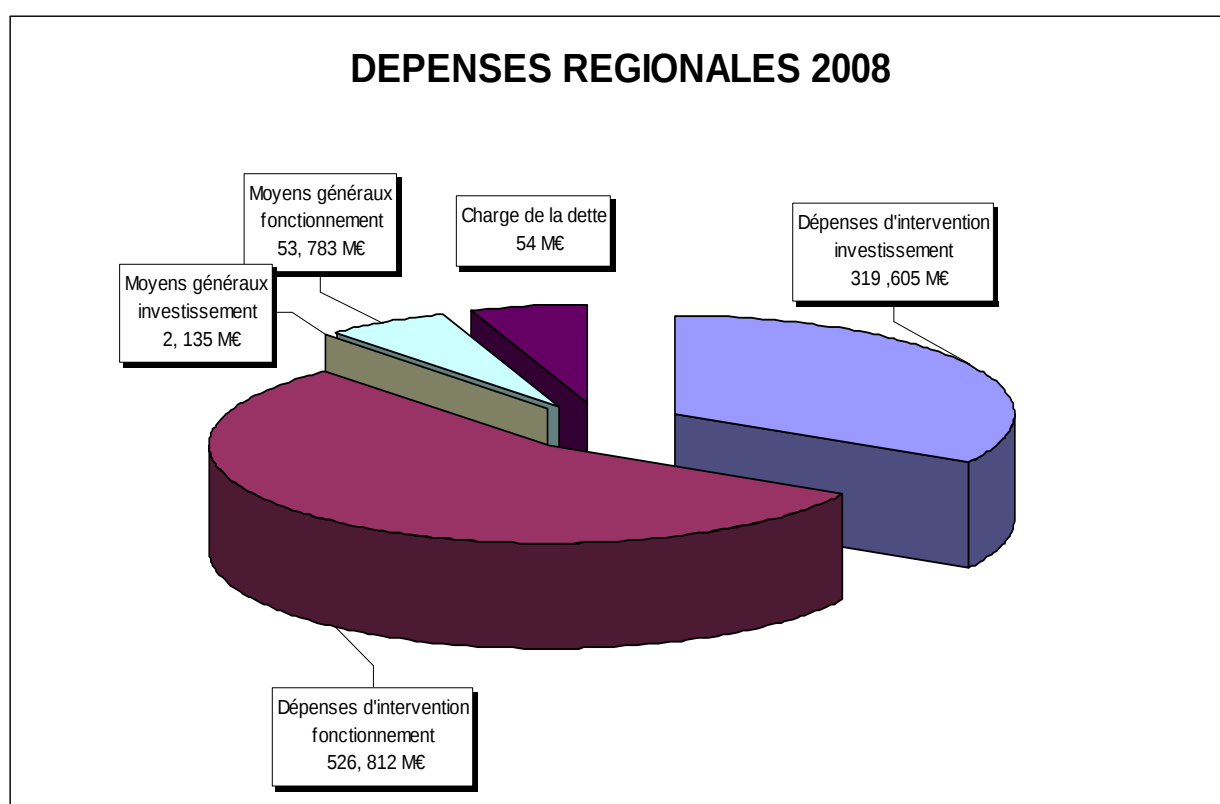
Europe et coopération décentralisée	301
⇒ Développer la dimension européenne	
⇒ Coopération décentralisée et solidarité internationale	
B - Les moyens généraux	313
⇒ Moyens généraux de l'administration	318
⇒ Communication	327
⇒ Moyens généraux financiers	329
⇒ Gestion des ressources humaines	342
IV - <u>Les décisions budgétaires 2008</u>	347
A - Le vote par fonction	
B - Les dispositions fiscales	
C - La gestion de la dette et de la trésorerie	
D - Les dispositions diverses	

**PRESENTATION GENERALE ET DEPENSES
CONSOLIDEES**

PRESENTATION GENERALE

A - La répartition globale des dépenses (crédits de paiement)

Le montant du budget 2008, hors crédits de réaménagement de la dette (200 M€ en dépenses comme en recettes) s'élève au global, à 956,336 M€, dont 598,996 M€ en fonctionnement et 357,340 M€ en investissement.



Les éléments expliquant cette progression globale :

- la montée en charge des dépenses liées aux effets de la loi du 13 août 2004.
En 2007, celles-ci atteignaient un total de 78,137 M€, en 2008 elles atteindront un total de 139,875 M€.
- la hausse des crédits nécessaires au financement des trois grandes priorités régionales et aux actions liées aux documents contractuels 2007-2013 (CPER et Conventions Départementales) .

Tableau de présentation des Crédits de Paiement de dépenses :

<i>TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES</i>	BP 2007 DEPENSES	BP 2008 DEPENSES
	792 616 500	846 417 900
investissement	328 151 900	319 605 700
fonctionnement	464 464 600	526 812 200
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	80 032 000	78 410 200
Investissement	650 000	1 005 000
Fonctionnement	79 382 000	77 405 200
APPRENTISSAGE	94 939 600	96 749 800
Investissement	5 790 600	5 741 800
Fonctionnement	89 149 000	91 008 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	157 385 300	201 637 000
Investissement	92 660 000	87 000 000
Fonctionnement	64 725 300	114 637 000
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	37 269 000	40 639 000
Investissement	350 000	4 300 000
Fonctionnement	36 919 000	36 339 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	13 120 300	12 227 000
Investissement	4 872 300	4 577 000
Fonctionnement	8 248 000	7 650 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	21 400 000	23 136 900
Investissement	13 912 800	16 266 900
Fonctionnement	7 487 200	6 870 000
CULTURE	29 147 900	33 711 000
Investissement	6 553 600	9 973 200
Fonctionnement	22 594 300	23 737 800
SPORTS	6 168 700	6 509 000
Investissement	2 861 700	2 936 200
Fonctionnement	3 307 000	3 572 800
TERRITOIRES SOLIDAIRES	89 349 500	79 179 300
Investissement	87 475 000	75 717 200
Fonctionnement	1 874 500	3 462 100
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	6 352 000	5 325 000
Investissement	1 192 000	350 000
Fonctionnement	5 160 000	4 975 000
ENVIRONNEMENT	12 090 000	12 948 100
Investissement	6 883 400	7 549 500
Fonctionnement	5 206 600	5 398 600
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	173 983 900	165 605 800
Investissement	62 407 900	49 924 500
Fonctionnement	111 576 000	115 681 300
TOURISME	10 020 000	11 354 700
Investissement	5 746 000	7 035 000
Fonctionnement	4 274 000	4 319 700
ECONOMIE INNOVATION	41 451 800	43 675 100
Investissement	23 008 600	23 823 400
Fonctionnement	18 443 200	19 851 700
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	19 906 500	35 310 000
Investissement	13 788 000	23 406 000
Fonctionnement	6 118 500	11 904 000

<i>TOTAL MOYENS GENERAUX</i>	BP 2007 DEPENSES	BP 2008 DEPENSES
	296 851 300	309 918 800
investissement	233 041 000	237 735 000
fonctionnement	63 810 300	72 183 800
COMMUNICATION	4 000 000	4 000 000
Investissement	100 000	0
Fonctionnement	3 900 000	4 000 000
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	15 564 000	15 862 900
Investissement	2 141 000	2 135 000
Fonctionnement	13 423 000	13 727 900
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	249 750 000	256 639 500
Investissement	230 800 000	235 600 000
Fonctionnement	18 950 000	21 039 500
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	27 537 300	33 416 400
Investissement	0	0
Fonctionnement	27 537 300	33 416 400
TOTAL GENERAL	1 089 467 800	1 156 336 700
Investissement	561 192 900	557 340 700
Fonctionnement	528 274 900	598 996 000

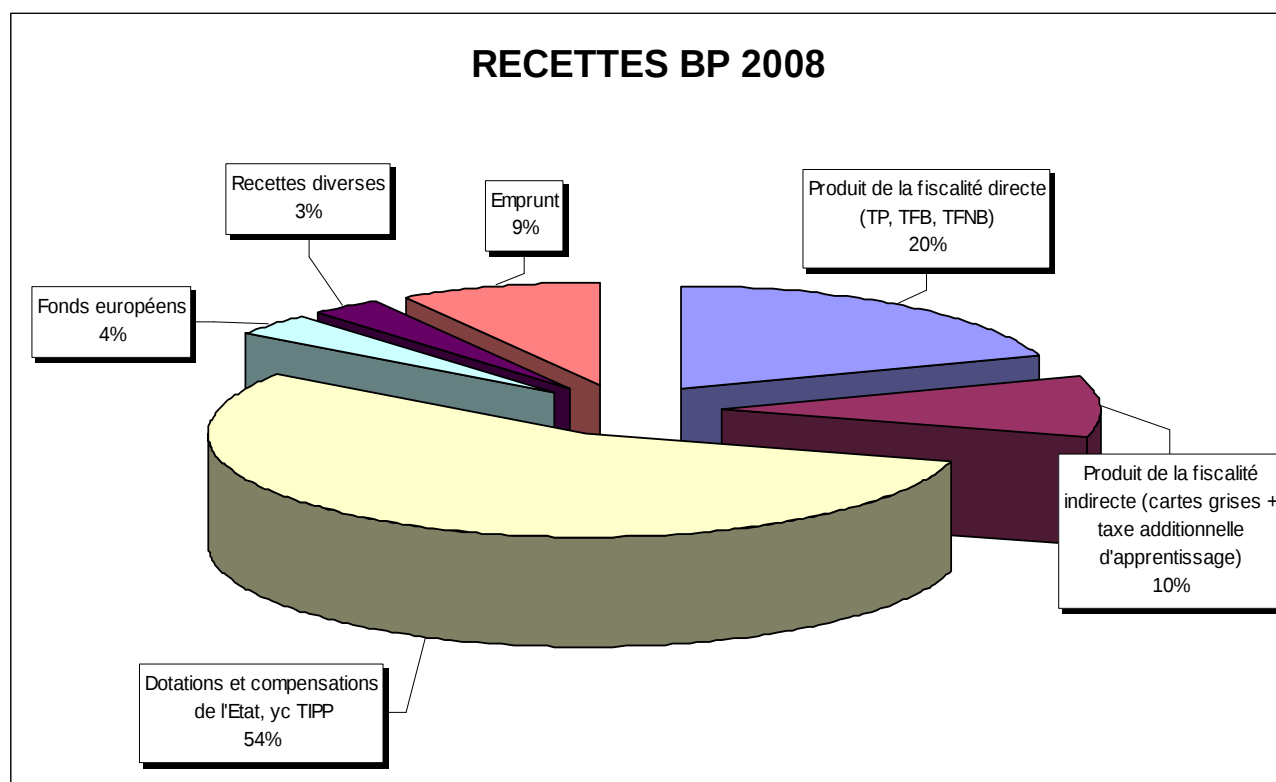
B - La répartition globale des recettes (crédits de paiements)

Les recettes se répartissent en plusieurs catégories :

- les dotations et compensations de l'Etat
- les produits de la fiscalité directe et indirecte
- diverses recettes
- les fonds européens
- l'emprunt

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2007 RECETTES	BP 2008 RECETTES
	58 142 500	80 726 100
investissement	26 772 000	38 565 000
fonctionnement	31 370 500	42 161 100
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	7 475 000	1 490 000
Investissement	0	0
Fonctionnement	7 475 000	1 490 000
APPRENTISSAGE	18 562 000	17 947 000
Investissement	0	337 000
Fonctionnement	18 562 000	17 610 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	1 127 000	11 604 000
Investissement	1 000 000	1 319 000
Fonctionnement	127 000	10 285 000
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	0	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	118 000	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	118 000	0
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	0	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
CULTURE	2 231 000	2 114 500
Investissement	1 671 000	1 992 000
Fonctionnement	560 000	122 500
SPORTS	0	0
Investissement	0	1 795 000
Fonctionnement	0	0
TERRITOIRES SOLIDAIRES	0	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	0	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
ENVIRONNEMENT	0	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	2 833 000	1 342 000
Investissement	2 773 000	1 273 000
Fonctionnement	60 000	69 000
TOURISME	0	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
ECONOMIE INNOVATION	7 910 000	8 614 000
Investissement	7 600 000	8 503 000
Fonctionnement	310 000	111 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	17 886 500	35 819 600
Investissement	13 728 000	23 346 000
Fonctionnement	4 158 500	12 473 600

TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2007 RECETTES	BP 2008 RECETTES
	1 031 325 300	1 075 610 600
investissement	321 700 000	319 567 000
fonctionnement	709 625 300	756 043 600
COMMUNICATION	0	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	57 000	47 000
Investissement	0	0
Fonctionnement	57 000	47 000
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	1 028 236 300	1 074 646 600
Investissement	321 700 000	319 567 000
Fonctionnement	706 536 300	755 079 600
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	3 032 000	917 000
Investissement	0	0
Fonctionnement	3 032 000	917 000



Comme cela a été souligné à plusieurs reprises et notamment dans le débat d'orientations budgétaires il faut noter :

- les dotations et compensations de l'Etat représentent 55% de l'ensemble des ressources régionales, et qu'à l'intérieur de celles-ci la TIPP, dont la partie modulation s'achève fin 2009, représente 24%
- la fiscalité régionale (directe et indirecte) représente 30% de l'ensemble des ressources régionales
- l'emprunt régional pour 2008 est fixé à 82,8 M€.

C – L'équilibre général du budget et les principaux indicateurs de gestion

Le financement du budget 2008 de la Région est assuré :

- en maintenant les taux de fiscalité directe de la Région

Fiscalité directe	Taux 2007	Taux 2008
Taxe sur le Foncier Bâti	3,47%	3,47%
Taxe sur le Foncier non bâti	8,62%	8,62%
Taxe Professionnelle	2,83%	2,83%

- en maintenant le taux de modulation de la TIPP
- en limitant la progression du taux sur les cartes grises au niveau de l'inflation fixée par la Loi de Finances et en conservant un taux de 0 pour les permis de conduire.

Fiscalité indirecte	Taux 2007	Taux 2008
Taxe sur les cartes grises	31,09 €/CV	31,58 €/CV
Taxe sur les Permis de conduire	0 €	0 €

- en diminuant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 82,8 M€.

Compte tenu de ces éléments, l'équilibre général du budget 2008 est ainsi réalisé.

	Budget primitif 2007	Budget Primitif 2008
Recettes de fonctionnement	740 995 300	798 204 700
- Dépenses de fonctionnement	511 874 900	580 596 000
= Epargne de gestion	229 120 400	217 608 700
- Intérêts de la dette	16 400 000	18 400 000
= Epargne brute	212 720 400	199 208 700
- Remboursement de la dette en capital	30 800 000	35 600 000
= Epargne disponible	181 920 400	163 608 700
Dépenses d'investissement	330 392 400	321 740 700
Recettes d'investissement	63 472 000	75 332 000
Besoin de financement en investissement	266 920 400	246 408 700
Emprunt	85 000 000	82 800 000

Conformément aux objectifs de gestion retenus par la Région dans sa stratégie financière à moyen terme :

- la capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est de 2,3 années
- le taux d'autofinancement (épargne disponible/dépenses d'investissement hors dette) atteint 50,8%
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 25 %

Ce taux est la résultante de la modification de la structure du budget constatée depuis la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004. En effet, les compétences transférées sont pour

l'essentiel des charges de fonctionnement. De plus, ces dernières ne sont pas compensées intégralement.

Parallèlement, la principale source de financement du budget régional, les dotations de l'Etat, est de moins en moins dynamique.

Tous ces facteurs déforment la structure budgétaire des régions, rapprochant ainsi celle-ci de la structure budgétaire des départements. Ceci devrait nous amener à réfléchir, dans les années à venir, à une évolution de ce ratio.

D- La répartition des Autorisations de programme et autorisations d'engagement par secteur d'activité

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du Budget Primitif 2008 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2008 s'élève à 433,359 M€,

- dont 66, 048 M€ sont liées au CPER 2007-2013
- dont 30,879 M€ sont liées aux conventions Région- Département
- dont 6,236 M€ sont liées au Plan Loire Grandeur Nature 3
- dont 79,990 M€ sont liées aux fonds européens 2007-2013

Le montant total des AE ouvertes en 2008 s'élève à 152,692M€,

- dont 3,670 M€ sont liées au CPER 2007-2013
- dont 3,525 M€ sont liées aux conventions Région- Département
- dont 61,859 M€ sont liées aux fonds européens 2007-2013

Celles-ci se répartissent à l'intérieur des secteurs d'activités selon le tableau ci-joint.

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2008	AP et AE
	583 169 800	
investissement	431 477 800	
fonctionnement	151 692 000	
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	47 420 000	
Investissement	450 000	
Fonctionnement	46 970 000	
APPRENTISSAGE	15 770 000	
Investissement	15 770 000	
Fonctionnement		
ENSEIGNEMENT LYCEES	90 000 000	
Investissement	90 000 000	
Fonctionnement		
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	18 950 000	
Investissement	10 150 000	
Fonctionnement	8 800 000	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	30 762 000	
Investissement	20 762 000	
Fonctionnement	10 000 000	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	18 431 000	
Investissement	14 806 000	
Fonctionnement	3 625 000	
CULTURE	23 593 400	
Investissement	23 593 400	
Fonctionnement		
SPORTS	3 033 000	
Investissement	2 790 000	
Fonctionnement	243 000	
TERRITOIRES SOLIDAIRES	119 355 400	
Investissement	117 780 400	
Fonctionnement	1 575 000	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	2 150 000	
Investissement	400 000	
Fonctionnement	1 750 000	
ENVIRONNEMENT	10 836 000	
Investissement	9 666 000	
Fonctionnement	1 170 000	
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	25 140 000	
Investissement	22 590 000	
Fonctionnement	2 550 000	
TOURISME	4 415 000	
Investissement	4 415 000	
Fonctionnement		
ECONOMIE INNOVATION	31 465 000	
Investissement	18 315 000	
Fonctionnement	13 150 000	
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	141 849 000	
Investissement	79 990 000	
Fonctionnement	61 859 000	

TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2008	AP et AE
		2 881 100
investissement		1 881 100
fonctionnement		1 000 000
COMMUNICATION		0
Investissement		
Fonctionnement		
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION		881 100
Investissement		881 100
Fonctionnement		
MOYENS GENERAUX FINANCIERS		2 000 000
Investissement		1 000 000
Fonctionnement		1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		0
Investissement		
Fonctionnement		
TOTAL GENERAL		586 050 900
Investissement		433 358 900
Fonctionnement		152 692 000

LES DEPENSES CONSOLIDEES

Cette rubrique vise à mieux mesurer l'effort de la Région en faveur des grandes politiques régionales dont la réalisation nécessite la mobilisation de plusieurs secteurs d'activité.

Cette connaissance de l'effort financier régional suppose la consolidation de crédits répartis sur différents programmes au sein du budget régional.

Pour 2008 ont été identifiées les politiques suivantes :

- les charges de la décentralisation
- les mesures phares,
- La Mobilité européenne et internationale,
- les grandes contractualisations (CPER, Conventions départementales,..),

A- Les charges de la décentralisation :

L'IMPACT EN 2008 DES TRANSFERTS OBLIGATOIRES ISSUS DE LA LOI DU 13 AOUT 2004

	Dépenses 2008	Compensation prévisionnelle 2008	Ecart
Formation des travailleurs sociaux	5 850 000	5 400 000	450 000
Instituts de formation des professions médicales, paramédicales et de sages femmes	21 450 000	19 443 902	2 006 098
Aide aux étudiants des instituts de formation des travailleurs sociaux	1 675 000	788 630	886 370
Bourses aux étudiants des Instituts de formation des professions médicales, paramédicales et de sages femmes	7 300 000	2 001 518	5 298 482
Investissement dans les écoles et instituts sanitaires et sociaux	4 300 000	-	4 300 000
Inventaire général du patrimoine	350 000	376 260	- 26 260
Organisation du réseau des centres d'informations sur la VAE	350 224	350 224	-
AFPA	24 546 016	24 159 427	386 589
Forfait d'externat	3 240 000	3 239 847	153
CEPI	850 000	850 000	-
SOUS TOTAL Hors TOS et personnel transférés	69 911 240	56 609 808	13 301 432
Education Nationale- Titulaires (ayant exercé leur droit d'option au 31/08/2007)	43 702 348,10	37 766 945,52	5 935 403
Education Nationale- Contractuels	4 573 857,50	4 904 481,00	- 330 624
Education Nationale- Suppléants	2 828 681,00	937 289,00	1 891 392
Education Nationale- Contrats aidés	2 686 755,00	2 082 903,00	603 852
Agriculture- Titulaires (ayant exercé leur droit d'option au 31/08/2007)	3 100 050,50	2 534 220,00	565 831
Agriculture- Emplois aidés	823 176,00	649 105,00	174 071
Agriculture- Contractuels	1 711 718,00	158 003,82	1 553 714
Autres dépenses (avantages sociaux, COS, frais de formation,...)	3 979 292,42	267 912,00	3 711 380
Emplois supports pour les compétences transférées (TOS, SRI,...)	2 126 141,00	93 084,00	2 033 057
compensation directe Etat emplois aidés		2 191 000,00	- 2 191 000
SOUS TOTAL TOS et autres personnels transférés	65 532 020	51 584 943	13 947 076
Déduction des droits à compensation de l'ex-Farpi 2005		- 6 634 347,00	
Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement		7 800 000,00	
TOTAL	135 443 260	109 360 404	26 082 855

L'IMPACT EN 2008 DES TRANSFERTS OPTIONNELS ISSUS DE LA LOI DU 13 AOUT 2004

	Dépenses 2008	Compensation prévisionnelle 2008	Ecart
Le domaine de Chaumont	3 132 000,00	400 509,00	2 731 491
L'aéroport de Chateauroux déols	1 300 000,00	-	
Total	4 432 000	400 509	2 731 491

TOTAL GENERAL ACTE 2 DECENTRALISATION	139 875 260	109 760 913	28 814 346
--	--------------------	--------------------	-------------------

La région doit ainsi financer sur ses propres ressources près de 29 M€.

B - Les mesures phares

Neuf mesures phares ont été lancées en 2005 et se sont progressivement développées pour arriver chacune à maturité en 2008 dans leurs champs respectifs d'intervention.

TOTAL MESURES PHARES	BP 2007	BP 2008
CAP' ASSO CENTRE	9 000 000 €	10 400 000 €
TRANS EUROPE CENTRE	3 400 000 €	3 400 000 €
ORDI CENTRE	5 208 000 €	5 000 000 €
ACCES GRATUIT AU TER POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI	1 500 000 €	218 000 €
POLE EUROPEEN D'EXCELLENCE EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE	8 025 000 €	9 971 071 €
DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	247 000 €	296 400 €
FORMATION DE 10 000 PERSONNELS SOIGNANTS	Intégré dans le budget des formations sanitaires	
FINANCEMENT DES SERVICES AUX PUBLICS	Intégré dans le budget des contrats territoriaux	
AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES AVEC CONTREPARTIES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	Délibération n° 05.04.05 du 15 décembre 2005	
	27 380 000 €	29 285 471 €

Entre 2008 et 2007, la hausse des crédits affectés aux mesures phares sera de + 1,905 M€.

Cette progression est compatible avec la variation annuelle naturelle des ressources régionale définie comme la variation du produit fiscal liée au seul « effet bases », complétée par l'évolution annuelle de la DGF

C – La Mobilité européenne et internationale

Dans le contexte actuel de la mondialisation, de plus en plus de jeunes, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, aspirent à une ouverture européenne et internationale. Bénéficier d'une expérience à l'étranger constitue pour eux une source d'épanouissement personnel, une valorisation de leur parcours, voire un atout essentiel en matière d'insertion professionnelle.

Consciente des atouts majeurs de la mobilité internationale des jeunes, la Région Centre développe, depuis de nombreuses années, des actions visant à encourager cette mobilité transnationale au bénéfice de publics variés : lycéens, apprentis, étudiants jeunes diplômés et demandeurs d'emploi.

Elle apporte une aide financière à ces publics afin qu'ils effectuent des périodes de mobilité sous des formes variées : échanges culturels, déplacements ou séjours pédagogiques et éducatifs de courte durée (mesure phare Trans'Europe Centre), périodes de formation ou encore stages en entreprise (programme européen Leonardo).

TOTAL MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	7 003 000 €
LYCEENS - TRANS EUROPE CENTRE	3 550 000 €
LYCEENS - STAGES PROFESSIONNELS LEONARDO	298 000 €
LYCEENS - PROJET PEDAGOGIQUE DE DEPLACEMENT A L'ETRANGER HORS EUROPE	140 000 €
ETUDIANTS - CREDIT TEMPS MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 865 000 €
APPRENTIS - STAGES PROFESSIONNELS LEONARDO	850 000 €
APPRENTIS - TRANS EUROPE CENTRE	300 000 €

F – Les grandes contractualisations

La Région s'est engagée dans le cadre du CPER 2007 – 2013 et du CPIER 2007 – 2013 à mobiliser un financement total 424,47 M€.

Elle s'est aussi engagée au travers des 4 conventions Région - Départements qui couvrent la même période, à financer un montant total de 69,063 M€ (conventions adoptées en juin 2007, deux autres conventions sont à venir).

L'objectif de la Région est d'assurer le financement de toutes ces opérations ce qui implique, cependant, que les maîtres d'ouvrage et l'Etat en particulier, mobilisent tout autant leur propre financement.

Dans le CPER 2007-2013, un chapitre est consacré au dispositif de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du CPER. Il prévoit notamment qu'une programmation à trois ans soit élaborée et qu'elle soit ensuite revue chaque année, en prenant en compte la réalité de l'exécution et les projets de l'année suivante.

L'expérience du contrat de plan 2000 – 2006 incite cependant à une certaine prudence.

Le budget 2008 mobilisera les financements nécessaires mais en tenant compte du solde des opérations liées aux anciennes contractualisations.

1- Les conventions avec les grands organismes 2000-2006

Secteur d'activité et Organismes publics nationaux	Programmes fonctionnels	N° AP ou programmes budgétaires	Libellé de l'AP	Investissement	Fonctionnement	Cumul
				Dépenses	Dépenses	Dépenses
ENVIRONNEMENT				1 663 000,00	274 000,00	1 937 000,00
ADEME *	PEE - Usages en faveur de l'efficacité énergétique	2000-0767	Sensibilisation à l'environnement	963 000,00		963 000,00
Agence de l'eau *	Gestion de l'eau	761	Contrats de bassin	700 000,00	274 000,00	974 000,00
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				2 878 920,00	-	2 878 920,00
CNRS	Conventions avec les établissements publics de recherche	2000-0432	CNRS	983 895,00		983 895,00
INRA	Conventions avec les établissements publics de recherche	2000-0433	INRA	1 687 200,00		1 687 200,00
CEA	Conventions avec les établissements publics de recherche	2000-0435	CEA	199 500,00		199 500,00
CEMAGREF	Conventions avec les établissements publics de recherche	2000-0436	CEMAGREF	8 325,00		8 325,00
TOTAL				4 541 920,00	274 000,00	4 815 920,00

* Dépenses d'investissement et de fonctionnement versées au titre des conventions signées avec l'ADEME et l'agence de l'eau

2- Le contrat de Plan 2000-2006 et le contrat de Projet 2007-2013

Les Crédits de paiements 2008 au titre du contrat de Plan 2000-2006

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	Investissement		Fonctionnement		CUMUL	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FORMATIONS PROFESSIONNELLES				175 000	-	-	-	175 000	-
Article 19. Formations professionnelles									
Article 19.2 Amélioration de la qualité de la formation	Investissements	2000-2001	Amélioration de la qualité de la formation	175 000				175 000	-
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				420 000	-	-	-	420 000	-
Article 17. Conditions de vie des étudiants									
Article 17.3 - Hébergement, restauration	Construction, aménagement, réhabilitation	2000-2037	Hébergement, restauration	420 000				420 000	-
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				753 980	-	-	-	753 980	-
Article 10. PME-PMI									
Article 10.3 - Transfert de technologie	Pôle de compétitivité, de développement et de transfert de technologie	2000-2020	Transferts de technologie	183 000				183 000	-
Article 18. Développement de l'appareil de recherche universitaire									
Article 18.1 Orléans	Financement des bâtiments de recherche et des équipements	2000-2091	Université d'Orléans	427 850				427 850	-
Article 18.2 Tours	Financement des bâtiments de recherche et des équipements	2000-2092	Université de Tours	74 430				74 430	-
Article 18.4 Culture scientifique et technique	Promotion et diffusion de la recherche	2000-2094	Culture scientifique et technique	68 700				68 700	-
CULTURE				375 400	-	-	-	375 400	-
Article 32. Culture									
Article 32.1 Mise en valeur du patrimoine	Mise en valeur du patrimoine	2000-2118	Archéologie	128 900				128 900	-
	Mise en valeur du patrimoine historique	2000-2120	Monuments historiques	246 500				246 500	-
SPORTS et JEUNESSE				221 027	-	-	-	221 027	-
Article 33. Jeunesse et sport									
Article 33.1 Formation CRJS	Financement d'installations sportives	2003-2125	CRJS	221 027				221 027	-
TERRITOIRES SOLIDAIRES				7 141 100	-	-	-	7 141 100	-
Article 26. Développement local									
Article 26.1 Franges franciliennes	Aménagement du territoire	2000-2150	Franges franciliennes	500 000				500 000	-
Article 26.2 Grands projets	Aménagement du territoire	2000-2151	Grands projets	1 600 000				1 600 000	-
Article 26.3 Frac territoires	Aménagement du territoire	2000-2152	FRAC territoires	250 000				250 000	-
Article 27. Politique de la ville									
Article 27.1 Contrats de ville - Evaluation	Politique de la ville	2000-2153	Contrats de ville	2 000 000				2 000 000	-
Article 27.2 Logement	Logements et services à la population	2000-2154	Logements	270 000				270 000	-
	Logements et services à la population	2000-2148	Maintien des personnes âgées à domicile	172 400				172 400	-
	Logements et services à la population	2000-2147	Jeunes	417 900				417 900	-
	Logements et services à la population	2000-2155	Structures d'accueil	843 150				843 150	-
Article 28. Accueil des personnes âgées	Logements et services à la population	2004-2149	Plan d'urgence en faveur des personnes âgées	1 087 650				1 087 650	-
TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION				-	-	3 700 000	-	3 700 000	-
Article 25. Technologie de l'information et de la communication									
Article 25.1 Réseau régional haut débit	TIC équipements et services	2005-2136	Réseau haut débit			1 800 000		1 800 000	-
Article 25.2 Plate forme TIC des lycées	TIC équipements et services	2137	Plate forme des lycées			1 900 000		1 900 000	-
ENVIRONNEMENT				2 097 200	-	-	-	2 097 200	-
Article 31. Plan Loire Grandeur Nature									
Article 31.1 Sécurité inondation	Plan Loire Grandeur Nature	2000-2160	Sécurité des populations	1 462 000				1 462 000	-
Article 31.3 Mise en valeur patrimoniale	Plan Loire Grandeur Nature	2000-2161	Mise en valeur du patrimoine ligérien	635 200				635 200	-

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				17 103 716	-	-	-	17 103 716	-
Article 21. Infrastructures routières	Routes nationales (CPER 2000-2006)	2000-2130	Sécurité routière	142 000				142 000	-
	Etudes et aménagements sur les routes nationales	2000-2132	Aménagements routiers	7 838 000				7 838 000	-
Article 22. Infrastructures routières - Volet interrégional	Etudes et aménagements sur les routes nationales	2000-2131	Etudes routes	150 000				150 000	-
	Programme interrégional d'aménagement	2000-2133	Contrat de plan interrégional	350 000				350 000	-
Article 23. Infrastructures ferroviaires	Etudes et aménagements des infrastructures	2000-2140	Infrastructures ferroviaires	119 500				119 500	-
	Grand projet Tours Saincaize	2000-2142	Tours Saincaize	7 156 216				7 156 216	-
	Liaison Chartres-Orléans	2000-2143	Chartres-Orléans	1 348 000				1 348 000	-
TOURISME				49 500	-	-	-	49 500	-
Article 15. Tourisme									
Article 15.4 Hébergement et groupe et vacances pour tous	Renforcer l'offre d'hébergements	2000-2060	Hébergements touristiques	49 500				49 500	-
ECONOMIE - INNOVATION				1 670 000	192 361	-	-	1 670 000	192 361
Article 10. PME-PMI									
Article 10.1 Soutien PME-PMI	Développement et adaptation des entreprises industrielles	2000-2025	PAGE		192 361			-	192 361
	Fonds régional pour l'emploi et la formation	2000-2026	ARC	20 000				20 000	-
Article 10.2 - L'agroalimentaire et la valorisation du bois	Développement et adaptation des entreprises industrielles	2000-2073	Industries agro-alimentaires	563 000				563 000	-
Article 12. Agriculture									
Article 12.2 Valorisation	Organisation et développement des filières agricoles	2000-2072	CLO - Filières	150 000				150 000	-
	Organisation et développement des filières agricoles	2000-2086	Structuration des grandes filières	65 000				65 000	-
Article 12.5 Plan élevage	Organisation et développement des filières agricoles	2000-2075	Plan élevage	800 000				800 000	-
Article 13. Forêts et bois	Organisation et développement des filières agricoles	2000-2074	CLO - Forêts	72 000				72 000	-
TOTAL				30 006 923	192 361	3 700 000	-	33 706 923	192 361

Les Crédits de paiements 2008 au titre du contrat de projet 2007-2013

Secteur d'activité et Article CPER	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou Programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	Investissement	Fonctionnement	CUMUL
				Dépenses	Dépenses	Dépenses
FORMATIONS PROFESSIONNELLES				150 000	1 050 000	1 200 000
Article 6. GP - Mutations économiques et développement de l'emploi						
<i>Article 6.1 - Accompagnement des mutations économiques</i>	Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi	2008-7800	GP - AFPA	150 000		150 000
	Actions d'accueil, information, orientation	7873	GP - GIP Alfa Centre		1 050 000	1 050 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				2 570 000	-	2 570 000
Article 3. GP - Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur						
<i>Article 3.1 - Mise au standard international des constructions universitaires</i>	Construction, aménagement, réhabilitation	2008-7602	GP - Aménagement de la faculté de droit de Bourges	1 780 000		1 780 000
<i>Article 3.3 - Développement de l'offre de soins</i>	Construction, aménagement, réhabilitation	2008-7603	GP - BU médecine de Tours	450 000		450 000
<i>Article 3.4 - Amélioration de la vie étudiante</i>	Construction, aménagement, réhabilitation	2008-7608	GP - RU de Chartres	340 000		340 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				5 028 800	1 747 000	6 775 800
Article 1. GP - Pôles de développement et d'excellence de la Recherche						
<i>Article 1.1 - Axe Biologie, Santé, Bien-être-Imageries biologiques et médicales</i>	Financement des bâtiments de recherche et des équipements	2007-7503	GP - CIPA	76 500		76 500
	Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie	2007-7504	GP - Biologie, Santé, Bien-être	1 459 300		1 459 300
	Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie	2007-7500	GP - Transfert de technologies	220 000		220 000
<i>Article 1.2 - Soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche</i>	Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie	7506	GP - Soutien actions TT et valorisation de la recherche	190 000	727 000	917 000
	Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie	7552	GP - ARITT		820 000	820 000
Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique						-
<i>Article 2.1 - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie</i>	PEE énergies nouvelles et matériaux pour l'énergie	2007-7501	GP - Alhyance	1 000 000		1 000 000
	PEE énergies nouvelles et matériaux pour l'énergie	2007-7502	GP - CNRT Phase 2	1 200 000		1 200 000
Article 3. GP - Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur						-
<i>Article 3.5 - Pôle de recherche "Ville, territoires et civilisations"</i>	Développement de la recherche en Région	2008-7505	GP- Villes et territoires	129 000		129 000
<i>Article 3.6 - Pôle de recherche des sciences du sous-sol et de l'eau</i>	Développement de la recherche en Région	2008-7507	GP - Sol, sous-sol, eau	604 000		604 000
	Développement de la recherche en Région	2008-7509	GP - Projet d'intérêt régional Nançay	150 000		150 000
<i>Article 3.7 - Projet d'intérêt régional</i>	Promotion et diffusion de la recherche	7550	GP - Culture scientifique et technique		200 000	200 000
CULTURE				3 615 800	-	3 615 800
Article 5. GP - Grands sites culturels						
<i>Article 5.1 - Restauration et valorisation des sites majeurs</i>	Développement du domaine de Chaumont sur Loire	2007-7100	GP - 1ère commande artistique	736 800		736 800
	Développement du domaine de Chaumont sur Loire	2008-7101	GP - Etudes et restructurations du domaine de Chaumont	310 000		310 000
	Mise en valeur du patrimoine	2007-7105	GP - Musée de la soie	60 000		60 000
<i>Article 5.2 - Réalisation d'équipements culturels de haut niveau</i>	FRAC	2007-7117	GP - FRAC construction	1 509 000		1 509 000
	FRAC	2008-7118	GP - FRAC réserves	1 000 000		1 000 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES				1 314 000	146 500	1 460 500
Volet territorial - Actions régionales transversales						
<i>Fonds Santé Solidarité</i>	Logements et services à la population	2008-7200	VT - Fonds santé solidarité	300 000		300 000
<i>FRAC territoires</i>	Aménagement du territoire	2008-7203	VT - FRAC territoires	75 000		75 000
<i>FRAC territoires</i>	Aménagement du territoire	2008-7253	VT - FRAC territoires		146 500	146 500
Volet territorial - Actions territoriales						-
<i>Attractivité des agglomérations et des villes</i>	Logements et services à la population	2008-7201	VT - Logement des jeunes	219 000		219 000
<i>Attractivité des agglomérations et des villes</i>	Logements et services à la population	2008-7202	VT - Maintien à domicile des personnes âgées	120 000		120 000
<i>Attractivité des agglomérations et des villes</i>	Aménagement du territoire	2008-7205	VT - Attractivité des agglomérations et des villes moyennes	600 000		600 000
TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION				350 000	1 275 000	1 625 000
Volet territorial - Actions régionales transversales						
<i>Fonds TIC</i>	TIC Equipements et services	2008-7000	VT - Couverture téléphonie mobile	100 000		100 000
	TIC développement des usages	2008-7005	VT - Environnement numérique de travail		250 000	250 000
	TIC développement des usages	2008-7006	VT - Plateforme régionale mutualisée		100 000	100 000
	TIC développement des usages	7038	VT - Participation GIP RECIA		700 000	700 000
	TIC développement des usages	2008-7050	VT - Espaces publics numériques		150 000	150 000
	TIC développement des usages	2007-7135	VT - Espaces publics numériques	250 000		250 000
	TIC développement des usages	2008-7051	VT - Expérimentations TIC		75 000	75 000

ENVIRONNEMENT				2 398 500	1 640 100	4 038 600
Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique						
<i>Article 2.2 - Usages en faveur de l'efficacité énergétique</i>	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	7300	GP - ADEME Energies renouvelables	1 197 300	130 000	1 327 300
	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	7301	GP - ADEME Bâtiments durables	321 300	250 000	571 300
	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	2007-7302	GP - ADEME Emergence de la demande	280 000		280 000
	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	7303	GP - Acquisition de véhicule mobile	23 000	275 000	298 000
Volet territorial - Actions régionales transversales						-
<i>Fonds espaces naturels</i>	Patrimoine naturel	7323	CPNRC	107 100	93 100	200 200
<i>FRAC territoires</i>	Préservation de l'environnement	2008-7350	VT - FRAC territoires - Agendas 21 locaux		65 000	65 000
Volet territorial - Actions territoriales						-
<i>Préservation de l'environnement</i>	PEE usages en faveur de l'efficacité énergétique	2008-7304	VT - ADEME Maîtrise des déplacements	24 000		24 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Préservation de l'environnement	7305	VT - ADEME Lig'Air	100 000	70 000	170 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Gestion de l'eau	2008-7307	VT - Agence eau - Appels à projet économies d'eau	90 000		90 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Gestion de l'eau	7351	VT - SAGE		150 000	150 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Gestion de l'eau	7352	VT - Etudes et communication		100 000	100 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Préservation de l'environnement	7353	VT - Ecopôle		140 000	140 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Préservation de l'environnement	7354	VT - Gestion des déchets		50 000	50 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Patrimoine naturel	7320	PNR Brenne	93 900	142 100	236 000
<i>Préservation de l'environnement</i>	Patrimoine naturel	7321	PNR LAT	95 900	99 000	194 900
<i>Préservation de l'environnement</i>	Patrimoine naturel	7322	PNR Perche	66 000	75 900	141 900
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				3 740 000	-	3 740 000
Article 7. GP - Déplacement de voyageurs						
<i>Article 7.1 - Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle</i>	Etudes et aménagements des infrastructures	2008-7401	GP - Travaux de modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle	880 000		880 000
<i>Article 7.5 - Commande centralisée Tours-Chinon</i>	Etudes et aménagements des infrastructures	2008-7402	GP - Commande centralisée Tours Chinon	2 800 000		2 800 000
<i>Article 7.6 - Etudes péri-urbaines : Tours-Loches, Orléans-Chateaufort...</i>	Etudes et aménagements des infrastructures	2008-7403	GP - Etudes péri-urbaines	20 000		20 000
Article 8. GP - Développement du FRET ferroviaire						-
<i>Article 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon</i>	Grand projet Tours-Saincaize	2008-7405	Acquisitions foncières Bourges-Saincaize	40 000		40 000

ECONOMIE - INNOVATION				3 825 000	2 808 600	6 633 600
Article 1. GP - Pôles de développement et d'excellence de la Recherche						
Article 1.3 - Développement des pôles par les actions collectives	Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services	7720	Actions collectives	150 000	650 000	800 000
Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique						-
Article 2.3 - Circuits longs et circuits courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière	Energie nouvelle et matériaux pour l'énergie	7721	Valorisation de la biomasse	400 000		400 000
	Energie nouvelle et matériaux pour l'énergie	7768	Appuis aux projets (Biomasse)		50 000	50 000
Article 4. GP - Compétitivité des filières agricoles et forestières						-
Article 4.1 - La structuration des opérateurs économiques en filières	CAP Filières	2007-7700	CAP Filières structuration	425 000		425 000
	CAP Filières	7760	Animations filières		459 000	459 000
	CAP Filières	7761	Etudes		30 000	30 000
	CAP Filières	7762	Communication et valorisation		30 000	30 000
Article 4.2 - Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières régionales	CAP Filières	2007-7704	CAP Filières Expérimentation	700 000		700 000
Article 4.3 - L'investissement matériel dans les exploitations agricoles	CAP Filières	2007-7701	CAP Filières matériel	1 450 000		1 450 000
	CAP Filières	2007-7703	CAP filières Fond sud élevage	300 000		300 000
Article 4.4 - Le développement de l'agriculture biologique	Développement de l'agriculture biologique	7763	Animation et appuis aux projets de filière		300 000	300 000
	Développement de l'agriculture biologique	7764	Certification		200 000	200 000
Article 4.5 - La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois	CAP Filières	2007-7702	CAP Filières forestier	400 000		400 000
Article 4.6 - L'appui à l'installation des jeunes	Installation	7750	Appui à l'emploi et à l'installation		300 000	300 000
	Installation	7765	Repérage des cédants		70 000	70 000
	Installation	7766	Communication métier		45 000	45 000
	Installation	7767	Multifonctionnalité		70 000	70 000
Article 6. GP - Mutations économiques et développement de l'emploi						-
Article 6.1 - Accompagnement des mutations économiques	Fonds régional pour l'emploi et la formation	7769	ARACT		182 500	182 500
	Fonds régional pour l'emploi et la formation	7770	ARDAN		244 000	244 000
Article 6.2 - Développement de création de nouvelles activités	Economie sociale et solidaire	7771	Centr'actif		178 100	178 100
TOTAL				22 992 100	8 667 200	31 659 300

Les crédits de paiement 2008 liés au CPIER

Secteur d'activité et article du Plan Loire Grandeur Nature phase 3	Programmes fonctionnels	N° AP ou programmes budgétaires	Libellé de l'AP ou du programme budgétaire	Investissement	Fonctionnement	CUMUL
				Dépenses	Dépenses	Dépenses
ENVIRONNEMENT				1 083 000	835 500	1 918 500
Article 2 - GP - Prévention des inondations	Plan Loire grandeur nature	7951	CPIER - Préventions des inondations		110 000	110 000
Article 3 - GP - Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile	Plan Loire grandeur nature	2008-7900	CPIER - Ouvrages domaniaux sécurité civile	510 000		510 000
Article 4 - GP - Eau, espaces, espèces	Plan Loire grandeur nature	7901	CPIER - CPNRC	187 000	94 500	281 500
Article 5 - GP - Valorisation du patrimoine et développement durable	Plan Loire grandeur nature	2008-7902	CPIER - Batellerie de Loire	50 000		50 000
Article 5 - GP - Valorisation du patrimoine et développement durable	Plan Loire grandeur nature	7903	CPIER - Maisons de Loire	336 000	196 000	532 000
Tout article confondu	Plan Loire grandeur nature	7950	CPIER - EP Loire		435 000	435 000
TOURISME				-	75 100	75 100
Article 5 - GP - Valorisation du patrimoine et développement durable	Loire à vélo	7920	CPIER - Signalétique Loire à vélo		75 100	75 100
TOTAL				1 083 000	910 600	1 993 600

3-Les conventions départementales 2000-2006 et 2007-2013

Les crédits de paiement 2008 au titre des conventions départementales 2000-2006 :

Secteur d'activité et article de la convention	Programmes fonctionnels	N° AP	Libellé de l'AP	Investissement
				Dépenses
APPRENTISSAGE				409 400
Loiret - Article 6	Construction, aménagement et réhabilitation	2000-1045	Convention départementale 45 - Chambre des métiers	409 400
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				65 000
Cher - Article 6	Construction, aménagement et réhabilitation	2000-1018	Convention départementale 18	65 000
CULTURE				215 120
Indre et Loire - Article 8	Mise en valeur du patrimoine	2000-1037	Convention départementale 37	200 000
Indre et Loire - Article 8	Développement des pratiques amateurs	2000-1237	Convention départementale 37	15 120
SPORTS ET JEUNESSE				93 000
Loir et Cher - Article 8	Financement d'installations sportives	2004-1041	Convention départementale 41	93 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES				2 235 900
Eure et Loir - Article 9	Logements et services à la population	2000-1028	Convention départementale 28	450 000
Loiret - Article 9	Logements et services à la population	2005-1045	Convention départementale 45	92 070
Loir et Cher - Article 9	Logements et services à la population	2005-1041	Convention départementale 41	157 450
Indre - Article 9	Logements et services à la population	2000-1036	Convention départementale 36	1 536 380
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				22 241 300
Cher - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1018	Convention départementale 18	2 200 000
Eure et Loir - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1028	Convention départementale 28	1 700 000
Loiret - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1045	Convention départementale 45	5 703 900
Loir et Cher - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1041	Convention départementale 41	2 390 000
Indre - Article 5	Conventions Région/ Département : voirie	2000-1036	Convention départementale 36	1 587 400
Indre et Loire	Conventions Région/ Département : voirie	2000-0518	Boulevard de la Choisille	7 000 000
Cher	Conventions Région/ Département : voirie	2000-0519	Rocade Nord de Bourges	1 660 000
TOURISME				102 925
Cher - Article 8	Aménagement de canaux-Tourisme fluvial	2000-1118	Convention départementale 18	102 925
TOTAL				25 362 645

Les Crédits de Paiement 2008 au titre des conventions Région département 2007-2013 :

Secteur d'activité et article de la convention	Programmes fonctionnels	N° AP/AE ou programmes budgétaires	Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire	Investissement	Fonctionnement	CUMUL
				Dépenses	Dépenses	Dépenses
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				12 000	-	12 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	TIC et enseignement supérieur	2008-41000	CG 41 - Installation WIFI	12 000		12 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION				100 000	-	100 000
Indre et Loire - Article 2.2 - Actions de développement économique et TIC	Pôle de compétitivité, de développement et transfert de technologie	2008-37015	CG 37 - Etudes bâtiments Start Up INRA	100 000		100 000
CULTURE				1 213 500	200 000	1 413 500
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	18000	CG 18 - Musique et théâtre au pays		100 000	100 000
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	2008-18001	CG 18 - Centre culturel de rencontre de Noiriac	166 200		166 200
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	2008-18002	CG 18 - Musée de la résistance (tranche 2)	18 800		18 800
Eure et Loir - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	2008-28000	CG 28 - Centre d'art de Dreux	100 000		100 000
Eure et Loir - Article 9 - Actions et équipements structurants	Développement territorial de la culture	2008-28001	CG 28 - Valorisation du par cet du château de la Ferté-Vidame	165 000		165 000
Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme	Développement territorial de la culture	37000	CG 37 - Symphonia		100 000	100 000
Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme	Développement territorial de la culture	37001	CG 37 - Forteresse royale de Chinon	425 000		425 000
Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme	Développement territorial de la culture	37002	CG 37 - Valorisation demeure Ronsard au prieure de St Cosme	226 000		226 000
Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme	Développement territorial de la culture	37006	CG 37 - Musée de l'hôtel Goulin de Tours	112 500		112 500
TERRITOIRES SOLIDAIRES				1 645 000	100 000	1 745 000
Cher - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées	Logements et services à la population	2008-18003	CG 18 - Hébergement des personnes âgées	300 000		300 000
Cher - Article 7 - Logement social et cohésion sociale	Logements et services à la population	2008-18004	CG 18 - Logement	50 000		50 000
Cher - Article 7 - Logement social et cohésion sociale	Logements et services à la population	2008-18005	CG 18 - Fonds de garantie pour le logement des jeunes		100 000	100 000
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Aménagement du territoire	2008-18008	CG 18 - Pôle du cheval	360 000		360 000
Eure et Loir - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées	Logements et services à la population	2008-28003	CG 28 - Hébergements des personnes âgées	105 000		105 000
	Logements et services à la population	2008-28005	CG 28 - Résidences adaptées pour personnes âgées	75 000		75 000
Eure et Loir - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	2008-28009	CG 28 - Fonds ZA	75 000		75 000
Eure et Loir - Article 7 - Logement social et cohésion sociale	Logements et services à la population	2008-28004	CG 28 - Logement	250 000		250 000
Indre et Loire - Article 2 - Logement social et cohésion sociale	Logements et services à la population	2008-37004	CG 37 - Logement	50 000		50 000
Indre et Loire - Article 2.2 - Actions de développement économique et TIC	Aménagement du territoire	2008-37009	CG 37 - Fonds ZA	120 000		120 000
Loir et cher - Article 7 - Logement social et cohésion sociale	Logements et services à la population	2008-41004	CG 41 - Logement	50 000		50 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	2008-41010	CG 41 - GIAT Salbris	105 000		105 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Aménagement du territoire	2008-41011	CG 41 - Plate forme du Breuil	105 000		105 000
ENVIRONNEMENT				52 000	-	52 000
Eure et Loir - Article 8 - Protection et valorisation du patrimoine naturel	Patrimoine naturel	2008-28010	CG 28 - Centre hébergement animation classe nature patrimoine	52 000		52 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				75 000	375 000	450 000
Cher - Article 10 - Opérations favorisant l'intermodalité des transports collectifs	Transport routier de voyageurs	2008-18010	CG 18 - Participation au service de rabattement		100 000	100 000
Cher - Article 10 - Opérations favorisant l'intermodalité des transports collectifs	Transport routier de voyageurs	2008-18011	CG 18 - Renforcement service Argent/Sauldre-Bourges		200 000	200 000
Indre et Loire - Article 2.5 - Infrastructures - Intermodalité des transports collectifs	Transport routier de voyageurs	2008-37007	CG 37 - Renforcement des services fil vert sur les gares TER		75 000	75 000
Indre et Loire - Article 2.5 - Infrastructures - Intermodalité des transports collectifs	Transport routier de voyageurs	2008-37010	CG 37 - Valideurs billettiques, poteaux d'arrêt, abris bus	75 000		75 000
TOURISME				633 200	105 000	738 200
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Promotion et animation touristique	2008-18012	CG 18 - Véloroute voies verte	135 000		135 000
Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants	Promotion et animation touristique	2008-18013	CG 18 - Base de loisirs de la Goule	250 000		250 000
Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme	Promotion et animation touristique	37011	CG 37 - Plan d'actions qualité tourisme	40 000	40 000	80 000
Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme	Promotion et animation touristique	37012	CG 37 - Plate forme internet touristique	40 000	20 000	60 000
Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme	Promotion et animation touristique	37013	CG 37 - Accessibilité des sites touristiques pour personnes à mobilité réduite	55 000	15 000	70 000
Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme	Promotion et animation touristique	37014	CG 37 - Valorisation du patrimoine troglodyte	35 700	30 000	65 700
Loiret	Promotion et animation touristique	2008-45001	CG 45 - Tourisme et loisirs équipements structurants	77 500		77 500
ECONOMIE - INNOVATION				-	150 000	150 000
Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation	Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services	2008-41012	CG 41 - Trempolinno		150 000	150 000
TOTAL				3 730 700	930 000	4 660 700

LA PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF PAR SECTEUR

Le Budget Primitif 2008 vous est présenté avec une nouvelle architecture fonctionnelle. Les secteurs d'activité restent identiques à ceux définis au budget primitif 2007. Les domaines d'intervention se dénomment désormais « domaines » et les programmes d'action « programme ».

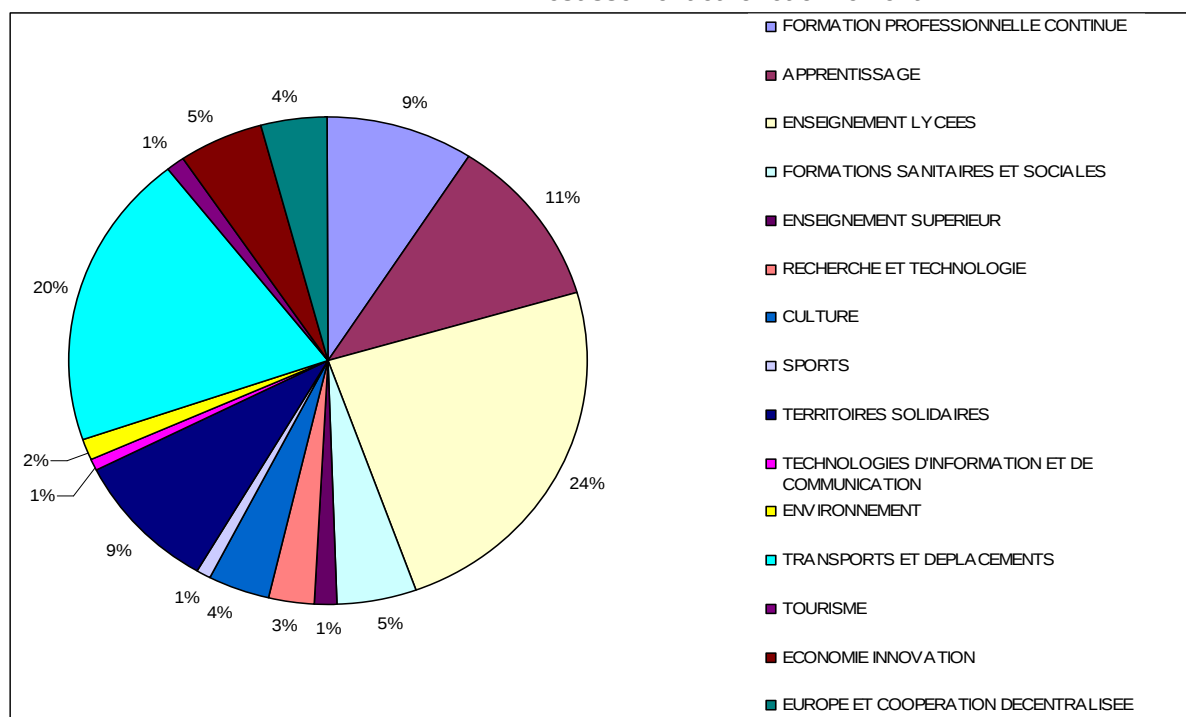
Les libellés de certains « domaine » et « programme » ont été revus à la marge.

De nouvelles opérations fonctionnelles ont été identifiées, certaines opérations ont basculé d'un programme à l'autre pour clarifier au mieux les interventions par politique.

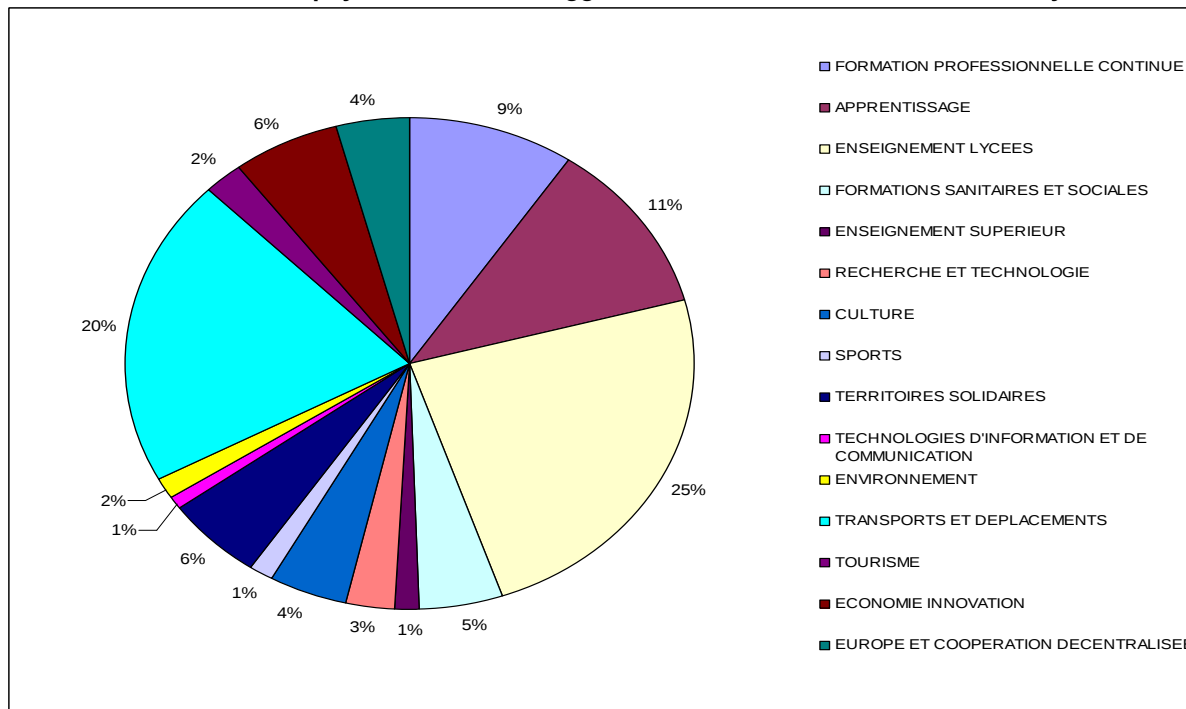
Les contenus de certains programmes ayant ainsi été adaptés, les sommes reprises dans la colonne « budget primitif 2007 » du présent document ont été reconstitués pour établir des comparaisons budgétaires sur des périmètres identiques.

A – Les interventions régionales

Dépenses d'intervention - Répartition en pourcentage par secteur d'activité investissement et fonctionnement



Répartition en pourcentage des dépenses d'intervention avec répartition par secteur d'activité des dépenses inscrites aux contrats de pays, aux contrat d'agglomération et aux contrats de ville moyenne



- L'enseignement représente 25% des dépenses d'intervention consolidées, contre 24% hors consolidation,
- L'économie représente 6% des dépenses d'intervention consolidées, contre 5% hors consolidation.
- Le tourisme représente 2% des dépenses d'intervention consolidées, contre 1% hors consolidation.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES ORIENTATIONS 2008

La volonté forte exprimée dans les orientations budgétaires 2007 de valoriser les ressources humaines sur le territoire de la Région Centre est un enjeu majeur réaffirmé en 2008, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les orientations s'inscrivent pleinement dans le champ des compétences et des responsabilités de la Région en matière de formation professionnelle. Elles traduisent la mise en œuvre du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF).

A ce titre elles concernent plus particulièrement le financement de la formation des demandeurs d'emploi, mais la Région souhaite également afficher sa préoccupation et sa volonté de venir en appui à la formation des actifs les moins qualifiés. En effet, dans un contexte économique mouvant, il est important de contribuer à la construction de parcours professionnels qualifiants destinés à développer les compétences des personnes dans l'emploi et de faciliter les mobilités lorsque des ruptures d'emploi se produisent.

Cet enjeu d'anticipation des mutations économiques, est d'ailleurs fortement porté dans le cadre du programme opérationnel du Fond Social Européen 2007-2013 (axe d'intervention 1) et du contrat de projet Etat / Région (article 6).

Les axes prioritaires pour 2008 se déclinent de la manière suivante :

- ❖ Une offre de service dans le champ des savoirs de base fondamentaux pour tout citoyen de la Région Centre.

Il s'agit de consolider la mise à disposition d'une offre de service intégrée et de proximité et d'assurer une réponse rapide et cohérente au niveau des territoires avec les Espaces Libres Savoirs, mais aussi de poursuivre l'effort mené en direction des entreprises pour que les visas profitent aux salariés les plus fragilisés, dans le cadre du droit individuel à la formation et dans la préoccupation d'anticiper les mutations économiques.

- ❖ Une offre de service en matière d'insertion pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés et les plus en difficulté et notamment les jeunes.

La mise à plat des dispositifs d'insertion, en matière de contenu de prestation et de financement, réalisée actuellement, va permettre d'affiner la commande régionale auprès des organismes de formation et d'améliorer l'articulation des interventions respectives du Conseil régional, des Conseil Généraux, de l'ANPE...

- ❖ Une offre de service prioritaire dans le champ de la qualification avec la poursuite d'une commande pluriannuelle sur une partie de la qualification pour les secteurs d'activité où les évolutions en matière d'emploi et de qualification sont structurelles.

Un travail particulier sera mené auprès des organismes de formation afin que les actions de formation, par leur modularisation et leur individualisation, apportent des réponses concrètes aux publics engagés dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Le dispositif de VAE doit pouvoir en 2008 passer d'une logique d'accès individuel à une organisation beaucoup plus collective permettant un accès plus massif des salariés à cette démarche.

A ce titre la concertation sera menée avec les principales branches professionnelles.

Enfin le travail entamé sur l'articulation et la cohérence des grands réseaux publics sera poursuivi.

Cette démarche concerne l'AFPA en premier chef pour laquelle la convention tripartite Etat / Région / AFPA, se termine le 31 décembre 2008 et qui nécessitera des décisions en terme de modalités de financement (subvention ou achat avec soumission aux appels à projets).

Mais le travail est à intégrer dans une réflexion plus globale qui implique les GRETA, le CNAM, les Universités...

❖ Une offre de service intégrée en matière d'accueil, d'information, et d'orientation

- Pour les demandeurs d'emploi, le financement des structures jeunes (missions locales, PAIO...) et de l'ANPE permet de s'assurer de la prescription pertinente des actions de formation (projet professionnel validé, nécessité d'une formation pour l'insertion dans l'emploi...).

- Pour les salariés et en droite ligne avec les orientations du PRDF (groupe5), un service d'assistance téléphonique sera organisé afin d'apporter un appui conseil plus particulièrement pour les petites entreprises.

❖ Enfin, face à l'enjeu des mutations économiques, un fonds régional emploi-formation est constitué pour intervenir le plus en amont possible des difficultés rencontrées par les entreprises de la Région.

C'est dans ce contexte que le Conseil régional entend prendre des initiatives nouvelles en faveur de la formation de tous les actifs, avec tous les acteurs concernés, et notamment les partenaires sociaux.

Face aux enjeux, pour notre région, de la qualification de ses habitants d'une part, face au défi de la société de la connaissance et à la nécessaire adaptation de chacun par la formation tout au long de la vie, la région Centre prend l'initiative pour permettre à l'ensemble des actifs d'avoir accès à des apprentissages permettant une promotion sociale, garantissant une sécurité professionnelle, ouvrant la voie à une nouvelle citoyenneté.

La démarche pourrait s'articuler en trois temps sur le premier semestre 2008.

- o Synthèse des ratios clés sur la formation des actifs en région Centre par rapport à la moyenne nationale.
- o Diagnostic commun sur les « freins à la formation » : les structures de formation existent, l'argent est là... et pourtant ça ne suffit pas !
- o Proposition d'expérimentations pilotes et adaptation, dans une logique de Service Public, des dispositifs de formation et d'information des salariés, avec une priorité donnée aux publics les plus fragiles.

Il convient de noter que ces travaux pourront être largement intégrés dans le cadre du contrat de projets Etat - Région (CPER) ainsi que du fonds social européen pour la période 2007-2013.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES AUX CHAPITRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901.11	Fonctionnement 931.11
Autorisations de programme	450 000	
Autorisations d'engagement		46 970 000
Crédits de paiement dépenses	1 005 000	77 405 200
Crédits de paiement recettes		1 490 000

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions de formation				
Investissement	100 000 €		250 000 €	
Fonctionnement	69 745 000€	7 475 000€	68 147 600€	1 490 000€
Sous-total	69 845 000€	7 475 000€	68 397 600€	1 490 000€
Information, orientation, accès vers l'emploi				
Investissement				
Fonctionnement	6 846 000€	0 €	6 874 000€	0 €
Sous-total	6 846 000€	0 €	6 874 000€	0 €
Mutations économiques et appui à la formation des salariés				
Investissement				
Fonctionnement	2 791 000 €	0 €	2 383 600 €	0 €
Sous-total	2 791 000 €	0 €	2 383 600 €	0 €
Investissements				
Investissement	550 000 €	0 €	755 000 €	0 €
fonctionnement				
Sous-total	550 000 €	0 €	755 000 €	0 €
TOTAL	80 132 000€	7 475 000€	78 410 200 €	1 490 000€

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008-0179	équipement des centres de formation professionnelle	150 000 €	75 000€	75 000€	0 €
2008-7800	équipement AFPA	300 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
TOTAL		450 000 €	225 000 €	225 000 €	0 €

- **FONCTIONNEMENT**

- Actions de formation

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008-0573	appel à projets 2009 actions qualification	21 300 000 €	0 €	10 200 000€	9 700 000 €
2008-0574	appel à projets 2009 actions savoirs de base	7 000 000 €	0 €	3 200 000 €	3 200 000 €
2008-0575	appel à projets 2009 actions insertion	6 400 000 €	0 €	2 900 000 €	3 000 000 €
2008-0925	rémunérations 2009	12 270 000 €	0 €	8 700 000 €	2 950 000 €
TOTAL		46 970 000€	€	25 000 000 €	18 850 000 €

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ACTIONS DE FORMATION

Programme : Savoirs de base

- **Description**

1) Formations savoirs de base

Les formations « savoirs de base » sont proposées à l'ensemble des habitants et notamment aux personnes ayant une maîtrise insuffisante des connaissances indispensables à la vie moderne. Elles visent entre autre à redonner le goût d'apprendre et à permettre aux bénéficiaires de s'engager dans de nouvelles démarches d'apprentissage.

La structuration de cette offre savoirs de base en « visas » -modules de courte durée-, doit permettre une appropriation par les branches et les entreprises de ce dispositif notamment dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) et permettre ainsi d'amener une réponse adaptée aux salariés les plus fragilisés.

2) réseau régional des savoirs de base

La mise en œuvre d'un service public de proximité pour une maîtrise durable et permanente des savoirs de base par l'ensemble de la population régionale (action prioritaire 2 du PRDF) induit 3 axes forts d'articulation de l'intervention régionale :

- Animer le réseau des libres savoirs et assurer la professionnalisation des principaux acteurs, notamment les formateurs
- Gérer l'adaptation, la maintenance, l'évolution et l'hébergement de la plate forme Libres savoirs (Télémaque) élément structurant du réseau régional des libres savoirs
- construire et piloter le projet savoirs de base avec l'assistance d'un maître d'ouvrage sur le plan technique en lien avec l'utilisation de la plate forme par tous les acteurs libres savoirs et sur le plan stratégique dans la mise en œuvre du service public de proximité.

3) offres de service proximité / Espaces libres savoirs

Les conclusions de l'action 2 du PRDF s'articulent autour d'un objectif majeur : la mise en œuvre d'un service public de proximité pour le développement massif et durable de la maîtrise des savoirs de base en région centre.

Ce projet vise la mise en place d'un dispositif qui s'articule autour du principe de labellisation par la Région d'Espace Libres savoirs qui doivent rendre l'offre régionale de formation aux visas libres savoirs plus lisible et rapidement accessible.

26 Espaces Libres savoirs ont été labellisés depuis 2006.

L'objectif visé est d'assurer le maillage de l'ensemble du territoire régional

- **Règlements régionaux concernés**

1) Formations savoirs de base

Achat de formation dans le cadre du lancement d'Appel à projets selon les dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

2) réseau régional des savoirs de base

Sur les axes accompagnement, professionnalisation, animation du réseau des acteurs ainsi que sur ce qui relève de la maintenance applicative et évolution de la plate forme, les marchés ont été lancés en 2005 et portent sur une durée de 3 ans (2006 – 2007- 2008).

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, deux marchés couvrent cet axe :

- des actions d'appui et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été définies par le biais d'un marché lancé en 2004, pour une durée de 3 ans (2005-2006-2007). Un nouveau marché a été lancé fin 2007.
- Un MAPA a été lancé en juillet 2006 pour une durée d'un an renouvelable une fois, afin de couvrir les besoins en lien avec les opérations d'interfaçage GIRAF/Plateforme Libres Savoirs (Télémaque)

3) Espaces Libres Savoirs

Attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations d'engagement*

N° AE	LIBELLES	BP 2007	MODIFICATIONS / CREATIONS BP 2008
2008.0574	Actions de savoirs de base 2009 (achats pluriannuels 2009)	7 000 000 €	7 000 000 €
	TOTAL	7 000 000 €	7 000 000 €

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE	7 216 000		6 750 000		12 800 000	
Autres crédits	669 000	0	528 000	0		
Sous-total	7 885 000	0	7 278 000	0	12 800 000	0
TOTAL	7 885 000	0	7 278 000	0	12 800 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

1) Formations savoirs de base : (6 100 000 €)

Ces formations s'inscrivent dans un double contexte : le Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES) et le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF).

Elles visent le développement massif de la maîtrise des savoirs de base (y compris les TIC et la lutte contre l'illettrisme) par toutes les personnes en difficulté et en besoin de formation par la mise en œuvre d'un service public de proximité à même de favoriser une plus grande lisibilité et accessibilité de l'offre régionale de formation.

En 2007, le principe de la pluri annualité a été mis en place et a donné lieu à la définition d'une commande dans le champ des savoirs de base pour une durée de deux ans (2007/2008)

Les actions pour 2008, se déclinent comme suit :

- Elaboration d'une commande publique régionale d'achat d'actions de formation aux visas libres savoirs faisant l'objet soit d'un appel à projet, soit d'un marché public adapté (MAPA), soit de l'attribution de subventions par exception et pour certains dispositifs particuliers dans l'objectif de garantir à tout citoyen l'acquisition d'un socle commun de connaissances essentielles et nécessaires à son autonomie sociale et professionnelle.

- Labellisation par la Région d'espaces libres savoirs favorisant une meilleure lisibilité et accessibilité de l'offre (26 Espaces ont déjà été labellisés depuis 2006).

2) Réseau régional des savoirs de base : (778 000 €)

Pour 2008, il conviendra de relancer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux besoins liés aux objectifs de construction d'un réseau régional des acteurs modernisé par l'intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques et dans la poursuite de la mise en œuvre d'un service public de proximité, action 2 du PRDF.

3) Les espaces Libres Savoirs : (400 000 €)

L'offre de service intégré et de proximité est un des projets bénéficiant d'une attention particulière depuis 2006. L'objectif principal est d'assurer la promotion de l'offre régionale de formation. Les organismes candidats à la labellisation doivent obligatoirement être organismes de formation engagés dans le champ de la formation aux visas libres savoirs. Ils doivent assurer une réponse rapide, adaptée et de proximité aux besoins en formation des personnes notamment les plus fragilisés.

Programme : Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi

- **Description**

1) Rémunération

a) rémunérations des bénéficiaires de formation

Les bénéficiaires, demandeurs d'emploi, des actions de qualification et d'insertion sont rémunérés pendant le déroulement de la formation.

S'ils bénéficient de l'assurance chômage en tant que demandeur d'emploi à leur entrée en formation, ils continuent à être indemnisés par l'Assédic.

S'ils ne sont pas indemnisés, leur rémunération est prise en charge par la Région au titre du livre IX du code du travail et gérée par le CNASEA.

b) missions assurées par le CNASEA

La Région, depuis les premières lois de décentralisation, a souhaité mettre en place une gestion administrative et financière externalisée de certains de ses dispositifs en matière de formations professionnelles.

Il s'agit principalement de tâches courantes de gestion administrative, de saisie de données, de suivi financier et statistique.

2) Actions de formation

En matière de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi, le financement des actions de formation par la région s'inscrit dans les priorités affichées dans le Plan Régional de Développement des Formations et dans les ambitions du Schéma Régional de Développement Economique et Social dans son volet valorisation des ressources humaines.

Deux axes majeurs sont pris en compte.

- 1) l'élévation du niveau de qualification dans un souci de sécurisation des parcours professionnels, en utilisant le levier de la validation des acquis de l'expérience et en développant la modularisation de l'offre de formation. La qualification correspond au premier niveau d'employabilité demandé par les entreprises.
- 2) La prise en compte des publics les plus fragilisés en leur proposant des dispositifs d'insertion favorisant au maximum les situations d'alternance dans le milieu du travail, notamment sur les métiers en tension.

3) subventions aux organismes de formation

Des subventions sont accordées en CPR à divers organismes de formation, et notamment l'ARCNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers de la Région Centre).

4) suivi des bénéficiaires et statistiques

Un marché doit être lancé pour suivre l'évolution des bénéficiaires d'actions de formation. A partir de 2008, cette enquête sera généralisée à l'ensemble de ces bénéficiaires

5) chèque formation

Pour permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à des formations qui ne figurent pas dans le programme régional de formation et dans un souci d'élévation du niveau de qualification de la population régionale, le Conseil régional a mis en place un dispositif souple d'utilisation.

La Région a confié la gestion de la mesure « chèque formation » à l'ANPE.

6) AFPA

a) actions de formation de l'AFPA

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales transfère aux Régions, au plus tard, le 31 décembre 2008 l'organisation et le financement des actions de formation de l'AFPA. Ce transfert peut néanmoins intervenir avant cette date, sous réserve de la conclusion d'une convention tripartite entre le représentant de l'Etat, de la Région et de l'AFPA.

La Région Centre a décidé d'anticiper cette échéance et, comme la loi le lui permet, d'exercer cette compétence sous délégation de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2006. Une convention tripartite a été adoptée à la séance plénière des 20 et 21 octobre 2005.

La dépense subventionnable comprend les coûts considérés comme éligibles par la Région, soit les coûts relatifs aux actions:

- de formation,
- d'accompagnement,
- de restauration et d'hébergement,
- de rémunération des stagiaires.

La volonté de la Région a été d'intégrer au plus vite les dispositifs de formation de l'AFPA afin de compléter et d'enrichir l'offre qualifiante du programme régional de formation en réponse aux besoins des territoires et d'inscrire clairement les dispositifs AFPA dans les priorités politiques de la Région.

La Région accroît ainsi son offre de formation qualifiante des demandeurs d'emploi d'environ 2 300 places annuelles.

b) Equipement de l'AFPA

Dans le cadre du contrat de plan Etat / Région 2000-2006, la Région participait au financement des équipements de l'AFPA.

L'Etat et la Région se sont engagés à poursuivre cet effort dans le cadre du Contrat de Projet Etat/Région (CPER 2007-2013 Article 6).

7) suivi médical

La participation financière du Conseil régional vise à prendre en charge l'intervention des délégué(e)s prévention qui, dans les organismes de formation, proposent des sessions d'informations collectives sur la santé. Des actes complémentaires à l'examen de santé (ouverture de droits sociaux, soins auprès de spécialistes) peuvent également être pris en charge. Ce dispositif vise à identifier et à remédier aux éventuels problèmes de santé qui pourraient constituer des freins au bon déroulement du parcours de formation des bénéficiaires.

8) bilans de compétence

La gestion des bilans de compétences est confiée aux ML/PAIO. Le bilan de compétences s'adresse aux jeunes accueillis dans ces structures et permet au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.

• Règlements régionaux concernés

1) rémunérations

Actions de formation agréées en Commission Permanente Régionale

Mission assurée par le CNASEA : Convention de gré à gré

2) actions de formations

Achat de formation dans le cadre du lancement d'Appel à projets selon les dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

3) subventions aux organismes de formation

Attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

4) suivi des bénéficiaires et statistiques

Convention de gré à gré.

5) chèque formation

Convention de gré à gré.

6) AFPA

a)actions de formation de l'AFPA

Convention tripartite : Etat/Région/AFPA votée en Assemblée plénière d'octobre 2006 et convention annuelle d'application : Région/AFPA votée en Commission Permanente Régionale.

b) équipement de l'AFPA

Convention tripartite : Etat / Région / AFPA => plénière octobre 2006.
Convention bilatérale : Région / AFPA => plénière mars 2006.

7) suivi médical

Attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

8) bilans de compétences

Attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT BP 2007	MODIFICATIONS / CREATIONS BP 2008
2008.0573	Actions de qualification 2009 (Subventions annuelles + achats annuels et pluriannuels 2009)	21 300 000 €	21 300 000 €
2008.0575	Actions d'insertion 2009 (achats annuels 2009)	6 400 000 €	6 400 000 €
2008.0925	Rémunérations 2009	12 270 000 €	12 270 000 €
	TOTAL AE	39 970 000 €	39 970 000 €
2008-7800	Equipement de l'AFPA	200 000 €	300 000 €
	TOTAL AP	200 000 €	300 000 €

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	100 000		250 000		400 000	
Autres crédits						
Sous-total	100 000		250 000		400 000	
Fonctionnement						
AE	35 855 000		34 471 600		73 900 000	
Autres crédits	26 005 000	7 475 000	26 398 000	1 490 000		
Sous-total	61 860 000	7 475 000	60 869 600	1 490 000	73 900 000	
TOTAL	61 960 000	7 475 000	61 119 600	1 490 000	74 300 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

1) rémunérations

a) rémunérations des bénéficiaires : (14 727 000 €)

Afin de rémunérer les bénéficiaires des actions de qualification et d'insertion pendant le déroulement de leurs formations, 10 100 000 € ont été prévus au titre de la programmation 2008.

Il est également prévu 4 627 000 € au titre de la rémunérations des bénéficiaires des actions menées par l'AFPA.

b) missions confiées au CNASEA : (520 000 €)

En 2007, la gestion administrative et financière des dispositifs de formation professionnelle a été profondément remaniée. En effet, la convention de mandat qui confiait au CNASEA le paiement des achats de formation ainsi que la gestion administrative et financière des rémunérations (et prestations connexes) est arrivée à son terme au 31 décembre 2006.

Pour la gestion administrative et financière des rémunérations, qui nécessite des moyens humains et une expertise technique et juridique pointue, il a été choisi de continuer à l'externaliser. Pour ce faire, une convention de gré à gré a été signée avec le CNASEA, conformément à l'article 220 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Le coût de cette externalisation est estimé à 1,845 M€ pour 3 années. Compte tenu des sommes mandatées en 2007, le besoin de crédits de paiements pour 2008 est de 0,520 M€.

2) actions de formation

Le programme régional de formation est décliné à travers deux appels à projets complémentaires à la commande passée en 2007 et qui concerne la qualification annuelle et l'insertion professionnelle. En effet, ces deux appels à projets viennent compléter la reconduction de la deuxième année des achats de formation pluriannuels 2007-2008.

Afin de permettre le lancement, en 2008, des appels à projets annuels 2009, il est proposé d'ouvrir les autorisations d'engagements correspondantes. Ces ouvertures sont sans impact en termes de CP sur 2008.

a) actions de qualification : (14 300 000 €)

La qualification regroupe les actions permettant :

- D'une part et en priorité l'acquisition d'une certification inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ou d'un CQP (Certificat de qualification Professionnelle) de branche,
- D'autre part l'obtention d'une validation reconnue ou d'une attestation de compétences.

Depuis 2007, le principe de la pluri annualité a été mis en place sur une partie de la programmation des actions qualifiantes. Cette pluri annualité, qui s'entend sur deux années - 2007 et 2008- s'applique aux actions relevant des domaines professionnels suivants : Bâtiment- travaux Publics, Transport- Logistique, Services sociaux et autres services aux particuliers, Propreté, Alimentation- hôtellerie- restauration et tourisme, Création- reprise d'activité et Enseignement supérieur.

La pluri annualité prend en compte une double approche : soit des domaines professionnels pour lesquels les perspectives de développement de l'emploi s'inscrivent dans la durée, soit des dispositifs à dimension régionale. Les actions relevant de ces domaines feront l'objet d'une reconduction expresse pour 2008.

Les actions des autres domaines : Administration- gestion- finances, Agriculture, Commerce et Vente, Electricité- Electronique, Industries Graphiques, Industries de transformation, réparation automobile, Sécurité et autres services aux collectivités ainsi que travail des métaux et mécanique font l'objet d'un appel à projets annuel.

Les formations mises en œuvre dans ce cadre s'adressent à des adultes et des jeunes, demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de l'ANPE, habitant prioritairement en région Centre. Elles sont également ouvertes aux bénéficiaires de la mesure Cap Asso, aux Emplois jeunes ainsi qu'aux jeunes bénéficiaires d'un CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi).

L'objectif est de permettre l'accès à un premier niveau de qualification tel qu'il est demandé par les branches en favorisant les niveaux V et IV.

b) actions d'insertion : (5 500 000 €)

Les actions de formation dites d'insertion ont pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi de découvrir des domaines porteurs d'emploi à long terme afin, soit de démarrer un parcours vers la qualification (formation professionnelle ou contrat de travail en alternance), soit d'occuper un emploi.

Ces formations s'adressent exclusivement à des demandeurs d'emploi, prioritairement aux jeunes de moins de 26 ans, mais également aux adultes.

On entend par actions d'insertion professionnelle, les dispositifs permettant de :

- découvrir les métiers qui recrutent et favoriser l'immersion en entreprise,
- repérer des compétences transférables sur d'autres métiers,
- rechercher un contrat par alternance,
- préparer les concours d'entrée pour les formations du domaine sanitaire et social ainsi que les concours administratifs de catégorie C,
- préparer à occuper un emploi par acquisition des premiers gestes professionnels requis, ainsi que les chantiers formation et les actions de lutte contre l'illettrisme.

3) subventions aux organismes de formation

3 028 600€ sont prévus pour les subventions aux organismes de formation en 2008, notamment l'ARCNAM. (Dans architecture inclus dans formation qualification)

4) Suivi des bénéficiaires et statistiques : (80 000 €)

Afin de suivre au mieux le parcours des bénéficiaires de formation, il convient de généraliser l'enquête sur le suivi des bénéficiaires et sur les statistiques.

5) chèque formation : (1 259 000 €)

Au titre de la programmation 2008, il est prévu 1 023 000 € pour le chèque formation ainsi que 236 000 € au titre des frais de gestion de l'ANPE.

6) AFPA

a) actions de formation de l'AFPA : (21 105 000 €)

En 2008, il est prévu 21 105 000 € de crédits pour les actions de formation menées par l'AFPA.

b) Equipement AFPA : (250 000 €)

La région ayant depuis le 1^{er} janvier 2006 la responsabilité directe de la mise en œuvre des actions de l'AFPA s'implique dans le financement des équipements afin que le service rendu aux bénéficiaires finaux soit de qualité.

Les crédits de paiement de ce programme s'élèveront à 250 000 € en 2008.

7) suivi médical : (100 000 €)

Il est prévu 100 000 € au titre du suivi médical en 2008.

8) bilans de compétence : (250 000 €)

Le bilan de compétences est un outil utilisé fréquemment par les structures qui a permis à 337 jeunes en 2006 d'en bénéficier ; on constate déjà une forte demande au 1^{er} semestre 2007. Il est proposé le maintien du financement à hauteur de 250 000 € pour 2008.

DOMAINE : INFORMATION, ORIENTATION, ACCES VERS L'EMPLOI

Programme : Actions d'accueil, information, orientation

- **Description**

1) actions d'amélioration de la qualité de la formation

L'achat de formation est le résultat d'une commande basée sur les besoins des territoires, tant du point de vue du public que des entreprises. Il s'appuie sur des orientations politiques, des schémas régionaux et s'inscrit dans une politique volontariste de sécurisation des parcours professionnels.

La commande de formation est assortie d'objectifs de réalisation. La mesure de ces objectifs constitue un outil d'amélioration continue de l'offre de formations professionnelles.

Ce programme comprend également une démarche d'accompagnement des organismes de formation pour une meilleure adaptation de l'offre aux enjeux de la sécurisation des parcours professionnels en favorisant la formation tout au long de la vie.

Des études sont également lancées au sujet de la maîtrise d'ouvrage du PRDF, ainsi que des études statistiques et qualitatives ponctuelles.

2) financement des réseaux d'AIO

Ce réseau, composé de 11 missions locales et 15 **PAIO**, accueille, informe et oriente les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système de formation initiale souvent sans qualification. Les conseillers assurent la prescription des actions de formation du programme régional de formation, orientent vers les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation afin de faciliter l'insertion professionnelle de ces jeunes, développent les partenariats avec les acteurs locaux du champ de l'AIO.

L'ensemble des actions est déployé avec l'appui animation régionale du GIP Alfa Centre.

Les Centres d'Aide à la Décision (CAD) des Chambres de métiers apportent un conseil et un appui dans la mise en relation avec les entreprises aux jeunes s'orientant vers l'apprentissage; pour augmenter la performance globale du réseau des CAD dans la durée et la qualité des services rendus aux usagers dans les territoires, la Région et les Chambres de métiers ont souhaité définir des axes de progrès autour des axes suivants : promouvoir, accueillir/informer, évaluer pour orienter, accompagner, diffuser.

Le **Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)** assure principalement l'animation et la professionnalisation des personnels intervenant dans les BIJ (Bureau Information Jeunesse) et PIJ (Point Information Jeunesse), la coordination régionale des animateurs points Cyb améliorant l'accès des jeunes à l'information par l'intermédiaire des nouvelles technologies et la production documentaire.

3) actions d'information et d'accompagnement vers l'emploi

a) actions d'Accompagnement, Information, Orientation

Les **actions d'aide à la mobilité** dans les départements de l'Indre et de l'Indre et Loire permettent de mettre à disposition des bénéficiaires un moyen de locomotion (vélo, mobylette) leur permettant de suivre une formation ou d'occuper un emploi.

Portées par des associations, ces actions reçoivent des financements de partenaires ne permettant pas toujours d'offrir ce service à l'ensemble des publics. Les bénéficiaires sont donc des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, rencontrant des difficultés dans leur parcours d'insertion professionnelle et pour lesquels une aide concrète au déplacement lève l'un des freins.

De plus, des **maisons de l'emploi** sont mises en œuvre dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

La Région Centre participe entre autres aux maisons de l'emploi du bassin d'Orléans, de l'agglomération chartraine, de Blois et de Romorantin.

Ces projets sont développés par une collectivité et font l'objet d'une labellisation par une commission nationale. Le statut de ces structures est associatif en région Centre, à ce titre une cotisation annuelle peut être demandée aux partenaires dont la Région fait partie.

La Région intervient par ailleurs sur des **dispositifs d'accompagnement dans l'insertion professionnelle** qui font appel à des démarches pédagogiques différenciées (ex : Intervention sur l'Offre et la Demande, méthode déposée qui ne peut être mise en œuvre que par les organismes agréés).

De même, un certain nombre d'actions spécifiques sont mises en place par les structures au cours de l'année. Ce sont des initiatives locales qui réunissent les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Les 3èmes rencontres pour l'emploi en Touraine : proposées par la Mission Locale de Touraine, située à Tours, cette journée vise à rassembler près de 300 acteurs de l'orientation, la formation et l'emploi sur le thème « Promouvoir la diversité lors des embauches pour faciliter l'emploi des jeunes : la question des discriminations ». Elle constitue une occasion d'identifier les freins dans l'accès des jeunes à l'emploi et de valoriser les expériences innovantes dans ce domaine.

2 conférences emploi-formation sont proposées par la Mission Locale du Montargois et du Giennois, dans la continuité des assises locales pour l'emploi organisées en mai 2006, afin de réunir les professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi autour des thèmes liés à l'accompagnement et au tutorat en entreprise.

Les 6èmes rencontres métiers formations seront organisées à Château-Renault par la Mission Locale Loire Touraine située à Amboise afin de favoriser l'accès à l'emploi et aux formations des publics demandeurs d'emploi, jeunes et adultes sur le bassin d'emploi.

b) égalité hommes/femmes et programme européen « PROGRESS » (action prioritaire 6 du PRDF)

En outre, dans le cadre du dispositif « hommes-femmes, de la formation à l'emploi : quelle égalité au quotidien ? » directement issu des travaux du groupe « égalité professionnelle et double mixité » du PRDF, la Région apporte son soutien au GIP alfa centre sur les formations à mettre en place sur cette thématique auprès du public de l'accueil information orientation, des organismes de formation et des associations d'insertion par l'économie.

Ces formations, organisées autour d'un module de 1 journée, seront réparties sur l'ensemble du territoire régional. L'action sera cofinancée par le FSE (axe 2 mesure c : améliorer la participation des femmes au marché du travail »).

Par ailleurs, des mesures très concrètes de facilitation du départ en formation des femmes sont proposées au titre de l'articulation temps de vie/temps de travail, thématique reprise également dans le PO FSE (axe 2 mesure c) : aide à la garde, aide au transport

Le Conseil Régional participera à un programme européen « PROGRESS » appelé OASI (observatoire des approches sociales innovantes) avec la ville de Turin, la région d'Andalousie, plusieurs agences de développement des pays nouveaux entrants dans l'UE, la commune de Hélonissus, le centre de recherche sociale de Berlin et deux cabinets d'étude spécialistes des réseaux européens et du suivi d'indicateurs FSE : la participation de la région sera concentrée sur le rôle de l'égalité professionnelle homme/femme dans l'inclusion sociale (sous réserve d'acceptation du dossier par l'union Européenne)

Une action de formation de formateurs en développement durable sera également menée.

c) AFIJ

La Région contribue à l'action de l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes diplômés) afin de favoriser l'accès au premier emploi des jeunes diplômés.

d) Action d'accompagnement dans le BTP des jeunes en difficulté

Le dispositif APIQ (action professionnelle pour l'intégration et la qualification des jeunes dans le BTP) est en cours d'évaluation. Il concerne en priorité les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans non qualifiés souhaitant intégrer le secteur du BTP.

Ce dispositif permet à des demandeurs d'emploi de découvrir l'éventail des métiers offerts par le secteur et de trouver une formation qualifiante adaptée à un emploi proposé. Il se déroule en 3 phases : accueil et orientation ; intégration –entreprise et formation (gérée au PRF); puis professionnalisation.

e) Dispositif d'information des salariés

Poursuite des travaux du groupe, notamment dans le cadre des réflexions issues des collaborations avec l'Université de Tours. La suite des actions à conduire devra permettre de mobiliser un réseau de conseil professionnel, de le former, travaux avec les partenaires sociaux, suivi du numéro vert.

4) intervention du GIP Alfa Centre

Le GIP ALFA CENTRE se voit confirmé dans ses missions d'information sur la formation et de lieu d'expertise sur le lien formation – emploi pour les années 2007 – 2013. Au titre de 2008, ses financements seront assurés dans le cadre du CPER. Avec une gouvernance plus resserrée, des objectifs clairs et réaffirmés par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, son intervention dans le champ des mutations économiques et de l'évolution des emplois va progressivement s'affirmer au niveau régional.

De plus, la mission d'animation éditoriale du site Etoile comprend 2 missions principales :

- **la production et l'actualisation de contenus éditoriaux** : les contenus rédactionnels devront privilégier une approche « usagers » par la mise à disposition d'une information complète, attractive, illustrée et proposant des repères utiles pour la compréhension et la poursuite de démarches complémentaires ultérieures (contacts, modes de fonctionnement, coûts,...)
- **la participation aux réunions de la conférence de rédaction Etoile** réunie mensuellement afin de garantir la production des contenus rédactionnels cités ci-dessus en étroite concertation avec les membres de la Conférence de rédaction Etoile mise en place par la Région avec les partenaires d'Etoile et leurs opérateurs dans les territoires, dont la liste est définie par le Comité éditorial.

5) validation des acquis

Dans le contexte actuel où les transitions professionnelles sont multiples et chaotiques, le diplôme constitue une protection opérationnelle contre les aléas du marché du travail.

La Région s'est engagée dans la structuration d'une offre de services qui permette de rendre effectif le droit de la validation des acquis pour la population régionale.

Cette offre de services comprend 3 volets :

- a) un dispositif d'information conseil en VAE, visant à proposer localement à toute personne intéressée (tout actif occupé ou non) une information sur cette nouvelle modalité d'accès à un diplôme et un conseil sur l'opportunité d'engager une VAE.
- b) le financement des accompagnements méthodologiques à la rédaction du dossier devant être présenté devant le jury par le candidat. Si le jury a prononcé une validation partielle pour le candidat, le programme régional de formation et le dispositif chèque formation peuvent également apporter une réponse au bénéficiaire afin de lui permettre de trouver les modules de formation complémentaires nécessaires à l'obtention de la certification complète.
- c) Afin de permettre aux stagiaires inscrits dans une action de formation qualifiante du Plan Régional de Formation d'obtenir leur diplôme de niveau V (CAP/BEP) de manière progressive, le Conseil Régional finance des sessions de validation intermédiaire. Cet aménagement permet la mise en place de trois sessions d'examen par an (mars, juin et décembre) ; l'obtention du diplôme peut ainsi se faire de manière progressive, les candidats ayant la possibilité de capitaliser le bénéfice des épreuves validées sur plusieurs sessions au lieu d'une. Ce dispositif est également ouvert aux candidats ayant bénéficié d'une validation partielle au cours d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE)

6) promotion et manifestation

a) Printemps de l'emploi 2008

Le Printemps de l'Emploi existe depuis plus de 10 ans maintenant. Il dure une semaine et se tient courant mai. Il est organisé et piloté par l'ANPE Centre. Il permet :

- 1. au public de s'orienter et de s'insérer dans l'emploi** en le conseillant sur le marché du travail, les métiers, les entreprises, les formations et les techniques de recherche d'emploi ;
- 2. à tout demandeur d'emploi, jeune ou moins jeune, d'avoir une rencontre directe avec des entreprises ayant des besoins de recrutement**, par le biais de forums de recrutement départementaux. Cette mise en relation directe entre l'offre et la demande permet de satisfaire un maximum d'offres d'emploi et d'apporter une réponse concrète aux difficultés de recrutement des entreprises.

Les forums de recrutement se tiennent dans les villes de Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Dreux, Orléans et Tours. La Région y occupe un espace d'information et d'orientation, sous la forme d'un stand. Cette information est animée et accompagnée par des personnels compétents des directions opérationnelles de la Région oeuvrant sur ce champ.

En 2007, ce sont plus de 50 000 visiteurs qui sont venus à la rencontre de plus de 800 entreprises. Une part importante des visiteurs était constituée de personnes de faible niveau de formation ou de qualification ; en effet, près de 60 % d'entre eux avaient un niveau égal ou inférieur au CAP/BEP.

b) rencontres : réseau et journée des ELS +Départementale des organismes

L'accompagnement des acteurs engagés dans la formation aux visas libres savoirs doit nécessairement comprendre in fine un travail d'évaluation et de capitalisation des pratiques

pédagogiques et techniques qui se traduit notamment par l'organisation de rencontres départementales et régionales. Une journée événementielle régionale mobilisant l'ensemble des acteurs de la construction du réseau régional est prévue. Le regroupement des Espaces Libres Savoirs dans des rencontres fédératives visant à la promotion d'une culture commune liée notamment à la modernisation des pratiques partenariales, de mutualisation et dans l'utilisation des TIC sera favorisé.

c) Forum Service Public de l'Emploi

Tous les 2 ans est organisé, à l'initiative de la Direction régionale du Travail, un forum du Service Public de l'Emploi (SPE), regroupant ainsi l'ensemble de ses membres afin d'échanger et de débattre sur les thématiques liées à la lutte contre le chômage, l'amélioration et le développement des compétences, l'évolution des entreprises et des secteurs d'activité, leurs attentes en termes de main d'œuvre.

Cette rencontre s'organise autour de tables rondes, donne lieu à des travaux en ateliers et à des conférences en séance plénière. Les objectifs d'une telle rencontre sont d'échanger sur les bonnes pratiques en la matière et de définir un certain nombre de pistes d'action future.

- **Règlements régionaux concernés**

1) actions d'amélioration de la qualité de la formation

MAPA – marchés publics adaptés- selon la procédure prévue par le Code des marchés publics. Attribution d'une subvention votée en Commission Permanente Régionale.

2) financement des réseaux d'AIO

Attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

3) actions d'information et d'accompagnement vers l'emploi

Conventions annuelles validées en CPR.

4) intervention du GIP Alfa Centre

L'animation éditoriale du site Etoile fait l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA) relancé chaque année.

Mise en oeuvre dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, adoption des orientations, programmes d'insertion et budgets annuels en conseil d'administration du GIP ALFA CENTRE ; attribution de la subvention régionales annuelle de fonctionnement lors d'une réunion de la CPR en début d'année.

5) validation des acquis

Attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

6) promotion et manifestation

MAPA (marchés publics à procédure adaptée) passé selon la procédure du Code des Marchés publics ou attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	6 846 000	0	6 874 000	0		
Sous-total	6 846 000	0	6 874 000	0	0	0
TOTAL	6 846 000	0	6 874 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

1) actions d'amélioration de la qualité de la formation : (250 000 €)

Les différents travaux menés en 2007 ont permis de définir un certain nombre d'indicateurs de mesure, en lien avec l'outil de gestion GIRAF. Une assistance maîtrise d'ouvrage est prévue au 4^e trimestre 2007 pour la mise en place d'un processus global d'évaluation des dispositifs de formations professionnelles, en articulation avec l'évaluation des politiques publiques. Les travaux menés en 2008 s'inscrivent dans la continuité de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) lancée en 2007.

Ainsi, 100 000 € seront consacrés aux travaux d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) en 2008.

De plus, la sécurisation des parcours professionnels des individus est devenu un enjeu majeur qui a pour conséquence la nécessaire évolution de l'offre de formation. Celle-ci doit prendre en compte les acquis d'expérience et permettre aux bénéficiaires, la réalisation de parcours individualisés.

L'offre de formation doit également permettre l'intégration de publics sous statuts différents avec des financements complémentaires (demandeurs d'emploi, salariés ayant validé partiellement une certification dans le cadre d'une démarche de validation des acquis de l'expérience, salariés en périodes ou en contrat de professionnalisation, en DIF (droit individuel de formation), en formation individuelle...).

Cette préoccupation s'inscrit également dans les orientations de l'action 7 du PRDF relatives au développement durable.

Aussi, pour 2008, il est proposé de :

- Accompagner les organismes de formation (responsables pédagogiques et financiers) dans la mise en place de la modularisation et l'individualisation des parcours.
- Poursuivre les modules de formation de formateurs au développement durable (axe social et sociétal, axe citoyen et axe développement de compétences).

2) financement des réseaux d'AIO : (3 296 000 €)

Même s'il leur est demandé de développer les partenariats financiers, il convient de maintenir les subventions de fonctionnement à la même hauteur du fait de leur forte implication dans les territoires.

Le bilan de compétences est un outil utilisé fréquemment par les structures qui a permis à 337 jeunes en 2006 d'en bénéficier ; on constate déjà une forte demande au 1^{er} semestre 2007. Il est proposé le maintien du financement pour 2008.

3) actions d'information et d'accompagnement vers l'emploi : (698 000 €)

Portées par des associations, ces actions reçoivent des financements de partenaires ne permettant pas toujours d'offrir ce service à l'ensemble des publics. Le financement apporté par la Région permet un accès équitable pour l'ensemble des publics.

La Région n'apporte pas de financement de fonctionnement aux structures mais doit, en tant que membre de l'association porteuse, s'acquitter d'une cotisation annuelle lorsque celle-ci est prévue dans les statuts. Il convient donc de maintenir les volumes attachés à cet engagement.

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques, les bénéficiaires et les objectifs définis correspondent pleinement aux orientations de la politique régionale de formation particulièrement sur le volet visant les publics les plus fragilisés dans un objectif d'accès à la qualification et à l'emploi. Ces dispositifs participent à l'atteinte de cet objectif, en complémentarité d'autres interventions régionales.

4) intervention du GIP Alfa Centre : (1 150 000 €)

Le rôle du GIP ALFA CENTRE en terme notamment d'information sur la formation et d'expertise sur le lien emploi – formation est essentiel et nécessite à ce titre de maintenir le montant en 2008.

5) validation des acquis : (1 320 000 €)

Ce dispositif permet à des jeunes en difficulté, public des missions locales, de bénéficier d'une acquisition progressive d'un diplôme de niveau V. Il est utilisé par les organismes de formation pour des formations figurant dans le programme régional de formation et doit donc être maintenu pour 2008.

6) promotion et manifestation : (160 000 €)

a) Printemps de l'emploi : (80 000 €)

Le budget de 80 000 € se répartit de la manière suivante :

- 40 000 € de subvention à l'ANPE pour l'organisation de la manifestation dont le coût global avoisine les 600 000 €
- 40 000 € destinés à concevoir, fabriquer, monter et démonter son stand sur les 7 forums de recrutement (appel à prestations)

b) rencontres : réseau et journée des Espaces Libre Savoir + Départementale des organismes (70 000€)

Il convient de souligner l'élargissement depuis 2006 de la plate forme à plusieurs visas et son utilisation par l'ensemble des acteurs (y compris les acteurs de la lutte contre l'illettrisme). Plus de 700 formateurs sont engagés dans des actions de formation aux visas libres savoirs. 26 Espaces Libres savoirs ont été labellisés et pour des besoins de couverture territoriale d'autres ELS devront être nouvellement labellisés en 2008.

c) Forum Service Public de l'Emploi : (10 000 €)

DOMAINE : MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES

Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation

- **Description**

1) congé individuel de formation – aides individuelles

Le congé individuel de formation permet à un salarié de bénéficier d'une formation à sa demande, dans le cadre d'une reconversion et en accord avec son employeur.

Ce dispositif est géré par un OPACIF, (organisme paritaire collecteur agréé pour le congé individuel de formation), le Fongécif en région centre.

Cet organisme, qui collecte les fonds des entreprises et gère les demandes au titre du CIF, attribue les aides financières liées aux dépenses de fonctionnement des actions ainsi qu'à la rémunération des bénéficiaires.

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie et dans le souci constant d'élever le niveau de qualification des citoyens de la région Centre, le Conseil régional apporte une contribution à ce dispositif, notamment en faveur des publics les moins qualifiés.

2) appui à la formation des salariés dans entreprises et associations

Bien que la Région ait compétence pleine et entière sur le financement de la formation des demandeurs d'emploi, elle souhaite néanmoins afficher sa préoccupation et sa volonté de venir en appui à la formation des salariés les moins qualifiés. En effet, dans un contexte économique aussi mouvant, il est important de contribuer à la construction de parcours professionnels qualifiants destinés à développer les compétences des personnes dans l'emploi et de faciliter les mobilités lorsque des ruptures d'emploi se produisent.

A cette fin, le Conseil régional participe au financement d'actions de formation à destination des salariés.

L'intervention régionale s'effectue par l'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'actions de formation auprès d'organismes paritaires collecteurs agréés interprofessionnels, de branches, de chambres consulaires ou d'autres secteurs d'activité.

Deux types d'intervention :

- En faveur des salariés des TPE et PME dont l'effectif est inférieur à 50 salariés,
- En faveur de secteurs d'activité cibles comme :
 1. l'agriculture, les PME et les associations interprofessionnelles, le secteur des métiers et de l'artisanat, le transport/logistique,
 2. le BTP, la réparation automobile, la métallurgie, la propreté, la culture, le sanitaire et social, le tourisme.

- **Règlements régionaux concernés**

1) congé individuel de formation – aides individuelles

Convention approuvée en Commission Permanente Régionale.

2) appui à la formation des salariés dans entreprises et associations

MAPA (marchés publics à procédure adaptée) passé selon la procédure du Code des Marchés publics ou attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

Ces dispositifs font référence à des règlements régionaux de différentes natures. Ce peut être des protocoles d'accords déclinés en conventions d'application annuelles, un accord unique régional dans le secteur de l'agriculture en cours d'évolution vers un Engagement de Développement des Emplois et des Compétences, des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles qui ont évolué en 2007 pour en faire de véritables outils stratégiques.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	2 791 000	0	2 383 600	0		
Sous total	2 791 000	0	2 383 600	0	0	0
TOTAL	2 791 000	0	2 383 600	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

1) congé individuel de formation – aides individuelles

La demande de formation à l'initiative des salariés est parfois complexe à mettre en œuvre. Il est donc important de permettre à ces personnes d'obtenir leur financement en articulant les actions entre le FONGECIF et le Conseil régional et en maintenant la participation de la Région à hauteur de 100 000 €.

2) appui à la formation des salariés dans entreprises et associations

a) secteur de l'agriculture : (425 000 €)

Les quatre organisations signataires de l'Accord AURA (Vivea, Fafsea, Opca 2 et Chambre régionale de l'agriculture) ont identifié quatre thèmes de formation communs et prioritaires qui sont :

- la gestion et l'organisation de l'entreprise,
- les techniques métiers,
- qualité et environnement rural,
- nouvelles approches de la formation comme les Technologies de l'information, la Formation Ouverte à Distance et la Validation des acquis de l'expérience.

Ces formations s'adressent aux salariés permanents, exploitants et actifs non salariés des exploitations, entreprises de travaux agricoles, de jardins et espaces verts et de travaux forestiers.

b) secteur de l'artisanat : (540 000 €)

L'accord avec la Chambre régionale de Métiers a pour objet :

- d'accroître la qualification,
- de développer les formations d'adaptation et de perfectionnement des compétences,
- de faciliter l'accès au secteur,

- de favoriser la mise en place d'une politique qualité dans le dispositif de formation,
- de contribuer à la maîtrise des savoirs de base,

Permettant ainsi aux actifs de ce secteur de pallier des déficits de formation initiale, d'assimiler de nouveaux savoirs et savoir-faire indispensables à la bonne marche de l'entreprise artisanale.

c) secteur du transport et de la logistique (0€) :

Pas de financement en 2008

d) BTP : (85 000 €)

Un EDEC (Engagement de Développement des Emplois et des Compétences) BTP a été voté en septembre 2007 pour une période de 3 ans. Il contient des actions de développement de l'emploi et des compétences.

Les publics concernés sont :

- Les salariés, hommes et femmes, prioritairement les moins qualifiés des conventions collectives ayant besoin de faire évoluer leurs compétences et/ou qualifications professionnelles.
- les salariés en deuxième partie de carrière (notamment 45 ans et plus),
- les salariés handicapés,
- les chefs d'entreprises, conjoints et conjointes

Les catégories visées en priorité sont les ouvriers et les employés, sans que soient exclues les autres catégories (techniciens, agents de maîtrise et cadres). La part cumulée des deux catégories prioritaires dans les résultats régionaux consolidés sur la durée totale de l'accord visera à atteindre 70%.

Il vise à mettre en œuvre un ensemble d'actions de formation relatives :

- au développement des compétences des salariés (hommes et femmes) afin qu'ils puissent évoluer dans l'entreprise tout en développant leur autonomie et leurs savoirs être, en particulier pour faire face aux problèmes liés à l'évolution démographique,
- à l'accès à une qualification reconnue et transférable
- à la création ou reprise des entreprises du BTP
- au suivi et au développement d'actions de Validation d'Acquis de l'Expérience
- au développement des démarches de tutorat

e) Services de l'Automobile : (20 000 €)

Il s'agit de soutenir la branche des services de l'Automobile, pour la mise en place de son plan de perfectionnement de formateurs de LP et de CFA. Cela concerne l'ensemble des formateurs des filières automobiles. Le but est d'accompagner les formateurs face aux évolutions des technologies automobiles

f) Métallurgie : (80 000 €)

Appui à la formation durable des salariés dans ce secteur. Actions probables sur la thématique du développement durable. Cela concerne les PME du secteur secondaire régional avec pour objectif de promouvoir la formation tout au long de la vie.

g) Propreté : (20 000 €)

Dans le cadre de l'EDEC Propreté 2007-2009

a. Contenu

- Actions d'ingénierie de la formation : en amont de la formation, évaluation et positionnement, permettant d'apprécier les besoins de formation et d'individualiser les réponses formation dans le cadre de parcours professionnalisant ;
- Actions visant à renforcer et élever le niveau de compétences (voire qualification) des salariés les moins qualifiés (ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés, employés) ;

- Actions de lutte contre l'illettrisme par la maîtrise des savoirs de base ;
- Actions de professionnalisation de l'encadrement intermédiaire

b. Public

Les actions concernant les ouvriers les moins qualifiés seront prioritaires ;
Les autres actions concernent la professionnalisation ou le perfectionnement destinées à l'ensemble du personnel dont le personnel d'encadrement intermédiaire

c. Objectifs

- asseoir, conforter et sécuriser les parcours professionnels ;
- assurer une meilleure qualité de service auprès des usagers ;
- optimiser, en les mutualisant, les différents moyens d'intervention des partenaires.

h) secteur de la culture (20 000 €)

Les actions qui concernent les salariés intermittents du spectacle sont destinées à adapter leurs compétences.

i) Sport : (20 000 €)

Appui à la professionnalisation des salariés et bénévoles dans ce secteur

Public concerné : Salariés et bénévoles des associations sportives.

Objectif : Développer la professionnalisation des personnels des structures sportives.

j et k) maintien à domicile / secteur d'activité du sanitaire et social : (300 000 €)

Objectifs:

- augmenter le niveau de qualification des intervenants à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées ;
- professionnaliser l'ensemble des intervenants par des formations d'adaptation à l'emploi ;
- professionnaliser les cadres intermédiaires.

Contenu :

- actions d'accompagnement à la VAE et prise en charge des modules complémentaires à valider post-VAE ;
- modules de perfectionnement ;
- actions de formation destinées aux encadrants.

Public : salariés des associations employeurs et notamment ceux faisant fonction d'auxiliaire de vie sociale, d'assistant de vie et de cadre intermédiaire.

l) Tourisme : (100 000 €)

Il s'agit du dispositif 'Destination Centre' comportant 3 volets :

Volet Grand public : Visa tourisme

Volet acteurs du tourisme : Pass' acteur

Volet salariés du tourisme : Pass' salarié

Les objectifs sont les suivants : développement touristique durable, montée en qualité des acteurs publics et privés du tourisme régional, faire de la Région Centre et de ses composantes reconnues une destination touristique de courts séjours, toute l'année.

m) secteur des métiers de l'interprofessionnel : (560 000 €)

Les salariés des PME et plus encore ceux des TPE accèdent peu ou mal à la formation : problèmes de disponibilités, de priorités ou de moyens (faible obligation légale de formation). Forte de ce constat, la Région participe au financement, depuis 1997, de la formation des salariés des entreprises de moins de 50 salariés sur des axes prioritaires et des publics cibles.

Les priorités déclinées dans les protocoles :

- accroître la qualification des actifs,
- développer des formations d'adaptation ou de perfectionnement des connaissances,
- aider les entreprises confrontées à des situations d'illettrisme ...

ont permis d'organiser des actions collectives et de développer l'information sur la VAE et le DIF.

n) pôle d'efficacité énergétique : (40 000 €)

Le public ciblé est celui du programme régional de formation. Cette action consisterait à enrichir l'offre de la Région centre en y intégrant la démarche de la maîtrise de l'énergie.

Un travail spécifique sera à conduire sur une étude-formation concernant les énergies renouvelables. Ce travail permettra de déterminer quelles les compétences seront requises vis-à-vis des candidats à cette formation sur l'énergie.

Un Marché à Procédure Adaptée « EUREVAL » concernant la réalisation d'une étude d'opportunité sur le développement de la formation en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables en Région centre a été mené en 2007. Un éventuel accompagnement sera nécessaire en 2008 dans la déclinaison de l'étude sur les dispositifs financés par la Région, car aucun il n'en existe aucun à l'heure actuelle.

o) secteur de l'insertion par l'activité économique : (73 600 €)

Depuis 1996, la Région soutient la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) dans l'organisation de la formation des encadrants techniques de l'insertion par l'activité économique.

Le Conseil régional accorde par ailleurs à la FNARS, une aide au financement des actions de professionnalisation des bénévoles, salariés et administrateurs des structures d'accueil et d'insertion s'occupant de personnes fragilisées socialement et professionnellement.

L'encadrant technique de l'insertion par l'activité économique fait partie des nouvelles qualifications de « services aux personnes » qui émergent des transformations du secteur sanitaire et social.

L'insertion par l'activité économique est un secteur qui est en train de se structurer, c'est pourquoi la qualification des acteurs est rendue nécessaire.

DOMAINE : INVESTISSEMENTS

Programme : Equipement des centres de formation et des réseaux d'information - orientation

- **Description**

De manière exceptionnelle, la Région contribue au financement de certaines structures de formation (associations). Elle participe au financement des équipements des réseaux d'accueil, information, orientation.

- **Règlements régionaux concernés**

Attribution de subventions votées en Commission Permanente Régionale.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0179	Equipement des centres de FP et d'AIOA	0	150 000€
	TOTAL	0	150 000€

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	550 000	0	755 000	0	325 000	0
Autres crédits	0	0	0	0		
Sous total	550 000	0	755 000	0	325 000	0
TOTAL	550 000	0	755 000	0	325 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Pour 2008 l'ouverture d'une AP à hauteur de 150 000 € permettra de participer à des projets partenariaux représentant un véritable enjeu pour les territoires. Cette AP offrira la possibilité d'aider les organismes de formation à s'équiper.

Les organismes de formation intègrent le coût d'amortissement de leur matériel dans le coût prévisionnel de l'action proposée.

La Région a choisi de prendre part au financement de l'extension du groupe IMT en DM1 2007. A cet effet, une nouvelle Autorisation de Programme d'un montant de 750 000 € a été ouverte. Les crédits de paiement s'élèveront à 375 000 € en 2008.

L'ensemble des crédits de paiement pour ce programme s'élèvera à 755 000 € en 2008.

APPRENTISSAGE

LES ORIENTATIONS

Avec **19 000 apprentis en formation** à la rentrée 2007, l'apprentissage occupe une place importante au sein du dispositif régional de formation professionnelle des jeunes.

La Région dispose d'une compétence générale dans la gestion de l'apprentissage. A ce titre, il lui appartient de créer les Centres de Formation d'Apprentis (C.F.A.), d'ouvrir et de fermer les formations et d'assurer le financement du dispositif tant auprès des établissements que des entreprises.

La réussite du « chèque apprenti » et le soutien à l'activité artisanale, industrielle et de services constituent les objectifs fondamentaux de l'engagement régional dans ce domaine. La Région conduit une **politique volontariste d'amélioration de la qualité de la formation des apprentis**. Cette politique s'inscrit dans l'objectif général de renforcement de l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'accès à la qualification professionnelle, en cohérence avec le volet social du Développement Durable défini dans le PRDF.

Cette politique qualitative repose notamment sur :

- **L'élévation des niveaux de qualification des apprentis.** En la matière, la politique volontariste de la Région a pleinement porté ses fruits. Ainsi de 27% d'apprentis inscrits dans des formations de niveaux Bac et Bac + en 2000 soit 4 722 apprentis, ce sont, à la rentrée de 2007, 40% de jeunes qui sont désormais inscrits dans ces formations soit 7 357 jeunes (+ 55,8% d'accroissement des effectifs sur la période). Au cours des quatre dernières années, ce ne sont pas moins de 84 nouvelles formations de niveaux Bac et Bac + qui ont été ouvertes par la Région. L'objectif de 50% à l'horizon de la rentrée scolaire de 2010 est en voie de concrétisation.
- **L'accompagnement des jeunes en difficulté d'acquisition des savoirs.** La Région, avec le soutien de l'Europe, a engagé les CFA dans des projets de prise en charge des apprentis en difficulté (adaptation des parcours pédagogiques, individualisation, lutte contre l'illettrisme, etc.).
- **Le renforcement du lien avec l'entreprise formatrice.** Le développement des partenariats avec le monde de l'entreprise notamment par le biais des contrats d'objectifs territoriaux, a permis à la Région d'apporter des réponses concrètes aux besoins en main d'œuvre qualifiée constatés. Le développement de l'apprentissage dans les secteurs du bâtiment, des services aux personnes et du transport logistique constitue ainsi une réponse adaptée aux besoins des entreprises de ces secteurs professionnels.

Pour l'égalité des chances

Au cours de l'année 2008, la Région va poursuivre ses efforts en faveur de l'apprentissage avec en particulier :

- L'adaptation de la carte des formations dans la dynamique d'élévation des niveaux de qualification avec comme objectif l'atteinte de 50% des apprentis inscrits dans des formations de niveaux bac et bac + à l'horizon de la rentrée de 2010.

Le CFA académique créé par la Région à la rentrée de 2006 contribue de façon très efficace à la réalisation de cet objectif. En effet, sur les 600 apprentis accueillis au sein des 26 lycées partenaires du CFA, 85% préparent des formations de niveaux bac et bac+.

- La lutte contre les discriminations dans une démarche générale **d'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'accès à la qualification,**

- Le développement de la mobilité des apprentis dans le cadre de **l'extension du dispositif Trans'Europe Centre à tous les C.F.A.,**

- Le raccordement des C.F.A. au réseau haut débit régional. Dans ce cadre, la Région a prévu d'équiper sur la période 2007 – 2009 tous les CFA, afin de leur donner le plein accès au réseau régional tant au plan administratif que pédagogique. **L'équipement des CFA s'accompagne par la mise en place de projets pédagogiques** visant à renforcer la qualité du parcours de formation des apprentis, par l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication.

- Le projet de **restructuration du C.F.A. Interprofessionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire**. Ce CFA accueille annuellement près de 1 500 apprentis inscrits dans plus de 30 métiers différents (alimentation, mécanique automobile, vente, services aux personnes, tapisserie, horlogerie, etc.).

- La formation des formateurs de C.F.A. et des maîtres d'apprentissage qui constitue une garantie de la **qualité de l'apprentissage**.

L'année 2008 s'annonce riche en initiatives, qui s'inscrivent toutes dans l'objectif prioritaire d'offrir à tous les jeunes les meilleures chances d'insertion dans la vie professionnelle et citoyenne.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901.12	Fonctionnement 931.12
Autorisations de programme	15 770 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	5 741 800	91 008 000
Crédits de paiement recettes	337 000	17 610 000

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Apprentissage				
Investissement	5 790 600		5 741 800	337 000
Fonctionnement	89 149 000	18 562 000	91 008 000	17 610 000
TOTAL	94 939 600	18 562 000	96 749 800	17 947 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.0180	Plan annuel d'équipement des CFA	2 000 000	1 300 000	700 000	
2008.1550	Réseau haut débit	800 000	400 000	400 000	
2008.1986	CM 37 : 1 ^{ère} tranche.	12 970 000	0	4 000 000	8 970 000
TOTAL		15 770 000	1 700 000	5 100 000	8 970 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : APPRENTISSAGE

Programme : Construction, aménagement réhabilitation, équipement

- **Description**

Dans le cadre de sa compétence générale en matière d'apprentissage, la Région participe à l'entretien et à l'amélioration des locaux des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), afin d'offrir aux 19 000 apprentis et élèves de CPA (Classes Préparatoire à l'Apprentissage) les meilleures conditions de formation. L'intervention régionale porte sur l'ensemble des activités des CFA : locaux de formation (enseignement général, enseignement professionnel, administration), services d'hébergement et de restauration. La Région n'étant pas propriétaire des locaux des CFA, son niveau d'intervention oscille entre 50% et 80% des dépenses ; les compléments de financement étant apportés par les organismes gestionnaires des CFA ou par les branches professionnelles. L'intervention de la Région revêt la forme de subventions.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.1986	CM 37 : 1 ^{ère} tranche.		12 970 000
	TOTAL		12 970 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	3 590 600		3 126 266	337 000	11 916 000	4 337 000
Autres crédits						
Sous-total	3 590 600		3 126 266	337 000	11 916 000	4 337 000
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	3 590 600		3 126 266	337 000	11 916 000	337 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les 3,127 M€ de crédits prévus en 2008 permettront notamment de financer deux opérations immobilières importantes :

1. L'achèvement de la deuxième tranche de travaux du CFA de la Chambre de Métiers du Loiret pour 409 400 € (montant totale de la subvention régionale pour cette tranche : 4 094 000 €).
2. La construction d'un atelier ascensoriste pour Le CFA de l'AFP Tours pour un montant de 2,436 M€ (montant total de la subvention régionale prévue 3,680 M€ dont 880 000 € de crédits au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens). Pour mémoire, le CFA de l'AFP Tours est l'un des deux établissements à proposer au niveau national la formation de niveau IV de technicien en maintenance d'ascenseurs (150 apprentis formés annuellement).

Projet de Restructuration du CFA de la Chambre de Métiers d'Indre-et-Loire :

Par ailleurs, l'année 2008 devrait voir le lancement de la première tranche de l'opération de restructuration du CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire.

Ce CFA a été créé en 1976. Il a connu 2 extensions en 1983 et 1991. Depuis la dernière extension, les effectifs ont progressé de plus de 25 %. Les filières se sont développées dans la quasi-totalité des métiers et le nombre d'heures apprenti est passé de 440 000 en 1991 à 800 000 actuellement, avec un très fort développement des formations de niveaux IV (bac pro) et III (BTS).

Le montant prévisionnel du projet global s'établit à 26 M€ avec un financement par la Région et le Contrat d'Objectifs et de Moyens à hauteur de 23 M€. Sa réalisation s'échelonnerait de 2008 à 2012.

La première tranche de travaux pour laquelle une autorisation de programme de 12,970 M€ est proposée au budget 2008, portera sur la construction de nouveaux locaux (accueil, administration, ateliers mécanique automobile, laboratoire soins et beauté, centre de documentation).

Une seconde tranche portant sur la réhabilitation et la redistribution des locaux existants fera l'objet d'une inscription budgétaire en 2009 ou 2010 en fonction de l'avancement de la 1^{ère} tranche.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

Programme : Equipement TIC

- **Description**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la Région a décidé en 2007 d'étendre aux CFA l'accès au réseau haut débit régional géré par le GIP RECIA.

L'atteinte de cet objectif nécessite de doter les CFA des moyens techniques indispensables (câblage, serveurs, matériels informatiques).

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.1550	Equipement TIC		800 000
	TOTAL		800 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	400 000		800 000		400 000	
Autres crédits						
Sous-total	400 000		800 000		400 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	400 000	-	800 000	-	400 000	-

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'accès au réseau haut débit est conditionné à l'élaboration par les CFA de projets visant à développer l'usage des TICE auprès des apprentis et des entreprises. En 2007, première année de mise en œuvre du projet 9 CFA pilotes accueillant 7 872 jeunes ont été retenus. L'équipement de ces 9 CFA devrait être achevé au début de l'année 2008. Ainsi équipés, ces CFA déploieront progressivement leurs projets pédagogiques. Une dizaine de nouveaux CFA seront également équipés au cours de cet exercice ; l'objectif étant qu'à l'horizon 2010 tous les établissements bénéficient des infrastructures leur permettant de bénéficier du réseau régional.

- **Cadre régional d'intervention**

La politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Programme : Financement des Centres de Formation d'Apprentis

- **Description**

Permettre aux 38 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) conventionnés avec la Région d'assurer la formation des 19 000 apprentis et élèves de CPA (Classes Préparatoire à l'apprentissage) accueillis au sein de ces établissements.

Equipement :

Doter les CFA des équipements nécessaires à la formation des apprentis : renouvellement des équipements, mises aux normes, adaptation à l'évolution des diplômes et des techniques.

Fonctionnement :

Les lois de décentralisation de 1983 ont confiés aux Régions une compétence générale en matière d'apprentissage (livre I du code du travail). Cette compétence porte notamment sur le financement des Centres de Formation d'Apprentis, afin de leur permettre d'assurer la formation des apprentis et des élèves de CPA. Ce financement concerne la formation, le transport, l'hébergement et la restauration des jeunes. Il vise ainsi à assurer la gratuité de la formation pour des jeunes souvent issus de milieux sociaux défavorisés.

Les **conventions quinquennales** portant création des C.F.A. et des sections d'apprentissage, conclues en 2005 entre la Région et les organismes gestionnaires des établissements, déterminent le cadre de l'intervention régionale.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008-0180	Plan annuel d'équipement des CFA		2 000 000
	TOTAL		2 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 800 000		1 815 534		700 000	
Autres crédits						
Sous-total	1 800 000		1 815 534		700 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	47 854 000	15 962 000	49 744 000	14 720 000		
Sous-total	47 854 000	15 962 000	49 744 000	14 720 000		
TOTAL	49 654 000	15 962 000	51 559 534	14 720 000	700 000	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Investissement :

Le plan d'équipement pour 2008 portera principalement sur l'adaptation de l'outil de formation à l'évolution des métiers et des référentiels de formation. Ce plan d'équipement sera mené en partenariat avec les services du rectorat et les branches professionnelles avec lesquelles des cofinancements seront systématiquement recherchés. Le niveau de financement pratiqué par la Région oscille entre 50% et 80% du coût des équipements. L'intervention de la Région s'effectue sous la forme de subventions.

Fonctionnement :

Pour 2008, il est proposé de réévaluer le barème de financement des CFA et des sections d'apprentissage de 1,6%, afin d'accompagner partiellement l'évolution des coûts dans les CFA : évolution de la masse salariale des établissements et des dépenses de fonctionnement et en particulier les dépenses liées à l'énergie. Cette augmentation permettra de maintenir le niveau d'intervention de la Région dans les établissements. Par ailleurs, les crédits intègrent également l'augmentation du nombre d'apprentis, l'élévation du niveau de qualification et la montée en puissance du CFA académique qui a ouvert ses portes en septembre 2006. La région devrait bénéficier en 2008 d'une aide financière de 5 720 000 € dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu en 2005 avec l'Etat et les professions. Ces crédits issus de la taxe d'apprentissage (Fonds National de Modernisation et de Développement de l'Apprentissage) viennent soutenir et accompagner les efforts des Régions dans ce domaine.

**BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE
EN 2008**

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

- ✓ formations de niveaux II et I 7 580 €
- ✓ formations de niveau III 5 577 €
- ✓ formations de niveau IV 4 211 €
- ✓ formations de niveau V 3 053 €

B - Forfait logement (par nuitée) 3,76 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Rayons de déplacement en km	Montants forfaitaires annuels	
	Apprentis internes 21 voyages	Apprentis externes 102 voyages
De 0 à 5	-	-
De plus de 5 à 25	74 €	363 €
De plus de 25 à 50	190 €	924 €
De plus de 50 à 75	286 €	1 402 €
De plus de 75 à 100	387 €	1 878 €
plus de 100	526 €	1 878 €

D - Forfait par repas 1,06 €

II – CPA

- forfait standard élève 4 001 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

• Cadre régional d'intervention

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA.

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

Programme : Egalité des chances

• Description

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) accueillent de nombreux jeunes (entre 4 000 à 5 000 par an) confrontés à d'importantes difficultés scolaires. Ces difficultés constituent pour nombre d'entre eux un facteur d'abandon de leur parcours de formation, avec à la clé des situations sociales très difficiles (chômage, emplois précaires).

Afin de lutter contre cette précarisation, la Région a fait de l'accompagnement pédagogique et éducatif des jeunes une priorité.

L'objectif de cette démarche est de permettre au plus grand nombre de jeunes d'obtenir une qualification et de s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Dans ce cadre, la Région, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du dispositif de formation, a engagé l'ensemble des CFA dans une démarche active de projets d'établissements. Les principales actions financées par la Région portent sur l'adaptation des parcours de formation au niveau scolaire des jeunes (soutien, dédoublements, groupes de besoins, plateformes d'individualisation, etc.), le suivi des jeunes en entreprises, la lutte contre les abandons en cours de formation, l'introduction des TICE dans la formation, la mise en place d'actions de prévention des conduites à risques (SIDA, toxicomanie, etc.), l'accès des jeunes handicapés à l'apprentissage et le développement d'actions culturelles et citoyennes.

La Région développe également un plan régional de formation en direction des formateurs des CFA, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage (Rectorat, CFA, branches professionnelles).

Par ailleurs, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2007, la Région a décidé d'étendre aux apprentis l'aide au premier équipement professionnel. L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien financier aux familles pour l'acquisition d'un équipement professionnel (outillage, tenue de travail) souvent coûteux dans l'enseignement professionnel. Cette mesure est un moyen de renforcer l'égalité des chances et également de promouvoir l'enseignement professionnel, facteur de développement économique régional. Ce dispositif concerne toutes les filières de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP et BEP) où est exigé un équipement particulier.

Pour accompagner et développer sa politique, la Région bénéficie du soutien de l'Europe dans le cadre du Fonds Social Européen et de l'Etat et des professions dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu en 2005.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	5 245 000	2 100 000	4 170 000	2 100 000		
Sous-total	5 245 000	2 100 000	4 170 000	2 100 000		
TOTAL	5 245 000	2 100 000	4 170 000	2 100 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Au cours de l'année 2008, la Région poursuivra les actions engagées en 2006 et 2007 avec en particulier :

- L'accompagnement des jeunes en difficulté dans le cadre d'une démarche générale de lutte contre les abandons en cours de formation.
- Le financement d'antennes du CFA spécialisés du CREAM au sein de CFA ordinaires, afin de développer l'accès à l'apprentissage pour les jeunes handicapés.

- Le développement de l'utilisation des TICE dans les pratiques pédagogiques des CFA. Cette démarche s'appuie notamment sur l'accès par les CFA au réseau haut débit régional.
- Le renforcement du lien entre les établissements et les entreprises pour un meilleur suivi du parcours de formation des apprentis.
- La poursuite du plan régional de formation de formateurs en partenariat avec le rectorat, les CFA et les professions.
- L'aide au premier équipement professionnel sera applicable pour les apprentis entrant en 1^{ère} année de formation à compter de la rentrée de septembre 2007. 5 000 jeunes préparant un CAP ou un BEP devraient ainsi bénéficier d'une aide régionale oscillant entre 25 € et 175 €.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA.

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

DAP N° 03.03.07 des 26 et 27 juin 2003 instituant l'aide régionale au premier équipement en sections professionnelles et CPR N° 07.06.13 du 13 juillet 2007 (extension aux apprentis).

Programme : Mobilité européenne des apprentis

- **Description**

La politique régionale de mobilité vise à favoriser une meilleure adaptation des jeunes à l'emploi de demain dans une démarche d'eurocitoyenneté.

L'intervention de la Région porte sur deux grands dispositifs :

- la mise en place d'actions de mobilité européenne courtes de 1 à 3 semaines (sections d'apprentissage à mobilité européenne : SAME), ou longues de 6 mois pour les échanges post apprentissage. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme européen de mobilité Leonardo Da Vinci.
- le Trans' Europe Centre. Ce dispositif mis en place en 2006 pour les lycéens, s'inscrit dans le cadre général de la politique d'égalité des chances de la Région Centre. Il vise à offrir aux jeunes la possibilité d'effectuer un séjour pédagogique en Europe ou dans un pays associé pendant leur formation. En 2007, la Région a décidé d'étendre aux apprentis le Trans'Europe. Dans ce cadre, 14 CFA ont été retenus pour expérimenter le dispositif qui a permis à 500 apprentis de bénéficier d'une mobilité. A compter de 2008 le Trans'Europe sera ouvert à tous les CFA. Il est rappelé que les actions de mobilité doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 050 000	500 000	1 150 000	790 000		
Sous-total	1 050 000	500 000	1 150 000	790 000		
TOTAL	1 050 000	500 000	1 150 000	790 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2008 verra l'extension progressive du Tran's Europe Centre à tous les CFA. Il est ainsi prévu 800 jeunes bénéficiaires du dispositif pour une enveloppe financière de 300 000 €. La montée en puissance du Tran's Europe se poursuivra également au cours des prochaines années. Il convient toutefois de noter que le fonctionnement de l'apprentissage (alternance de période en CFA et en entreprise), limite les possibilités d'actions des CFA.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens participera financièrement à la mobilité des apprentis pour un montant de 500 000 €. La Région bénéficiera également d'une recette de l'Europe (Léonardo) de 290 000 €.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

Programme : Aides aux employeurs d'apprentis

- **Description**

Accompagner l'effort de formation des entreprises par l'attribution de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF).

Ce dispositif décentralisé aux Régions par la loi de « démocratie de proximité » de février 2002, a été refondu en 2006 par la Commission Permanente (CPR n°06.04.56 du 07 avril 2006). Le nouveau dispositif s'inscrit dans une démarche qualitative forte et vise à :

- encourager l'élévation des niveaux de qualification afin de permettre aux jeunes d'évoluer plus facilement tout au long de leur vie professionnelle,

- accompagner les publics en grandes difficultés afin de leur offrir un premier niveau de qualification et combattre ainsi la précarité,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins,
- soutenir le développement des compétences tutorales des entreprises dans l'accueil de l'apprenti et dans le suivi de son parcours de formation en lien avec le CFA.

14 000 entreprises bénéficient chaque année de l'ICF.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	35 000 000		35 944 000			
Sous-total	35 000 000		35 944 000			
TOTAL	35 000 000		35 944 000			

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2008 verra le fonctionnement optimal du nouveau dispositif de l'ICF (aides versées pour l'accueil d'apprentis en 1^{ère} et 2^{ème} années de formation). En 2007, le nouveau dispositif concernait uniquement les entreprises accueillant des apprentis en 1^{ère} année de formation, les jeunes de 2^{èmes} années restant sous l'ancien dispositif.

Il est rappelé que le nouveau dispositif de l'ICF se décompose en deux aides :

1. Une **aide à l'embauche de 900 €** est ouverte aux employeurs de 20 salariés maximum, si l'apprenti n'a aucun diplôme ou s'il est titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP). Le contrat doit être d'une durée supérieure à 11 mois.

Le versement de cette première prime est conditionné par la poursuite du contrat à l'issue d'une période de 3 mois à compter de la date de début effectif du contrat d'apprentissage.

2. Une **prime de Soutien à l'Effort de Formation de 1 200 €** est ouverte pour chaque année du cycle de formation de l'apprenti. Cette prime de base pourra être majorée en fonction des critères qualitatifs ci-après.

- Majoration 1 : **L'élévation des niveaux de qualification : 500 €**, pour chaque année du cycle de formation, seront attribués à l'employeur qui recrute un apprenti pour le former à un diplôme de niveau IV, III, II et I.
- Majoration 2 : **L'insertion des jeunes sans qualification** : L'employeur qui recrute un apprenti de 15 à 19 ans, sorti du système scolaire sans qualification, pour le former à un CAP, se verra attribuer **500 €** pour chaque année du cycle de formation.
- Majoration 3 : **L'apprentissage deuxième chance pour des publics plus âgés : 1 200 €**, pour chaque année du cycle de formation, seront attribués à l'employeur qui recrute un apprenti de 20 ans et plus, sorti du système scolaire sans qualification, pour le former à un diplôme de niveau V (CAP-BEP et autres).
- Majoration 4 : **L'insertion professionnelle des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins** : L'employeur qui recrute une apprentie dans une formation pour laquelle l'effectif féminin représente moins de 15 % de l'effectif total, se verra attribuer **500 €** pour chaque année du cycle de formation.
- Majoration 5 : **La formation des maîtres d'apprentissage aux fonctions tutorales : 500 €** seront attribués à l'employeur de 11 salariés maximum qui suit, dans la première année du contrat, une formation sur le cadre réglementaire du contrat d'apprentissage et sur son rôle pédagogique et professionnel (accueil, formation, suivi et évaluation de l'apprenti).

- **Cadre régional d'intervention**

Commission Permanente du Conseil régional (CPR n°06.04.56) du 07 avril 2006.

ENSEIGNEMENT - LYCEES

LES ORIENTATIONS

Avec 100 000 lycéens, 2 millions de m², 102 établissements publics et 142 millions d'euros de budget (en dépenses) et 90 M€ en autorisations de programme, l'éducation et la formation sont au cœur des compétences de la Région.

Accueillir les jeunes dans des lycées rénovés et adaptés à l'évolution des technologies de communication afin d'améliorer leurs conditions d'études, leur cadre de vie et favoriser leur entrée dans le monde du travail, telle est la volonté de la Région. La politique des lycées ne concerne pas que les bâtiments, les équipements ou le fonctionnement, la Région Centre mène des politiques régionales innovantes en plaçant les jeunes au centre des préoccupations avec par exemple la mesure phare « Trans'Europe » Centre et le dispositif : « Lycéens Citoyens ».

Améliorer le cadre de vie

A côté des actions d'envergure de constructions, de restructurations et d'équipement mobiliers des lycées, les **chargés de maintenance**, présents dans chaque département, mènent des **actions d'entretien sur les bâtiments et d'amélioration du cadre de vie ainsi que de conseil à l'exploitation des lycées.**

Le **programme prévisionnel des investissements**, approuvé par l'assemblée plénière, a pour objectif de lister les investissements à réaliser pour les établissements publics et privés locaux d'enseignement sur la période 2008 2013. L'année 2008 sera donc la première année d'application de ce nouveau PPI, document d'orientation, guide pour l'action future.

Bâtir branché et durable

L'ensemble des lycées étant câblé et connecté au réseau régional haut débit, le déploiement de la plate-forme de télégestion chargée de la mise en service, de l'exploitation et de la maintenance des équipements à distance des cœurs de réseaux informatiques des lycées est opérationnelle pour l'ensemble (85%) des lycées de la Région. Cette plate-forme, pilote au plan national, permet une réelle sécurité et une grande efficacité dans l'utilisation de l'informatique au service de la pédagogie. Elle est également l'indispensable pré requis pour que, sans rupture d'égalité, tous les lycées publics puissent aller vers le développement des usages et accéder progressivement à l'Espace Numérique de Travail que nous développerons avec le GIP Récia et en collaboration avec l'Etat.

En ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments, performance dont on sait qu'elle est le fruit d'une bonne conception et qualité intrinsèque du bâtiment mais aussi d'une bonne exploitation des lieux, la Région a choisi en 2007 avec un déploiement en 2008 d'anticiper l'affichage énergétique des lycées suivant les règles européennes d'Energy display. Cette campagne d'affichage sera déployée en même temps que celle de la rénovation de la signalétique extérieure des lycées publics. Il s'agit ici de sensibiliser le public à cet enjeu majeur.

S'épanouir et s'informer

La Région ouvre les portes de la culture aux lycéens et aux apprentis en innovant avec de nombreux dispositifs comme le chèque « **Clarc** », « **Aux Arts Lycéens et Apprentis** », « **Lycéens au cinéma** », « **Lycéens et Théâtre contemporain** » et l'accueil en résidence d'artistes dans les lycées d'enseignement général, technique et agricole.

Permettre à chaque jeune de trouver sa voie professionnelle parmi les nombreuses offres, tel est l'enjeu que s'est fixé la région Centre qui met en place plusieurs actions visant à améliorer la qualité de l'information et de l'orientation. Ainsi, **la Région participe au financement de 12 forums et salons d'information et d'orientation** sur l'ensemble du territoire régional. Avec cette initiative, les métiers seront « mis en scène » ; une manière plus attractive et réaliste d'interpeller les jeunes sur leur avenir professionnel. Le Salon de Tours ayant servi de vitrine en 2007 en regroupant le forum d'information et les sélections régionales des « Olympiades des métiers », l'ensemble des forums doivent s'inspirer cette année de cette démarche.

Intensifier la politique d'égalité des chances.

En 1998, le Centre est la première Région de France à mettre en place la gratuité des livres scolaires pour tous les élèves. Cette politique volontariste s'intensifie chaque année, ainsi la Région met à disposition des élèves de certaines sections professionnelles des manuels scolaires non transmissibles « les consommables » et offre une aide pour l'achat du premier équipement aux élèves entrant en sections professionnelles.

Pour développer la dimension citoyenne des lycéens et lycéennes et les ouvrir à d'autres mondes, la Région a mis en place trois dispositifs :

En 1994, les actions internationales : La Région soutient les projets pédagogiques de déplacement hors Europe présentés par les équipes éducatives des lycées.

En 2003, les stages professionnels : Cette politique intéresse les lycéens, les apprentis, les post-apprentis et les étudiants. Cette année la Région étendra cette mesure en finançant les stages professionnels hors Europe.

Et en 2006, le Trans'Europe Centre : Le Trans'Europe Centre permet à tous les lycéens et lycéennes de la région de bénéficier gratuitement une fois dans leur scolarité d'un séjour pédagogique en Europe ou dans un pays associé. Après le **succès de l'expérimentation** sur 14 établissements pilotes ayant permis à 1 380 élèves de partir dans 17 pays différents, la Région **généralise cette mesure unique en France** à l'ensemble des lycées et lance une **expérimentation auprès d'une douzaine de Centre de Formation d'Apprentis**. Avec ce dispositif la Région Centre fait figure de pionnière dans sa politique de mobilité et d'égalité des chances.

La mesure « **Lycéens Citoyens** » a été mise en place pour renforcer l'égalité des chances et développer la citoyenneté au sein des lycées. **La Région apporte un appui technique et financier aux jeunes** qui développent dans leur lycée un projet s'articulant autour de l'éducation au développement durable, l'éducation artistique, culturelle et sportive, la prévention dans le domaine de la santé et dans le domaine social et enfin le soutien aux lycéens pour l'insertion professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans le cadre des nouvelles compétences que l'Etat lui a confié, sans malheureusement transférer les moyens nécessaires, la Région Centre s'est fixée de grands objectifs :

- Une restauration de qualité attractive constitutive d'un projet éducatif global,
- Un hébergement faisant place aux attentes des jeunes sur le plan culturel et de la réussite scolaire,
- Un entretien quotidien faisant de chaque lycée un lieu de vie agréable.

Au 1^{er} janvier 2008, la Région accueillera **1 533 Techniciens et Ouvriers de Service** des lycées qui ont fait le choix d'opter pour la Région suite au transfert de leurs missions aux régions. **La Région a mis en place toutes les conditions nécessaires pour assurer l'accueil de ces personnes dans les meilleures conditions possibles**, en nommant des **chargés de ressources humaines dans chaque département**, en embauchant un **médecin du travail avec une assistante** dédiée et en mettant en place un **service d'assistantes sociale**.

Dans le domaine des missions transférées et donc des services aux lycées que la Région délivre par l'intermédiaire des personnels et des équipes de direction d'EPL, la Région entend s'investir plus particulièrement sur les enjeux de restauration scolaire tant qualitatifs que de tarifs **pour un service public de qualité accessible à tous**.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **ENSEIGNEMENT - LYCEES**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 902	Fonctionnement 932
Autorisations de programme	90 000 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	87 000 000	114 637 000
<i>dont services communs (220)</i>		916 000
<i>dont lycées publics (222)</i>	79 776 082	96 179 600
<i>dont lycées privés (223)</i>	3 037 275	8 570 400
<i>dont autres services périscolaires et annexes (28)</i>	4 186 643	8 971 000
Crédits de paiement recettes	1 319 000	10 285 000
<i>dont services communs (220)</i>		
<i>dont lycées publics (222)</i>	580 000	2 410 000
<i>dont lycées privés (223)</i>		75 000
<i>dont autres services périscolaires et annexes (28)</i>	739 000	
<i>dont participation des familles restauration/hébergement (chapitre 942)</i>		7 800 000

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions sur le patrimoine				
Investissement	92 660 000	1 000 000	86 960 000	1 319 000
Fonctionnement	6 236 000	0	5 978 000	
Sous-total	98 896 000	1 000 000	92 938 000	1 319 000
Fonctionnement des établissements				
Investissement			40 000	
Fonctionnement	50 018 300	75 000	99 688 000	10 192 000
Sous-total	50 018 300	75 000	99 728 000	10 192 000
Politiques régionales				
Investissement				
Fonctionnement	8 471 000	52 000	8 971 000	93 000
Sous-total	8 471 000	52 000	8 971 000	93 000
TOTAL	157 385 300	1 127 000	201 637 000	10 285 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
DOMAINE : ACTIONS SUR LE PATRIMOINE					
2008 0729	Câblage dans les lycées	2 400 000	1 400 00	928 000	72 000
2008 0007	Acquisition et renouvellement de biens meubles	13 000 000	3 000 000	6 220 000	3 780 000
2008 0933	Etudes et accompagnement des opérations	421 000	90 000	103 660	227 340
2007 0934	Constructions et équipements neufs (abondement)	2 000 000	0	2 000 000	
2008 0013	Entretien, maintenance et mise en conformité	19 712 900	1 600 000	4 861 920	13 250 980
2005 0013	Entretien, maintenance et mise en conformité (abondement)	300 000		180 000	120 000
2006 0013	Entretien, maintenance et mise en conformité (abondement)	400 000		300 000	100 000
2003 0725	EPS dans les lycées (abondement)	300 000		200 000	100 000
2005 0725	EPS dans les lycées (abondement)	2 400 000		800 000	1 600 000
2008 0014	Extensions et restructurations	37 050 000	200 000	1 573 650	35 276 350
2003 0014	Extensions et restructurations (abondement)	300 000		300 000	
2004 0014	Extensions et restructurations (abondement)	1 700 000		900 000	800 000
2005 0014	Extensions et restructurations (abondement)	500 000		350 000	150 000
2006 0014	Extensions et restructurations (abondement)	3 968 100		300 000	3 668 100
2007 0014	Extensions et restructurations (abondement)	1 300 000		800 000	500 000
2008 0012	Enseignement privé sous contrat	4 208 000	1 327 498	1 851 520	1 028 982
	SOUS TOTAL DOMAINE	89 960 000	7 617 498	21 668 750	60 673 752
DOMAINE : FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS					
2008 1015	Restauration : étude logiciel	40 000	40 000		
	SOUS TOTAL DOMAINE	40 000	40 000		
	TOTAL GENERAL	90 000 000	7 657 490	21 668 690	60 673 752

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ACTIONS SUR LE PATRIMOINE

Programme : Câblage des lycées

- **Description**

Ce programme d'action a été créé en 2003 pour permettre le câblage des lycées de la Région Centre. Le plan de câblage a été déployé auprès des lycées répartis en cinq groupes différents.

Le câblage consiste en la mise en place d'un réseau informatique pour les Voix Données Image suivant une architecture commune, complété par l'installation de matériels actifs (switchs) qui permettent l'activation des réseaux. L'activation est alors réalisée par le GIP RECIA qui procède également dans le même temps au raccordement à la plateforme de télégestion pour la maintenance des cœurs de réseau.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 0729	Câblage des lycées	2 900 000	2 400 000
	TOTAL	2 900 000	2 400 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	4 194 978		1 965 768		1 092 449	
Autres crédits						
Sous-total	4 194 978		1 965 768		1 092 449	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	4 194 978		1 965 768			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

1. En fin d'année 2007 il y a 84 lycées câblés et 78 sont connectés à la plateforme de télégestion du GIP RECIA.

2. Deux autorisations de programme affectées seront créées sur ce programme d'action. L'une pour l'achat d'éléments actifs pour réseaux (autrement nommés commutateurs ou switchs), l'autre pour travaux complémentaires de câblage pour des lycées comme Jehan de BEAUCE, Paul Louis COURIER, SULLY ou LE CHESNOY pour lesquels le câblage doit être complété.

Programme : Acquisition et renouvellement de biens meubles

• **Description**

Le programme répond aux besoins d'équipement des établissements (matériel informatique, pédagogique, scientifique, technologique, de restauration, d'hébergement ou de vie scolaire).

Il permet :

- de pourvoir aux besoins en équipements formulés par les lycées au travers d'une enquête annuelle dite de renouvellement,
- d'acheter du premier équipement pour les locaux en phase de restructuration,
- d'acheter le matériel pédagogique nécessaire aux ouvertures et poursuites d'ouvertures annuelles dans les EPLE pour lesquelles les décisions sont arrêtées en général en mars pour la rentrée scolaire suivante,
- d'accompagner les évolution de référentiels pédagogiques. Pour exemple, la filière productive fait actuellement l'objet de rénovation qui amènera la Région à acquérir des machines outils nouvelles pour 13 lycées.

Enfin, une partie des crédits de ce programme est consacrée à la réparation de matériels pédagogiques d'ateliers et de laboratoires et de matériels des services d'hébergement.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 0007	Acquisitions et renouvellement de biens meubles	15 900 000	13 000 000
	TOTAL	15 900 000	13 000 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	10 636 320		11 848 481		14 135 566	
Autres crédits						
Sous-total	10 636 320		11 848 481		14 135 566	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	180 000		180 000			
Sous-total						
TOTAL	10 816 320		12 028 481		14 135 566	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

- **Investissement**

Pour 2007, les postes les plus importants référencés dans l'enveloppe concerneront le renouvellement des équipements pour 3 500 000 € (pédagogiques et fonctionnels), le renouvellement des matériels informatiques pour 2 000 000 €, l'équipement en salles multimédia pour 300 000 € et les rénovations de filières pour un montant de 1 000 000 €.

Dans le choix des équipements de cuisine, la Région est attentive aux caractéristiques des appareillages (pour une meilleure maîtrise de l'énergie) et au remplacement prioritaire des appareillages non conformes.

Action nouvelle pour l'année 2008 : la Région s'attachera à la création d'une identité commune pour tous les restaurants scolaires. Cette identité visuelle sera déclinée dans les lieux de distribution.

Une enveloppe de 4 400 000 € est prévue pour les équipements liés à la construction ou la restructuration.

Les opérations immobilières en cours qui seront suivies d'opérations d'équipement sont :

- la demi-pension et l'internat du LP André AMPERE à Vendôme,
- le foyer des élèves et le CDI du lycée AGRICOLE de Vendôme,
- l'internat phase 2 du lycée AGRICOLE du Chesnoy
- le gymnase de l'EREA Simone Veil à Amilly
- l'internat du lycée Jacques MONOD à Saint-Jean-de-Braye,
- la salle des professeurs du LP Sonia DELAUNAY à Blois,
- la rénovation de l'externat du lycée Claude de FRANCE à Romorantin-Lanthenay,
- l'équipement suite à l'extension pour l'accueil de nouvelles filières au lycée Jean MONNET à Joué-les-Tours,
- la réalisation de la tranche conditionnelle du lycée Blaise PASCAL à Châteauroux,
- l'équipement suite à restructuration du LP LALOUX à Tours,
- l'équipement suite à la construction du gymnase Dabilly pour le LP BAYET à Tours.

Les principales opérations au sein des AP ouvertes qui auront un impact significatif en crédits de paiement en 2008 sont les suivantes :

- le renouvellement annuel des équipements pour l'enseignement technologique destinés à l'ensemble des lycées (AP de 2005 et 2006),
- le renouvellement des équipements liés à la pédagogie destinés à l'ensemble des établissements,
- le renouvellement des équipements fonctionnels (mobilier et matériel) pour l'ensemble des établissements,
- les ouvertures et les poursuites de filières

- **Fonctionnement**

Réparation des biens mobiliers des lycées publics (180 000 €)

Ce crédit est prévu pour les réparations des matériels pédagogiques d'ateliers et de laboratoires et les matériels des services d'hébergement (demi-pension et internat).

**Programme :
Etudes et accompagnement des opérations**

• **Description**

Ce programme regroupe toutes les actions nécessaires avant le vote d'une opération, pour préparer et aider à la décision (études générales, pré-programmations et programmations détaillées, diagnostics techniques, d'études de sols, relevés de plans) et celles accompagnant les opérations (reprographie, publicité, bâtiments démontables, acquisitions foncières, déménagements, frais divers générés par les opérations).

Il permet également de financer l'indemnisation des participants aux concours et aux jurys.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE BP	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 0933	Etudes préalables à la décision et accompagnement des opérations	2 498 000	421 000
	TOTAL	2 498 000	421 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	5 046 430		2 318 304		2 317 240	
Autres crédits						
Sous-total	5 046 430		2 318 304		2 317 240	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	811 000		653 000			
Sous-total	811 000		653 000			
TOTAL	5 857 430		2 971 304			

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

➤ **Investissement**

Les affectations seront dédiées :

- aux acquisitions foncières pour la construction de la demi-pension commune aux lycées Alfred de VIGNY et Emile DELATAILLE à Loches, la restructuration du CFA de Bellegarde
- au paiement des frais notariés, notamment pour la poursuite des transferts de propriété en application de l'article 79 de la loi du 13 août 2004.

A signaler pour 2008 : le lancement d'une deuxième série de diagnostics d'accessibilité des lycées, conformément aux lois sur le handicap, ainsi qu'un diagnostic réglementaire de l'ensemble du parc des ascenseurs.

➤ **Fonctionnement**

Indemnités concours et jurys : (648 000 €)

Il s'agit de l'indemnisation des participants aux concours et aux jurys. La dépense à inscrire est inférieure à celle de l'an passé en raison d'opérations moins importantes en volume (rappel : en 2007 concours Subdray). Il s'agira en particulier des concours sur la restructuration des ateliers du lycée Jehan de BEAUCE à Chartres et sur la construction de la demi-pension du lycée HOTELIER de Blois.

L'introduction d'exigences nouvelles, notamment l'évaluation de la performance énergétique des projets par simulation thermique afin que la collectivité soit mieux en capacité d'apprécier les projets qui lui sont soumis, induira l'augmentation des honoraires des candidats.

Charges annexes liées aux travaux dans les lycées publics : (5 000 €)

Les charges liées aux travaux correspondent pour l'essentiel à des locations extérieures pour reloger les personnels en concessions par nécessité absolue de service.

Programme : Constructions et équipements neufs

• **Description**

Ce programme d'action porte sur les opérations d'envergure menées pour certains lycées. Il s'agit de construire ou d'étendre (de façon significative) ou de reconstruire à neuf et d'équiper des lycées.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2007.0934	Constructions et équipements neufs (abondement)	500 000	2 000 000
	TOTAL	500 000	

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	8 770 000		19 575 000		68 417 816	
Autres crédits						
Sous-total	8 770 000		19 575 000		68 417 816	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	8 770 000		19 575 000		68 417 816	

Commentaires et explications de la proposition 2008

Sur ce programme d'action un abondement de 2 000 000 € est proposé pour la poursuite de la reconstruction des ateliers du LP Martin NADAUD à Saint Pierre des Corps (AP de 2007).

Par ailleurs, trois opérations majeures ont déjà été affectées :

- L'opération de restructuration reconstruction des ateliers du LP Maréchal LECLERC de St Jean de la Ruelle

Cette opération a dûment commencé en juin 2007. Ce chantier important devrait durer 24 mois pour permettre une livraison et une mise en service des ouvrages à la rentrée 2009.

- L'opération d'extension restructuration du LP Victor LALOUX de Tours

Cette opération a elle connu un appel d'offres infructueux en juin 2007. Le dépassement important du lot Gros Oeuvre pour lequel la Région n'a reçu qu'une seule offre a conduit la Région a demandé à l'architecte de reprendre son projet pour rechercher des économies. Un nouvel appel d'offres sera lancé à l'automne 2007 pour un chantier à débiter au premier trimestre 2008.

- L'opération de reconstruction de l'EPLEFPA du Cher

Après la désignation d'une nouvelle équipe pour conduire la conception puis la réalisation de l'opération de reconstruction de l'EPLEFPA du Cher, l'année 2007 a été consacrée aux études de ce projet. L'année 2008 sera consacrée à la désignation des entreprises et au démarrage du chantier pour une livraison à la rentrée 2009.

Ces trois opérations mobilisent à elles seules plus de 25% des crédits de paiement en investissement.

Programme :
Entretien, maintenance et conformité

- **Description**

Ce programme cible les actions de maintenance à mener en préventif ou en curatif d'un état de dégradation ou de vieillissement du bâtiment. Il permet de mener des opérations repérées et dûment programmées et de faire face en cours d'année à des opérations de maintenance courante. Pour rappel, les 102 établissements publics gérés par la Région représentent 2 millions de m² et sont composés de 417 Etablissements Recevant du Public. (ERP)

Il permet également de faire face à des prescriptions issues des rapports de vérifications obligatoires des domaines techniques, d'hygiène santé, de sécurité incendie, de conformité électrique et gaz.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 0013	Entretien, maintenance du patrimoine et mise en conformité	16 136 000	19 712 900
2005 0013	Entretien, maintenance du patrimoine et mise en conformité (abondement)		300 000
2006 0013	Entretien, maintenance du patrimoine et mise en conformité (abondement)		400 000
	TOTAL	16 136 000	20 412 900

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	19 079 516		12 801 103	370 000	28 588 523	
Autres crédits	100 000		100 000			
Sous-total	19 179 516		12 901 103	370 000	28 588 523	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	5 245 000		5 145 000			
Sous-total			5 145 000			
TOTAL	24 424 516		18 046 103	370 000	28 588 523	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

- **Investissement**

➔ **Dépenses**

Les opérations principales qui seront affectées en 2008 sur ce programme d'action :

- Une autorisation de programme pour débiter un plan pluriannuel de mise en place de chauffe-eau solaires dans les logements de fonction des lycées. Cette opération participe particulièrement à l'exemplarité de la Région dans le cadre du « Pôle d'Efficacité Energétique »,
- La réalisation de gros travaux de maintenance pour les ateliers et l'exploitation de l'EPLFPA de Châteauroux,
- La rénovation intérieure de l'externat du lycée MARCEAU de Chartres (1^{ère} tranche)
- Des travaux de mise en sécurité incendie du lycée Jean ZAY de Orléans
- Des travaux de mise en sécurité incendie de l'internat du lycée Maréchal LECLERC de St Jean de la Ruelle.
- Enfin, la Région sera particulièrement attentive aux travaux de cadre de vie dans ses restaurants scolaires. Les travaux de rénovation de ces lieux seront traités prioritairement.

Par ailleurs, deux abondements d'AP sont proposés pour permettre la revalorisation de deux opérations :

- L'abondement de 300 000 € suite à une extension du programme de l'opération de maintenance et grosses réparations pour le lycée Jacques MONOD à Saint Jean de Braye (AP de 2005),
- L'abondement de 400 000 € pour réaliser le désamiantage de l'opération de démolition des bâtiments I et J au lycée ROTROU à Dreux (AP de 2006).

➔ **Recettes**

Une recette de 312 500 € est attendue de l'ADEME pour une opération de travaux de chaufferie dans les lycées agricoles de Châteauroux et d'Amboise

Une recette de 57 500 € est attendue du Département d'Eure et Loir pour l'installations de chaudières dans la cité scolaire Emile ZOLA à Châteaudun.

- **Fonctionnement**

L'évolution de cette section est liée essentiellement à la priorité donnée aux travaux de petite maintenance et de cadre de vie, qui représentent un montant d'un peu plus de 4 900 000 € (en additionnant les montants confiés aux établissements et ceux directement gérés par les services régionaux).

Travaux du propriétaire : (2 128 600 €)

Les crédits délégués aux lycées publics Education Nationale et agricoles pour effectuer directement les petits travaux du propriétaire représentent désormais 7 % de la dotation de fonctionnement (12 % pour les établissements classés en ZEP ou en zone sensible et les EREA).

Petits travaux dans les lycées publics : (2 671 400 €)

Ces crédits permettent aux services de la Région de couvrir des dépenses de petits travaux. Il s'agit pour la Région d'être plus présente auprès des lycées et plus réactive face aux enjeux de maintenance et d'entretien quotidiens.

La régionalisation des équipes mutualisées entraîne un transfert de crédit de 700 000 € des crédits de subvention des travaux du propriétaire vers les crédits gérés par les services de la Région.

En effet, la loi du 13 août 2004 a confié à la Région la mission d'entretien technique des lycées publics et a pour ce faire, transféré à la Région les personnels agents des lycées compétents dans ce domaine. Dans ce transfert figurent 5 équipes d'agents anciennement rattachées à des établissements supports. Ces équipes représentent 40 agents installés à Bourges, Châteauroux, Orléans et Saint Jean de Braye.

La Région fait le choix de rattacher ces équipes à l'administration régionale et donc de porter désormais l'achat de matériels et de fournitures nécessaires à la bonne exécution des chantiers d'entretien maintenance qu'elles ont à conduire pour les lycées. Parmi ces 5 équipes, 3 sont dédiées à l'entretien du bâtiment (peinture, chauffage, électricité courant fort..) et 2 sont spécialisées dans l'entretien du matériel pédagogique (matériel de laboratoire principalement) et du matériel informatique. Ces dernières seront particulièrement orientées vers le déploiement des réseaux informatiques (en accompagnement du GIP Récia) et vers l'intégration des parcs machines.

Réparation et location de bâtiments démontables : (345 000 €)

Ces crédits permettront d'assurer les dépenses de transfert des bâtiments démontables d'un lycée à un autre lycée en sus des réparations ou aménagements nécessaires.

• **Cadre régional d'intervention**

- DAP N° 00.05.01 du 19 octobre 2000 reconduisant le principe d'une subvention complémentaire de 10 % à la dotation de fonctionnement des lycées publics et la redéfinissant comme une subvention "travaux locatifs" accompagnant la politique de maintenance immobilière préventive.
- DAP N° 02.02.03 du 27 juin 2002 et DAP N° 03.03.06 du 26 juin 2003 portant le taux à 15 % pour les lycées classés en zone sensible (2002) et les EREA (2003).
- CPR N°07.09.08.15 du 12 octobre 2007 adaptant les clés de répartition des lycées relevant des Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture et répartissant les crédits pour 2008.

**Programme :
EPS dans les lycées**

• **Description**

Ce programme se compose d'opérations de construction ou de réhabilitation d'infrastructures sportives qui entrent dans le cadre de la politique régionale d'investissement pour le développement d'infrastructures destinées à l'enseignement physique et sportif.

Grâce à ce programme d'action, la Région agit en faveur de l'enseignement physique et sportif en accroissant considérablement le patrimoine régional en équipements couverts ou non pour cette discipline, reconnaissant ainsi qu'elle est une discipline à part entière.

Pour chacun de ces ouvrages, des dispositions techniques sont prises pour faciliter l'ouverture au public hors temps scolaire ; la Région est ainsi attentive à ce que les associations et la vie locale puissent bénéficier des lieux.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2003 0725	EPS dans les lycées (abondement)		300 000
2005 0725	EPS dans les lycées (abondement)		2 400 000
	TOTAL		2 700 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	12 349 786	1 000 000	5 486 643		13 013 164	
Autres crédits				739 000		
Sous-total	12 349 786	1 000 000	5 486 643	739 000	13 013 164	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	12 349 786	1 000 000	5 486 643	739 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Le programme 30 gymnases conduit entre 2000 et 2007 a permis l'ouverture de 30 APA pour la création d'infrastructures sportives couvertes ou extérieures neuves. La dernière fût ouverte lors de la commission permanente du 12 octobre dernier et concerne le lycée Augustin THIERRY à Blois.

Douze d'entres elles sont en étude ou en chantier.

→ **Dépenses**

Au budget primitif 2008 deux AP sont proposées en abondement pour permettre la revalorisation de trois opérations :

- abondement de 2 000 000 € pour la construction d'un gymnase et d'une salle de sports au lycée Claude DE FRANCE à Romorantin (AP de 2005)

Cette augmentation est rendue nécessaire suite à la modification du programme initial. En effet, en plus d'un gymnase de type C, seront réalisés :

- une salle multi-sports
- un mur d'escalade
- des aires sportives extérieures

- abondement de 400 000 € pour la construction du gymnase du lycée Albert BAYET à Tours en raison d'un appel d'offres infructueux (AP de 2005)
- abondement d'un montant de 300 000 € pour la construction d'un équipement sportif au LP LES CHARMILLES à Châteauroux (AP de 2003)

Après de longues négociations, la programmation aboutie à construire sur le site avec des démolitions et des aménagements non prévus.

→ **Recettes**

Une recette de 739 000 € est attendue de la ville de Montargis pour la construction d'un gymnase au profit du LP Jeannette VERDIER à Montargis.

**Programme :
Extensions et restructurations**

- **Description**

Il s'agit de travaux nécessaires pour étendre, restructurer ou reconstruire une partie dudit établissement. Ces opérations portent à la fois sur des améliorations significatives des conditions d'accueil et de confort des locaux en même temps que sur des adaptations aux évolutions pédagogiques du lycée (nouveaux référentiels d'enseignement, nouvelles disciplines enseignées).

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 0014	Extensions restructurations	30 145 000	37 050 000
2003 0014	Extensions restructurations (abondement)		300 000
2004 0014	Extensions restructurations (abondement)		1 700 000
2005 0014	Extensions restructurations (abondement)		500 000
2006 0014	Extensions restructurations (abondement)		3 968 100
2007 0014	Extensions restructurations (abondement)		1 300 000
	TOTAL	30 145 000	44 818 100

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	27 722 227		29 827 426	210 000	85 532 094	
Autres crédits						
Sous-total	27 722 227		29 827 426	210 000	85 532 094	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	27 722 227		29 827 426	210 000	85 532 094	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

→ **Dépenses** :

Parmi les opérations les plus significatives qui seront affectées en 2008 dans ce programme, on peut citer :

- la restructuration des ateliers et de l'externat du lycée Edouard BRANLY à Dreux,
- la construction du CDI vie scolaire et la salle polyvalente du lycée Philibert DESSAIGNES à Blois,
- l'extension et la restructuration du restaurant et de la cuisine pédagogique du lycée HOTELIER de Blois,
- la construction de la demi-pension au lycée AGRICOLE de Montoire.

Par ailleurs, cinq abondements d'AP sont proposés pour permettre la revalorisation de sept opérations :

1. les compléments d'opérations prévus :

- 1 300 000 € pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de restructuration du site du lycée André AMPERE à Vendôme (AP de 2004),
- 3 668 100 € pour permettre la construction du hall et de la vie scolaire du bâtiment CPGE du lycée POTHIER à Orléans (AP de 2006),
- 1 300 000 € pour la réalisation de la construction d'une halle pédagogique du lycée AGRICOLE de Chambray les Tours (seules les études étaient déjà votées) (AP de 2007)

2. les abondements pour difficultés économiques ou ajustement de programme :

- 300 000 € pour l'extension de l'externat du lycée AGRICOLE de Beaune la Rolande (suite à la faillite du lot « gros œuvre ») (AP de 2003),
- 400 000 € pour l'extension de l'externat du lycée Jean MONNET à Joué les Tours, pour l'accueil de filières nouvelles, (AP de 2004),
- 200 000 € pour divers travaux d'amélioration au lycée Maurice GENEVOIX à Ingré (AP de 2005),
- 300 000 € pour la création d'un parking en complément de l'opération de construction d'une plateforme technologique au lycée DURZY à Villemandeur (AP de 2005),
- 300 000 € pour l'extension de l'administration au LP Albert BAYET à Tours en raison d'une adaptation du programme (AP de 2006),

→ **Recettes** :

Une recette de 210 000 € est attendue du Département d'Eure et Loir pour le solde de l'opération de rénovation et d'extension de la demi-pension de la cité scolaire Emile ZOLA à Châteaudun.

Programme : Aide à l'investissement dans l'enseignement privé sous contrat

• **Description**

Ce programme concerne les opérations pour l'enseignement privé général, technologique et professionnel, agricole sous contrat avec l'Etat.

La mise en œuvre s'effectue sous forme de subventions encadrées légalement (Falloux, Astier, Rocard).

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 0012	Enseignement privé sous contrat	3 870 000	4 208 000
	TOTAL	3 870 000	4 208 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	4 760 743		3 037 275		3 832 138	
Autres crédits						
Sous-total	4 760 743		3 037 275		3 832 138	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	4 760 743		3 037 275			

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'exercice 2008 verra tout d'abord se reconduire le programme en faveur des lycées d'enseignement général relevant de la loi Falloux (957 000 €) et celui relatif à la rénovation du parc informatique des lycées technologiques, professionnels et agricoles (592 000€).

Parmi les opérations marquantes en faveur des mêmes établissements, il faut noter :

- La seconde tranche de suppression des préfabriqués et la construction d'un nouveau bâtiment au lycée NOTRE-DAME à Chartres,
- La seconde tranche de reconstruction du lycée professionnel avec suppression des bâtiments préfabriqués au lycée MARMOUTIER à TOURS,
- La restructuration des cuisines (collective et pédagogique) du site de Nogent le Rotrou du lycée de NERMONT ;
- la première tranche de restructuration et de reconstruction partielle de la MFR de BOURGUEIL.

Les opérations citées ci-dessus et proposées au cours de l'exercice 2008 auront un impact significatif en crédits de paiement dès 2008.

- **Cadre régional d'intervention**

Pour l'enseignement général, cette politique est régie par l'article 69 de la loi Falloux (15 mars 1850) et limitée au dixième des dépenses de fonctionnement, hors fonds publics,

Pour l'enseignement professionnel et technologique, cette politique est régie par la loi Astier (25 juillet 1919) qui instaure la liberté de financement. Cette aide est limitée par l'Assemblée régionale à 70 % de la dépense TTC hors prestations intellectuelles,

Pour l'enseignement agricole, cette politique est régie par les lois Astier et Rocard du 31 décembre 1994 qui instaurent la liberté de financement. Cette aide est également limitée par l'Assemblée régionale à 70 % de la dépense TTC hors prestations intellectuelles,

Pour le programme de renouvellement du matériel informatique qui concerne les sections d'enseignement agricole, professionnel et technologique, l'aide est limitée à 80% de la dépense subventionnable TTC.

DOMAINE : FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS

Programme : Dotations de fonctionnement aux établissements

- **Description**

Les lois de décentralisation de 1983 et 1985 ont transféré aux Régions la charge du financement des lycées d'enseignement secondaire. A cet effet, la Région individualise chaque année une dotation de fonctionnement aux lycées publics à charge pour eux de la ventiler dans leur budget.

La loi Debré du 31 décembre 1959 établit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat des lycées privés sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La loi du 22 juillet 1983 modifiée précise que ces dépenses sont calculées par rapport au "coût moyen d'un élève externe dans les lycées de l'enseignement public de la région majoré d'un pourcentage pour couvrir les charges dont les établissements publics sont dégrevés".

Les personnels de l'Education assurant les services transférés relèvent de la compétence régionale. A ce titre leur rémunération est assurée par la Région au fur et à mesure de leur intégration ou de leur détachement. Pour les personnels assurant les mêmes fonctions dans l'enseignement privé un décret indique qu'une partie de l'ancienne dotation d'Etat globalisée pour l'ensemble des personnels, sera payée par les collectivités de rattachement en application du principe de parallélisme avec l'enseignement public, cette prise en charge étant compensée.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	37 255 000		38 952 600			
Sous-total	37 255 000		38 952 600			
TOTAL	37 255 000		38 952 600			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'augmentation des dépenses en 2007 était liée à l'évolution brutale du coût de l'énergie (+ 44% pour le gaz entre janvier 2004 et janvier 2007). La saison de chauffe 2007/2008 relativement douce permet de maintenir la part destinée à la viabilisation des établissements.

Dotations de fonctionnement des lycées publics : (28 629 700 €)

La dotation de fonctionnement correspond à la subvention versée aux lycées publics de l'Education Nationale et de l'Agriculture

Forfait d'externat lycées privés (part matériel) (5 100 000 €)

Le forfait d'externat correspond à la subvention versée aux lycées privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale.

Dotations EPS lycées publics : (1 504 500 €)

Lorsqu'un lycée ne possède pas d'installations sportives propres ou suffisantes, la Région rembourse à l'établissement le coût de la location des installations sportives extérieures et du transport (convention tripartite).

Forfait EPS lycées privés : (208 100 €)

Le forfait EPS correspond à la subvention versée aux lycées privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale.

Son évolution suit celle de la dotation EPS versée aux lycées publics au titre de la parité.

Transport des élèves : (270 300 €)

Il s'agit essentiellement du transport des internes quand le lycée ne possède pas d'internat ou quand des travaux sont exécutés dans un lycée obligeant à l'externalisation des élèves. S'y ajoutent les transports des lycéens sur des structures extérieures en location (laboratoire – entrepôt de logistique...) quand le lycée n'en possède pas.

Forfait d'externat lycées privés (part personnel) : (3 240 000 €)

Au 1^{er} janvier 2007, en application des articles 82 et 104 de la loi du 13 août 2004, le financement des personnels TOS des lycées privés est transféré aux Régions. Ce forfait est payé trimestriellement à terme échu selon le principe de l'égalité avec les établissements publics.

La dépense est compensée par une recette équivalente incluse dans la dotation financière de l'Etat.

• **Cadre régional d'intervention**

DAP N° 01.03.03 du 14 juin 2001 adoptant les nouveaux critères d'attribution des participations de la Région au fonctionnement des lycées publics.

DAP N° 96.01.03 du 12 février 1996 adoptant le principe d'une subvention régionale versée aux établissements publics locaux d'enseignement pour qu'ils puissent assurer les heures d'éducation physique et sportive pour lesquelles il est nécessaire d'utiliser les installations sportives des communes ou groupement de communes.

DAP N° 96.05.06 des 19 et 20 décembre 1996 décidant que le principe de la parité entre élèves du public et du privé serait atteint par un rapprochement à posteriori entre le coût élève du public et le coût élève du privé sur la base du constat des notifications réalisées par le public (pour la dotation de fonctionnement et la subvention EPS).

CPR N° 05.10.13 du 18 novembre 2005 actualisant les participations de la Région aux dépenses de fonctionnement liées à l'utilisation par les lycées publics des équipements sportifs municipaux.

CPR N° 07.08.15 du 12 octobre 2007 adaptant les clés de répartition des lycées relevant des Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture et répartissant les crédits pour 2008

CPR N° 07.04.08 du 13 avril 2007 pour la part personnel des lycées privés.

Programme : Frais de personnel

- **Tableaux budgétaire 2008**

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	11 586 300		59 426 600	9 991 000		
Sous-total	11 586 300		59 426 600	9 991 000		
TOTAL	11 586 300		59 426 600	9 991 000		

- **Descriptions, commentaires et explications**

Sont imputés sur ce programme d'action les frais de personnel (masse salariale) des agents concernés par la décentralisation au titre de la loi du 13 août 2004, relevant du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture.

Masse salariale :

La masse salariale pour 2008, d'un montant de 59.426.600 € se compose des traitements et des charges salariales pour les personnels suivants :

- Ministère de l'éducation nationale :
 - o Titulaires : 1441 agents titulaires ont exercé leur droit d'option en 2007 sur 1947 agents,
 - o Contractuels intégrés sur postes vacants : 185 agents,
 - o Personnel remplaçant (suppléance) : 200 agents,
 - o Agents en contrat aidé : 234 agents,
- Ministère de l'agriculture :
 - o Titulaires : 92 agents titulaires ont exercé leur droit d'option en 2007 sur 135 agents,
 - o Contractuels sur postes vacants : 50 agents,
 - o Agents en contrat aidé : 72 agents.

Recettes :

Les recettes pour 2008, d'un montant de 2.191.000 € se composent du remboursement par l'Etat de 70% du salaire brut des agents en contrat aidé, des salaires et charges des autres agents et des indemnités journalières de sécurité sociale pour les non titulaires perçues par le Conseil régional dans le cadre de la subrogation.

Par ailleurs, au titre de ce transfert, la Région perçoit désormais une recette prélevée sur le budget des établissements au titre de la restauration et de l'hébergement. Pour 2008 cette recette est estimée à 7,8 M€, comprenant les lycées d'enseignement général et les lycées agricoles.

**Programme :
Frais divers**

• **Description**

Ce programme reprend l'ensemble des dépenses qui sont liées au fonctionnement des lycées (assurances – impôts – charte immobilière – contrats de chauffage et prestations de services diverses...)

La responsabilité de la Région en matière de restauration scolaire va nécessiter la mise en place de procédures et d'outils de suivi.

Les dépenses d'assurance restent le poste le plus important de ce programme.

La prestation particulière pour le service de restauration du lycée d'Ingré correspond à une intervention d'un E.S.A.T. (Etablissement encadrant des personnes handicapées en leur permettant de tenir un emploi).

• **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 1015	Restauration : étude logiciel		40 000
	TOTAL		40 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP			40 000			
Autres crédits						
Sous-total			40 000			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 177 000	75 000	1 308 800	201 000		
Sous-total	1 177 000	75 000	1 308 800	201 000		
TOTAL	1 177 000	75 000	1 348 800	201 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

⇒ **Dépenses :**

A noter la création, sur ce programme d'action d'une AP de 40 000 €

Restauration : étude logiciel : (40 000 €)

La Région a décidé de mettre en place un outil commun à tous les établissements, en réseau, pour la gestion des restaurations scolaires. Cet outil permettra de remplacer les outils existants, consolidera les données des lycées (nombres de repas, volume des achats,...). Les éléments recueillis permettront de vérifier l'équilibre global du service.

Enfin, ce logiciel permettra de suivre la qualité nutritive et gustative des repas dans le but d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les déterminants (prévenir les excès et les carences alimentaires, mettre en place les recommandations nutritionnelles du plan national nutrition santé)

Restauration : signalétique et expositions : (210 000 €)

La Région souhaite parfaire le cadre de vie des restaurants scolaires et, progressivement, travailler plus étroitement avec les équipes des lycées pour améliorer le contenu de l'assiette.

Il sera en particulier conduit une étude pour la création d'une identité des restaurants de la Région Centre.

Assurance des lycées publics : (718 800 €)

Il s'agit du paiement de l'assurance des immeubles et des biens meubles des lycées (hors matériel roulant) par la Région selon un appel d'offres global.

- La hausse est liée à l'application des clauses de révision du contrat

Prestations de service diverses : (250 000 €)

Cette somme sera consacrée notamment au paiement du marché pour la restauration scolaire du lycée Maurice GENEVOIX d'Ingré ainsi que pour les honoraires d'experts dans le cadre de sinistres.

Impôts et taxes : (18 000 €)

Il s'agit essentiellement d'impôts fonciers dus pour des achats de locaux et de terrain qui ne sont pas immédiatement affectés à l'enseignement.

Baux locatifs privés : (12 000 €)

Cette dépense est compensée par une recette liée aux versements des lycées privés sous contrat.

Contrats de chauffage des lycées publics : (100 000 €)

Il s'agit de la prise en charge, par la Région, de contrats de chauffe pour 9 lycées publics :

- 6 au titre du volet énergétique de la charte immobilière (marché public de 1997),
- 3 au titre de la reprise des contrats antérieurs à la décentralisation.

⇒ **Recettes :**

Une recette de 75 000 € est attendue des lycées privés sous contrat pour le remboursement des dépenses liées aux "baux locatifs privés".

Une recette de 126 000 € est attendue d'ELYO SUEZ au titre des travaux de chaufferie P3 au lycée Blaise PASCAL à Châteauroux qui ne seront pas réalisés.

- **Cadre régional d'intervention**

CPR N° 97.10.06 du 10 octobre 1997 relative à la mise en œuvre de la charte immobilière visant à parvenir à une meilleure maîtrise de la dépense globale d'entretien de la Région.

DOMAINE : POLITIQUES REGIONALES

Programme : Mobilité des lycéens

- **Description**

Cette politique de la Région Centre a pour but de développer la dimension citoyenne et européenne des lycéens, de contribuer à leur orientation professionnelle et à leur intégration sociale et de favoriser leur ouverture à d'autres cultures.

Elle se développe en trois axes :

- "Actions Internationales" (depuis 1994),
- "Stages professionnels" (depuis 2003),
- "Trans' Europe Centre" (depuis 2005).

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	3 638 000	52 000	3 988 000	93 000		
Sous-total	3 638 000	52 000	3 988 000	93 000		
TOTAL	3 638 000	52 000	3 988 000	93 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

⇒ **Dépenses :**

① Stages professionnels : (298 000 €)

La politique d'aide aux stages professionnels en Europe a été mise en place en 2003 dans le cadre d'un projet Léonardo (lycéens, apprentis, post apprentis et étudiants).

En ce qui concerne les lycées, elle vise principalement les élèves en bac professionnel européen.

Au départ, la Région apportait une aide complémentaire au financement européen. A partir de 2005, compte tenu de la forte demande des établissements et de la faible augmentation des crédits européens, la participation de la Région est de plus en plus conséquente. En 2008, elle correspondra à 70 % de la dépense totale.

Le lycée perçoit pour chaque lycéen stagiaire une bourse forfaitaire de 174 € par semaine de stage effectué (durée minimum de 3 semaines). Ce montant couvre à la fois le transport (un aller retour par stage) et les frais de séjour et d'assurance.

Pour 2008, la subvention en hausse par rapport à 2007, permettra à environ 360 jeunes lycéens répartis dans 30 lycées de l'éducation nationale et de l'agriculture de bénéficier d'un stage professionnel en Europe.

Cette politique de mobilité est étendue depuis 2007, à titre expérimental, à des stages professionnels hors Europe et hors dispositif léonardo.

② Actions internationales : (140 000 €)

La politique d'actions internationales a été redéfinie en octobre 2000. La Région apporte son aide aux projets pédagogiques de déplacement à l'étranger présentés par les lycées dans les limites de financement de 35 % du budget et de 13,72 €/élève/jour.

Cette politique a été en hausse constante depuis 2001. Depuis septembre 2006, elle ne concerne plus que les séjours pédagogiques hors Europe des lycéens scolarisés dans le secondaire et en Europe et hors Europe pour les lycéens en classes post-bac en lycées. Les crédits ont été diminués en conséquence et reportés sur le dispositif stages professionnels.

③ Trans' Europe Centre : (3 550 000 €)

Cette "politique phare" a été mise en place de manière expérimentale en 2005. Elle vient compléter le dispositif de mobilité et s'inscrit dans le cadre général de la politique d'égalité des chances de la Région Centre.

Elle est étendue progressivement à tous les lycées de la région Centre ainsi qu'aux apprentis, afin que chaque jeune en formation initiale puisse avoir la possibilité d'effectuer un séjour pédagogique en Europe ou dans un pays associé pendant sa scolarité.

La Région prend en charge un maximum de 95 % du coût du séjour (barème voté par pays) après déduction du forfait repas seul à la charge de la famille. Les 5 % restants sont recherchés par les lycées auprès de leurs différents partenaires.

Pour l'année scolaire 2005/2006, 1 363 élèves sont partis dans 17 pays différents, pour un montant total de 457 620 € (37 projets présentés par les 15 établissements "pilotes").

Pour l'année scolaire 2006/2007, première année de généralisation, **5 380** élèves sont partis dans **25** pays différents pour un montant total de **1 945 000 €** (**156** projets présentés par **94** établissements).

Pour l'année scolaire 2007/2008, les prévisions sont de 9 800 élèves pour 265 projets et un montant total prévisionnel de 3 550 000 €.

⇒ **Recettes :**

Une recette de 93 000 € est attendue au titre de la mobilité européenne.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP N° 00.05.02 des 19 et 20 octobre 2000 recentrant le dispositif « Actions Internationales » et adoptant une grille de critères de recevabilité et d'évaluation des projets des établissements.

CPR N° 03.04.03 bis du 16 mai 2003, complétée par la CPR N° 03.07.07 du 15 novembre 2003, mettant en œuvre le projet Léonardo commun de la Région.

CPR N° 07.06.147 du 13 juillet 2007 relançant un nouveau projet Léonardo régional 2007/2008 et en fixant les nouvelles modalités de mise en œuvre pour la partie Lycéens (modalités de gestion et montant des bourses).

Communication du Président à la Plénière d'octobre 2004 sur le nouveau dispositif « Trans'Europe Centre »

DAP N° 05.02.11 des 23 et 24 juin 2005 approuvant la mise en œuvre du dispositif et adoptant le principe d'une phase expérimentale durant l'année scolaire 2005/2006 avant généralisation à compter de la rentrée scolaire 2006/2007.

DAP N° 06.04.05 des 19 et 20 octobre 2006 présentant le bilan de l'année expérimentale et adoptant la généralisation à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat relevant des Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture.

DAP N°07.04.05 des 25 et 26 octobre 2007 présentant le bilan de l'année de généralisation à tous les lycéens.

Programme : Egalité des chances

- **Description**

1. La politique de gratuité a été mise en place par la Région Centre dès 1998 pour permettre à chaque lycéen de suivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles quel que soit les études suivies, les établissements de rattachement et les moyens financiers dont sa famille dispose.

Elle se compose de trois axes :

- fourniture gratuite des manuels scolaires transmissibles pour tous les élèves,
- mise à disposition de manuels scolaires non transmissibles pour les élèves de certaines sections professionnelles,
- aide régionale pour l'acquisition du premier équipement des élèves entrant en sections professionnelles.

2. En parallèle, la Région Centre mène depuis plusieurs années une politique d'accompagnement éducatif des lycéens. A ce titre, elle a financé des actions de prévention et de soutien des lycéens et des projets d'établissement autour de thèmes tels que la citoyenneté, le devoir de mémoire, l'ouverture sur l'Europe, la connaissance du patrimoine... à travers des actions ponctuelles ou des concours ouverts à plusieurs lycées français, européens ou francophones.

En octobre 2006, elle a mis en place une nouvelle politique "lycéens citoyens" et l'a articulée autour de quatre thèmes :

- l'éducation au développement durable,
- l'éducation artistique, culturelle et sportive,
- la prévention dans le domaine de la santé et dans le domaine social
- le soutien aux lycéens.

Ce dispositif expérimenté pendant l'année scolaire 2006/2007 a été généralisé pour l'année scolaire 2007/2008.

En 2007, elle a créé une nouvelle thématique « l'éducation scientifique et technologique » afin de permettre l'expérimentation dans les lycées et de promouvoir les filières correspondantes.

3. En 2006, cette politique d'accompagnement éducatif a pris en plus en compte l'intégration scolaire.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	4 413 000		3 935 000			
Sous-total	4 413 000		3 935 000			
TOTAL	4 413 000		3 935 000			

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

① Accompagnement éducatif (665 000 €)

Cette politique d'accompagnement éducatif se décline en 3 politiques thématiques en correspondance avec les thématiques du dispositif Lycéen Citoyen.

▪ *Education au développement durable des lycéens et opération "lycées propres"*

La Région centre soutient les projets innovants des lycées pour l'éducation au développement durable dans ses dimensions environnementale, sociale et économique dans le cadre du dispositif " lycéen citoyen » et plus particulièrement du « jeunes éco citoyens en Région Centre".

Elle poursuit son opération "lycées propres" qui permet de collecter et de traiter les déchets toxiques provenant des activités pédagogiques des lycées (22,2 tonnes pour plus de 110 lycées en 2007) et d'effectuer des déstockages ponctuels. Un nouvel appel d'offre sera lancé fin 2008.

▪ *Education culturelle et scientifique des lycéens*

La Région Centre participe au financement des projets innovants dans le cadre du dispositif « lycéen citoyen » en accentuant cette aide pour les projets scientifiques conformément à sa politique générale de promotion des sciences.

Elle finance des opérations pédagogiques ouvertes aux différents lycées : Télémaque, Patrimoine et Terroirs, Radio Lycées, Lycéens dans la course, et des concours comme "Les Génies du Multimédia", "Jeunes Auteurs pour l'Europe", "Le Prix George Sand de la Nouvelle", "Des mots pour voir, raconter l'histoire d'une image, écrire son regard", "Rallye Latin" et "Rallye Mathématique".

Elle accorde une subvention à l'Union Nationale du Sport Scolaire afin qu'elle prenne en charge les déplacements des lycéens sélectionnés pour les compétitions régionales ou nationales.

▪ *Politique de prévention et de soutien*

Dans le cadre du dispositif « lycéen citoyen », la Région Centre participe au financement de projets innovants des lycées :

- dans le domaine de la santé et dans le domaine social
- pour le soutien à l'élève dans ceux à fort taux de décrochage scolaire et dans les EREA

Elle finance également l'achat d'outils pédagogiques tels que des expositions mises ensuite à la disposition des lycées et des associations.

Elle finance le fonctionnement de Points Ecoute dans les lycées du Loiret et celui des SAPAD (services départementaux d'aide pédagogique à domicile) pour le maintien du lien scolaire des lycéens malades, accidentés ou en situation de handicap.

Elle co-finance les déplacements et les entrées des lycéens sur les lieux de mémoire (musées de la Résistance – ORADOUR-SUR-GLANE – Mémorial de CAEN...).

② Politique d'intégration scolaire : (120 000€)

Cette politique nouvelle mise en place en 2006 permet :

- d'aider, en collaboration avec la mission générale d'insertion (MGI), les lycées mettant en place des dispositifs d'accueil et d'intégration des "jeunes arrivants" de plus de 16 ans en FLE (Français Langue Etrangère).
- de financer un dispositif d'aide aux devoirs en ligne pour les lycées à fort taux de décrochage. Cette politique expérimentée en 2007 est progressivement étendue à d'autres établissements toujours en collaboration avec les services du Rectorat et les équipes pédagogiques et éducatives volontaires des lycées.

③ Aide régionale au 1^{er} équipement : (580 000 €)

Cette aide est destinée aux lycéens et apprentis entrant pour la première fois dans une section d'enseignement professionnel. Elle est faite sous forme de lettre chèque envoyée aux familles au cours du premier trimestre de l'année scolaire pour les lycéens, et couvre de 40 à 60 % du coût du premier équipement.

Son montant relevé en 2007 est compris entre 25 et 175 € et bénéficie chaque année à environ 7 000 lycéens.

Sa gestion a été externalisée en 2007.

④ Manuels scolaires transmissibles : (2 060 000 €)

L'opération de pérennisation de la politique de gratuité des manuels scolaires s'est terminée en 2005 et un programme de renouvellement a été mis en place en 2006 pour 4 ans selon le planning suivant :

- 2006, l'ensemble des manuels de l'enseignement professionnel
- de 2007 à 2009, les manuels des différents niveaux de l'enseignement général et technologique en commençant par la terminale.

Les montants ont été fixés à 90 € par élève de l'enseignement professionnel et à 135 € par élève de l'enseignement général et technologique.

Le montant prévisionnel de la dépense 2008 est en baisse conjoncturelle pour tenir compte de soldes existants dans les lycées et de la baisse du nombre d'élèves prévue en secondes.

⑤ Manuels scolaires non transmissibles et autres supports : (510 000 €)

L'opération est reconduite à l'identique de 2007 y compris la prise en compte des élèves de collèges en découverte professionnelle dans les lycées professionnels.

Le montant prévisionnel 2008 est en baisse conjoncturelle pour les mêmes raisons que pour les manuels scolaires transmissibles

• **Cadre régional d'intervention**

Communication N° 98.04.18 bis du 15 mai 1998 instituant la politique de gratuité des manuels scolaires.

Communication N° 02.02.04 des 27 et 28 juin 2002 "Bilan et perspectives pour la politique de gratuité". Cette communication avait deux axes :

- a) fixer la campagne de pérennisation de la politique de gratuité des manuels scolaires de 2002 à 2006
- b) lancer une nouvelle étape de l'aide aux familles :
 - à partir de septembre 2002 : participation au financement des supports pédagogiques autres que les manuels transmissibles pour certaines sections professionnelles (formations éligibles et montant),
 - à partir de septembre 2003 : participation au financement du premier équipement en sections professionnelles selon des modalités à fixer.

CPR N° 06.06.09 du 9 juin 2006 lançant le 3^{ème} cycle de renouvellement des manuels scolaires (planning et montant).

CPR N°07.09.11 du 16 novembre 2007 étendant la politique de gratuité (manuels scolaires transmissibles et non transmissibles) aux élèves de 3^{èmes} en découverte professionnelle (DP6) dans les lycées.

DAP N° 03.03.07 des 26 et 27 juin 2003 instituant l'aide régionale au premier équipement en sections professionnelles (taux – sections éligibles – modalités).

CPR N° 07.06.13 du 13 juillet 2007 dressant le bilan de l'année scolaire 2006/2007, étendant le dispositif aux apprentis de la Région centre à compter de la rentrée 2007, adoptant un nouveau cadre d'intervention et un nouveau barème communs aux lycéens et aux apprentis.

DAP N° 06.04.06 des 19 et 20 octobre 2006 présentant le bilan des ANPS depuis 1998 et lançant le nouveau dispositif "lycéens citoyens".

CPR N°07.08.14 du 12 octobre 2007 présentant le bilan de la première année d'expérimentation du dispositif « lycéen citoyen » et adoptant un certain nombre d'ajustements du dispositif notamment la création d'une 5^{ème} thématique scientifique et technologique

CPR pour la présentation de chacune des actions proposées, le bilan des actions précédentes et l'individualisation des crédits.

Programme : Information et d'orientation

• Description

Dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, la Région est à l'origine de deux types d'actions visant à améliorer la qualité de l'information et de l'orientation :

- par la mise en place d'une charte de partenariat des forums et salons départementaux d'information et d'orientation sur les métiers et les formations, et l'animation d'un comité de pilotage, elle assure une cohésion régionale et un équilibre territorial,
- par sa politique de partenariat avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP, elle assure la présentation et la diffusion de documents attractifs pour l'information et l'orientation et le conseil professionnel.

La charte de partenariat entre le conseil régional, le rectorat, la DRAF, le pôle universitaire « Centre Val de Loire » et la COPIRE (Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi) au travers de ses organisations représentatives a été renouvelée en 2007

Ce programme d'action inclura en 2008 le projet « olympiades des Métiers » géré auparavant dans un autre domaine d'intervention qui vise entre autre à une large information des jeunes sur les métiers et les formations.

• Tableaux budgétaires 2008

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	420 000		1 048 000			
Sous-total	420 000		1 048 000			
TOTAL	420 000		1 048 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

- ① Publications et partenariat: (114 000 €)

- a) En 2008, la Région poursuivra sa politique de partenariat avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP pour la publication des brochures et autres documents d'information à l'usage des lycéens de l'Education Nationale et de l'Agriculture, des membres de la communauté éducative, des parents d'élèves. Elle prendra en charge en supplément les guides de préparation des lycéens pour la visite des salons d'orientation.
- b) Elle poursuivra sa politique initiée en 2006 d'implantation progressive d'espaces d'information multimédia dans les centres de documentation et d'information des lycées publics autour du kiosque ONISEP en assurant l'équipement nécessaire, le suivi de la mise à jour des outils informatiques et la formation des membres de la communauté éducative en partenariat avec l'ONISEP. La totalité des CDI des lycées sera équipée en 2010 à raison de 30 à 40 implantations par année scolaire. Une politique parallèle est mise en place pour assurer l'équipement d'au moins 1 CIO par département afin de faciliter l'accueil des familles.

- ② Olympiades: (550 000 €)

Les sélections régionales des 40^{ème} Olympiades des Métiers auront lieu en novembre 2008 pour 45 métiers différents. Elles permettront de constituer l'équipe régionale qui va concourir au niveau national en février 2009 pour constituer l'équipe de France.

Rappelons que les sélections régionales des 39^{ème} Olympiades des Métiers à Tours en janvier 2007 avaient permis de présenter les métiers en compétition à plus de 15 000 jeunes.

- ③ Soutien aux forums, salons et manifestations d'orientation : (384 000 €)

- a) Dans le cadre de la nouvelle charte de partenariat et du cahier des charges des forums et salons adoptés en 2007, la Région Centre a retenu 12 manifestations départementales et s'est engagée à y apporter un soutien financier et logistique renforcé. Ces salons devront être organisés pour accueillir tous les publics (du collégien à l'étudiant) et présenter à la fois les métiers, les formations et l'ensemble des établissements.
- b) Elle poursuivra son soutien à d'autres salons notamment les Artisanales de CHARTRES et les Métiers d'Arts d'ORLEANS.

L'augmentation forte des crédits en BP 2008 par rapport au BP 2007 est due à la prise en compte des dépenses réelles de 2007, de la hausse des coûts de location des structures et de la politique volontariste d'aide aux porteurs des manifestations.

- **Cadre régional d'intervention**

CPR N° 06.03.09 et CPR N° 06.05.18 des 10 mars et 5 mai 2006 adoptant les chartes de partenariat avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP pour 3 ans.

CPR 07.09.09 du 16 novembre 2007 adoptant la charte de partenariat et le cahier des charges pour les forums et salons départementaux d'information et d'orientation sur les métiers et les formations

CPR annuelles dressant les bilans et fixant les annexes financières nouvelles pour les partenariats avec l'ONISEP, la DRAF et le CRIPTARC

CPR annuelles individualisant les crédits pour les salons et forums.

**FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

LES ORIENTATIONS

La santé, le vieillissement de la population sont des préoccupations majeurs pour chacun d'entre nous, c'est pourquoi, la Région Centre a choisi d'anticiper et met en œuvre sa Mesure-phare qui permet de former 10 000 personnels soignants, médico-sociaux et de l'aide à domicile.

Les hôpitaux, les maisons de retraite et les établissements sociaux ont besoin de personnels qualifiés. Les personnes âgées et les personnes handicapées qui veulent rester à domicile ont besoin de personnels formés. Il faut tout à la fois qualifier des demandeurs d'emploi souhaitant entrer dans le secteur et faire progresser les personnes déjà en emploi, favoriser la promotion sociale des personnels du para-médical et professionnaliser les services aux personnes.

C'est pour répondre à cette double dimension quantitative et qualitative que la Région poursuit son plan de formation de 10 000 personnels sociaux, soignants ou aides à domicile en octroyant des bourses pour lever les obstacles financiers à une formation de qualité et la reconnaissance des acquis professionnels.

De plus, la Région a fait preuve d'initiatives en se dotant de son propre dispositif d'attribution des bourses, en simplifiant la procédure de demande avec la mise en place d'un Extranet afin de la rendre plus homogène et plus transparente, en harmonisant les critères d'attribution des bourses, et en les versant mensuellement. La Région a innové en créant un sixième échelon pour favoriser la formation des personnes les plus en difficultés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Région Centre a décidé d'assurer la gratuité totale des formations para médicales de niveau V (aides-soignant(e)s, auxiliaire de puériculture et ambulanciers) en dehors des promotions professionnelles qui sont de la compétence de l'employeur.

La Région finance trois établissements de formations sociales initiales et fixe les quotas de formation dans ce secteur, soit 1500 personnes sur le territoire régional. Par ailleurs, la Région a la charge de 27 instituts agréés pour dispenser des formations dans le secteur sanitaire, soit environ 4500 étudiants.

C'est un secteur primordial tant du point de vue de la formation que de l'emploi pour la Région Centre. En effet, les trois secteurs confondus (sanitaire, social et aide à domicile) sont le premier employeur dans le Centre. C'est pourquoi la Région veut être une force d'entraînement pour accompagner son développement et améliorer son fonctionnement.

Pour atteindre cet objectif, le futur schéma régional des formations sanitaires et sociales 2008/2013 constituera une étape supplémentaire et décisive en permettant à la Région de piloter, aux côtés de ses partenaires, la politique de formation dans un champ d'activités et de services essentiel à la vie quotidienne des habitants de la région, dont celle des publics les plus fragilisés.

Ce schéma évolutif propose une stratégie d'actions qui s'appuie sur trois points forts :

- **la réponse aux besoins de professionnels qualifiés ;**
- **l'organisation et la qualité des formations ;**
- **la formation des salariés.**

Face aux défis que la région Centre devra relever en termes de santé et d'action sociale, la formation est un élément essentiel pour qualifier les futurs professionnels qui devront assurer la qualité et la diversité des prises en charge nécessaires et répondre ainsi aux attentes des habitants de la région.

Pour 2008, ce seront : une contribution importante au fonctionnement des écoles, le développement des usages en matière de TIC, le déploiement du schéma régional, la réalisation de l'Institut de Formation aux Professions ParaMédicales d'Orléans...

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901-13	Fonctionnement 931-13
Autorisations de programme	10 150 000	
Autorisations d'engagement		8 800 000
Crédits de paiement dépenses	4 300 000	36 339 000
Crédits de paiement recettes	0	0

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE ET PROGRAMME

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Financement des écoles et instituts de formation				
Investissement				
Fonctionnement	28 679 000 €	0 €	27 300 000 €	0 €
Sous-total	28 679 000 €	0 €	27 300 000 €	0 €
Construction, aménagement, réhabilitation, équipement				
Investissement	350 000 €		4 300 000 €	0 €
Fonctionnement				
Sous-total	350 000 €	0 €	4 300 000 €	0 €
Aides financières attribuées aux élèves et étudiants				
Investissement				
Fonctionnement	8 090 000 €	0 €	9 039 000 €	0 €
Sous-total	8 090 000 €	0 €	9 039 000 €	0 €
Information, orientation				
Investissement				
Fonctionnement	150 000 €	0 €	0 €	0 €
Sous-total	150 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	37 269 000 €	0 €	40 639 000 €	0 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES**• INVESTISSEMENT**

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.1010	Programme d'investissement 2008 / 2011	9 500 000	400 000	4 500 000	4 600 000
2007.3013	Extension IFPM	+ 650 000 €	650 000		
TOTAL		10 150 000	1 050 000	4 500 000	4 600 000

• FONCTIONNEMENT

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.3008	Bourses 2008-2009 aux élèves et étudiants du secteur sanitaire	7 100 000	3 300 000	3 800 000	
2008.3009	Bourses 2008-2009 aux élèves et étudiants du secteur social	1 700 000	520 000	1 180 000	
TOTAL		8 800 000	8 975 000	4 980 000	0

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

A) Financement des écoles et instituts de formation sanitaire

- **Description**

Selon les termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région « a la charge du fonctionnement et de l'équipement » des établissements agréés pour dispenser des formations sanitaires. En région Centre, ces établissements sont :

- 15 centres hospitaliers dont dépendent une ou plusieurs écoles de formation,
- 2 écoles dépendant de la Croix Rouge Française

Depuis le 1^{er} janvier 2006, sont inclus à la subvention, le financement des formations menant aux diplômes d'aides-soignantes, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier. Ces trois formations étaient en 2005 financées par la formation professionnelle continue.

En termes d'effectifs, les formations les plus importantes sont les suivantes :

	Effectifs réels 2007
Formations d'aide-soignant	803
Formations d'infirmier	3 228
Total	4 031

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	0		0			
Autres crédits						
Sous-total	0		0			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	23 000 000	0	21 450 000	0		
Sous-total	23 000 000	0	21 450 000	0	0	0
TOTAL	23 000 000	0	21 450 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Au titre du fonctionnement des établissements, la proposition est basée sur les besoins exprimés dans les budgets prévisionnels 2007 des établissements après procédure contradictoire, sans augmentation. Cependant, 2007 ayant été une période transitoire en matière de financement avec des transferts financiers insuffisants, des incertitudes existent toujours sur la dotation finale de l'Etat en 2008. Une mission d'inspection dépêchée par les ministères concernés est en cours, elle a pour objectif de déterminer le coût réel des écoles. Son rapport sera rendu fin 2007 et pourra donner lieu à des régularisations sur les droits à compensations financières des Régions.

Toutefois, comme dans le secteur social, des mesures nouvelles réglementaires telles que des réformes de diplômes non intégrées aux budgets 2007, induisant un allongement des formations, sont susceptibles d'impacter les budgets 2008. L'incidence ne sera chiffrable qu'après examen de ces budgets. Une note de cadrage a été adressée aux établissements gestionnaires.

- **Cadre régional d'intervention**

Mise en œuvre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, au moyen de conventions de subvention approuvées par la Commission permanente.

B) Financement des écoles et institut de formation sociale

- **Description**

Selon les termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région doit verser des subventions de fonctionnement aux trois établissements agréés en région Centre pour dispenser des formations sociales initiales en souscrivant avec chacun d'eux une convention. Ces établissements sont :

- l'Institut du Travail Social (ITS) à TOURS (37),
- l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) à OLIVET (45),
- l'Institut pour le Développement des Formations Sanitaires et Sociales (IDFORSS) à TOURS (37).

La subvention annuelle versée par la Région couvre les dépenses administratives, celles liées à leur activité pédagogique ainsi qu'une partie des dépenses d'entretien et de fonctionnement des locaux.

En termes d'effectifs, les formations les plus importantes sont les suivantes :

	Quotas 2006-2007
Formations d'éducateur spécialisé	525
Formations de moniteur- éducateur	194
Formations d'assistant de service social	240
Total	959

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	5 679 000	0	5 850 000	0		
Sous-total	5 679 000	0	5 850 000	0	0	0
TOTAL	5 679 000	0	5 850 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits 2008 pour les subventions aux établissements du secteur social sont calculés sur la base des subventions définitives 2007, majorés de 2 % correspondant au GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) et à l'évaluation des mesures nouvelles règlementaires telles que des réformes de diplômes. Ces réformes introduisant de nouveaux diplômes ou allongeant la durée de certaines formations existantes, représentent en effet une charge supplémentaire sur les budgets 2008. L'augmentation ne pourra être évaluée qu'après l'examen des budgets 2008 des établissements.

- **Cadre régional d'intervention**

Mise en œuvre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, au moyen de conventions de subvention approuvées par la Commission permanente.

**Programme : Construction – Aménagement –
Réhabilitation – Equipement**

A) Programme d'investissement 2008-2011

- **Description**

Selon les termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région « a la charge du fonctionnement et de l'équipement » des établissements agréés pour dispenser des formations sociales et sanitaires. En région Centre, ces établissements représentent 25 écoles dont 22 dans le secteur sanitaire et 3 dans le secteur social.

Ces établissements sont de taille très variable et comprennent de 25 à 1077 élèves. L'état de leurs locaux et de leurs équipements est également très variable.

B) Extension de l'IFPM d'Orléans

Les travaux d'extension de l'Institut de Formation Para Médical (IFPM) d'Orléans, décidés par la Commission permanente du 13 avril 2007 (délibération CPR n° 07.04.21bis), se poursuivront en 2008 avec pour objectif une livraison pour la rentrée de septembre 2008.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008-1010	Programme d'investissement 2008 / 2011		9 500 000
2007-3013	Extension IFPM	4 500 000 €	650 000
	TOTAL		10 150 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	350 000		4 300 000			
Autres crédits						
Sous-total	350 000		4 300 000			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits		0		0		
Sous-total	0	0		0	0	0
TOTAL	350 000	0	4 300 000	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Concernant les investissements, un état des lieux patrimonial a été effectué sur les bâtiments et les équipements mobiliers de l'ensemble des organismes de formation dans le secteur sanitaire et social en 2006.

Puis un recensement des besoins des établissements de formation en matière de locaux, matériels pédagogiques et matériels informatiques a été lancé.

A partir de ces informations, le programme d'investissement peut être élaboré sur les années à venir : de 2008 à 2011. Une autorisation de programme doit donc être créée.

- **Cadre régional d'intervention**

Passation de marchés publics pour ce qui concerne l'IFPM. La Région est maître d'ouvrage sur ce projet.

Mise en œuvre du programme d'investissement 2008/2011 au moyen de conventions de subvention approuvées par la Commission permanente pour le financement de projets dans ce cadre.

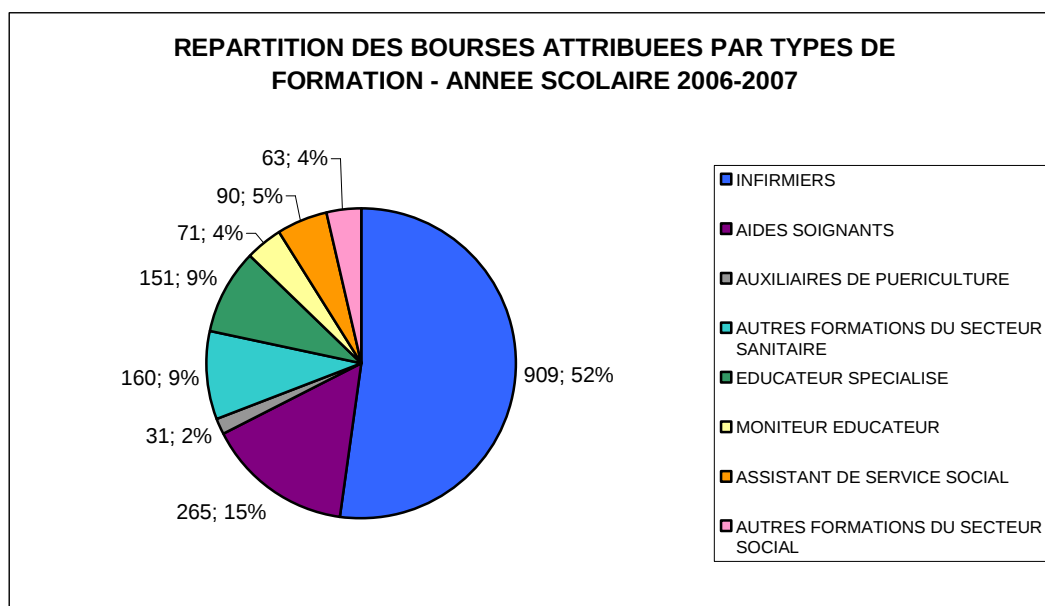
Programme : Aides financières aux élèves et étudiants

Aides financières attribuées aux élèves et étudiants du secteur sanitaire

- **Description**

Attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation du secteur sanitaire, selon les termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Pour l'année scolaire 2006-2007, la Région Centre a financés des **bourses pour 1 740 personnes en formation**, dont 1 365 pour le secteur sanitaire et 375 pour le secteur social.



Les personnes en formation d'infirmier et d'aide soignant représentent un peu plus des deux tiers des bénéficiaires de bourses.

La gestion des bourses a été confiée au CNASEA dans le cadre d'une convention de mandat signée avec cet établissement public fin 2006 pour trois années de 2007 à 2009.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT BP 2007	MODIFICATIONS / CREATIONS BP 2008
2008.3008	Bourses 2008-2009 aux élèves et étudiants du secteur sanitaire	7 000 000	7 100 000
2008.3009	Bourses 2008-2009 aux élèves et étudiants du secteur social	1 677 000	1 700 000
TOTAL		7 677 000	8 800 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE	8 030 000	0	8 975 000	0		0
Autres crédits	60 000	0	64 000	0		
Sous-total	8 090 000	0	9 039 000	0		0
TOTAL	8 090 000	0	9 039 000	0		0

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les bourses attribuées aux personnes entrées en formation en 2007, dans le secteur sanitaire et social, ont connu une très forte augmentation (en nombre de bénéficiaires, comme en volume financier). Cette hausse a nécessité d'abonder les crédits de paiement et les autorisations d'engagement (AE) correspondantes, dès la décision modificative n° 1 de 2007.

Il est proposé d'ouvrir, dès à présent, les AE pour les bourses 2008 sur des volumes équivalents. Ces AE porteront sur les rentrées de janvier-février et de septembre-octobre 2008.

Par ailleurs, le coût annuel de la gestion des bourses par le CNASEA s'élève à 64 000 € environ.

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre d'intervention d'attribution des bourses dans le secteur sanitaire et social approuvé par délibération CPR n° 06.03.24 du 10 mars 2006.

Le programme « Colloque national des formations du secteur sanitaire et social » ouvert au budget 2007 pour un montant de 150 000 € ne sera pas reconduit en 2008 en région Centre car il s'agissait d'une action ponctuelle.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES ORIENTATIONS

Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, telles sont des priorités pour la Région Centre. C'est aussi la clé de l'autonomie des jeunes.

Pour les **38 000 étudiants et 13 000 diplômés par an** dans le Pôle Universitaire Centre Val de Loire, la Région s'engage dans d'importants programmes d'aménagement, de modernisation, de construction et d'équipements des universités.

Ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur et améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants.

L'année 2008 verra le démarrage de plusieurs opérations immobilières universitaires dans le cadre du CPER 2007-2013. Au total, **la Région investira dans ce domaine près de 35 M€ sur sept ans.**

Parallèlement, notre collectivité s'attache à promouvoir l'attractivité du système universitaire du Centre. Ainsi, la Région souhaite attirer et fidéliser, tout particulièrement, les étudiants de second cycle universitaire. En effet, un enseignement supérieur adossé à une recherche dynamique constitue un enjeu majeur du rayonnement régional et un facteur de développement économique.

Cette ambition en matière universitaire passe par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein des différentes structures d'enseignement supérieur. Enfin, la Région se donne les moyens de renforcer l'attractivité de ses universités auprès des lycéens grâce aux Salons, informations et visites...

Ordi Centre : un succès !

Pour rendre accessible, à tous les étudiants, l'outil informatique, la Région pérennise son opération « **Ordi Centre** ». Cette mesure favorise l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs et à la formation et permet de compenser le très faible taux d'équipement en ordinateur des étudiants de la région. **A la rentrée universitaire 2007-2008, ce sont 1451 ordinateurs de bureau en libre accès qui auront été installés dans les universités de la région et environ 12 000 ordinateurs portables qui auront été mis à disposition des étudiants s'engageant dans un second cycle d'études supérieures en Région Centre.**

La Région soutient fortement l'Université Numérique Régionale (UNR) qui a pour objectif de proposer aux étudiants un véritable environnement numérique de travail grâce auquel ils pourront accéder à toutes les informations et services universitaires les concernant. Ainsi, la Région soutient le projet d'attribution aux étudiants et agents des universités de cartes numériques multi-services permettant l'accès à différents services (bibliothèque, CROUS, ...).

Pour développer la mobilité internationale des étudiants, la Région accompagne financièrement ceux qui veulent suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. L'année 2008 verra la poursuite de la mise en place du « **Pass MobiCentre** », aide unique pour la mobilité des étudiants permettant de simplifier les dispositifs précédents et de mieux répondre à l'attente des étudiants.

C'est avec cette politique résolue et incitative que la Région améliorera encore le rayonnement du Pôle Universitaire Centre Val de Loire (PUCVL).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 902-23	Fonctionnement 932-23
Autorisations de programme	20 762 000	
Autorisations d'engagement		10 000 000
Crédits de paiement dépenses	4 577 000	7 650 000
Crédits de paiement recettes		

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Enseignement supérieur				
Investissement	4 872 300		4 577 000	
Fonctionnement	8 248 000	118 000	7 650 000	
Sous-total	13 120 300	118 000	12 227 000	
TOTAL	13 120 300	118 000	12 227 000	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010et +
2008.7602	GP - Aménagement de la faculté de droit de Bourges	1 780 000	1 780 000		
2008.7603	GP - BU médecine de Tours	1 130 000	450 000	530 000	150 000
2008.7605	GP - IUT Orléans 2ème phase - CPER	3 180 000	-	1 000 000	2 180 000
2008.7606	GP - Campus en ville Dupanloup - Orléans CPER	5 820 000	-	800 000	5 020 000
2008.7607	GP - Extension FAC de médecine 1ère phase- CPER	8 250 000	-	3 000 000	5 250 000
2008.7608	GP - RU de Chartres	340 000	340 000		
2008.41000	CG 41 : Installation WIFI	12 000	12 000		
2008.0460	Université numérique	250 000	125 000	125 000	
	Total	20 762 000	2 707 000	5 455 000	12 600 000

• FONCTIONNEMENT

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010et +
2008.0475	Mise à disposition d'ordinateurs	10 000 000	1 240 000	4 605 000	4 155 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Programme : construction aménagement, réhabilitation, équipement

- **Description**

Ce programme d'action a pour objectif de favoriser le développement du potentiel d'enseignement et de recherche en région Centre. Il concerne la modernisation et le redéploiement des sites universitaires. Dans un contexte de forte concurrence nationale et internationale, les universités doivent être attractives. Offrir aux étudiants un hébergement et une restauration de qualité, des bibliothèques et des services utilisant les nouveaux outils de communication, des locaux d'enseignement adaptés contribue à cette attractivité.

En développant un programme ambitieux d'aménagement des différents sites universitaires, la Région facilite les relations entre l'enseignement et la recherche et contribue à mieux les intégrer dans le tissu économique régional et national. En se donnant les moyens d'une meilleure coordination des sites et d'une meilleure lisibilité, elle travaille à leur insertion dans l'environnement européen.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.7602	GP - Aménagement de la faculté de droit de Bourges		1 780 000
2008.7603	GP - BU médecine de Tours		1 130 000
2008.7605	GP - IUT Orléans 2ème phase - CPER		3 180 000
2008.7606	GP - Campus en ville Dupanloup - Orléans CPER		5 820 000
2008.7607	GP - Extension fac de médecine 1ère phase- CPER		8 250 000
2008.7608	GP - RU de Chartres		340 000
	TOTAL		

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	4 582 300		4 255 000		12 430 000	
Autres crédits						
Sous-total	4 582 300				12 430 000	
Fonctionnement						
AE	275 000		300 000		320 000	
Autres crédits						
Sous-total	275 000				320 000	
TOTAL	4 857 300		4 555 000		12 750 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2008 verra la poursuite et la finalisation d'opérations déjà engagées dans le cadre du CPER 2000-2006 et du contrat de site de BOURGES.

Dans le cadre du CPER 2000-2006, les financements consacrés au programme d'action "aménagement, construction, équipement" seront répartis notamment entre les opérations suivantes :

- Restaurant universitaire de Chartres.
- Faculté de Droit (Bourges),
- BU médecine (Tours),
- IUT Orléans – 2^{ème} phase,
- Campus en ville (Dupanloup) – Orléans,
- Extension fac de médecine – 1^{ère} phase.

Enfin, la Région financera, par anticipation des résultats de la procédure judiciaire en cours, la remise en état de la façade de l'Ecole Normale d'Ingénieurs du Val-de-Loire, afin de corriger des malfaçons qui mettent en cause la sécurité des personnes et nuisent à l'image de cette école. Les autres financeurs de la construction initiale ont été sollicités pour cette opération. Les sommes avancées devraient pouvoir être récupérées à l'issue de cette procédure.

- **Cadre régional d'intervention**

Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 articles 16 et 17.

Contrat de Plan Etat/Région 2007-2013 articles 3.1 à 3.4.

Programme : Mobilité internationale des étudiants

- **Description**

Il s'agit d'actions permettant d'accompagner financièrement les étudiants devant suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. Celles-ci interviennent en appui de la mise en place du système de reconnaissance des diplômes européens tendant à une future harmonisation (ECTS).

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	40 000		60 000			
Autres crédits						
Sous-total	40 000		60 000			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 865 000	118 000	1 865 000			
Sous-total	1 865 000	118 000	1 865 000			
TOTAL	1 905 000	118 000	1 925 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2008 verra la poursuite de l'application du nouveau dispositif régional en faveur de la mobilité internationale des étudiants, dont les modalités ont été définies en 2007, et qui a commencé à s'appliquer à la rentrée universitaire 2007-2008. Ce dispositif met en place une aide unique, aussi bien pour les stages (dans et hors Europe) que pour les formations (en Europe), répondant ainsi à l'attente des établissements et des étudiants et permettant une meilleure lisibilité de l'action régionale.

- **Cadre régional d'intervention**

Délibération DAP n° 07. du 14 septembre 2007.

Programme : TIC et enseignement supérieur

- **Description**

Développer les usages des technologies de l'information et de la communication constitue un des objectifs de la région Centre. Consciente des mutations que rencontre le monde de l'enseignement supérieur en matière de transmission du savoir, elle s'est donc associée aux universités de TOURS et d'ORLEANS, du CROUS et de l'IUFM afin de créer une Université Numérique Régionale (UNR).

L'UNR permet notamment aux membres de la communauté universitaire d'accéder aux réseaux de communication haut débit grâce à la couverture par le système WIFI (Wireless Fidelity, Fidélité sans fil) des campus universitaires et de l'IUFM. Le projet UNR se traduit également par la distribution de cartes numériques multi-services aux étudiants, ainsi que par la création d'un véritable environnement numérique de travail grâce auquel les étudiants pourront accéder à tous les enseignements, informations et services universitaires les concernant.

La Région s'est également engagée, dans le cadre de sa mesure phare "mise à disposition d'ordinateurs fixes et portables aux Universités et étudiants de la Région", à favoriser l'égalité des chances dans l'accès au savoir et à la formation. Cette mesure s'inscrit dans la droite ligne de la gratuité des manuels scolaires et du premier équipement des lycéens des filières professionnelles.

Parallèlement, la Région soutient les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, grands organismes), utilisateurs du réseau régional haut débit. L'accès à des connexions internet à haut débit constitue une condition incontournable pour l'attractivité et le développement des activités de ces établissements.

Enfin, la Région accompagne l'ESCEM (Ecole Supérieure de Commerce et de Management) dans sa démarche d'accréditations, l'une européenne (EQUIS), et l'autre américaine (AACSB). La Région s'est engagée sur cinq ans avec l'ensemble des collectivités concernées à soutenir l'ESCEM dans son plan de développement qui lui permettra de renforcer ses moyens pédagogiques et la recherche.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.41000	CG 41:installation WI FI		12 000
2008.0460	Université numérique		250 000
	TOTAL		262 000

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0475	Mise à disposition d'ordinateurs		10 000 000
	TOTAL		10 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	250 000		262 000		101 000	
Autres crédits						
Sous-total	250 000		262 000		101 000	
Fonctionnement						
AE	5 208 000		5 000 000		9 660 000	
Autres crédits	900 000		485 000			
Sous-total	6 108 000		5 485 000		9 660 000	
TOTAL	6 358 000		5 747 000		5 406 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

La mesure phare "mise à disposition d'ordinateurs aux Universités et étudiants de la région Centre", mise en oeuvre à la rentrée universitaire 2005, sera encore poursuivie en 2008. A la rentrée universitaire de 2008, environ 12 000 étudiants de second cycle universitaire (MASTER des Universités de TOURS et ORLEANS, cycle ingénieur des écoles d'ingénieurs et de commerce de la région Centre) auront bénéficié du prêt d'un ordinateur.

L'effort de développement de l'utilisation des nouvelles technologies dans les établissements d'enseignement supérieur se poursuivra notamment par la distribution de cartes numériques à l'ensemble des étudiants et agents des universités ainsi que par l'accroissement des services et informations disponibles sur l'environnement numérique de travail des étudiants. Parallèlement, les premières actions consacrées à l'accès à Internet dans les résidences étudiantes seront lancées en 2008.

CULTURE

LES ORIENTATIONS

Un budget dynamique et audacieux qui fait du Centre une Région pionnière.

Pour la troisième année consécutive les moyens de la culture connaissent une hausse significative, dans l'élan des +12 % en 2006 puis +13 % en 2007. Cette augmentation est liée sur le présent exercice aux investissements, notamment ceux réalisés dans le cadre des conventions passées avec les départements. La collectivité régionale confirme dans la poursuite de ses efforts l'ambition qu'elle porte pour son rayonnement culturel et l'épanouissement de ses habitants. La part de la culture dans le budget régional atteint le niveau élevé de **4% du budget**, qui place la Région Centre parmi les plus engagées dans ce domaine essentiel de l'aménagement et du développement de nos territoires.

Ce budget dynamique s'inscrit dans la mise en œuvre des projets engagés (**Domaine de Chaumont, transfert du FRAC**) avec une attention constante à la diversité des propositions culturelles sur l'ensemble du territoire, malgré un contexte difficile. En effet, des responsabilités nouvelles incombent à la collectivité régionale et notamment le lourd transfert aux Régions des cycles d'enseignement professionnel initiaux pour la musique, la danse et l'art dramatique. **Cet effort considérable d'aménagement régional des enseignements artistiques n'est pas compensé par les transferts budgétaires correspondants de la part de l'état, qui dans le même temps continue de se désengager.** Des baisses très préoccupantes sont annoncées dans le soutien du ministère de la culture aux équipements structurants du spectacle vivant, scènes nationales, centres dramatiques notamment.

L'effort régional se porte en particulier sur les saisons culturelles.

La diffusion de la culture en tous lieux et à destination de tous les publics de la région a concerné **367 communes et plus de 2,2 millions d'habitants**, soit une forte progression pour 2007. Il s'agit d'une mesure exemplaire de maillage du territoire qui vient combler les déséquilibres de l'offre culturelle entre les centres urbains et les communes jusqu'alors moins dotées et permet en outre aux créateurs et acteurs de la culture, compagnies, ensembles musicaux, de bénéficier d'une meilleure diffusion. Ce sont **plus de 1000 spectacles, festivals, expositions qui ont été ainsi soutenus, présentés pour 60% d'entre eux par des artistes de la région Centre.**

La rencontre des publics avec la diversité de ces formes artistiques constitue un enjeu culturel et économique majeur de la politique culturelle régionale.

Mettre la culture à la portée de tous

La sensibilisation artistique et culturelle au plus près des habitants est une préoccupation constante attestée par le succès des **1000 lectures d'hiver**, opération qui se développera plus encore en 2008 devant l'intérêt qu'elle a suscité dans les contextes très divers qui lient la découverte des textes contemporains, la convivialité et la rencontre avec les acteurs. Le festival **Excentrique** construit pareillement son parcours en région autour de propositions artistiques croisées et innovantes dans une relation renouvelée entre artistes et spectateurs. L'encouragement constant à la fréquentation culturelle et aux pratiques artistiques est une priorité qui s'illustre également avec le succès du chéquier culture **CLARC** et la poursuite du dispositif « **aux arts lycéens et apprentis** ».

Le **soutien à une production cinématographique de qualité** et effort d'éducation à l'image constituent également une orientation très forte de notre politique culturelle qui s'inscrit dans ce double mouvement de soutien à la création et de renouveau de l'action culturelle. Un vaste réseau d'acteurs de talent est ainsi soutenu par notre collectivité avec des axes d'intervention affirmés et clairs qui font de la région Centre un acteur majeur de la vie culturelle régionale au service des œuvres passées et présentes, de l'élargissement des publics et de l'accompagnement des pratiques artistiques amateurs et professionnelles

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 903	Fonctionnement 933
Autorisations de programme	23 593 400	0
Autorisations d'engagement		0
Crédits de paiement dépenses	9 973 200	23 737 800
<i>Dont enseignement artistique (311)</i>		<i>850 000</i>
<i>dont activités culturelles et artistiques (312)</i>	<i>3 500 920</i>	<i>18 267 200</i>
<i>dont patrimoine (313)</i>	<i>6 472 280</i>	<i>4 620 600</i>
Crédits de paiement recettes	1 992 000	122 500
<i>dont activités culturelles et artistiques (312)</i>	<i>555 000</i>	
<i>dont patrimoine (313)</i>	<i>1 437 000</i>	<i>122 500</i>

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politique des œuvres : patrimoine et création				
Investissement	4 124 200	557 000	5 621 100	878 000
Fonctionnement	4 010 700	560 000	3 435 200	122 500
Sous-total	8 134 900	1 117 000	9 056 300	1 000 500
Politique des publics : diffusion et maillage du territoire				
Investissement	2 289 700	1 114 000	4 226 980	1 114 000
Fonctionnement	16 752 900		18 063 160	0
Sous-total	19 042 600	1 114 000	22 290 140	1 114 000
Politique des pratiques artistiques : filières professionnelles et amateurs				
Investissement	139 700	0	125 120	0
Fonctionnement	1 830 700	0	2 239 440	0
Sous-total	1 970 400	0	2 364 560	0
Total Investissement	6 553 600	1 671 000	9 973 200	1 992 000
Total fonctionnement	22 594 300	560 000	23 737 800	122 500
TOTAL	29 147 900	2 231 000	33 711 000	2 114 500

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES

• POLITIQUE DES ŒUVRES : PATRIMOINE ET CREATION

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.1899	Fonds de soutien à la création cinéma audiovisuel	2 175 000	1 522 500	652 500	
2008.3108	Chaumont - investissement	50 000	35 000	15 000	
2008.1123	Fonds Régional d'Enrichissement des Collections de Chaumont	90 000	30 000	60 000	
2008.7101	GP Chaumont : étude et restructuration	11 386 400	310 000	1 194 000	9 882 000
2008.1888	Fond Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité (FRPCP)	350 000	245 000	105 000	
2008.0880	Aides directes parcs et jardins	80 000	41 500	38 500	
2008.3004	Equipement technique inventaire	10 000	10 000		
2008.0293	Fonds Régional d'aide à la Restauration et à l'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB)	30 000	15 000	15 000	
2008.0368	Fonds Régional d'aide à l'Acquisition Musées (FRAM)	100 000	75 000	25 000	
2008.0057	Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)	30 000	15 000	15 000	
2007.2899	Agence Centre Image : patrimoine cinéma et audiovisuel	10 000	5 000	5 000	
TOTAL		14 311 400	2 303 600	2 125 000	9 882 000

• POLITIQUE DES PUBLICS : DIFFUSION ET MAILLAGE DU TERRITOIRE

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.1447	Agence Culture O Centre : acquisition	30 000	30 000		
2008.1446	Agence Centre Image : acquisition	60 000	42 000	18 000	
2008.1448	Agence Livre au Centre : acquisition	30 000	30 000		
2008.0005	Institutions arts plastiques	20 000	16 000	4 000	
2008.0285	Fonds d'intervention en faveur des musées et centres d'art	30 000	21 000	9 000	
2008.0010	Création et rénovation technique des salles de cinéma	100 000	50 000	50 000	
2008.0315	Aide à l'itinérance régionale	60 000	45 000	15 000	
2008.0006	Opérations de développement local	90 000	45 000	45 000	
2008.0717	FRAC acquisition	110 000	40 000	70 000	
2008.7118	FRAC - Réserve	1 000 000	1 000 000		

2008.18001	Convention départementale 18 : Centre culturel de rencontre de Noirlac	1 662 000	166 200	249 300	1 246 500
2008.18002	Convention départementale 18 : Musée de la résistance (2 ^{ème} tranche)	125 000	18 800	17 700	88 500
2008.28000	Convention départementale 28 : Centre d'art de Dreux	500 000	100 000	66 700	333 300
2008.28001	Convention départementale 28 : Valorisation du parc et du château de la Ferté Vidame	825 000	165 000	110 000	550 000
2008.37001	Convention départementale 37 : Forteresse royale de Chinon	850 000	425 000	425 000	
2008.37002	Convention départementale 37 : Valorisation de la demeure de Ronsard au prieuré de St-Cosme	1 130 000	226 000	150 700	753 300
2008.37006	Convention départementale 37 : Musée de l'hôtel Gouin de Tours	750 000	112 500	106 250	531 250
2007.7117	FRAC - Transfert	1 800 000	180 000	1 620 000	
TOTAL		9 172 000	2 712 500	2 956 650	3 502 850

- POLITIQUE DES PRATIQUES ARTISTIQUES : FILIERES PROFESSIONNELLES ET PRATIQUES AMATEURS**

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.0386	Aide à l'acquisition d'instruments de musique	110 000	48 700	61 300	
TOTAL		110 000	48 700	61 300	

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : POLITIQUE DES ŒUVRES : PATRIMOINE ET CREATION

Programme : Soutien à la création

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des crédits de soutien à la création dans les secteurs du spectacle vivant, des arts plastiques, de la littérature, du cinéma et de l'audiovisuel et de la musique.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.1899	Fonds de soutien à la création cinéma audiovisuel	2 000 000	2 175 000
	TOTAL	2 000 000	2 175 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	2 084 500	557 000	2 128 500	555 000	652 500	
Autres crédits						
Sous-total	2 084 500	557 000	2 128 500	555 000		
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 600 000	0	1 018 000			
Sous-total	1 600 000	0	1 018 000			
TOTAL	3 684 500	557 000	3 146 500	555 000	652 500	

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Les crédits destinés à ce programme d'action, qui n'englobent pas l'effort consenti en faveur de la création artistique à partir de 2008 dans le cadre du Domaine de Chaumont-sur-Loire (cf. le programme d'action consacré à ce site régional) sont globalement stables en 2008.

Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, le fonds de soutien à la création et à la production, géré par l'agence régionale Centre Images, intègre désormais les crédits visant à favoriser le développement de programmes régionaux télédiffusés.

Dans le secteur du spectacle vivant, les crédits proposés permettront de maintenir l'effort régional de soutien aux créations des compagnies théâtrales et chorégraphiques et des ensembles musicaux, instruit par les comités techniques composés de professionnels de la culture, institués par le cadre d'intervention adopté par la commission permanente le 9 juin 2006.

Enfin, comme en 2006 et en 2007, la Région soutiendra deux grands projets de création portés par des structures de production ou de diffusion artistique de la région : la Scène nationale de Blois et le Centre dramatique national d'Orléans.

Conformément à la convention 2007-2009 signée entre l'Etat, le Centre National de la Cinématographie et la Région et à son avenant financier, une recette de 555 000 € est attendue en 2008 du CNC.

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre d'intervention pour le soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle (CPR n° 06.04.68 du 7 avril 2006 modifié par le cadre d'intervention CPR du 8 décembre 2006)

Soutien à la création et à la production artistique (CPR n° 06.06.57 du 9 juin 2006)

**Programme : Développement du Domaine de
Chaumont-sur-Loire**

- **Description**

Il s'agit de l'un des projets structurants de la politique culturelle régionale qui s'inscrit dans une démarche territoriale –ce programme prend place dans la stratégie de développement culturel du Val de Loire, Patrimoine mondial– et sectorielle : le site de CHAUMONT-SUR-LOIRE est appelé à devenir, avec le Fonds régional d'art contemporain et Centre de création contemporaine de TOURS, un pôle majeur de la création contemporaine en région Centre.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.3108	Chaumont - investissement	50 000	50 000
2008.1123	Fonds régional d'enrichissement des collections de Chaumont	0	90 000
2008.7101	GP Chaumont : études et restructuration		11 386 400
	TOTAL	50 000	11 526 400

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	0		1 767 800	278 000	0	
Autres crédits						
Sous-total	0		1 767 800	278 009	0	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 291 600	560 000	1 364 200	122 500		
Sous-total	1 291 600	560 000	1 364 200	122 500		
TOTAL	1 291 600	560 000	3 132 000	400 500	0	

• **Commentaires et explication de la proposition 2008**

A la suite du transfert de propriété intervenu le 1^{er} février 2007 et de la création de l'établissement public de coopération culturelle intervenue le 1^{er} mai 2007, le projet régional pour le Domaine de Chaumont-sur-Loire est entré en phase opérationnelle.

Dans le prolongement des mesures votées dans le cadre de la décision modificative n° 1 au budget régional pour 2007, le programme d'action pour 2008 comprend trois volets :

- les crédits de fonctionnement et d'investissement courant, permettant à l'établissement public d'engager la mise en œuvre de ses missions statutaires : protection et mise en valeur des composantes patrimoniales du Domaine, développement des activités culturelles et artistiques en matière d'art contemporain et autour de la thématique des paysages culturels inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial. Ces crédits intégreront notamment les subventions que la Région a versées jusqu'en 2007 au Conservatoire international des parcs, jardins et du paysage, dont le personnel, le patrimoine et les activités seront transférées à l'établissement public à compter du 1^{er} janvier 2008,
- des crédits d'investissement destinés à mettre en œuvre le programme quinquennal de restauration du château et du parc, conformément à la convention portant transfert de propriété, signée avec l'Etat,
- des crédits d'investissement destinés au développement du Domaine et qui visent, d'une part, à financer la première commande artistique pour le château, confiée au plasticien Jannis Kounellis, d'autre part, à amorcer un programme de restructuration du Domaine en vue, notamment, d'y faciliter la réalisation d'activités de production et de diffusion en matière d'arts plastiques en coopération avec les autres institutions régionales concernées.

Des recettes, d'un montant total de 400 500 €, sont attendues en 2008. Elles sont réparties comme suit :

- 268 000 € au titre de Chaumont restauration,
- 10 000 € au titre de Chaumont développement,
- 122 500 € au titre du fonctionnement de l'établissement.

**Programme : Centre international des musiques
anciennes et de la création**

- **Description**

La Région Centre soutient des ensembles de musique ancienne reconnus nationalement et internationalement mais dont l'ancrage régional pêche à deux égards au moins : absence de lieux de travail fonctionnels et insuffisante activité de production et de diffusion au plan régional.

De son côté, la musique contemporaine, dont les formes instrumentales et vocales, les conditions de travail et de diffusion sont comparables, connaît des difficultés de même nature et peine davantage encore à s'ancrer dans le territoire régional.

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	140 500					
Autres crédits						
Sous-total	140 500					
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	170 100		108 000			
Sous-total	170 100		108 000			
TOTAL	310 600	0	108 000			

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Cette nouvelle institution, dont la création est inscrite au Contrat de projet Etat-Région pour 2007-2013, doit permettre d'accueillir en résidence permanente les principaux ensembles de musique ancienne de la région en leur offrant un cadre de travail, de recherche et de diffusion adapté à leurs spécificités, de favoriser les coopérations et échanges artistiques internationaux et les interférences entre musiques anciennes et contemporaines, ainsi que le croisement de ces diverses esthétiques musicales avec d'autres formes d'expression artistique, comme le théâtre, la danse et les arts de la piste et de la rue.

L'année 2007 a été consacrée aux études de programmation de cette opération.

Dès que les conditions budgétaires et financières en seront réunies, sera lancé le concours pour le choix du maître d'œuvre qui concevra et réalisera le bâtiment, dans le nouveau quartier des Deux-Lions de la ville de Tours.

Dans l'immédiat, sont inscrits, au titre de ce programme d'action, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Association de préfiguration présidée par Bernard LATARJET et dirigée par Sylvie PEBRIER.

- **Cadre régional d'intervention**

Néant

Programme : Mise en valeur du patrimoine

- **Description**

Ce programme d'action regroupe désormais l'ensemble des dispositifs de soutien à la mise en valeur du patrimoine régional, antérieurement répartis entre des programmes distincts : richesses archéologiques, patrimoine historique, parcs et jardins, patrimoine cinématographique et audiovisuel, et, enfin, inventaire général du patrimoine culturel.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.1888	Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité (FRPCP)	350 000	350 000
2008.0880	Mise en valeur des parcs et jardins	380 000	80 000
2008.3004	Equipement technique inventaire	10 000	10 000
2008.0293	Fonds Régional d'aide à la Restauration et à l'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB)	30 000	30 000
2008.0368	Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM)	100 000	100 000
2008.0057	Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)	30 000	30 000
2008.2899	Agence Centre Image : patrimoine	100 000	10 000
	TOTAL	1 000 000	730 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 899 200		1 724 800	45 000	2 942 390	
Autres crédits						
Sous-total	1 899 200		1 724 800	45 000	2 942 390	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	949 000		945 000			
Sous-total	949 000		945 000			
TOTAL	2 848 200		2 669 800	45 000	2 942 390	

• **Commentaires et explication de la proposition 2008**

♦ En matière d'archéologie, le nouveau programme d'action accueille les crédits afférents aux opérations inscrites en la matière au Contrat de projet Etat-Région (CPER) pour 2007-2013, tant en ce qui concerne les fouilles à engager ou à poursuivre sur certains grands sites, que la valorisation des recherches. Ces crédits seront inscrits au fur et à mesure de leur programmation concertée par l'Etat et la Région, telle qu'elle aura été fixée par la prochaine convention spécifique d'application du CPER.

Dans l'immédiat, les crédits inscrits dans ce programme d'action permettent :

- la poursuite du partenariat de la Région avec ARCHEA, opérateur régional pour la recherche, la valorisation et la formation en ce qui concerne les sites de Beauce-Perche-Val de Loire, Touraine, Berry et val d'Orléans.
- la poursuite des paiements afférents aux opérations du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 qui portaient notamment sur les sites suivants : Argentomagus, Drevant, le Grand-Pressigny.

♦ En matière de patrimoine historique, c'est également dans le cadre de ce nouveau programme qu'ont vocation à être budgétés les crédits correspondant à la contribution régionale au financement des projets inscrits en ce domaine au Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 : valorisation de la cathédrale de Chartres, programme d'édifices patrimoniaux dans les six départements de la région et musée de la soie à Tours.

Cette budgétisation interviendra dès que les conventions spécifiques d'application du CPER auront établi une première programmation prévisionnelle des crédits sur trois ans.

Sont par ailleurs inclus les crédits afférents à la restauration et à la mise en valeur du petit patrimoine culturel dans le cadre du fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité (FRPCP), géré en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, ainsi que les crédits nécessaires pour solder les opérations engagées dans le cadre du régime d'aides directes régionales antérieures au FRPCP et de l'ancien Contrat de plan 2000-2006.

♦ En matière de parcs et jardins, la collectivité régionale poursuivra en 2008 ses interventions en faveur de la création, de la restauration et de la mise en valeur des parcs et jardins, d'une part, sous la forme d'aides directes aux propriétaires publics et privés, d'autre part, par l'intermédiaire de l'Association des Parcs et Jardins de la région Centre (APJRC).

♦ S'agissant de l'inventaire général du patrimoine culturel, le cadre réglementaire et financier du transfert à la Région du service compétent est désormais définitivement établi.

La Région poursuivra en 2008 son effort en vue de doter le Service des moyens lui permettant d'accomplir ses missions, notamment en matière de numérisation de son fonds documentaire et photographique.

Progressivement, le Service intègre à son programme d'activité les centres d'intérêt propres à la collectivité régionale. C'est ainsi que s'est engagée en 2007 et sera menée à bien en 2008 une opération d'inventaire patrimonial des édifices scolaires et de formation relevant de sa compétence.

Une recette de 45 000 € est attendue de la DRAC au titre de la numérisation des fonds de l'inventaire général du patrimoine.

♦ S'agissant enfin du patrimoine cinématographique régional, sa mise en valeur constitue l'une des principales missions de l'agence régionale Centre Images.

Le service « patrimoine » de l'Agence, installé à Issoudun en 2006, est entré depuis 2007 en phase opérationnelle, notamment grâce aux équipements techniques dont il s'est doté en 2006 et 2007 grâce au soutien de la Région.

La subvention allouée à ce titre à l'Agence régionale couvre, d'une part, le fonctionnement du service, constitué d'une équipe de 5 personnes, d'autre part, les dépenses d'équipement courant.

♦ En matière d'acquisitions et de restauration d'œuvres d'art, les interventions de la Région dans le cadre de fonds cofinancés et co-administrés par l'Etat et la Région (Fonds régional de restauration et d'acquisitions pour les bibliothèques, Fonds régional d'acquisition pour les musées, Fonds régional d'aide à la restauration (musées) seront poursuivies.

La Région reconduira également son soutien au Fonds régional d'art contemporain (FRAC) pour l'enrichissement de ses collections, dans la perspective d'une extension de ses capacités d'exposition et de diffusion, liée à son installation, fin 2009, dans ses nouveaux locaux des Subsistances militaires d'Orléans.

- **Cadre régional d'intervention**

Contrat de plan Etat-Région 2000-2006,

Convention avec le Département (2000-2006),

Convention-cadre 2006-2008 avec la Fondation du Patrimoine : Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité (CPR n° 05 10 104 du 18 novembre 2005),

Convention avec la Fondation du Patrimoine : Fonds d'intervention en faveur de la restauration et la mise en valeur du patrimoine privé bâti non protégé (CPR n° 05 07 101 du 8 juillet 2005).

Cadre d'intervention en faveur de la création et de la restauration de parcs et jardins (CPR n° 05 10 105 du 18 novembre 2005).

Loi du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Cadre d'intervention pour le soutien aux opérations d'inventaire général du patrimoine culturel conduites par les collectivités territoriales et associations partenaires (CPR 06.10.91 du 10 novembre 2006).

Fonds régional de restauration et d'acquisition par les bibliothèques (FRRAB) : convention avec l'Etat du 23 septembre 1996,

Fonds régional de restauration des œuvres d'art des musées : règlement régional (CPR n° 01 09 085 du 9 novembre 2001).

DOMAINE : POLITIQUE DES PUBLICS : DIFFUSION ET MAILLAGE DU TERRITOIRE**Programme : Moyens généraux des agences culturelles régionales**

- **Description**

Ce programme comprend les lignes budgétaires relatives aux moyens de fonctionnement de l'Agence de la Région Centre pour le développement culturel et de l'Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel qui ont été instituées le 1^{er} janvier 2006, conformément aux délibérations DAP N°05.02.13 et DAP N°05.02.13 BIS du 23 juin 2005.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.1446	Agence Centre Image : équipement	60 000	60 000
2008.1447	Agence Culture O Centre	0	30 000
2008.1448	Agence Livre au Centre	0	30 000
	TOTAL	0	120 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	60 000		120 000		18 000	
Autres crédits						
Sous-total	60 000		120 000	0	18 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	2 140 000		2 100 000			
Sous-total	2 140 000		2 100 000	0		
TOTAL	2 200 000		2 220 000	0	18 000	0

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Ce programme d'action englobe les moyens nécessaires au fonctionnement et à l'équipement courant des agences culturelles régionales : Culture O Centre (observatoire régional des pratiques culturelles et centre de ressources, d'expertise et de conseil pour les acteurs culturels publics et associatifs locaux), Centre Images (opérateur régional de soutien à la production, à la diffusion et au patrimoine cinématographique et audiovisuel régionaux) et Livre au Centre (opérateur régional de soutien aux acteurs du livre et de la lecture), agence créée en 2007.

Il est à noter que l'aide régionale à l'équipement courant dont bénéficie Centre Images depuis sa création est étendue à Culture O Centre et à Livre au Centre.

- **Cadre régional d'intervention**

Statuts de l'Agence de la Région Centre pour le développement culturel (DAP n° 05 02 13 des 23 et 24 juin 2005),

Statuts de l'Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel (DAP n° 05 02 13 bis des 23 et 24 juin 2005),

Statuts de l'Agence régionale du Centre pour le Livre et la Lecture (CPR n° 06 07 83 du 7 juillet 2006).

Programme : Diffusion cinématographique et éducation à l'image

- **Description**

Ce programme d'action vise à financer les missions de la nouvelle Agence en direction des publics : développement de la diffusion et éducation à l'image.

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total	0		0			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	900 000		900 000			
Sous-total	900 000		900 000			
TOTAL	900 000		900 000	0	0	0

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

L'effort accompli par la Région, dans le cadre de sa politique des publics, en vue de favoriser la diffusion d'œuvres cinématographiques de qualité et l'éducation à l'image, sera poursuivi en 2008 dans le cadre des subventions spécialement attribuées à cet effet à l'agence régionale Centre Images.

- **Cadre régional d'intervention**

Néant

Programme : Soutien aux institutions et formations de rayonnement national et régional

- **Description**

Ce programme d'action regroupe l'ensemble des opérations de soutien aux plus importantes des institutions et formations culturelles et artistiques de la région, au regard du rayonnement réellement national ou régional de leurs activités.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2007.0285	Fonds d'intervention des musées et des centres d'art	30 000	30 000
2007.0005	Institutions arts plastiques	20 000	20 000
	TOTAL	50 000	50 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	73 600		85 180		40 800	
Autres crédits						
Sous-total	73 600		85 180		40 800	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	5 633 400		5 910 860			
Sous-total	5 633 400		5 910 860			
TOTAL	5 653 000		5 996 540	0	40 800	0

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Ce programme d'action vise à soutenir l'ensemble des institutions et formations artistiques dont l'activité présente un caractère ou un rayonnement régional.

En 2008, la Région consolidera globalement son effort en faveur des institutions des réseaux nationaux du spectacle vivant, en accompagnant davantage celles qui s'engagent à renforcer leur effort de production ou de coproduction.

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre d'intervention pour le soutien aux institutions de production et de diffusion artistique et aux manifestations culturelles et artistiques (CPR 06.10.79 du 10 novembre 2006),
Convention AFAA-Région Centre (CPR 03 04 85 du 16 mai 2003)

Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional

- **Description**

Sont regroupés dans ce programme l'ensemble des festivals et manifestations à l'exception de ceux qui ont un rayonnement simplement local et qui sont eux-mêmes regroupés dans le programme d'action "Développement territorial de la culture" au sein de l'opération "animation culturelle locale".

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total	0					
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	3 155 500		3 317 500			
Sous-total	3 155 500		3 317 500			
TOTAL	3 155 500	0	3 317 500	0	0	0

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

La Région attache une grande importance à l'existence et au développement des manifestations artistiques d'ampleur nationale ou régionale qui contribuent à son rayonnement culturel.

En 2008, la Région poursuivra globalement son effort de soutien dans le domaine du spectacle vivant. S'agissant du festival régional *Excentrique*, l'aide régionale globalise en une subvention unique le soutien de la Région, afin de consolider l'autonomie de l'association gestionnaire.

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre d'intervention pour le soutien aux institutions de production et de diffusion artistique et aux manifestations culturelles et artistiques (CPR 06.10.79 du 10 novembre 2006).

Programme : Développement territorial de la Culture

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des opérations relevant de l'objectif de maillage et d'animation culturelle du territoire régional qui visent à favoriser l'accès de tous à la culture et tout particulièrement des populations résidant dans des zones rurales et périurbaines du territoire, dépourvues d'une offre culturelle et artistique permanente.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0010	Création rénovation de salles de cinéma	100 000	100 000
2008.0315	Aide à l'itinérance régionale	113 000	60 000
2008.0006	Opérations de développement local	17 000	90 000
2008.18001	Convention départementale 18 2007-2013 : Centre culturel de rencontre de Noirlac	0	1 662 000
2008.18002	Convention départementale 18 2007-2013 : Musée de la résistance	0	125 000
2008.28000	Convention départementale 28 2007-2013 : Centre d'art de Dreux	0	500 000
2008.28001	Convention départementale 28 2007-2013 : valorisation du par cet du château de la Ferté Vidame	0	825 000
2008.37001	Convention départementale 37 2007-2013 : Forteresse royale de Chinon	0	850 000
2008.37002	Convention départementale 37 2007-2013 : valorisation de la demeure de Ronsard au prieuré de Saint-Cosme	0	1 130 000
2008.37006	Convention départementale 37 2007-2013 : Musée de l'hôtel Gouin de Tours	0	750 000
TOTAL		230 000	6 092 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	214 800		1 414 800		4 923 550	
Autres crédits						
Sous-total	214 800		1 414 800		4 923 550	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	3 037 000		3 632 300			
Sous-total	3 037 000		3 632 300			
TOTAL	3 251 800		5 047 100	0	4 923 550	0

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Ce programme regroupe l'ensemble des interventions de la Région destinées à favoriser un meilleur maillage culturel et artistique du territoire régional.

Deux de ces dispositifs d'intervention méritent une attention particulière en 2008 :

- les contrats régionaux de saison culturelle, dont la réforme profonde visant à favoriser davantage le développement d'une offre culturelle et artistique hors des principales agglomérations, est entrée en application en 2007. Les crédits inscrits à ce titre en 2008 sont ajustés pour permettre le financement des contrats de trois ans conclus en 2007 et qui ont témoigné du grand intérêt que portent les acteurs publics et associatifs locaux à la nouvelle formule ;
- inversement, le caractère plus sélectif du nouveau dispositif des « contrats régionaux de théâtre de ville », visant à d'accompagner davantage l'action des théâtres qui, sans appartenir à un réseau national, n'en développent pas moins une programmation artistique de qualité également, et qui est entré en application en 2007, permet d'ajuster à la baisse les crédits nécessaires à ce titre en 2008 ;

Par ailleurs, les volets culturels de la nouvelle génération des conventions Région/ Départements, conclues pour la période 2007-2013, donnent lieu, pour les conventions déjà conclues (Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire), à une première budgétisation des engagements régionaux.

- **Cadre régional d'intervention**

Aides à la rénovation technique des salles de cinéma (CPR n° 03.07.104 du 14 novembre 2003)

Cadre d'intervention pour le développement territorial de la culture (CPR n° 06.06.58 du 9 juin 2006).

Convention Région / Département 2007-2013.

Programme : Diffusion culturelle en faveur des jeunes

- **Description**

L'accès des jeunes et tout particulièrement des lycéens et apprentis à l'offre culturelle et artistique régionale est un des objectifs essentiels de la politique culturelle régionale.

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 600 000		1 680 000			
Sous-total	1 600 000		1 680 000			
TOTAL	1 600 000		1 680 000	0	0	0

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Ce programme comprend essentiellement le dispositif du chéquier « CLARC » institué par la Région en 2003.

L'effort budgétaire proposé pour ce dispositif en 2008 permet de financer l'année scolaire 2007-2008, dans l'attente d'un réexamen global de ce dispositif, visant à en favoriser une meilleure maîtrise financière, dans le contexte actuel d'un accroissement sensible de la demande et de l'utilisation des chèquiers par les lycéens et apprentis, résultant de la plus grande liberté d'emploi des chèques et de l'effort d'information et de communication entrepris ces deux dernières années par la Région, puis par l'Agence régionale Culture O Centre, gestionnaire de ce dispositif depuis l'année scolaire 2006-2007.

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre d'intervention relatif à la gestion et l'animation du Chéquier CLARC (CPR n° 06.06.77 du 9 juin 2006)

Programme : FRAC

- **Description**

Ce programme d'action, qui porte sur l'une des opérations les plus importantes de la politique culturelle régionale, vise à donner au FRAC, grâce à son transfert sur le site des Subsistances militaires d'ORLEANS, une nouvelle configuration immobilière, en vue de permettre un déploiement plus fonctionnel et un développement de ses activités, notamment la conservation et la diffusion (présentation de ses collections et expositions).

Il est également intégré dans ce programme d'action le soutien apporté par la Région en matière d'acquisition et de restauration d'œuvres d'art.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2007.7117	FRAC Transfert	7 500 000	1 800 000
2008.7118	FRAC Réserves	0	1 000 000
2008.0717	FRAC Acquisition	110 000	110 000
	TOTAL	7 610 000	2 910 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 835 500	1 113 500	2 607 000	1 114 000	8 490 000	1 920 800
Autres crédits						
Sous-total	1 835 500	1 113 500	2 607 000	1 114 000	8 490 000	1 920 800
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	447 000		522 000	0		
Sous-total	447 000		522 000	0		
TOTAL	2 282 300	1 113 500	3 129 000	1 114 000	8 490 000	1 920 800

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Ce nouveau programme regroupe l'ensemble des crédits destinés à soutenir l'activité du FRAC et à financer le transfert de cette institution, dont la Région est désormais le premier financeur public, sur le site des Subsistances militaires, à Orléans.

C'est en 2008-2009 que la restructuration de ce site entrera dans sa phase opérationnelle.

Les travaux de réalisation du projet conçu par le cabinet d'architectes *Jakob & MacFarlane* démarreront au plus tard à la fin de l'année 2008 pour s'achever au plus tard à l'été 2010.

Les crédits de paiement proposés pour 2008 permettront de financer l'acquisition par la Région du site des Subsistances militaires, moyennant une subvention de la Ville d'Orléans, actuel propriétaire, ainsi que l'ensemble des études techniques préalables au démarrage des travaux.

S'agissant de la subvention régionale de fonctionnement, l'effort engagé depuis 2006 sera poursuivi pour doter progressivement cette institution des moyens de fonctionnement à la hauteur des capacités d'action nouvelles que lui offrira son installation dans les locaux restructurés des Subsistances militaires à Orléans.

Des recettes, d'un montant total de 1 114 000 € sont attendues au titre du transfert du FRAC.

- **Cadre régional d'intervention**

CPER : opération inscrite à l'avenant à mi parcours du contrat de plan et faisant l'objet d'une convention d'application tripartite : Etat - Ville d'ORLEANS et Région Centre en date du 15 mars 2004.

**DOMAINE POLITIQUE DES PRATIQUES ARTISTIQUES : FILIERES
PROFESSIONNELLES ET PRATIQUES AMATEURS**

**Programme : Enseignement professionnel initial
et professionnalisation**

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des dispositifs de la Région en faveur de la professionnalisation des jeunes artistes.

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	471 000		1 331 440			
Sous-total	471 000		1 331 440			
TOTAL	471 000		1 331 440			

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

➤ *Enseignement professionnel initial de la musique, de la danse et du théâtre*

Outre le transfert du service de l'inventaire du patrimoine culturel, les Régions se sont vu attribuer par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales une nouvelle compétence obligatoire dans le domaine culturel : l'organisation et le financement des cycles d'enseignement professionnel initial (CEPI) de la musique, de la danse et de l'art dramatique, qui seront sanctionnés par le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP).

Le nouveau dispositif des CEPI devrait entrer en phase opérationnelle à la rentrée 2008. Le présent programme d'action fixe l'engagement financier de la Région à hauteur de la compensation qu'elle recevra de l'Etat à ce titre.

➤ *Professionnalisation*

Avant même que la Région ne se voie confier une compétence obligatoire en matière d'enseignement professionnel initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique, elle a souhaité favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes désirant faire de la pratique de leur art un métier.

Ainsi, la Région intervient :

- d'une part, pour accompagner les institutions artistiques qui mettent en place, en leur sein, des cellules d'insertion professionnelle des jeunes artistes ;
- d'autre part, pour soutenir l'action des institutions spécialisées dans la professionnalisation des jeunes artistes.

En 2008, la Région poursuivra son effort dans ces deux directions.

- **Cadre régional d'intervention**

Loi du 13 août 2004

Programme : Développement des pratiques amateurs

- **Description**

Ce programme a vocation à porter l'ensemble des actions visant à promouvoir et soutenir les pratiques artistiques amateurs sous toutes leurs formes en tant qu'élément essentiel à l'épanouissement personnel et à la formation de la citoyenneté.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0386	Acquisition d'instruments de musique	110 000	110 000
	TOTAL	110 000	110 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	139 700		125 120		81 158	
Autres crédits						
Sous-total	139 700		125 120		81 158	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 359 700		908 000			
Sous-total	1 359 700		908 000			
TOTAL	1 499 400		1 033 120		81 158	0

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

La Région poursuivra en 2008 l'ensemble des actions destinées à favoriser le développement des pratiques artistiques amateurs.

S'agissant plus particulièrement de son dispositif « Aux arts lycéens et apprentis », qui permet aux jeunes de réaliser des projets de création artistique sous la direction d'artistes professionnels, la Région accroîtra encore le nombre de projets susceptibles d'être soutenus (137 en 2006-2007).

- **Cadre régional d'intervention**

Règlement des aides à l'achat d'instruments de musique (CPR n° 98.07.82 du 11 septembre 1998 modifié par la CPR n° 02 05 98 du 5 juillet 2002 et la CPR n° 04.07.63 du 10 septembre 2004).

Règlement d'intervention culture-publics jeunes (Aux arts Lycéens !) (CPR n° 01.09.76 du 9 novembre 2001).

SPORTS et JEUNESSE

LES ORIENTATIONS

En 2008, l'effort régional se poursuit avec comme priorité **le développement de la pratique sportive par le plus grand nombre des habitants et le soutien des actions en direction de la jeunesse.**

La concertation avec la Conférence Régionale du Sport et les acteurs concernés est renforcée.

Sport pour tous

Malgré le désengagement de l'Etat notamment sur « la promotion du sport pour le plus grand nombre », le budget prévisionnel sport 2008 permet d'avancer en direction du sport pour tous en amplifiant l'effort avec les ligues sportives régionales.

Ce soutien renforcé au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales passera par un développement des conventions pluriannuelles avec les ligues et comités régionaux sportifs.

Le partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif est développé.

Manifestations sportives, aide à l'équipement des clubs, soutien à l'accès au sport de haut niveau, filière régionale, partenariat avec les clubs « Elite », suivi professionnel des athlètes, réseau médico-sportif (aide médicale et paramédicale) seront poursuivis.

Le **CREPS** de la Région Centre, installé à Bourges, est pleinement opérationnel.

Il permet de mieux répondre aux attentes, de **développer la formation et de prendre en compte les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.**

Un budget « musclé »

Avec Cap'Asso Centre, les 9 000 associations sportives du territoire régional et les 100 000 bénévoles qui les font vivre, continueront à trouver dans ce dispositif, un outil qui prenne en compte leurs efforts et contribue à renforcer le nécessaire professionnalisme d'un secteur toujours plus exigeant.

Les efforts seront maintenus pour la pratique de l'Education Physique et Sportive avec la construction et la rénovation dans les lycées, de gymnases ouverts aux clubs comme pour les aides au développement du sport scolaire, universitaire.

L'effort en faveur de l'accès au sport de haut niveau permet à chacune des ligues sportives régionales concernées de présenter un projet de structuration de sa filière d'accès au haut niveau. Ce plan de développement des ligues et comités régionaux, qui porte sur la durée de l'Olympiade, est amplifié pour favoriser leur structuration et les accompagner dans un projet pluriannuel.

Les **19 Pôles Espoir** en région Centre trouveront le soutien du Conseil régional leur permettant d'optimiser le suivi sportif et scolaire de leurs jeunes athlètes dans les meilleures conditions. Le suivi professionnel des athlètes de haut niveau permet de les accompagner dans leurs projets de reconversion.

Le financement d'installations sportives homologables pour une compétition régionale, nationale ou internationale est accentué et complémentaire avec l'effort de prise en compte de ces besoins dans les contractualisations territoriales existantes.

Cette volonté s'est concrétisée par une augmentation sensible de la part affectée aux installations sportives dans les contrats d'agglomérations et de pays.

Entre la première et la deuxième génération de ces contrats, **les moyens affectés au sport sont passés de 10 à 20 % dans les contrats d'agglomération et de 10 à 16% dans les contrats de pays.**

Enfin, la Région souhaite s'engager vers un développement des aides pour la mise au point d'un schéma régional pour les piscines.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **SPORTS ET JEUNESSE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 903-32	Fonctionnement 933-32
Autorisations de programme	2 790 000	
Autorisations d'engagement		243 000
Crédits de paiement dépenses	2 936 200	3 572 800
Crédits de paiement recettes	1 795 000	

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SPORTS ET JEUNESSE				
Investissement	2 861 700		2 936 200	1 795 000
Fonctionnement	3 307 000		3 572 800	
TOTAL	6 168 700		6 509 000	1 795 000

Le détail des CP par programme d'action pour l'exercice 2007 en investissement présente une différence de 157 100 €. Ces crédits étaient inscrits en 2007 pour la rénovation des centres d'accueil des jeunes dans le programme d'action « Actions en faveur de la jeunesse ». Le programme d'action est maintenant supprimé puisque toutes les opérations sont désormais soldées.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.0458	Equipement des clubs	1 200 000	500 000	400 000	300 000
2008.0459	Construction d'installations sportives	1 500 000	450 000	600 000	450 000
2008.1122	Entretien du CREPS	90 000	30 000	30 000	30 000
TOTAL		2 790 000	980 000	1 030 000	780 000

• FONCTIONNEMENT

N° AE	LIBELLES	Montant initial	Abondement BP 2008	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2006.0454	Plan de développement des ligues	778 000	243 000	517 800	260 200	0

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : SPORTS ET JEUNESSE

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès.

- **Description**

Considérant que les orientations prises dans le cadre de l'organisation du sport de haut niveau relèvent de l'échelon national, sous le pilotage partagé du ministère chargé des sports et des fédérations, la Région, en concertation étroite avec le mouvement sportif régional, a souhaité contribuer à la structuration d'un accès à ce sport d'élite. Ce programme d'actions vise à permettre l'organisation d'une détection à l'échelle régionale et l'organisation de « passerelles » entre l'élite régionale et le plus haut niveau national.

Ces logiques d'intervention s'articulent autour de deux types de bénéficiaires, d'une part les structures d'accueil des athlètes à fort potentiel (pôles espoirs, structures régionales), et d'autre part, les sportifs eux-mêmes.

Pour autant, « le sport de haut niveau » et « le sport de masse » ne doivent pas être opposés et sont complémentaires pour permettre un développement harmonieux des pratiques. Dans ce contexte, la Région souhaite s'associer au soutien au sport de haut niveau afin de contribuer à garantir le maintien des valeurs du sport.

Ces logiques d'intervention s'articulent, également, autour de deux types de bénéficiaires, d'une part les structures d'accueil des athlètes de haut niveau (clubs « Elite ») et, d'autre part, les sportifs eux-mêmes.

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 695 000		1 695 000			
Sous-total	1 695 000		1 695 000			
TOTAL	1 695 000		1 695 000			

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

1) Le soutien à l'accès au sport de haut niveau pour lequel un crédit de 535 000 € est proposé, regroupe trois dispositifs :

- Les aides individuelles

Sont considérés à fort potentiel les sportifs de haut niveau classés sur les listes ministérielles dans les catégories « Espoir » et « Jeune ». Ces athlètes perçoivent une aide régionale d'un montant respectivement de 450 € et 1 220 €.

Afin de permettre la prise en compte de l'ensemble des sportifs inscrits sur ces listes et licenciés dans un club de la région, 175 000 € sont nécessaires.

- La filière régionale

En partenariat avec les services déconcentrés du ministère chargé des sports (DRDJS), au sein de la Commission Régionale du Sport de Haut Niveau (CRSHN), pilotée par l'Etat, chacune des ligues concernées présente un projet de structuration de sa filière d'accès au haut niveau.

Cette filière, si elle fait l'objet d'une labellisation par la CRSHN, bénéficie d'une aide conjointe du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et de la Région. Elle vise à organiser le haut niveau régional dans le cadre d'un maillage du territoire optimisé. La filière, ainsi identifiée, doit par ailleurs trouver sa place dans le conventionnement que la Région met en place avec certaines de ces ligues dans le cadre de ses conventions d'objectifs pluriannuelles.

80 000 € sont prévus pour atteindre cet objectif.

- Le soutien aux Pôles Espoir

La filière d'accès au sport de haut niveau s'appuie, à l'échelon immédiatement supérieur à la filière régionale, sur les pôles « Espoir ». Ces structures, au nombre de 19 en région Centre, permettent aux jeunes athlètes à fort potentiel de poursuivre leur double projet (sportif et scolaire) dans des conditions optimales. L'unité de lieu et le respect d'un cahier des charges rigoureux garantissent l'atteinte de cet objectif.

La Région, soucieuse de la santé des jeunes pensionnaires de ces structures qui doivent assumer une charge de travail importante que par leurs résultats sportifs purs, a souhaité prendre en charge l'intégralité du suivi médical, paramédical et psychologique de ces jeunes dans le respect d'un cahier des charges qui définit le contenu de ce suivi de prévention.

280 000 € sont nécessaires à la prise en compte de cette action. Le projet de suivi médical de chaque pôle espoir doit être soumis, au préalable, à l'avis du médecin conseiller de la direction régionale de la jeunesse et des sports puis cet avis est transmis à la Région pour envisager l'attribution des aides financières destinées au suivi médical des pôles espoirs

2) Les efforts consentis en direction du sport de haut niveau s'articulent quant à eux autour de trois dispositifs :

- Le partenariat avec les clubs « Elite »

La région Centre se distingue par des résultats sportifs performants dans plusieurs sports. La collectivité régionale souhaite développer un partenariat avec les clubs sportifs de haut niveau.

En ce qui concerne les structures, cette politique a pour objectif de soutenir leur fonctionnement et de permettre aux jeunes de se familiariser avec une discipline.

Les collectivités territoriales peuvent octroyer aux associations ou aux sociétés sportives qu'elles constituent des subventions pour des **missions d'intérêt général**. Ces missions concernent trois sortes d'action :

- *La formation, le perfectionnement, l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation*
- *La participation de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale*
- *La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.*

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action régionale. Un crédit de 1 100 000 € sera nécessaire pour atteindre cet objectif au titre du partenariat avec les clubs « Elite » de la région.

- La mise en place d'un suivi professionnel des athlètes

En ce qui concerne les individus eux-mêmes, la Région a développé une action visant à accompagner les athlètes de haut niveau dans leur projet de reconversion. Elle permet, en partenariat avec les services déconcentrés du ministère chargé des sports (DRDJS), d'amener l'athlète à formaliser un projet sur la base d'une évaluation de ses compétences et de sa motivation et de l'orienter vers la formation la mieux adaptée à son statut.

Au-delà de ces projets de formation, la Région a souhaité s'associer à la signature de Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) qui permettent, sur la base d'une subvention aux entreprises employeuses d'athlètes de haut niveau, de palier les absences répétées occasionnées par la carrières desdits sportifs.

Un crédit de 30 000 € est prévu à cet effet.

- Le soutien au réseau médico-sportif régional (aide médicale et paramédicale)

Considérant que le suivi médical et paramédical des athlètes est prépondérant pour garantir l'intégrité physique et mentale de sportifs qui doivent assumer une lourde charge d'entraînement dans un contexte où il leur est indispensable de mener de front un double projet (sportif et éducatif), la Région participe au suivi médical pour un montant de 30 000 €. Le contenu et la fréquence des bilans exigés par la réglementation (arrêté du 11 février 2004 modifié par arrêté du 16 juin 2006) constituent le strict minimum à réaliser en terme de suivi médical. Ces bilans obligatoires sont à la charge financière des fédérations.

Etant donné que la prise en charge financière, par les fédérations, du suivi médical des sportifs espoirs est limitée au strict minimum, la Région offre une aide financière pour permettre d'étoffer ce suivi en fonction des exigences liés à la spécificité de chaque discipline, du public accueilli et éventuellement des particularités locales.

Sont exclus de cette prise en charge financière les actes médicaux ou paramédicaux qui relèvent du régime général de la sécurité sociale ou des assurances sportives.

Cette aide, dans la limite de 225 € par saison sportive et par athlète, s'adresse aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes dans les catégories « Espoir », licenciés dans un club de la région et non inscrits dans un pôle (soutenu par ailleurs). Elle est versée en une seule fois directement au sportif sur présentation de factures des actes. Il s'agit d'examens qui s'inscrivent dans un suivi médical à titre préventif et complémentaire et dont la liste est identifiée dans le livret médical que chaque athlète de haut niveau de la région reçoit.

Pour mener à bien cette action, il est proposé 30 000 €.

- **Cadre régional d'intervention**

Règlement d'attribution des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel :

- voté le 7 mai 1999 - CPR n° 1999.05.71
- modifié le 17 mai 2002 par CPR n° 2002.04.97)
- modifié le 17 juin 2005 par CPR n° 2005.06.02)

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- **Description**

Ce programme d'actions vise à permettre la structuration du mouvement sportif régional et le développement des disciplines sous toutes leurs formes et en direction de tous les publics. Il prend à la fois en compte le caractère éducatif de la pratique sportive et son attractivité pour les territoires.

Au delà des dispositifs visant à soutenir le développement et la structuration des pratiques, fléchés directement sur la politique sportive, et le budget « Sports Jeunesse », il est à noter que d'autres dispositifs régionaux viennent impacter cette logique, notamment la mesure phare visant à contribuer à la professionnalisation du mouvement associatif.

En effet, depuis la mise en place de « Cap Asso », le domaine du sport est le premier bénéficiaire des aides régionales allouées dans ce cadre. Depuis la mise en place de ce dispositif en 2005 (et jusqu'en septembre 2007), 226 dossiers ont bénéficié d'une suite favorable représentant 298 emplois et 276,73 équivalent temps plein. Ce sont donc 8 104 930 € qui ont été alloués aux associations sportives dans ce contexte.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0458	Aide à l'équipement des clubs	900 000	1 200 000
	TOTAL	900 000	1 200 000

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2006.0454	Plan de développement des ligues	0	+ 243 000
	TOTAL	0	+ 243 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits	875 400		981 970			
Sous-total	875 400		981 970			
Fonctionnement						
AE	257 000		517 800		110 200	
Autres crédits	1 367 850		1 360 000			
Sous-total	1 624 850		1 877 800		110 200	
TOTAL	2 500 250		2 859 770		110 200	

• **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Les principaux crédits sont répartis comme suit :

Plan de développement des ligues

En 2005, soucieuse de favoriser la structuration des ligues et comités régionaux sportifs et de les accompagner dans un projet pluriannuel, la Région a initié une politique de contractualisation avec ses partenaires privilégiés. Les plans de développement, qui ont été mis en place dans ce cadre, ont permis d'intensifier le partenariat déjà fort et de conceptualiser et formaliser des projets qui portent sur la durée de l'Olympiade.

Ces conventions poursuivent les objectifs stratégiques suivants :

- Permettre la prise en compte de la dimension sociale et culturelle du sport et favoriser la cohésion sociale à travers la pratique sportive.
- Favoriser le développement de la pratique sportive en associant tous les partenaires concernés.
- Soutenir et accompagner le mouvement sportif dans son engagement quotidien.
- Dynamiser et diversifier les activités proposées.

Elles se construisent ensuite autour des objectifs opérationnels suivants :

- le développement et le soutien à l'accès au haut niveau,
- l'augmentation du nombre de licenciés et la diversité des pratiques et des modes de pratiques,
- la formation des cadres et des dirigeants.

Six ligues ont bénéficié de ce dispositif en 2005, six supplémentaires en 2006 et sept autres en 2007, portant le nombre de comités sous contrat avec la Région à 19. Pour 2008, il est prévu de contractualiser avec huit nouvelles structures.

517 800 € de crédits de paiement seront nécessaires pour tenir les engagements pris et allouer les moyens annuels prévus dans le cadre des contrats d'objectifs avec les structures déjà sous contrat avec la Région ainsi que ceux qui seront signés en 2008. Par ailleurs, il est proposé un abondement de 243 000 € de l'AE « plan de développement des ligues » ouverte en 2006.

Subvention au CROS

Le Comité Régional Olympique et Sportif est un partenaire désigné de la Région. Il apporte un certain nombre de contributions dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales et développe un certain nombre d'outils d'aide à la décision.

Dans ce contexte, la Région apporte une aide au fonctionnement du CROS pour un montant de 102 000 € en prenant notamment en charge la location des locaux qu'il occupe. L'année 2008 devrait permettre la mise en place d'un conventionnement pluriannuel avec le CROS permettant une meilleure prise en compte des objectifs de la Région dans la définition des missions confiées à cette structure.

Manifestations fédérales et éducatives

Considérant que les manifestations sportives sont des éléments structurants de l'animation du territoire et que leurs retombées économiques ne sont pas négligeables, la Région apporte son soutien à des manifestations qui s'inscrivent à un niveau suffisant et dont le caractère régional est affirmé. Le dispositif de soutien aux manifestations sportives vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire régional.

Ce dispositif est conçu pour favoriser l'organisation d'une offre de manifestations sportives aussi exigeante, diversifiée et étendue dans l'année que possible. Il est réservé à quatre types de manifestations :

- Les manifestations des disciplines olympiques et non olympiques reconnues de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN),
- Les manifestations de certaines fédérations affinitaires,
- Certaines manifestations à caractère exceptionnel,
- Certaines manifestations considérées comme promotionnelles pour la discipline.

1 253 000 € seront nécessaires pour soutenir les manifestations qui s'inscrivent dans cette logique.

Equipement des clubs

Dans le cadre de leurs activités et notamment afin de développer leurs écoles de sport et les animations qu'ils peuvent conduire en direction de la jeunesse, les clubs sportifs ont besoin de matériels. Ces équipements ont vocation à être mutualisés et sont des outils indispensables au développement de la pratique. De même, afin de transporter leurs équipes ou aménager des ramassages pour faciliter l'accès à la pratique à des publics peu mobiles, les associations sportives doivent s'équiper de véhicules. Afin de les soutenir dans l'acquisition de ces matériels et véhicules, il est prévu une autorisation de programme de 1 200 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 981 970 €.

Programme : Financement d'installations sportives

- **Description**

Ce programme d'action regroupe des opérations de réhabilitation, liée à des contraintes imposées par les normes fédérales ou liées à des contraintes de sécurité ou d'hygiène, d'équipements sportifs homologables pour une compétition régionale, nationale ou internationale.

Les installations directement affectées à une pratique de haut niveau ou à une structure reconnue dans la filière de haut niveau (ex : Institut de Formation du Football, structures affectées prioritairement à un pôle,...) sont également éligibles à ce dispositif à condition qu'elles s'intègrent au schéma directeur d'équipements des fédérations quand ils existent. A ce titre, chaque fédération, à travers son organe déconcentrée, sera invitée à formaliser son schéma directeur et à définir ses priorités au regard d'un aménagement du territoire sportif harmonieux.

Depuis 2004, la Région a affirmé sa volonté de voir prendre en compte la dimension sportive dans les politiques territoriales. Cette volonté s'est concrétisée par une augmentation sensible de la part affectée aux installations sportives dans les contrats d'agglomérations et de pays. Entre la première et la deuxième génération de ces contrats, les moyens affectés au sport sont passés de 10 à 20 % dans les contrats d'agglomération et de 10 à 16 % dans les contrats de pays. Cet effort est complémentaire à ceux identifiés au titre de la politique sportive et servent au développement des pratiques sur l'ensemble du territoire régional.

Par ailleurs, il est inclus dans ce programme d'action l'opération liée au CREPS (Centre d'Education Populaire et de Sports de la Région Centre) à BOURGES. Sa création, intégrée à l'article 33 du Contrat de plan 2000-2006, est totalement terminée. 2005 a été la première année complète de fonctionnement du CREPS dans ses locaux. En 2006, la dernière partie des bâtiments a été livrée, dotant le CREPS d'un outil complet et parfaitement opérationnel pour un fonctionnement de qualité. La piste de BMX est maintenant tout à fait terminée, tout comme la salle de boxe et de danse et la piste d'athlétisme.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0459	Construction d'installations sportives	1 500 000	1 500 000
2008.1122	Entretien du CREPS		90 000
	TOTAL	1 500 000	1 590 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 973 450		1 954 230	1 795 000	1 772 450	
Autres crédits						
Sous-total	1 973 450		1 954 230	1 795 000	1 772 450	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	1 973 450		1 954 230	1 795 000	1 772 450	

• **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Installations sportives

Dans le cadre de la mise aux normes liées à des contraintes fédérales, un certain nombre d'installations sportives nécessitent des travaux d'aménagement. Afin de répondre à ces obligations réglementaires, certaines opérations de réhabilitation ou de construction pour les installations relevant directement d'une pratique de haut niveau inscrites au schéma directeur de la fédération de tutelle sont prévues.

Une autorisation de programme de 1 500 000 € est inscrite au budget pour permettre l'engagement de ces opérations. 1 610 203 € de crédits de paiement seront quant à eux nécessaires pour mandater une partie des opérations nouvelles liées à cette AP, mais également le solde d'opérations antérieures.

Avant d'envisager la construction ou la réhabilitation d'installations sportives, les maîtres d'ouvrage doivent réaliser des études de faisabilité. Ces études ne peuvent pas toutes trouver leur place dans les FRAC territoires. Pour certaines, ces études préalables doivent déboucher sur une stratégie qui pourrait ou non s'inscrire dans ces contrats. La prise en compte de ces études préalables sera envisagée dans le cadre de cette AP et 30 000 € y seront consacrés.

Convention avec le Département du Loir-et-Cher 2000-2006

Dans le cadre de la convention 2000-2006 avec le Département du Loir-et-Cher était prévue la réalisation d'une maison de sports à Blois. Cette opération, en cours d'achèvement, nécessite des crédits de paiement à hauteur de 93 000 € sur le budget 2008.

Centre Régionaux Jeunesse et Sports (article 33 du CPER 2000-2006)

Des crédits de paiement à hauteur de 221 027 € sont prévus en 2008 pour solder les dossiers en cours.

Centre d'Education Populaire et de Sports de la Région Centre (CREPS)

Les opérations d'investissement ont été soldées en dépenses en 2007. Le montant prévu en recettes pour 2008 correspond aux soldes des subventions FEDER allouées au titre de la 1^{ère} et de la 2^{ème} tranche.

Par ailleurs, les obligations de propriétaire entraînent la nécessité de prévoir l'ouverture d'une autorisation de programme sur trois ans d'un montant de 90 000 € et des crédits de paiement annuels à hauteur de 30 000 €. Ces crédits permettront de couvrir les travaux d'entretien indispensables au maintien à niveau de l'équipement.

- **Cadre régional d'intervention**

Modalités d'intervention de la Région Centre en faveur des équipements sportifs" voté le 11 juin 1999 - CPR n° 1999.06.66

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES ORIENTATIONS

Egalité des chances et territoires solidaires

La Région Centre, accompagne, depuis longtemps, une dynamique de territoires solidaires. C'est l'une des premières régions françaises à s'être, très tôt, organisée en 32 pays et 8 agglomérations, réalisant ainsi une structuration quasi-complète de son territoire. Ces deux politiques sont complétées par le dispositif Villes moyennes, Cœurs de village, qui participent à l'action de maillage de notre territoire, ainsi que par des interventions particulières en direction du logement (hébergement des personnes âgées, logement des jeunes, logement social en partenariat avec les Départements), ou de projets structurants dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région (CPER) ou du Fonds de développement du Sud.

Ainsi, la Région Centre soutient les programmes de développement durable qui favorisent l'intercommunalité, la création d'emploi et les services à la population dans le respect de l'environnement.

Soucieuse d'apporter à chaque habitant, année après année, **une meilleure qualité de vie** et de bien-être, la Région accompagne concrètement le développement économique et social afin de ne pas créer de déséquilibres entre les différents territoires qui la composent, dans un souci de cohésion sociale et territoriale.

La Région et les territoires, une volonté d'innovation

La Région soutient les développements économiques et sociaux des collectivités organisées au sein d'un Pays ou d'une agglomération. Approche originale, c'est à la lumière des initiatives locales, des propositions remontant du terrain, que la Région attribue les aides dans les domaines de l'économie, du sport, du tourisme, des services... afin de répondre au plus près des besoins des populations.

Parallèlement, la Région a développé trois outils :

- Les contrats de Villes moyennes :

Contribuant au maillage urbain du territoire régional, les villes moyennes organisent et animent les espaces ruraux parfois menacés de désertification. En privilégiant trois axes d'intervention, la Région accompagne la valorisation de l'espace urbain (rénovation de places en centre ville), l'amélioration de l'accueil des populations, et de la qualité de vie (créations de bibliothèques, centres de loisirs ou modernisation des équipements sportifs).

- La politique des « Cœurs de village » ou quand la Région défend ses campagnes :

Elle vise à redynamiser les centre-bourgs, cœurs de communes de moins de 7 000 habitants, en créant des logements sociaux et en embellissant les rues et places des villages.

- Le Fond de développement du Sud :

Souhaitant réduire les inégalités sur le territoire, la Région apporte un soutien accru aux initiatives propices à développer le Sud de la région.

Des priorités régionales réaffirmées en 2008 :

En 2008, la politique d'aménagement du territoire va confirmer ses actions en matière de développement solidaire, de soutien au monde rural, de renforcement de la requalification urbaine, de protection du patrimoine naturel et architectural, en confirmant les priorités suivantes :

- Le développement économique et la création d'emplois en relation avec le Schéma régional de développement économique et social (SRDES) ;
- L'intercommunalité à travers le financement prioritaire des communautés de communes et des communautés d'agglomération ;
- L'habitat et le logement, notamment, en faveur des jeunes et des personnes âgées ;
- Le renouvellement et la valorisation de l'espace urbain dans les villes moyennes et les agglomérations ;

- Les services à la population en milieu urbain et rural ;
- Le développement durable par un accompagnement méthodologique des territoires pour l'élaboration d'un agenda 21.

Elle verra également la mise en place d'une **troisième génération de Contrats territoriaux**, ainsi que les premières actions développées au titre du volet territorial du **CPER 2007-2013** et des **conventions Région – Département** (notamment au titre d'un volet « logement social » généralisé à toutes les départements).

Ainsi en 2008, la politique d'aménagement du territoire de la région Centre poursuivra l'ensemble de ses interventions territoriales et sectorielles en direction :

- Des opérations proposées dans le cadre des contrats de Pays, d'Agglomérations ou de villes moyennes, avec une prévision à hauteur de 48 M€ en crédits de paiement,
- Des Cœurs de Village pour lesquels les crédits de paiement, comme les autorisations de programmes restent supérieurs à 15 M€,
- Du soutien au logement (hébergement des personnes âgées, logement des jeunes, logement social en partenariat avec les Départements...), avec des crédits de paiements prévus à hauteur de plus de 6,6 M€, en augmentation compte tenu de la création des autorisations de programmes 2007-2013,
- De projets structurants, à hauteur de plus de 6 M€, également en augmentation compte tenu, d'une part, des opérations inscrites au titre du CPER, des conventions Région – Département, du Fonds Sud et, d'autre part, du soutien régional au fonctionnement de l'aéroport de Châteauroux-Déols.

Trait d'union entre l'Europe et l'Etat d'un côté, les départements, les agglomérations, les communautés de communes, les communes, les pays ou les associations de l'autre, la Région demeure au centre des projets qui comptent pour l'avenir des habitants.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **TERRITOIRES SOLIDAIRES**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 905	Fonctionnement 935
Autorisations de programme	117 780 400 €	
Autorisations d'engagement		1 575 000 €
Crédits de paiement dépenses	75 717 200 €	3 462 100 €
<i>dont politique de la ville (51)</i>	<i>2 056 800 €</i>	
<i>dont agglomérations (52.1)</i>	<i>20 547 200 €</i>	
<i>dont villes moyennes (52.2)</i>	<i>3 180 600 €</i>	
<i>dont pays (53.1)</i>	<i>22 896 600 €</i>	<i>1 865 600 €</i>
<i>dont autres espaces de développement (53.2)</i>	<i>1 000 000 €</i>	
<i>dont habitat (54)</i>	<i>22 246 000 €</i>	<i>100 000 €</i>
<i>dont autres actions (58)</i>	<i>3 790 000 €</i>	<i>1 496 500 €</i>
Crédits de paiement recettes	0 €	0 €

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CONTRATS REGIONAUX				
Investissement	56 700 000 €		46 624 400 €	
Fonctionnement	1 859 500 €		1 865 600 €	
Sous-total	58 559 500 €		48 490 000 €	
CŒURS DE VILLAGE				
Investissement	17 400 000 €		15 700 000 €	
Fonctionnement	0 €		0 €	
Sous-total	17 400 000 €		15 700 000 €	
VILLE ET LOGEMENTS				
Investissement	7 925 000 €		8 602 800 €	
Fonctionnement	15 000 €		100 000 €	
Sous-total	7 940 000 €		8 702 800 €	
OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Investissement	5 450 000 €		4 790 000 €	
Fonctionnement	0 €		1 496 500 €	
Sous-total	5 450 000 €		6 286 500 €	
TOTAL	89 349 500 €		79 179 300 €	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• CONTRATS REGIONAUX

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 1700	CONTRAT D'AGGLOMERATION DE TOURS 3EME GENERATION	38 680 000 €	0 €	4 115 000 €	34 565 000 €

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 1828	CONTRAT PAYS 3EME GENERATION BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS	6 310 000 €	0 €	682 500 €	5 627 500 €
2008 1830	CONTRAT PAYS 3EME GENERATION CHARTRAIN	10 150 000 €	0 €	1 105 000 €	9 045 000 €
2008 1831	CONTRAT PAYS 3EME GENERATION BEAUCE	3 690 000 €	0 €	407 000 €	3 283 000 €
2008 1829	CONTRAT PAYS 3EME GENERATION GATINAIS	6 130 000 €	0 €	682 000 €	5 448 000 €
	TOTAL	26 280 000 €	0 €	2 876 500 €	23 403 500 €

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 1922	CONTRAT VILLE MOYENNE DE LA CHATRE (1)	286 500 €	71 625 €	71 625 €	143 250 €
2008 1923	CONTRAT VILLE MOYENNE DE BLERE (1)	288 300 €	72 075 €	72 075 €	144 150 €
2008 1924	CONTRAT VILLE MOYENNE DE LOCHES (2)	399 000 €	99 750 €	99 750 €	199 500 €
2008 1925	CONTRAT VILLE MOYENNE DE CHINON (2)	549 000 €	137 250 €	137 250 €	274 500 €
	TOTAL	1 522 800 €	380 700 €	380 700 €	761 400 €

• CŒURS DE VILLAGE

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 0154	CŒURS DE VILLAGE	15 307 100 €	5 550 000 €	3 900 000 €	5 857 100 €

• **VILLES ET LOGEMENTS**

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
AP 2008 7201	VT - Logements des jeunes - CPER 2007-2013	730 000 €	219 000 €	219 000 €	292 000 €
AP 2008 7202	VT - Maintien à domicile des personnes âgées - CPER 2007-2013	400 000 €	120 000 €	120 000 €	160 000 €
AP 2008 18003	CG 18 - Hébergement des personnes âgées	4 750 000 €	300 000 €	675 000 €	3 775 000 €
AP 2008 28003	CG 28 - Hébergement des personnes âgées	3 330 000 €	105 000 €	693 000 €	2 532 000 €
AP 2008 37003	CG 37 - Hébergement des personnes âgées	400 000 €	0 €	240 000 €	160 000 €
AP 2008 41003	CG 41 - Hébergement des personnes âgées	2 617 500 €	0 €	670 500 €	1 947 000 €
AP 2008 7200	VT - Fonds Santé solidarité - CPER 2007-2013	5 000 000 €	300 000 €	900 000 €	3 800 000 €
AP 2008 18004	CG 18 - Logement	990 000 €	50 000 €	300 000 €	640 000 €
AP 2008 28004	CG 28 - Logement	1 500 000 €	250 000 €	500 000 €	750 000 €
AP 2008 37004	CG 37 - Logement	500 000 €	50 000 €	125 000 €	325 000 €
AP 2008 41004	CG 41- Logement	600 000 €	50 000 €	150 000 €	400 000 €
AP 2008 28005	CG 28 - Résidences adaptées des personnes âgées	150 000 €	75 000 €	75 000 €	
	TOTAL	20 967 500	1 519 000	4 667 500	14 781 000

AE 2008 18005	CG 18 - Fonds de garantie pour le logement des jeunes	525 000 €	100 000 €	200 000 €	225 000 €
---------------	---	-----------	-----------	-----------	-----------

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 7205	VT - Attractivité des agglomérations et villes moyennes - CPER 2007-2013	4 000 000 €	600 000 €	900 000 €	2 500 000 €
2008 7203	VT - FRAC Territoires - CPER 2007-2013	750 000 €	75 000 €	225 000 €	450 000 €
2008 18006	CG 18 - Eco quartier Baudens	700 000 €	0 €	210 000 €	490 000 €
2008 18007	CG 18 - Maisons de solidarité	450 000 €	0 €	135 000 €	315 000 €
2008 18008	CG 18 - Pôle du cheval	1 773 000 €	360 000 €	315 150 €	1 097 850 €
2008 28009	CG 28 - Fonds ZA	1 000 000 €	75 000 €	180 000 €	745 000 €
2008 37009	CG 37 - Fonds ZA	2 000 000 €	120 000 €	360 000 €	1 520 000 €
2008 41009	CG 41 - Fonds ZA	1 000 000 €	0 €	150 000 €	850 000 €
2008 41010	CG 41 - GIAT Salbris	500 000 €	105 000 €	105 000 €	290 000 €
2008 41011	CG 41 - Plateforme du Breuil	350 000 €	105 000 €	105 000 €	140 000 €
	TOTAL	12 523 000 €	1 440 000 €	2 685 150 €	8 397 850 €

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 0702	Fonds sud	2 500 000 €	0 €	800 000 €	1 700 000 €

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 7253	VT - FRAC Territoires - CPER 2007-2013	750 000 €	146 500 €	225 000 €	378 500 €
2008 1500	Agendas 21 Pays - Agglos	300 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : CONTRATS REGIONAUX

Programme : Contrats d'agglomération

- **Description**

La première génération des Contrats d'Agglomération intéresse les agglomérations des six chefs-lieux de département ainsi que celles de Dreux et Montargis.

Les Contrats d'Agglomération sont la traduction opérationnelle de la volonté des communes de faire face ensemble aux enjeux de développement et d'organisation urbaine notamment dans les domaines de l'habitat, des grandes infrastructures, du développement économique, des équipements publics d'agglomération, de l'environnement, du tourisme et du cadre de vie.

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement – Contrats d'Agglomération

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP 1997 0162	10 000 000		2 003 600		0	
Autres crédits						
Sous-total	10 000 000		2 003 600		0	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	10 000 000		2 003 600		0	

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

L'ensemble des Contrats d'Agglomération de première génération est terminé. Un montant total de 111,687 M€ a ainsi été engagé de 1999 à 2006 au bénéfice des 8 agglomérations de la région.

Les crédits de paiement pour 2008 permettront de solder un certain nombre d'opérations, comme l'aménagement du pôle d'activités de la Gare à ORLEANS, l'étude du complexe sportif de BLOIS, l'aménagement de la Place François Mitterrand à JOUE LES TOURS, la médiathèque à AMILLY ainsi que la ZAC à VERNOUILLET.

- **Cadre régional d'intervention**

- Délibérations du Conseil régional DAP n° 97.06.04 du 16 octobre 1997 et DAP n° 98.06.03 du 2 octobre 1998 relatives à la mise en œuvre de la politique des Contrats d'Agglomération
- Délibérations du Conseil régional DAP 93.03.04 du 22 octobre 1993, DAP 97.97.03 du 11 décembre 1997, DAP 00.05.08 du 19 octobre 2000, DAP 03.05.06 du 19 décembre 2003 relatives au Fonds de développement du Sud

**Programme :
Contrats régionaux d'agglomération**

- **Description**

Il s'agit de la deuxième génération des Contrats d'Agglomération qui intéresse les agglomérations des six chefs-lieux de département ainsi que celles de Dreux et Montargis.

La stratégie de l'agglomération s'exprime au travers d'une charte de développement actualisée qui intègre les principes du développement durable notamment en matière :

- d'étalement urbain
- d'organisation de l'offre économique
- de rationalisation des déplacements
- de lutte contre les exclusions

Les Contrats Régionaux d'Agglomération s'inscrivent dans la stratégie régionale d'aménagement du territoire. A cet égard, les programmes s'attachent à mettre en évidence la cohérence et la pertinence de ses interventions avec les priorités régionales, en particulier :

- le développement durable, dans la perspective de l'élaboration d'un agenda 21 local,
- l'habitat, en cohérence avec les objectifs du PLH,
- le renouvellement urbain,
- le foncier,
- le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (TCSP, intermodalité, pistes cyclables)
- le patrimoine naturel, par la mise en œuvre d'un plan vert à l'échelle de l'agglomération,
- le développement économique et l'emploi.

Par ailleurs, l'année 2008 permettra la mise en place d'une troisième génération de Contrats d'Agglomération.

Ceux-ci permettront, dans le prolongement des précédents, d'accompagner le développement des 8 agglomérations structurant le territoire régional, avec une prise en compte accrue des priorités régionales de développement durable.

En particulier, les Contrats s'inscriront dans une démarche d'agenda 21 et comporteront deux volets.

Le premier bloc de priorités, représentant au minimum 50% du montant du contrat, portera sur les thématiques suivantes : l'innovation économique, l'habitat et le foncier, la rénovation urbaine, la mobilité, la performance énergétique, les trames vertes/trames bleues et la biodiversité.

Le deuxième bloc de priorités portera sur le développement et maintien d'activités, le développement touristique, les aménagements urbains et le cadre de vie, les équipements culturels et sportifs, l'agriculture périurbaine.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme/ autorisations d'engagement

N° APG	LIBELLE	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 1700	CONTRAT D'AGGLOMERATION DE TOURS 3 ^{EME} GENERATION		38 680 000
	TOTAL		38 680 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	18 200 000		18 543 600		58 184 263	
Autres crédits						
Sous-total	18 200 000		18 543 600		58 184 263	
Fonctionnement						
AE	0		0		0	
Autres crédits						
Sous-total	0		0		0	
TOTAL	18 200 000		18 543 600		58 184 263	

- **Commentaires et explications**

L'année 2007 a vu la signature des derniers Contrats Régionaux d'Agglomération : Chartres, Dreux, Montargis ainsi que ceux de Châteauroux et Blois qui s'engagent dans un Contrat unique, respectivement avec le Pays Castellois et le Pays des Châteaux.

Ces contrats viennent se joindre à ceux de Tours (signé en 2004), d'Orléans (signé en 2005) et de Bourges (signé en 2006).

Les crédits de paiement prévus en 2008 permettront de poursuivre le financement des opérations engagées sur les agglomérations de TOURS, d'ORLEANS et de BOURGES (comme par exemple, le pôle nautique de la Vallée du Cher ou le réaménagement du site Pierre et Marie Curie à TOURS, la pépinière d'entreprises à OLIVET, le réaménagement des quais à ORLEANS ou l'aménagement du cœur de ville à MARMAGNE) et de répondre aux demandes de versement des premiers engagements des Contrats Régionaux signés au cours du second semestre 2007.

Enfin, le 3^{ème} contrat d'agglomération de TOURS pourrait être signé en 2008. Compte tenu d'un taux de mandatement du contrat régional pouvant dépasser au cours du 1^{er} semestre 80%, il est nécessaire de créer l'AP relative à la 3^{ème} génération.

- **Cadre régional d'intervention**

Délibérations de la Commission permanente régionale CPR n° 03.06.79 du 19 septembre 2003 et CPR n° 04.06.32bis du 9 juillet 2004 adoptant le principe d'un renouvellement des Contrats d'Agglomération et le règlement d'application des Contrats Régionaux d'Agglomération.

- Délibération du Conseil régional DAP du 20 décembre 2007 relative à la mise en œuvre de la politique des Contrats d'Agglomération de troisième génération

**Programme :
Contrats de pays**

• **Description**

La politique des Contrats de Pays, définie en 1994 et mise en application à compter de 1998, fait figure de référence nationale. Plus de dix années plus tard, 31 Pays ont bénéficié d'un premier Contrat de Pays avec la Région.

Cette politique s'appuie sur les idées forces suivantes :

- La définition de Pays de dimension suffisante, comptant un ou plusieurs pôles urbains, et présentant une cohérence géographique, économique et sociale,
- Une organisation locale basée sur une structure de droit public,
- L'élaboration par le Pays dans un cadre partenarial, d'une charte de développement puis d'un programme précis,
- Le recrutement par le Pays d'un agent de développement permanent.

Les territoires du Sud de la région bénéficient également d'une part de Fonds Sud contractualisé au sein de leur contrat. Ce dispositif de solidarité régionale concerne les projets économiques, culturels et touristiques, qui contribuent de manière significative au développement et à l'aménagement du Sud de la région.

• **Tableaux budgétaires**

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	13 600 000		7 159 500		5 915 739	
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	59 500		59 500		59 500	
Sous-total						
TOTAL	13 659 500		7 219 000		5 975 239	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

En 2008, la baisse progressive des crédits de paiement nécessaires pour honorer nos engagements au titre de la première génération de contrats se confirme. Les crédits 2008 permettront notamment le paiement des opérations suivantes : le solde du centre aquarécréatif en Pays Forêt d'Orléans, la voie de desserte entre la zone des Brossillons et la ZAC Portes de Chambord pour le Pays Beauce Val de Loire, le solde du complexe sportif en Pays Loire Nature, l'aménagement d'un centre équestre en Pays Chartrain, le solde d'un gymnase pour le Pays de Beauce.

Pour le Fonds Sud, aucun crédit de paiement n'est proposé pour 2008.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique des Contrats de Pays :
DAP n° 1994.07.04

Règlement d'application des Contrats de Pays :
CPR n° 1995.02.28 du 12 mai 1995
CPR n° 1996.05.40 du 10 mai 1996
CPR n° 2000.01.38 du 11 février 2000
DAP n° 01.04.10 du 19 octobre 2001
CPR n° 2001.04.10 du 19 octobre 2001
CPR n° 2002.08.81bis du 15 novembre 2002

Fonds de Développement du Sud :
DAP 93.03.04 du 22 octobre 1993
DAP 97.97.03 du 11 décembre 1997
DAP 00.05.08 du 19 octobre 2000
DAP 03.05.06 du 19 décembre 2003

Programme : Contrats régionaux de pays

• Description

La nouvelle politique régionale définissant les Contrats Régionaux de Pays a été votée en décembre 2001. Ce dispositif repose sur deux idées forces :

- Le respect de l'initiative locale, pour que la mobilisation volontaire d'acteurs sur un territoire conserve tout son sens et produise toute la plus value qui en est attendue.
- La prise en compte des priorités définies par la Région dans son projet de développement régional.

Ainsi, le Contrat Régional de Pays formalise la rencontre entre le projet régional d'aménagement du territoire et le projet de développement local du Pays. Le Pays, indépendant de la Région, est au cœur du projet de développement pour lequel la Région est co-contractant principal mais pas exclusif.

Le règlement modifié en juin et juillet 2004 renforce la nécessaire prise en compte des priorités régionales, notamment l'intercommunalité, le développement durable, les services à la population et le développement économique.

Cette politique permet également à la Région d'exprimer sa solidarité envers les territoires les plus fragiles par l'intermédiaire d'une dotation de solidarité au bénéfice des territoires du Sud affectée à des projets structurant répondant aux modalités du règlement du Fonds de Développement du Sud.

L'année 2008 permettra également la mise en place d'une troisième génération de Contrats de Pays.

Ceux-ci permettront, dans le prolongement des précédents, d'accompagner le développement de 30 pays qui constituent autant de territoires de proximité pour un développement économique et social du territoire répondant au mieux aux besoins des populations.

Les 2 autres pays (Pays Castelroussin et Pays des Châteaux) relèveront du Contrat Agglo-Pays commun avec leur agglomération partenaire (Châteauroux et Blois).

Les Contrats de troisième génération, seront toujours la traduction opérationnelle de la rencontre entre la stratégie régionale d'aménagement du territoire et le projet de territoire du pays, avec une prise en compte accrue des priorités régionales de développement durable.

En particulier, les Contrats s'inscriront dans une démarche d'agenda 21 et comporteront deux volets.

Le premier bloc de priorités, représentant au minimum 50% du montant du contrat, portera sur les thématiques suivantes : l'innovation économique, l'habitat et la rénovation urbaine, les services à la population, la mobilité, la performance énergétique, les trames vertes/trames bleues et la biodiversité.

Le deuxième bloc de priorités portera sur le développement et maintien d'activités, le développement touristique, les aménagements urbains et le cadre de vie, les équipements culturels et sportifs, l'agriculture.

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme/ autorisations d'engagement*

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 1828	CONTRAT PAYS 3EME GENERATION BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS		6 310 000
2008 1830	CONTRAT PAYS 3EME GENERATION CHARTRAIN		10 150 000
2008 1831	CONTRAT PAYS 3EME GENERATION BEAUCE		3 690 000
2008 1829	CONTRAT PAYS 3EME GENERATION GATINAIS		6 130 000
TOTAL			26 280 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	12 600 000		15 737 100		50 196 053	
Autres crédits						
Sous-total	12 600 00		15 737 100		50 196 053	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 800 000		1 806 100			
Sous-total						
TOTAL	14 400 000		17 543 200		50 196 053	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2007 a vu la réalisation des projets présentés dans le cadre des 26 Contrats Régionaux de Pays signés entre 2004 et 2007.

- ❖ En 2004 : Beauce Gâtinais en Pithiverais (février), Issoudun (juin), Brenne (juin), Sancerre-Sologne (septembre), Vendômois (décembre)
- ❖ En 2005 : Perche (mars), Sologne Val Sud (novembre), Val de Creuse Val d'Anglin (juillet), Loire Val d'Aubois (septembre), Berry Saint-Amandois (octobre), Boischaut Nord (octobre)
- ❖ En 2006 : La Châtre en Berry (janvier), Vallée du Cher et du Romorantinais (septembre), Beauce Val de Loire (octobre), Loire Beauce (octobre), Loire Touraine (octobre), Loire Nature (décembre), Dunois (décembre)
- ❖ En 2007 : Giennois (janvier), Forêt d'Orléans Val de Loire (avril), Touraine Côté Sud (juin), Indre et Cher (septembre), Vierzon (septembre), Grande Sologne (novembre), Chinonais (novembre), Bourges (décembre).

Après un démarrage très lent en 2005 et 2006 et une montée en puissance en 2007, les besoins en crédits de paiement pour 2008 s'élèvent à 15 737 100 €. Ils vont permettre d'honorer les engagements pris au titre des contrats cités ci-dessus.

A titre d'exemple, on peut citer : l'extension de la piscine intercommunale à Belleville sur Loire en Pays Sancerre Sologne, la maison médicale des Collines du Perche à Mondoubleau pour le Pays Vendômois, l'aménagement du pôle du cheval et de l'âne à la Celle Condé en Pays Berry Saint Amandois, la construction d'une maison des services ADMR à la Loupe en Pays Perche, la création d'un centre de vie à Beffes dans le Pays Loire Val d'Aubois, la création d'une bibliothèque à La Berthenoux pour le Pays de La Châtre en Berry, l'aménagement d'espaces publics à Montlouis sur Loire en Pays Loire Touraine, la requalification du domaine de Seillac en structure d'hébergement de loisirs social et familial à Onzain en Pays Beauce Val de Loire, la création d'une halte garderie à Langeais pour le Pays Loire Nature et la réhabilitation du stade nautique à Beaugency en Pays Loire Beauce.

A noter que les crédits relatifs au Pays Castelroussin et au Pays des Châteaux apparaissent dans le programme Contrats régionaux d'agglomération, compte tenu d'une AP unique commune avec les agglomérations respectives de Châteauroux et de Blois.

Concernant le fonctionnement, il est nécessaire de prévoir un crédit de 1 806 100 € pour le financement des postes d'animation dans les syndicats de pays, ainsi que pour des actions de formation et de mise en réseau.

S'agissant de la 3^{ème} génération des contrats de pays, le contrat du Pays BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS pourrait être signé en 2008, sous réserve d'un taux de mandatement du contrat régional supérieur à 80%. Il est donc nécessaire de créer l'AP relative à la 3^{ème} génération.

Enfin, les Pays Chartrain, Gâtinais et Beauce n'ayant pas été en mesure de contractualiser un contrat de 2^{ème} génération avant la fin de l'année 2007, il est nécessaire de prévoir l'inscription de leur programme dans la 3^{ème} génération et d'ouvrir les APG correspondantes.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique des Contrats Régionaux de Pays :
DAP n° 2001.05.09

Règlement d'application des Contrats Régionaux de Pays :
CPR n° 2002.07.08bis du 15 novembre 2002
CPR n° 2004.05.28 du 18 juin 2004
CPR n° 2004.06.33bis du 9 juillet 2004
CPR n° 2005.03.35 du 25 mars 2005
CPR n° 2005.04.49 du 29 avril 2005
CPR n° 2005.06.39 du 17 juin 2005

Politique des Contrats de Pays de troisième génération:
DAP du 20 décembre 2007

Fonds de Développement du Sud :
DAP 93.03.04 du 22 octobre 1993
DAP 97.97.03 du 11 décembre 1997
DAP 00.05.08 du 19 octobre 2000
DAP 03.05.06 du 19 décembre 2003

**Programme :
Contrats ville moyenne**

- **Description**

Les villes moyennes, qui assument des fonctions de centralité au bénéfice d'un territoire plus vaste que les limites communales, sont appréciées notamment par la présence significative d'emplois sur leur territoire.

Cette politique vise le renforcement des fonctions d'animation et d'organisation urbaines des villes moyennes, autour de trois grands axes d'intervention : la valorisation de l'espace urbain, l'amélioration de l'accueil des populations, l'amélioration de la qualité de vie.

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme/ autorisations d'engagement

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 1922	CONTRAT VILLE MOYENNE DE LA CHATRE (1)		286 500 €
2008 1923	CONTRAT VILLE MOYENNE DE BLERE (1)		288 300 €
2008 1924	CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE LOCHES (2)		399 000 €
2008 1925	CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE CHINON (2)		549 000 €
	TOTAL		1 522 800 €

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP 2001 0442	2 300 000		3 180 600		4 261 400	
Autres crédits						
Sous-total	2 300 000		3 180 600		4 261 400	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	2 300 000		3 180 600		4 261 400	

- **Commentaires et explication de la proposition 2008**

Mise en place en 2001, cette politique a nécessité la création d'une APG n°20010442 à hauteur de 12 466 864,43 €.

Celle-ci a été prévue pour permettre la signature des 18 Contrats de Ville moyenne suivants : ISSOUDUN, ARGENTON, CHINON, LOCHES, PITHIVIERS, AUNEAU, BEAUGENCY, MEHUN SUR YEVRE, MONTLOUIS, ROMORANTIN, VIERZON, NOGENT LE ROTROU, VENDOME, AMBOISE, CHATEAU-RENAULT, LE BLANC, SAINT-AMAND-MONTROND (signés pour un montant de 11 221 790 €), CHATEAUDUN qui devrait être signé en 2008 pour un montant de 887 000 €.

Depuis 2006, chaque contrat s'est vu attribuer sa propre APG : Lamotte-Beuvron et Gien en 2007, pour des contrats à examiner en 2008.

Par ailleurs, les villes de La Châtre et Bléré, engagées dans l'élaboration de leur projet de développement urbain, devraient aboutir à la signature de leur premier Contrat Ville Moyenne en 2008. Cette contractualisation envisagée nécessite également de créer deux APG correspondant aux dotations auxquelles ces villes peuvent prétendre.

Enfin, le Conseil régional, en session plénière de juin 2006, a ouvert aux villes moyennes ayant achevé leur premier Contrat de 4 ans et sous réserve d'avoir atteint un taux de mandatement de 80%, la possibilité de conclure avec la Région un deuxième Contrat Ville Moyenne. Ce fût le cas pour Issoudun en 2006 et Argenton-sur-Creuse en 2007. Pour 2008, il vous est proposé d'ouvrir les APG pour les 2^{èmes} contrats de ville moyenne de Loches et Chinon.

Les crédits de paiement pour 2008 permettront de poursuivre le financement d'opérations structurantes pour les villes moyennes dont notamment : l'aménagement du quartier du Bourgeau à ROMORANTIN, l'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot B3 du site Société Française à VIERZON, le réaménagement des espaces publics de la cité Rabelais à VENDOME, la réhabilitation extérieure de l'immeuble "Dumagny" (espace culturel) et l'aménagement des abords à AMBOISE ainsi que l'aménagement de 25 logements sociaux individuels en location sur le site de la Villerie situé au BLANC.

- **Cadre régional d'intervention**

- La délibération du Conseil régional DAP n° 01.03.08 du 14 juin 2001 adoptant le règlement d'application de la politique des Contrats Villes Moyennes.

- La délibération du Conseil régional DAP n° 06.02.11 du 29 juin 2006 adoptant les principes d'une deuxième génération des Contrats Villes Moyennes.

DOMAINE : CŒURS DE VILLAGE

Programme : Cœurs de village

- **Description**

La politique des Cœurs de Village a pour objectif la revitalisation des centres-bourgs des communes de moins de 7 000 habitants. C'est ainsi que la Région soutient la création ou l'amélioration de logements locatifs d'intérêt social, et en accompagnement, l'amélioration du cadre de vie environnant, afin de renforcer l'attractivité de la commune, et le bien-être de leurs habitants.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 0154	Cœurs de Village	15 443 500 €	15 307 100 €
	TOTAL		15 307 100 €

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	17 400 000		15 700 000		29 300 000	
Autres crédits						
Sous-total	17 400 000		15 700 000		29 300 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	17 400 000		15 700 000		29 300 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Depuis 1998, **929** communes ont bénéficié de subventions au titre des Cœurs de Village. Durant cette même période, la Région a permis la réhabilitation ou la construction de **3 097** logements locatifs sociaux grâce aux financements des acquisitions foncières ou immobilières, la réhabilitation de bâtiments anciens ou la viabilisation de terrains préalables à la construction de logements par des bailleurs sociaux, afin de diminuer la charge foncière des opérations.

Une action sur le patrimoine privé, complémentaire à l'action publique, permet d'aider les propriétaires bailleurs dans le cadre d'OPAH (Opérations d'Améliorations de l'Habitat) ou de PIG (Programmes d'Intérêt Général).

Suite aux modifications de règlement intervenues en 2005, les crédits consacrés à cette politique atteignent leur vitesse de croisière, fixée à environ 15 M€ par an.

Les crédits de paiement proposés pour 2008 permettront d'honorer les engagements liés à l'AP 2008 (à hauteur de 5 550 000 €), à l'AP 2007 (à hauteur de 3 900 000 €), et aux AP antérieures (à hauteur de 6 250 000 €).

- **Cadre régional d'intervention**

Délibérations :

- n° 95.04.09 des 19 et 20 octobre 1995
- n° 97.06.72 du 19 mai 1997
- n° 00.65.76 du 15 septembre 2000
- n° 04.10.47 du 10 décembre 2004
- n° 05.07.74 du 8 juillet 2005
- n° 07.05.58 du 11 mai 2007

DOMAINE : VILLES ET LOGEMENTS

Programme : Politique de la ville (CPER 2000-2006)

- **Description**

Est concerné l'ensemble des politiques mises en place par la Région afin de participer aux actions de requalification des quartiers dits sensibles faisant l'objet de procédures particulières dans le cadre de la politique de la ville.

- Les Contrats de Ville (article 27-1 du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006)

Pour les 10 Contrats de Ville (Bourges, Blois, Chartres, Châteauroux, Dreux, Montargis, Orléans, Pithiviers, Tours, Vierzon), la Région Centre a réservé une enveloppe de 15 244 902 € dont 11 433 676 € pour les programmes d'investissement.

Les financements de la Région concernent principalement les axes suivants :

- les aménagements urbains
- les restructurations urbaines
- l'habitat
- la réalisation d'équipements sportifs et culturels dans les quartiers sociaux
- l'implantation de services publics dans les quartiers sociaux
- l'insertion par l'activité économique
- les activités économiques dans les quartiers sociaux

La Région Centre a également réparti une enveloppe de 3 811 226 € destinée aux opérations de fonctionnement principalement liées à la gestion urbaine de proximité.

- Les Grands Projets de Ville

Le Comité Interministériel des Villes du 14 décembre 1999 a décidé la création de cinquante Grands Projets de Ville (GPV) dont trois en région Centre : le G.P.V. d'Orléans sur le quartier de La Source ; le G.P.V. de Blois sur le quartier Croix Chevalier ; le G.P.V. de l'agglomération tourangelles qui concerne les quartiers sociaux des villes de Tours, Joué-les-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche.

Le GPV constitue un projet global social et urbain qui vise à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans la logique de développement de l'agglomération par la mise en œuvre d'un programme conséquent de renouvellement urbain.

Seul le GPV de l'agglomération tourangelle (609 796 €) a fait l'objet d'engagements.

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	2 175 000		2 056 800		1 152 538	
Autres crédits						
Sous-total	2 175 000		2 056 800		1 152 538	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	15 000					
Sous-total						
TOTAL	2 190 000		2 056 800		1 152 538	

- **Commentaires et explications**

Les crédits de paiement d'investissement proposés pour 2007 seront entièrement consacrés aux engagements antérieurs au 1^{er} janvier 2007, essentiellement au titre des 10 contrats de ville.

- **Cadre régional d'intervention**

- Délibération DAP n° 94.03.03 en date du 5 mai 1994
- Délibération DAP n° 94.07.09 en date du 19 décembre 1994
- Délibération DAP n° 97.01.01 en date du 6 février 1997
- Délibération CPR n° 97.08.51 en date du 11 juillet 1997
- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 27 du CPER 2000-2006 (CPR n° 00.08.1 en date du 13 octobre 2000).

**Programme :
Logement et services à la population**

- **Description**

Dans le cadre de l'article 27-2 du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, la Région a réservé une enveloppe de 6 097 961 € pour les opérations de construction-démolition de logements ainsi qu'une enveloppe de 6 097 961 €, en faveur de l'adaptation du logement des personnes âgées (ingénierie et installation d'ascenseurs) et en faveur de l'amélioration des logements des jeunes.

Par ailleurs, la Région a souhaité améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées dans les structures spécialisées à la fois au titre de l'article 28 du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et au titre des conventions Région – Département de l'Indre, du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret 2000-2006.

Enfin, la Région est intervenue par l'intermédiaire de la convention avec le Département d'Eure-et-Loir en matière de logement conventionné en vue d'accroître l'offre en logements locatifs en milieu rural.

Pour la période 2007-2013, les interventions régionales dans le domaine du logement prévues au titre de la politique Cœurs de Village et des Contrats d'Agglomération sont complétées par des interventions dans le cadre du CPER, et par des interventions dans le cadre des conventions Région – Départements.

Au titre du volet territorial du CPER, les aides régionales en direction du logement des jeunes et du maintien à domicile des personnes âgées (installations d'ascenseurs) sont reconduites, ainsi qu'un volet relatif à l'hébergement des personnes âgées à hauteur de 10,718 M€.

Par ailleurs, la Région a défini le logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région – Départements 2007-2013. Ainsi, les conventions signées avec le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher comportent toutes un volet logement pour un montant total de 7,331 M€, dans des volumes variables.

Les objectifs partagés de la Région et des Départements visent à développer l'offre locative à loyer conventionné, à favoriser la mixité sociale, l'accueil et l'intégration sociale des nouveaux habitants. Il s'agira de promouvoir l'accès et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées par des travaux d'adaptation ou de construction de résidences ou d'habitat social adapté (Eure-et-Loir et Loir-et-Cher), et de soutenir des opérations d'acquisition-réhabilitation, des programmes de démolition et des acquisitions-viabilisations de terrains en vue de la construction de logements sociaux dans les communes rurales disposant d'un niveau suffisant de services et commerces (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher).

Les subventions attribuées aux communes ou aux communautés de communes sont conditionnées à l'inscription du projet dans une démarche de développement durable et à la qualité d'intégration du bâti dans son environnement paysager. En conséquence, les opérations seront inscrites sous réserve d'une certification « Patrimoine, Habitat et Environnement » pour les opérations de réhabilitation, et « Habitat et environnement » pour la construction neuve.

Par ailleurs, dans le Cher, est instauré un fonds de garantie pour l'accès aux logements des jeunes.

Enfin, une convention particulière entre la Région et chaque Département précisera les modalités d'intervention de chacun, dans un souci de complémentarité et d'efficacité.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme/ autorisations d'engagement

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 7201	VT - Logements des jeunes - CPER 2007-2013		730 000 €
2008 7200	VT - Fonds Santé solidarité - CPER 2007-2013		5 000 000 €
2008 7202	VT - Maintien à domicile des personnes âgées - CPER 2007-2013		400 000 €
2008 18003	CG 18 - Hébergement des personnes âgées		4 750 000 €
2008 28003	CG 28 - Hébergement des personnes âgées		3 330 000 €
2008 37003	CG 37 - Hébergement des personnes âgées		400 000 €
2008 41003	CG 41 - Hébergement des personnes âgées		2 617 500 €
2008 18004	CG 18 - Logement		990 000 €
2008 28004	CG 28 - Logement		1 500 000 €
2008 37004	CG 37 - Logement		500 000 €
2008 41004	CG 41 - Logement		600 000 €
2008 28005	CG 28 : Résidences adaptées des personnes âgées		150 000 €
	TOTAL		20 967 500

AE 2008 18005	CG 18 - Fonds de garantie pour le logement des jeunes		525 000 €
------------------	--	--	-----------

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	5 750 000		6 546 000		16 430 261	
Autres crédits						
Sous-total	5 750 000		6 546 000		16 430 261	
Fonctionnement						
AE			100 000		425 000	
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	5 750 000		6 646 000		16 855 261	

• **Commentaires et explications**

Contrat de plan / Convention Départements 2000-2006

Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 860 280 € pour répondre aux engagements pris par la Région au titre de l'article **27-2 du CPER** (417 880 € pour le logement des jeunes, 172 400 € pour le maintien à domicile des personnes âgées et 270 000 € pour les démolitions). Ils permettront notamment de payer des opérations concernant le logement des jeunes engagés en 2005 et 2006 (réhabilitation de Foyers de Jeunes Travailleurs et création de résidences sociales à BOURGES et BLOIS par exemple) et des démolitions à ORLEANS et SANCOINS.

Par ailleurs, le dispositif de soutien aux projets de modernisation et de restructuration des **maisons de retraite**, prévu à l'article 28 du Contrat de Plan, mais aussi à travers les conventions Région / Département de l'Indre, du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret est entré activement en vigueur en 2006. Les crédits de paiement prévus pour 2008 (1 930 785 € au titre du CPER et 1 785 915 € au titre des conventions) permettront de solder différents projets engagés antérieurement (maison de retraite Le Clos Saint Joseph à ARGENTON SUR CREUSE, pavillons Debré et Montaigne du Centre Départemental des Grands Chênes dans l'Indre ou restructuration et extension de la maison de retraite à GRACAY) ou de verser les premiers acomptes d'opérations engagées en 2006 (restructuration de la maison de retraite à NEUNG SUR BEUVRON et du pavillon Bénazet à SAINT MAUR, construction de la maison de retraite de CHABRIS).

Enfin, les crédits prévus en 2008 (450 000 €) au titre de la **convention avec le Département d'Eure-et-Loir** permettront de mandater les dernières opérations engagées, notamment les viabilisations préalables à la construction de 14 logements à PRUNAY LE GILLON, 12 logements à BROU et 17 logements à LA LOUPE.

Contrat de projet 2007-2013

- Logement des jeunes :

Une AP de 730 000 € est créée, correspondant à la programmation prévisionnelle faite en lien avec l'URFJT pour 2008 : 42 chambres à NOGENT LE ROTROU, 29 chambres à TOURS, 5 chambres à SAINTE MAURE, 10 chambres à MONTBAZON, 14 chambres à CHATEAU RENAULT, 5 chambres à BLERE, 6 chambres à CHATEAUROUX, 15 chambres à GIEN, 20 chambres à PITHIVIERS et 25 chambres à OLIVET.

Les crédits de paiement correspondants s'élèvent à 219 000 € pour 2008.

- Maintien à domicile des personnes âgées :

Une AP de 400 000 € est créée, correspondant aux engagements envisageables pour la première partie du CPER. Les crédits de paiement prévus s'élèvent à 120 000 € en 2008.

- CPER Fonds Santé Solidarité :

Une AP de 5 000 000 € est créée pour l'hébergement des personnes âgées, correspondant à près de la moitié de la dotation réservée au CPER et les besoins en crédits de paiement sont estimés pour 2008 à 300 000 €.

Conventions Région-Département 2007-2013 :

Les thématiques de l'Hébergement des Personnes Agées et du Logement sont financées dans le cadre des conventions Région-Département. A ce titre, pour 2008, il est proposé d'ouvrir, en investissement, une AP de 14,8375 M€ avec un impact en crédits de paiement dès 2008 à hauteur de 0,88 M€, et, en fonctionnement, une AE de 0,525 M€ avec 0,1 M€ de crédits de paiement. Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

Répartition Hébergement des personnes âgées et Logement

En M€	AP				CP INVTT 2008				AE	CP FNNT 2008
	Héberg PA	Logemt	Résid adapt PA	Total	Héberg PA	Logemt	Résid adapt PA	Total	Logemt	
Cher	4,750	0,990		5,740	0,300	0,050		0,350	0,525	0,100
Eure-et-Loir	3,330	1,500	0,150	4,980	0,105	0,250	0,075	0,430	0	0
Indre-et-Loire	0,400	0,500		0,900		0,050		0,050	0	0
Loir-et-Cher	2,6175	0,600		3,2175		0,050		0,050	0	0
TOTAL	11,0975	3,590	0,150	14,8375	0,405	0,400	0,075	0,88	0,525	0,100

- Hébergement des personnes âgées

Il est proposé de créer en 2008 des AP à hauteur de 4 750 000 € dans le Cher, 3 330 000 € en Eure-et-Loir, de 2 617 500 € dans le Loir-et-Cher (soit pour ces départements la moitié de la dotation prévue), et 400 000 € en Indre-et-Loire correspondant à une opération identifiée (construction de l'EHPAD de Montconseil par le CCAS de Tours).

Des crédits de paiement à hauteur de 405 000 € seront nécessaires en 2008 pour procéder aux premiers mandatements.

- Volet logement

Les volets logement des 4 conventions Région – Département représentent 7,331 M€ en investissement et 1,050 M€ en fonctionnement.

Des AP sont créées en 2008, à hauteur de 990 000 € pour le Cher, 1 500 000 € en Eure-et-Loir, 500 000 € en Indre-et-Loire et 600 000 € en Loir-et-Cher (soit la moitié des dotations contractualisées) pour des opérations de viabilisations et de réhabilitation de logements.

Une AP de 150 000 € est également prévue en Eure-et-Loir pour une opération de résidence adaptée pour personnes âgées.

Les crédits de paiement correspondant à ces AP sont estimés à 475 000 € en 2008.

Par ailleurs, une AE est créée en 2008 à hauteur de 525 000 € (soit la moitié de 1 050 000 €) pour le financement du fonds de garantie pour le logement des jeunes de 18 à 25 ans, et des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 100 000 €.

• **Cadre régional d'intervention**

- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 27 du CPER 2000-2006 (CPR n° 00.08.61 du 13 octobre 2000)
- Délibération DAP n° 02.01.07 en date du 14 mars 2002 définissant les modalités d'intervention de la Région en faveur du logement des personnes âgées (article 27-2 du CPER)
- Délibération DAP n° 03.01.09 en date du 20 mars 2003 définissant les modalités d'intervention de la Région en faveur du logement des jeunes (article 27-2 du CPER)
- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 28 du CPER 2000-2006 en faveur de l'accueil des personnes âgées (CPR n° 00.08.64 du 13 octobre 2000)
- Convention Région – Département de l'Indre et Région – Département du Loir-et-Cher (DAP n° 00.01.02 en date du 20 et 21 janvier 2000)
- Avenant n° 1 à la convention de l'Indre (CPR n° 04.09.02 en date du 19 novembre 2004), avenant n° 1 à la convention du Loiret (CPR n° 04.10.09 en date du 10 décembre 2004) et avenants n° 2 aux conventions du Loir-et-Cher et du Cher (CPR n° 05.07.78 et 05.07.79 du 8 juillet 2005),
- Convention Région-Département d'Eure-et-Loir 2000-2006 (DAP 01.01.01 en date du 20 janvier 2000) et avenant à la convention (DAP n°03.05.02).
- Convention d'application relative à la mise en œuvre du volet territorial du CPER 2007-2013 (CPR n° 07 02 05 du 28 juin 2007)
- Conventions Région – Département du Cher, Région-Département d'Eure-et-Loir, Région – Département du Loir-et-Cher et Région – Département d'Indre-et-Loire (DAP n° 07.02.06 en date du 28 juin 2007)

DOMAINE : OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Programme : aménagement du territoire

- **Description**

➤ Au titre du volet territorial du Contrat de Plan 2000 – 2006, l'Etat et la Région ont souhaité disposer d'outils leur permettant d'agir pour accompagner l'aménagement du territoire régional et en particulier les projets de développement propres aux deux grandes unités infra-régionales que constituent, d'une part le secteur soumis à l'influence de la région Ile-de-France, nommé « Franges franciliennes », d'autre part le sud en voie de dévitalisation, principalement l'Indre, le Cher et une partie du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. C'est ainsi que ont été financées au titre de l'article 26 des opérations relevant de :

- l'article 26-1 "Franges franciliennes"
- L'article 26-2 "Grands projets d'aménagement du territoire"
- Le FRAC "territoires" (article 26-3)

Par ailleurs, la Région a contractualisé avec les Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher des opérations structurantes d'aménagement de zones d'activités économiques. Il s'agit des zones d'activité de SORIGNY (37) et de MER (41).

➤ S'agissant de la période 2007-2013, Le volet territorial du CPER 2007-2013 prévoit le financement de projets structurants pour un montant de 20 M€, financé à parité par l'Etat et la Région.

Il s'agira de projets ayant un rayonnement sur le territoire élargi et concourant à renforcer l'attractivité du sous-espace régional (nord, ligérien ou sud) auquel ils appartiennent.

Les conférences territoriales (espace nord, axe ligérien, espace sud) participent au recensement de ces projets structurants.

La restructuration de friches urbaines ainsi que le développement économique des quartiers sensibles sont également soutenus dans le cadre du CPER au titre de l'axe « développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes ».

Ces projets de développement territorial et de coopération territoriale ne peuvent être initiés et mis en œuvre sans une nécessaire ingénierie permettant de mener études, prospective et mise en réseau des acteurs.

Aussi, le volet territorial du CPER 2007-2013 prévoit-il une intervention du FRAC Territoires (8,6 M€ de la part de l'Etat et de la Région) pour le financement d'études ou d'actions d'animations territoriale.

Par ailleurs, l'inscription des projets de territoire dans une démarche d'agendas 21 préconisée par la Région nécessite un accompagnement spécifique des pays et agglomérations.

Par ailleurs, les conventions Région – Départements 2007-2013 prévoient également le financement de projets d'aménagement du territoire : il s'agit de projets structurants, économiques, urbains ou touristiques.

Ce programme comprend également le financement de projets structurants relevant du Fonds de Développement du Sud. Créé en 1993, ce dispositif de solidarité régionale se décompose en, d'une part, un volet "aides économiques" qui permet d'adapter les règlements des outils d'aides économiques (budget de l'économie), d'autre part, un volet "projets structurants" qui permet de soutenir des projets publics à finalité économique, culturelle ou touristique, contribuant de manière significative au développement et à l'aménagement du sud de la région.

Enfin, l'article 28 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifié par l'article 58 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2006, stipulait que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aéroports civils appartenant à l'Etat devaient être transférés au plus tard le 1^{er} mars 2007. A ce titre, le transfert de l'aéroport de Châteauroux à la Région a été effectué par un arrêté ministériel signé le 2 août 2007 et publié au Journal Officiel du 9 septembre 2007.

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 7205	VT - Attractivité des agglomérations et des villes moyennes - CPER 2007-2013		4 000 000
2008 7203	VT - FRAC Territoire CPER 2007-2013		750 000
2008 18006	CG 18 - Eco quartier Baudens		700 000
2008 18007	CG 18 - Maisons de Solidarité		450 000
2008 18008	CG 18 - Pôle du cheval		1 773 000
2008 28009	CG 28 - Fonds ZA		1 000 000
2008 37009	CG 37 - Fonds ZA		2 000 000
2008 41009	CG 41 - Fonds ZA		1 000 000
2008 41010	CG 41 : GIAT Salbris		500 000
2008 41011	CG 41 : Plateforme du Breuil		350 000
2008 0702	Fonds sud	2 500 000	2 500 000
	TOTAL		15 023 000

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
AE 2008 7253	VT - FRAC Territoires - CPER 2007-2013		750 000
AE 2008 1500	Agendas 21 Pays - agglomérations		300 000
	TOTAL		1 050 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	5 450 000		4 790 000		16 854 948	
Autres crédits						
Sous-total	5 450 000		4 790 000		16 854 948	
Fonctionnement						
AE			196 500		725 000	
Autres crédits			1 300 000			
Sous-total						
TOTAL	5 450 000		6 286 500		17 579 948	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits de paiement sollicités au titre de ce programme concernent :

➤ **CPER 2000-2006 :**

- Les franges franciliennes (500 000 €) : ils correspondent essentiellement au solde du projet de Centre de Loisirs sans hébergement de PITHIVIERS et au versement d'un acompte pour le projet d'aménagement de la gare d'EPERNON.

- Les "grands projets" (1 600 000 €) : ils permettront de solder des opérations de 2005 (espace gare du BLANC), mais aussi d'honorer des engagements de 2006 comme la réindustrialisation du groupe GIAT à SALBRIS ou la reconversion du site Philips à DREUX.

- le FRAC Territoires (250 000 €) : ils permettront de solder l'actualisation de la charte du Pays d'ISSOUDUN, des études de faisabilité comme la relance urbaine du centre historique de SAINTE MAURE DE TOURAINE. Certains projets de développement urbain préalables à un contrat ville moyenne et des chartes actualisées d'agglomérations restent également à solder.

➤ **CPER 2007-2013 (volet territorial)**

Développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes :

Une AP de 4 000 000 € est créée, pour faire face aux besoins susceptibles d'être générés par le premier appel à initiatives lancé en juillet 2007 qui vise principalement la requalification de friches urbaines.

600 000 € de crédits de paiement sont proposés pour 2008.

Frac Territoire :

La participation régionale prévue pour le FRAC s'élevant à 4,3 M€, un montant de 3,130 M€ sera géré au titre du budget Territoires solidaires, le reste étant géré au titre du budget Environnement.

Il est nécessaire de prévoir pour la première partie du CPER un montant de 1,5 M€ qu'il est proposé de répartir à parité entre investissement et fonctionnement en ouvrant une AP et une AE à hauteur de 0,750 M€ chacune.

Des crédits de paiement sont nécessaires à hauteur de 75 000 € en investissement et 146 500 € en fonctionnement pour financer les premières actions.

Ces crédits de paiement en fonctionnement incluent les crédits prévus pour le financement du programme 2008 du Centre de ressources « Politique de la Ville » (71 500 €) auquel la Région a adhéré, par délibération CPR n° 2007 06 94 du 13 juillet 2007. Celui-ci doit fédérer les acteurs de la politique de la Ville des deux régions Centre et Poitou-Charentes et assurer des missions de mise en réseau, d'information, d'observation, de veille et prospective, de capitalisation d'expériences et de qualification des acteurs.

Conventions Région-Départements 2007/2013 : aménagement du territoire :

- Département du Cher :

L'année 2008 voit la création d'une AP de 1 773 000 € pour le pôle du cheval et de l'âne à La Celle-Condé, d'une AP de 700 000 € pour l'éco-quartier Baudens à BOURGES et d'une AP de 450 000 € pour les maisons de solidarités.

Des crédits de paiement à hauteur de 360 000 € seront nécessaires pour procéder aux premiers mandatements.

- Eure-et-Loir :

Une AP de 1 000 000 € est créée en 2008 (environ la moitié de la dotation prévue de 1 955 000 €) pour le financement de parcs d'activités. Un crédit de 75 000 € permettra de faire face aux premiers mandatements.

- Indre-et-Loire :

Une AP de 2 000 000 € est créée en 2008 (environ la moitié de la dotation prévue de 4 540 000 €) pour le financement de parcs d'activités. Un crédit de 120 000 € permettra de faire face aux premiers mandatements.

- Loir-et-Cher :

Une AP de 1 000 000 € est créée en 2008 (environ la moitié de la dotation prévue de 2 045 000 €) pour le financement de parcs d'activités. Par ailleurs, deux projets sont identifiés : une AP de 350 000 € est créée pour le développement de l'aérodrome du Breuil et une AP de 500 000 € pour le GIAT, pour lesquels un crédit de paiement est prévu à hauteur de 210 000 €.

➤ Fonds du Développement du Sud :

La création d'une enveloppe de 2,5 M€, correspondant aux besoins annuels moyens constatés, est proposée. Elle devrait permettre de soutenir par exemple le centre routier de Vierzon et des aménagements du site Lahitolle à Bourges (Cher).

Les crédits de paiement prévus au titre du Fonds de développement du Sud (1 M€) permettront essentiellement de verser les subventions prévues pour le centre de formation pour pompiers d'aéroport de Châteauroux, Nançay Ciel ouvert ou le musée de la résistance à Bourges.

➤ Agendas 21 locaux

Une partie du FRAC Territoires sera réservée, pour un montant estimé de 1,170 M€, au financement d'agendas 21 dans les communes et communautés de communes et sera inscrite au titre du budget environnement du Conseil régional.

Concernant les agendas 21 des pays et agglomérations, les besoins sont estimés à 300 000 € pour 3 ans pour la réalisation de l'étape 1 qui consiste à identifier pour chaque territoire les écarts entre ses pratiques et le référentiel national agenda 21. Il est donc proposé de créer une AE à cette hauteur et de prévoir les crédits de paiement pour un montant estimé à 50 000 € sur 2008, qui permettront de financer les prestations sur 10 territoires en 2008.

➤ **Aéroport de Châteauroux-Déols**

Le budget primitif 2008 de l'établissement public régional « Aéroport de Châteauroux Centre » laisse apparaître un besoin de financement de 1,3 M€.

Ce montant correspond pour la plus grande part au déficit lié à l'exploitation courante de la plateforme aéroportuaire, estimé à 900 000 € à partir d'un volume d'affaire prévisionnel en augmentation légère compte tenu d'un contexte concurrentiel particulièrement difficile sur ce secteur d'activité.

Par ailleurs, la subvention de la Région permettra à l'aéroport de financer à hauteur de 400 000 € une première tranche des investissements nécessaires à la remise en état de l'outil. Il s'agit par exemple de réaliser une partie des travaux de réhabilitation de l'aérogare, de remise en état des parkings et taxiways, des travaux de maintenance de la piste ... Il s'agit également de financer des travaux obligatoires de mise en conformité des équipements avec les obligations réglementaires existantes, par exemple la réalisation d'un bassin de rétention, la mise en conformité du dépôt de kérosène, la mise en conformité du dépôt pyrotechnique ou la réalisation d'un plan de composition générale.

Cette subvention sera imputée sur le chapitre 935 - 58, programme 774, nature 6743. Le versement de cette subvention se fera sur appels de fonds trimestriels signés du Président de l'Etablissement public régional « Aéroport de Châteauroux Centre », le dernier appel de fonds étant accompagné d'un bilan d'activité de l'année et de la situation de trésorerie de l'Etablissement.

• **Cadre régional d'intervention**

- Convention d'application de l'article 26 du contrat de plan 2000-2006 (CPR 00.08.63 du 13 octobre 2000) et son avenant n°1 (CPR 04.02.113 du 20 février 2004)
- Conventions Région – Départements de l'Indre et Loire et du Loir et Cher (DAP 00.01.02 du 20-21/01/2000) et leurs avenants (DAP 03.05.02 du 18-19/12/2003)
- Convention d'application relative à la mise en œuvre du volet territorial du CPER 2007-2013 (CPR n° 07 02 05 du 28 juin 2007)
- Convention Région – Département du Cher, Région-Département d'Eure-et-Loir, Région – Département du Loir-et-Cher et Région – Département d'Indre-et-Loire (DAP n° 07.02.06 en date du 28 juin 2007)
- Création du Fonds de développement du Sud (DAP 93.03.04 du 22/10/1993) et adoption des modifications du règlement (DAP 97.97.03 du 11/12/1997, DAP 00.05.08 du 19/10/2000 et DAP 03.05.06 du 19/12/2003)

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LES ORIENTATIONS

Mettre les technologies de l'information et de la communication au service du plus grand nombre d'habitants de la région Centre.

La région Centre poursuit et élargit en 2008 son action dans le champ des technologies de l'information et de la communication dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la formation, du développement économique.

La Région veut démocratiser les usages, en développant, par exemple, l'accès aux Espaces Publics Numériques

- **Le réseau haut débit régional**

Le réseau régional de seconde génération desservira à terme 400 sites. Pour la Région les liaisons seront déployées pour les lycées, les CFA, les établissements de formation sanitaire et sociale. La mise en place d'un groupement de commande et l'amélioration de l'architecture technique ont permis de réduire significativement la part de financement par rapport au réseau régional de première génération.

- **Les environnements numériques de travail**

Les ENT ont été mis en place dans le supérieur dans un premier temps, en 2008 ils seront déployés dans le secondaire. Des financements Etat, FEDER et FSE seront mobilisés pour ce projet.

- **La couverture en téléphonie mobile**

Afin de résorber les zones blanches, la Région cofinancera avec l'Etat et les Départements les infrastructures nécessaires aux nouveaux points d'émission pour la téléphonie mobile.

- **Les expérimentations TIC**

Prévu dans le volet territorial du CPER 2007-2013, un « fonds » TIC vise à :

- Promouvoir des actions dirigées vers le grand public (usages à dominante médicale, sociale, culturelle...)
- Soutenir des expérimentations, portées par des structures diverses, et agissant dans des domaines variés au profit des territoires isolés
- Développer l'appropriation des TIC par les collectivités et les très petites, petites et moyennes entreprises, en particulier à travers des actions de formation.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES :

En € par chapitres	Investissement 905-56	Fonctionnement 935-56
Autorisations de programme	400 000	
Autorisations d'engagement		1 750 000
Crédits de paiement dépenses	350 000	4 975 000
Crédits de paiement recettes		

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TIC				
Investissement	1 192 000		350 000	
Fonctionnement	5 160 000		4 975 000	
TOTAL	6 352 000		5 325 000	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• FONCTIONNEMENT

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.7050	VT - Espaces Publics Numériques	500 000	150 000	150 000	300 000
2008.7051	VT - Expérimentations TIC	500 000	75 000	250 000	175 000
2008.7006	VT - Plateforme régionale mutualisée	250 000	100 000	150 000	
2008.7005	VT - Environnements Numériques de Travail	500 000	250 000	250 000	

• INVESTISSEMENT

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.7000	VT - Couverture Téléphonie mobile	400 000	100 000	200 000	100 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : TIC

Programme : TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES

Ce programme comprend plusieurs opérations :

1) La plateforme de télégestion est un projet initié dans le cadre du contrat de plan Etat – Région 2000 – 2006.

Ce projet comporte, d'une part, le déploiement d'une architecture informatique identique dans tous les lycées de la Région et, d'autre part, la supervision, la télé exploitation, la télémaintenance et, le cas échéant, la maintenance sur site de ces équipements. Actuellement, plus de 95 % des incidents sont traités à distance sans nécessité d'intervention sur site.

La Plate-forme de télégestion et la maintenance informatique de proximité des lycées sont des activités opérationnelles depuis le début de l'année 2005 avec une montée en charge liée à l'avancement du plan de câblage des lycées qui devrait s'achever au début de l'année 2008. Conformément à la convention d'application de l'article 25 du CPER 2000 – 2006, le financement de la plateforme de télégestion est assuré à parité entre l'Etat et la Région à hauteur de 6,450 M€. L'Etat a assuré à hauteur de 3,2250 M€ sa part de financement pour la période 2005 – 2007. La Région a apporté une première contribution de 0,620 M€ en 2007 et assurera le financement seul à partir de l'année 2008 à hauteur de 1,9 M€.

2) Le Réseau Haut Débit régional de seconde génération sera totalement opérationnel en fin d'année 2007.

Outre des évolutions technologiques importantes, ce réseau de seconde génération se caractérise par une évolution des modalités de portage du projet.

En effet, la consultation a été menée par un groupement de commande associant la Région, l'Etat, les Universités, les Etablissements de recherche. Au sein de ce groupement, l'expression des besoins de la Région portaient les besoins des services régionaux mais aussi ceux liés à ses compétences institutionnelles notamment les lycées publics et privés, les CFA, les établissements de formation sanitaire et sociale.

La mise en concurrence ainsi que les améliorations apportées à l'architecture technique du réseau ont permis de réduire de manière très significative la part de financement de la Région par rapport au réseau régional de première génération.

Le réseau régional de seconde génération desservira les sites universitaires, les établissements de recherche, les lycées publics et privés, les CFA et les établissements de formation sanitaire et social soit 400 sites pour un montant total du marché de 8,3 M€ sur trois ans.

A l'intérieur de ce marché passé par un groupement de commande coordonné par le GIP, la part de la Région est 1,8 M€ en année pleine et correspond au financement des liaisons des lycées, des CFA et des établissements de formation sanitaire et sociale.

3) GIP RECIA : Missions ordinaires

Le GIP RECIA (groupement d'intérêt public enseignement recherche) a été constitué en fin 2003 entre la Région, l'Etat (Préfet, Recteur et DRAF), les deux universités et l'association DPTIC (association pour le Développement et la Promotion des Technologies de l'information et de la communication en région Centre). Il assure la coordination et l'animation régionale dans le domaine des TIC en lien avec les autres centres de ressource existants.

En 2005, l'Etat et la Région lui ont confié la maîtrise d'ouvrage de la plate-forme de télégestion et la maintenance de proximité des lycées de la région. Il a en charge la maîtrise d'ouvrage du Réseau régional à Haut Débit de deuxième génération mis en œuvre sous forme de groupement de commandes. Il développe, pour le compte de la Région et de l'Etat, les Espaces Publics Numériques (EPN) portés par des collectivités ou des associations régionales. Depuis la mi-année 2005, il participe au développement et à la mise en œuvre des Environnements Numériques de Travail (ENT), d'abord au sein des universités (dans le cadre du projet Université Numérique en région Centre) puis, depuis 2007 au profit des élèves, personnels et partenaires des lycées et des CFA de la région Centre.

Il intervient en conseil pour les collectivités et les établissements de la région : le Conseil régional en premier lieu mais aussi des villes, des Etablissements Publics locaux, des départements, des services de l'Etat en région pour leurs projets dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication. Il a contribué à l'élaboration de nouvelles propositions dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région et des programmes opérationnels FEDER, FSE et FEADER 2007-2013.

Enfin, il est le correspondant technique de la région Centre au sein de différentes instances nationales : ARF, ARCEP (ART), DATAR, Ecoter, ...

Il mène, pour le compte de la Région et de l'Etat des études techniques, par exemple sur l'utilisation de la téléphonie sur IP pour les lycées et les services de la Région, les télévisions locales, la généralisation des ENT libre de droit à l'enseignement secondaire, la création d'une plateforme géomatique régionale, une campagne de mesure de couverture territoriale en téléphonie mobile, ...

En 2007, après un diagnostic effectué dans les CFA, le GIP déploie un plan de câblage et une architecture informatique sécurisée et techniquement stabilisée, supervisée et télé-maintenue.

La Région et l'Etat ont contribué au fonctionnement du GIP dans le respect de la parité prévue au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et confirmé dans le contrat de projet 2007 - 2013.

Le financement du GIP Recia est assuré par deux types de recettes, d'une part, les contributions statutaires et, d'autre part, par la facturation de prestations, de fournitures et de travaux réalisées pour le compte de ses membres (réseau régional, équipements et maintenance informatique, ...). S'agissant de la contribution statutaire, son montant pour la Région en 2008 sera fixé par le Conseil d'Administration du GIP pour un montant estimé à 500 000 €.

La participation statutaire de la Région au fonctionnement du GIP RECIA proposée à hauteur de 500 000 € pourra être modifiée en fonction des besoins du budget de fonctionnement de cet établissement qui sera voté en novembre 2007 tout maintenant le principe de parité de financement avec l'Etat.

4) GIP RECIA : Missions spécifiques

La Région a décidé de participer au déploiement, dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), d'une architecture informatique homogène d'établissement.

Ce programme a débuté en 2006 par une démarche d'audit dans les CFA de la Région, portant sur les moyens informatiques existants dans les établissements et leur niveau d'adaptation aux besoins actuels et à venir.

Une première « vague » de neuf Centres de Formation d'Apprentis a bénéficié d'un programme de câblage et d'équipement de cœur de réseau.

Ces prestations ont fait l'objet d'un appel d'offres mutualisé conduit sous forme d'un groupement de commande coordonné par le GIP RECIA.

Des prestations de supervision et de télémaintenance pourront être proposées aux établissements ne disposant pas des compétences techniques.

La démarche suivie pour ces CFA pilotes s'élargira progressivement en 2008 aux autres CFA, au fur et mesure de la validation des projets d'établissement.

Pour les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), un programme a été lancé fin 2007, mis en œuvre par le GIP RECIA, pour la création de salles informatiques libre-service, incluant des travaux de câblage, la fourniture d'équipements actifs de réseau, la mise en place d'une architecture homogène du cœur de réseau.

5) Couverture téléphonie mobile

a/ Couverture en téléphonie mobile

La Région a participé au programme de l'Etat pour améliorer la couverture du territoire en téléphonie mobile (« zones blanches » du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire - CIADT du 13 décembre 2002). La participation régionale représentait 20 % du montant des travaux réalisés, versée aux départements. Les travaux s'étant achevés début 2007 devraient être totalement financés sur le budget 2007 pour les soldes de subventions.

Le financement de la phase 2 a été assuré par les opérateurs dans le cadre de l'accord national sur le partage des infrastructures et l'itinérance. La phase 2 avait pour objectif de couvrir la totalité des centres bourgs et les principaux axes routiers.

Malgré ces deux plans d'extension de couverture des zones blanches subsistent qui seront précisément identifiés par une campagne de mesure que réalisera le GIP RECIA en fin d'année 2007.

Sans disposer encore d'une localisation précise de ces zones blanches, les travaux déjà conduits en concertation avec les départements et les opérateurs font apparaître la nécessité d'au moins une vingtaine de points d'émission supplémentaires dans la région Centre.

Le financement des infrastructures passives pour ce complément de points d'émission sera assuré par l'Etat, les départements et la Région.

b/ Couverture en haut débit

Le taux de couverture des foyers en technologie DSL est de l'ordre de 98,5 %. Les prévisions de couverture des opérateurs Wimax (technologie hertzienne) pourraient progresser ce taux à plus de 99 %.

Au-delà, la couverture totale du territoire nécessitera une intervention financière des collectivités soit par le financement d'équipements DSL ou Wimax. Les zones blanches résiduelles seront identifiées après un premier bilan des déploiements Wimax prévu en 2008.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme/ autorisations d'engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008-7000	VT – Couverture téléphonie mobile CPER 2007-2013	400 000
	TOTAL	400 000

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement			100 000			
AP	856 000					
Autres crédits						
Sous-total	856 000		100 000			
Fonctionnement						
AE	4 300 000		1 800 000			
Autres crédits	860 000		2 600 000			
Sous-total	5 160 000		4 400 000			
TOTAL	6 016 000		4 500 000			

- **Cadre régional d'intervention**

- Commission Permanente régionale du 10 décembre 2004
- Commission permanente 07.07.28bis du 14 septembre 2007
- Article 5-2 du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

Programme : TIC DEVELOPPEMENT DES USAGES

Ce programme comprend plusieurs opérations :

1) Espaces publics numériques (CPER 2007-2013 VT)

Le bilan du projet mené durant le CPER 2000-2006, l'initialisation du Contrat de Projets 2007-2013, ainsi que la prise en compte des différents éléments statistiques, conduisent à mener une réflexion sur le futur dispositif des Espaces Publics Numériques en région Centre.

Cette réflexion pourrait conduire à étendre et densifier la couverture territoriale (aménagement numérique du territoire), dynamiser les structures existantes (annuaire, signalétique et label commun, rapprochement avec le dispositif national « netPublic », outils pédagogiques pour les animateurs), et permettre leur évolution par le renouvellement de leur parc matériel et logiciel.

Elle envisagera l'aide au financement de l'animation et l'amélioration de la qualification professionnelle des animateurs.

Elle recherchera la cohérence des politiques régionales en ce domaine, en lien avec le programme « libres savoirs » et avec la politique territoriale des contrats de pays.

Les crédits ouverts en investissement permettront de financer les équipements des derniers EPN créés dans le cadre du dispositif antérieur (contrat de Plan Etat-Région 2000-2006) et dans l'attente de la définition du nouveau dispositif.

Les crédits ouverts en fonctionnement permettront d'initier l'activité d'animation du nouveau dispositif.

2) Environnements numériques de travail

En 2006, une étude a été demandée au GIP RECIA par la région Centre afin d'évaluer la pertinence de ce choix logiciels libres dans le cadre du développement des ENT pour les lycées de la région Centre. Cette étude s'est achevée au cours du premier semestre 2007 avec un choix sans réserve sur le socle ESUP

Ce choix ESUP pour l'enseignement secondaire a été effectué par d'autres Régions et/ou Rectorat. Des contacts sont établis afin de constituer une communauté enseignement secondaire au niveau national afin notamment de répartir et mutualiser les travaux à effectuer.

Dans ce contexte, le GIP a pris en charge la réalisation d'un prototype pour la fin de l'année 2007 composée des éléments réutilisables de l'ENT enseignement supérieur et des développements réalisés dans d'autres régions (Aquitaine notamment).

Pour 2008, le projet de développement des ENT du secondaire est estimé à 4 M€ dont 2 M€ de charges de développement, d'intégration, de mise en exploitation et de maintenance et 2 M€ à répartir entre les collectivités nécessaires à la personnalisation graphique de l'ENT ainsi qu'à la réalisation de développements spécifiques demandés par les collectivités et les établissements. Des financements Etat, FEDER et FSE seront mobilisés pour ce projet.

Le GIP va prendre en charge les activités techniques mutualisables (développement, intégration, exploitation et maintenance) et la mise en œuvre d'une plateforme d'intégration et d'hébergement des sites expérimentaux. Les collectivités prendront en charge les travaux de personnalisation, les développements spécifiques hors du socle commun de fonctionnalités ainsi que l'hébergement en phase de généralisation.

Les travaux de spécifications fonctionnelles ont débuté en mars 2007 pour s'achever en octobre prochain. En fonction de l'avancement technique du projet, des expérimentations pourraient être mises en œuvre dès la rentrée 2008.

3) La Plate forme régionale mutualisée (CPER 2007-2013)

Le projet de plate-forme régionale de mutualisation concerne de nombreux secteurs de la politique régionale (éducation et formation, culture, patrimoine, audio-visuel, archives...).

Les études en cours concernent la plateforme géomatique régionale (fin de l'étude : juin 2008), l'opportunité de mutualiser au niveau régional l'hébergement des ENT (fin 2008), l'étude sur le développement de la télévision participative (fin 2007).

4) Expérimentations TIC (VT CPER 2007-2013)

Le volet territorial du Contrat de projet Etat-Région intègre la création d'un « fonds TIC », visant notamment à :

- Promouvoir des actions dirigées vers le grand public (usages à dominante médicale, sociale, culturelle...) ;
- Soutenir des expérimentations, portées par des structures diverses, et agissant dans des domaines variés au profit des territoires isolés ;
- développer l'appropriation des TIC par les collectivités et par les entreprises, notamment les TPE et les PME, en particulier à travers des actions de formation.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme/ autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008-7051	VT - Expérimentations TIC	500 000
2008-7050	VT - Espaces publics numériques	500 000
2008-7006	VT - Plate-forme régionale de mutualisée	250 000
2008-7005	VT - Environnements Numériques de Travail	500 000
TOTAL		1 750 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement	336 000		250 000			
Sous-total	336 000		250 000			
Fonctionnement	0					
AE			575 000			
Sous-total	0		575 000			
TOTAL	336 000		825 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits proposés pourront financer des participations et des aides à des acteurs dans les domaines définis par le volet territorial du Contrat de Projet.

- **Cadre régional d'intervention**

Article 5-2 du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

ENVIRONNEMENT

LES ORIENTATIONS

La Région Centre fait de la protection de l'environnement et du développement durable une de ses grandes priorités. Pour 2008, le budget total d'intervention (crédits de paiement en investissement et fonctionnement) dévolu à l'Environnement s'élève à **12.948.100 Euros, en progression de 7,1 %** par rapport à 2007.

- **En 2008, la Région Centre engage un avenir durable avec la réalisation de son Agenda 21**

L'année 2008 sera celle de l'élaboration de l'Agenda 21 régional et de sa mise en œuvre par l'ensemble des élus, les Directeurs et responsables de services et des agents, qu'ils soient personnels du Conseil régional ou des lycées.

- **En 2008, la Région Centre sera une Région énergétique**

Pour preuve de son engagement la Région Centre a déjà augmenté de 62%, entre 2005 et 2006, les crédits de l'Environnement consacrés à la mesure phare « **Faire de la région Centre un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique** ».

En 2008, ce budget **progresses à nouveau de 5,2 %** et s'établit à **3.748.500 Euros**.

De plus, le **budget consolidé** consacré à l'efficacité énergétique par l'ensemble des Directions de la Région s'élèvera à plus de **10,5 millions d'Euros, en progression d'environ 27,5 %** par rapport à 2007.

Grâce à **ISOLARIS'CENTRE**, prêt à taux zéro destiné aux particuliers pour les travaux d'isolation et les installations solaires thermiques, les habitants de la région pourront faire des économies d'énergie, réduire leur facture de chauffage et participer à la protection de l'environnement.

- **En 2008, la Région Centre fait de la qualité de l'eau une priorité**

Le budget 2008 consacré à la **gestion de l'eau** augmente de 54,6 % avec en point fort, le renforcement des actions de **préservation de la qualité de l'eau** (appels à projets en faveur des techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires) et des **économies d'eau** (appui à l'élaboration des SAGE).

- **La biodiversité : une richesse de la région Centre à faire partager**

La Région soutient les actions permettant de protéger, valoriser et connaître la richesse de son patrimoine naturel :

- o Renforcement du soutien aux 3 **parcs naturels régionaux** avec des actions spécifiques sur les paysages ;
- o Mise en œuvre de **l'Ecopôle** incluant **l'Observatoire du patrimoine naturel** ;
- o Soutien à l'action du **Conservatoire du Patrimoine Naturel** ;
- o Appui aux associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement (**Conventions vertes** et les **Maisons de Loire**).

- **La Loire : plus grand fleuve sauvage de France**

La Loire est un fleuve exceptionnel, nous avons su conserver à ce patrimoine toute sa beauté et son pouvoir d'attraction (tourisme, Loire à vélo, batellerie, etc.). Nous en sommes tous responsables.

Ainsi, les actions relatives à la **Loire** en 2008, visent à renforcer la **sécurité des populations et la lutte contre les crues et leur effets** (environ 2,5 millions d'Euros) mais également à la **restauration et à la mise en valeur du fleuve, de ses paysages, de ses hommes et de leurs savoirs** (environ 2,3 millions d'Euros).

Avec **4.757.700 €**, les Crédits de paiement consacrés à la Loire progressent de 25,5 % par rapport à 2007. Ils représentent 36,7% du budget global de l'Environnement.

En région Centre en préservant et valorisant l'environnement et en favorisant le développement durable, ayons du coeur pour l'avenir !

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **ENVIRONNEMENT**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 907	Fonctionnement 937
Autorisations de programme	9 666 000	
Autorisations d'engagement		1 170 000
Crédits de paiement dépenses	7 590 500	5 398 600
<i>Dont actions transversales (71)</i>	<i>2 048 800</i>	<i>1 250 000</i>
<i>Dont actions en matière des déchets (72)</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>
<i>Dont politique de l'air (73)</i>	<i>100 000</i>	<i>70 000</i>
<i>Dont politique de l'eau (74)</i>	<i>790 000</i>	<i>524 000</i>
<i>Dont politique de l'énergie (75)</i>	<i>2 808 600</i>	<i>940 000</i>
<i>Dont patrimoine naturel (76)</i>	<i>1 802 100</i>	<i>2 564 600</i>
<i>Dont autres actions (78)</i>		
Crédits de paiement recettes	0	0

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique				
Investissement	2 700 000		2 808 600	
Fonctionnement	863 000		940 000	
Sous-total	3 563 000		3 748 600	
Environnement				
Investissement	4 183 400		4 740 900	
Fonctionnement	4 343 600		4 458 600	
Sous-total	8 527 000		9 199 500	
TOTAL	12 090 000		12 948 100	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	2009	2010 et +
2008 7300	GP - ADEME (CPER 2007-2013) Energies renouvelables	1 375 000	481 250	412 500	481 250
2008 7301	GP - ADEME (CPER 2007-2013) Bâtiments durables	535 000	133 750	267 500	133 750
2008 7302	GP - ADEME (CPER 2007-2013) Emergence de la demande	275 000	137 500	137 500	
2008 7304	VT - ADEME (CPER 2007-2013) Maîtrise des Déplacements	141 000	24 000	47 000	70 000
2008 7307	VT - AGENCES EAU - CPER 2007-2013 - Appels à projets Economie d'eau	600 000		200 000	400 000
2008 7305	VT - ADEME (CPER 2007-2013)- Lig'Air	100 000	50 000	50 000	
2008.0677	Conventions vertes	70 000	35 000	35 000	
2008 1101	Réserves Naturelles Régionales	54 000	27 000	27 000	
2008 1102	Boischaut Sud	20 000	10 000	10 000	
2008 28010	CG 28- Centre d'hébergement et d'animation	260 000	52 000	78 000	130 000
2008 7901	CPIER - Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPIER 2007-2013)	450 000	187 000	150 000	113 000
2008 7902	CPIER - Batellerie de Loire (CPIER 2007-2013)	100 000	50 000	50 000	
2008 7903	Maisons de Loire (CPIER 2007-2013)	586 000	336 000	150 000	100 000
2008 7900	CPIER- Ouvrages domaniaux et sécurité civile – Programmation 2008 (CPIER 2007-2013)	5 100 000	510 000	1 275 000	3 315 000
AE 2008 7350	VT - (CPER 2007-2013) FRAC Agendas 21 locaux	1 170 000	65 000	160 000	945 000
TOTAL		10 836 000	2 098 500	3 049 500	5 688 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Programme : P.E.E. Usage en faveur de l'efficacité énergétique

- **Description**

Ce programme s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention "Pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique" pour lequel la stratégie a été présentée lors de la séance plénière des 20 et 21 octobre 2005.

Le CPER 2007-2013 comporte un Grand projet « Pôle d'Efficacité Energétique » dans lequel s'inscrivent trois thèmes de la convention ADEME-Région. Le premier volet de cette convention prévoit le développement des énergies renouvelables, par un soutien aux trois principaux potentiels régionaux :

↳ Bois-Energie

C'est l'action principale qui mobilise une part importante du budget prévu avec deux actions particulières : structuration de l'offre et aide à l'investissement (chaufferie bois) et aux études.

↳ Géothermie

La région Centre dispose d'un potentiel de développement des pompes à chaleur géothermales pour la production de chaleur mais également pour le rafraîchissement, comme le montre l'atlas géothermie (pour le potentiel sur nappes) réalisé en 2007. Les opérations de promotion de la filière feront l'objet d'un soutien : animation, soutien aux investissements.

↳ Solaire

Des opérations d'équipement seront soutenues en direction des collectivités, et des organismes publics et privés. Sont principalement concernés le solaire thermique et photovoltaïque.

Le second volet de la mesure phare "Pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique" a pour la plus grande maîtrise des consommations énergétiques. Il regroupe 4 thèmes de la convention de partenariat ADEME-Région 2007-2013 : le thème 1 « Emergence de la demande » et le thème 2 « bâtiments durables » de la convention « Grand Projet Pôle d'Efficacité énergétique » mais également le thème 4 « Animation locale, Espace Info Energie, Agences locales de l'énergie » et le thème 5 « Maîtrise des déplacements » inscrits dans le volet territorial du CPER 2007-2013.

↳ Audit et étude de faisabilité

Cette démarche a pour objectif de permettre aux gestionnaires et maîtres d'ouvrage d'identifier les gisements d'économie d'énergie sur leur patrimoine, mais également de disposer d'éléments d'aide à la décision pour la réalisation d'investissements en matière d'énergie renouvelable.

La réalisation d'un « audit énergies » préalable à tout investissement en matière d'énergies renouvelables est devenue un critère d'éco-condition en 2007 et en 2008 un niveau de performance énergétique du bâti sera exigé de manière à encourager les économies d'énergie avec des travaux d'isolation pour un meilleur dimensionnement des systèmes d'énergies renouvelables.

↳ Espaces Info-Energie

Chaque département dispose d'un Espace Info-Energie. Ce sont ainsi 13 conseillers (depuis le 1^{er} juin 2007) qui sont à la disposition des particuliers afin de leur apporter conseils et recommandations dans leur démarche de maîtrise des consommations. En 2008, les EIE disposeront d'un nouvel outil « l'EIE mobile » un véhicule aménagé avec des équipements de démonstration de manière à mieux toucher le milieu rural.

Deux agences locales de l'énergie (ALE) devraient se mettre en place, l'une dans le Cher et l'autre dans l'Indre-et-Loire.

De nouvelles actions visant à promouvoir la performance énergétique du bâti seront également proposées à travers les actions suivantes :

↳ Appel à projets « Efficacité Energétique dans les bâtiments »

Cet appel à projet comprend deux volets :

- les bâtiments à rénover : la cible prioritaire est le logement social.

L'appel à projet vise à doter la région Centre de « démonstrateurs », bâtiments dont le niveau de consommation énergétique au m² est fixé à un seuil de 80 kWh/m²/an alors que le parc à rénover se situe dans un niveau de consommation moyen de l'ordre de 300 kh/m²/an.

- les bâtiments neufs dont le niveau de consommation fixé est encore plus bas que pour les bâtiments à rénover (50 kh/m²/an) avec un taux d'utilisation d'énergies renouvelables imposé.

↳ Certification

De manière à encourager les maîtres d'ouvrage à exiger des niveaux de performance énergétique des bâtiments comme les labels « HPE » (Haute Performance Energétique) ou « THPE » (Très Haute Performance Energétique), la Région accompagnera les démarches de certification.

↳ Prêt à taux 0% « isolation »

Un nouvel outil financier à destination des particuliers sera disponible pour les travaux d'isolation (hors ouvrants) pour les constructions d'avant 1982, source d'importante économies d'énergies.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 7300	GP - ADEME (CPER 2007-2013) Energies renouvelables	1 790 000	1 375 000
2008 7301	GP - ADEME (CPER 2007-2013) Bâtiments durables	375 000	535 000
2008 7302	GP - ADEME (CPER 2007-2013) Emergence de la demande	285 000	275 000
2008 7304	VT - ADEME (CPER 2007-2013) Maîtrise des Déplacements		141 000
	TOTAL	2 450 000	2 326 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	2 700 000		2 808 600		2 455 750	
Autres crédits						
Sous-total	2 700 000		2 808 600		2 455 750	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	863 000		940 000			
Sous-total	863 000		940 000			
TOTAL	3 563 000		3 748 600		2 455 750	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'AP 2008 7300 permettra de financer les installations bois-énergie, solaires thermiques, photovoltaïques et pompes à chaleur géothermales.

Les AP 2008 7301 et 2008 7302 correspondent au financement des audits et études ainsi qu'aux projets de construction et rénovation retenus dans le cadre de l'appel à projet « Efficacité Energétique dans les bâtiments » qui devrait être proposé 2 fois en 2008, d'où l'ouverture d'un volume d'AP supérieur à celui de 2007.

Les crédits de paiement investissement mobilisés en 2008 à hauteur de 2 808 600 € correspondent :

- au solde de l'ancienne convention Ademe 2000-2006 (963 000 €)
- à des versements relatifs aux engagements 2007 et 2008 dans le cadre de la nouvelle convention 2007-2013 (1 821 500 €) dont l'EIE mobile.
- à des versements relatifs aux engagements 2008 relatifs aux projets favorisant la maîtrise des déplacements, en application du volet territorial du CPER et de la convention Région / ADEME.

En fonctionnement 200 000 € seront consacrés aux prêts à taux 0% à destination des particuliers pour le solaire thermique (chauffe-eau solaire individuel et système solaire combiné) 300 000 € seront consacrés au dispositif de prêt à taux 0% pour les travaux d'isolation menés par les particuliers et 30 000 € seront mobilisés pour mettre en place et poursuivre des actions d'animation concernant notamment la filière géothermie.

Par ailleurs, le soutien aux Espaces Info Energie sera poursuivi et complété par le soutien à la mise en place d'agences locales de l'énergie qui permettront de toucher d'autres publics que les particuliers (collectivités, ...)

Est également prévu la mise en place d'un observatoire régional de l'énergie qui aura une double mission :

- recensement, analyse et exploitation des données énergie de la région
- accompagnement de la politique régionale par un exercice de prospective

Les actions d'animation de réseau entamées en 2006 et 2007 seront poursuivies.

Enfin, l'accord-cadre pluriannuel 2007 / 2013 entre l'Etat, l'ADEME et le Conseil régional du Centre, en application du Volet territorial du CPER 2007 / 2013, prévoit notamment le soutien aux projets en faveur de la maîtrise des déplacements. 1 380 000 € sont fléchés sur cette thématique (830 000 € pour l'ADEME et 550 000 € pour la Région).

La part des transports dans les gaz à effet de serre étant en constante augmentation, ces crédits permettront d'accompagner des projets visant à inciter au changement de comportements, à soutenir des partenaires dans la mise en œuvre opérationnelle d'actions visant cet objectif, et à développer des solutions innovantes pour la Région.

Pour ce faire, il est proposé la création d'une AP d'un montant de 141 000 € pour les trois premières années de mise en œuvre de cet accord-cadre Région / ADEME. Il est envisagé un rythme d'engagement de 47 000 € / an, décaissé à hauteur de 50% l'année n et 50% l'année n+1. 24 000 € de crédits de paiement investissement sont ainsi fléchés sur cette opération au sein du budget 2008.

- **Cadre régional d'intervention**

Contrat de Projet Etat- Région 2007-2013, Grand Projet « Pôle d'Efficacité Energétique », DAP n° 07 01 01 en date du 22 février 2007.

Convention d'application du Grand Projet « Pôle d'Efficacité Energétique » du CPER 2007-2013, convention cadre 2007-2013 entre l'Etat, la Région et l'ADEME et convention annuelle 2007, CPR 07 06 74 en date du 13 juillet 2007.

Contrat de Projet Etat- Région 2007-2013, volet territorial, DAP n° 07 02 06 du 28 juin 2007.

**DOMAINE :
VALORISATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Programme :
Gestion de l'eau**

• **Description**

L'amélioration de la gestion et de la protection de la ressource en eau est un des objectifs prioritaires du projet régional.

Dans le cadre du CPER 2000-2006 la Région a initié la mise en place de contrats de bassin. Ainsi, les contrats de bassins du Beuvron et de la Cisse ont été signés.

Cette initiative va se poursuivre au sein du CPER 2007-2013 dans le cadre du volet territorial et de la convention entre la Région Centre et les Agences de l'eau dont les objectifs visent :

- à assurer la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides)
- à organiser une synergie entre la Région Centre et les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour développer, promouvoir et financer les opérations à mener pour atteindre ces objectifs,
- à favoriser l'émergence de démarches territoriales de type SAGE pour couvrir le territoire régional après 2013,
- à mettre en place des programmes pluriannuels opérationnels de travaux de restauration de la qualité des eaux sur les masses d'eaux qui sont les plus dégradées en région Centre
- à développer sur le territoire régional les programmes d'économie d'eau et d'utilisation des techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires,
- à développer les actions de sensibilisation et de communication autour des enjeux de la ressource en eau, de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et de la révision du SDAGE.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 7307	VT – AGENCES EAU - CPER 2007-2013 - Appels à projets Economie d'eau		600 000
	TOTAL		600 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	515 000		790 000		1 990 000	
Autres crédits						
Sous-total	515 000		790 000			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	335 000		524 000			
Sous-total	335 000		524 000			
TOTAL	850 000		1 314 000		1 990 000	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

En investissement sont prévus 790 000 € pour les opérations suivantes :

600 000 € au titre des contrats de bassin du Beuvron et de la Cisse sur la période 2007-2011. Dans ces contrats, l'engagement régional contractualisé est de 1 170 093 € pour le bassin du Beuvron et de 1 751 622 € pour le bassin de la Cisse. Une révision de cette programmation sera faite à l'occasion du bilan à mi-parcours fin 2008.

100 000 € en vue du paiement du solde des études de zonage engagées sur le précédent CPER.

Dans le volet Economie d'eau et développement de techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de la Convention avec les Agences de l'eau il est prévu d'ouvrir une AP de 600 000 € pour les 3 premières années en vue de financer notamment des projets d'économies d'eau (toitures végétalisées... et d'utilisation de techniques alternatives aux pesticides (désherbeurs thermiques...) dont les premiers versements interviendront en 2009.

90 000 € seront mobilisés pour compléter l'accompagnement des projets lauréats du 1^{er} appel à projets sur ces thématiques lancés en 2007.

En fonctionnement sont prévus 524 000 €, toujours dans le cadre contractuel du volet territorial du CPER 2007-2013 et de la Convention avec les Agences de l'eau, qui se déclinent de la manière suivante :

- Pour les contrats de bassin 2007-2011 du Beuvron et de la Cisse sont inscrits des crédits de fonctionnement d'un montant de 196 000 € pour le Beuvron et 78 000 € pour la Cisse. Il s'agit notamment du soutien de l'animation, de la communication et d'une équipe de techniciens de rivière.
- L'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se poursuit avec notamment le soutien de l'animation et aux études pour les SAGE Nappe de Beauce (41 000 €), Loir (25 000 €), Sauldre (25 000 €), ainsi que des opérations nouvelles notamment le soutien à des postes sur l'Huisne, Yèvre Auron, Loiret estimé à 59 000 €.
- Dans le cadre toujours de la Convention avec les Agences de l'eau - volet communication, une enveloppe de 100 000 € est prévue notamment pour l'organisation d'un « Forum Régional de l'Eau ».

• **Cadre régional d'intervention**

CPER 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007

Convention avec les agences de l'eau 2007-2013 adoptée par la CPR du 12 octobre 2007 (CPR n° 07.08.60).

Programme : Préservation de l'Environnement

• **Description**

Ce programme regroupe désormais les opérations s'intégrant dans le cadre de la Convention Région / ADEME 2007-2013 (Gestion des déchets, Lig'Air) ainsi que, dans le cadre du Fonds Espaces Naturels, l'opération Ecopôle, et dans le cadre du FRAC Territoire, l'opération Agendas 21 locaux : toutes inscrites dans le volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région.

Il comprend également le dispositif de soutien aux Conventions vertes.

Opération – Gestion des déchets

De nouvelles actions pourront être proposés en 2008 au regard des travaux qui seront conduits pour la révision du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux relevant de la compétence du Conseil régional dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013. Ce PREDD sera soumis à enquête publique en 2008.

Opération – Lig'Air

Ce thème recouvre le développement du réseau de surveillance de la qualité de l'air, LIG'AIR, avec une participation à l'équipement de ce réseau ainsi que le renforcement des moyens liés à l'information et à la sensibilisation du grand public, et notamment les jeunes.

Opération – Ecopôle

L'Ecopôle regroupera dans un même lieu cinq associations de niveau national (France Nature Environnement et Espaces Naturels de France) et régional (Nature Centre, Graine Centre, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre).

L'Ecopôle aura trois missions essentielles :

- la professionnalisation des salariés et bénévoles associatifs du territoire régional,
- le développement et diffusion d'outils pédagogiques,
- la mise en place d'un observatoire régional des milieux naturels.

Opération – Agendas 21 locaux

En 2006, la Région s'est lancée dans une démarche d'Agenda 21 Régional qui doit structurer le programme en matière de développement durable. En parallèle, la Région souhaite également inciter les collectivités locales à s'inscrire dans une démarche d'exemplarité à travers la mise en œuvre d'agendas 21 locaux.

Opération – Conventions vertes

Les conventions vertes permettent d'apporter un soutien à des associations présentant un intérêt régional ou départemental.

Elles visent à soutenir l'activité de ces associations, notamment l'emploi sur la base d'objectifs partagés s'inscrivant dans les priorités régionales à savoir :

- énergie,
- Loire et milieu aquatique,
- éducation à l'environnement et à l'éco citoyenneté,
- patrimoine naturel,
- développement durable,

et permettent de financer des études, des animations et des investissements matériels.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 7305	VT – ADEME (CPER 2007-2013)- Lig’Air	130 000	100 000
2008.0677	Conventions vertes	70 000	70 000
	TOTAL	200 000	170 000

- Les autorisations d’engagement

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 7350	VT – (CPER 2007-2013) FRAC Agendas 21 locaux		1 170 000
	TOTAL		1 170 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	305 000		176 800		240 000	
Autres crédits						
Sous-total	305 000				240 000	
Fonctionnement						
AE			65 000		365 000	
Autres crédits	1 040 000		760 000			
Sous-total	1 040 000		825 000			
TOTAL	1 345 000		1 001 800		605 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Opération – Gestion des déchets

En fonctionnement, 50 000 € sont inscrits afin de mener quelques études ainsi que l’enquête publique relative au Plan Régional d’Elimination des Déchets Dangereux.

Opération – Lig’Air

Une AP de 100 000 € est proposée pour la mise en place du programme 2008. Ce programme proposé par LIG’AIR au titre de l’année 2008 permettra de renouveler le matériel de mesures de la qualité de l’air. Les crédits de paiement (100 000 €) permettront d’honorer d’une part les engagements antérieurs (50 000 €) et d’accompagner le programme 2008 (50 000 €).

70 000 € en fonctionnement sont également proposés pour la poursuite des actions de communication (site internet, plaquettes, expositions, ...).

Opération – Ecopôle

Pour 2008, il vous est proposé d'inscrire 140 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du programme. A l'issue des opérations de préfiguration de l'Ecopôle réalisées en 2007, l'année 2008 permettra de poursuivre et de conforter ces actions. Pourront notamment être engagées des opérations relatives aux corridors écologiques (cartographie, ...), à la formation modulaire, à la mise en œuvre et au développement du site Internet de l'Observatoire.

Opération – Agendas 21 locaux

Pour faire suite au cadre d'intervention régional pour l'élaboration d'agendas 21 locaux adopté en CPR 07.06.79 du 13 juillet 2007, il vous est proposé d'ouvrir une Autorisation d'Engagements de 1,170 M€ avec un impact en CP de 65 000 € en 2008 pour accompagner les communes et communautés de communes dans la mise en place d'un agenda 21 sur leur territoire.

Cet accompagnement se décline en deux étapes :

- étape 1 : expertise préalable sous maîtrise d'ouvrage Région visant à aider les bénéficiaires dans la précision de leurs besoins en la matière et dans la définition de leurs modalités d'engagement dans cette démarche ;
- étape 2 : élaboration de l'agenda 21 par les communes et communautés de communes qui le souhaitent. Pour ce faire, chacune d'entre elles fera appel à un prestataire extérieur.

Opération – Conventions vertes

12 associations sont à ce jour concernées par ce dispositif d'accompagnement, à savoir : l'ADIAF, le CPIE Brenne, le CPIE « Touraine-Val de Loire », Eure-et-Loir Nature, la Fédération régionale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, le GRAINE Centre, Indre Nature, Loiret Nature Environnement, Nature Centre, Nature 18, la SEPANT et Sologne Nature Environnement.

Elles disposent toutes d'une convention cadre sur trois ans qui précise les grands principes du partenariat avec la Région. Chaque convention cadre est ensuite déclinée en conventions annuelles d'application qui permettent de préciser le programme et les engagements financiers de la Région.

Ces conventions cadres arrivant à échéance en cours d'année 2008. Un bilan du dispositif réalisé en début d'année 2008 permettra de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2009 un nouveau conventionnement répondant au mieux aux attentes des associations.

Les montants de crédits de paiement envisagés en 2008 permettent donc, en investissement, de solder les AP antérieures et de procéder au versement des premiers acomptes de l'AP 2008 créée à hauteur de 70 000 €. En fonctionnement, les crédits de paiement de 500 000 € envisagés visent à prolonger les conventions vertes existantes jusqu'à la fin de l'année 2008, dans l'attente du nouveau dispositif à compter du 1^{er} janvier 2009.

• **Cadre régional d'intervention**

Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007 – DAP n° 07.07.01

Convention d'Application du Volet territorial du CPER – DAP n° 07.02.05 du 28 juin 2007

Règlement d'application des Conventions vertes – CPR n° 05.05.36 du 27 mai 2005

Charte régionale de développement durable

Convention régionale pour l'éducation à l'environnement en région Centre du 29 mai 2006 entre l'Etat, l'Académie d'ORLEANS-TOURS, la DRAF, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ADEME.
Cadre d'intervention régional pour l'élaboration d'agendas 21 locaux adopté en CPR 07.06.79 du 13 juillet 2007

**Programme :
Patrimoine naturel**

- **Description**

La gestion des espaces naturels occupe une place de première importance au titre du budget de l'environnement.

La Région participe principalement au financement des trois Parcs Naturels Régionaux (PNR) présents en partie ou en totalité sur son territoire. Les "Contrats de Parcs", conventions cadre 2007-2010 ont été signées avec chaque Parc en 2007. Les engagements pris au titre de ces contrats seront poursuivis en 2008. L'adhésion à la Fédération Nationale des Parcs sera par ailleurs reconduite.

Dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et de son volet territorial, les opérations sur sites réalisées par le Conservatoire du Patrimoine Naturel en Région Centre seront accompagnées par la Région. Ces actions relèvent de la connaissance, de la gestion, de la protection et de la valorisation du réseau de sites structuré par le Conservatoire qui gère actuellement près de 2 100 hectares. Une convention cadre définissant les engagements réciproques a été adoptée entre l'Etat, la Région et le Conservatoire.

A l'issue de l'opération test menée sur le Boischaut Sud, l'opération pilote proposée et engagée par la Fédération de Pêche de l'Indre en 2007 sera poursuivie.

Par ailleurs le cadre d'intervention régional relatif à la mise en œuvre des réserves naturelles régionales ayant été adopté, la création des premières réserves sera engagée en 2008

A l'issue de la négociation avec le Département d'Eure-et-Loir, le projet de centre d'hébergement et d'animation de classe nature et patrimoine à Thiron-Gardais sera soutenu par la Région dans le cadre de la convention Région-Département 2007-2013.

Enfin, des outils de communication des politiques mises en œuvre seront réalisés : 6^{ème} édition du guide des animations nature et un guide sur les réserves naturelles régionales.

La Région a également créé une instance de démocratie participative en matière d'environnement : la Conférence Régionale de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD). Il s'agit d'une structure d'échanges entre acteurs de l'Environnement et élus régionaux dont la mission est de proposer des évolutions et participer à l'évaluation environnementale des politiques régionales. En 2007, elle a conduit à la demande de la Région, une réflexion sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 1101	Réserves Naturelles Régionales		54 000
2008 1102	Boischaut Sud		20 000
2008 28010	CG 28- Centre d'hébergement et d'animation		260 000
	TOTAL		334 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	930 000		481 900		890 436	
Autres crédits						
Sous-total	930 000		481 900			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 611 800		1 644 100			
Sous-total	1 611 800		1 644 100			
TOTAL	2 541 800		2 126 000		890 436	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les AP proposées permettront d'accompagner :

- des opérations d'investissements liées à des aménagements conduits sur le secteur du Boischaut Sud par la Fédération de Pêche de l'Indre (20 000 €).
- la réalisation d'études préalables à la définition des plans de gestion de nouvelles Réserves Naturelles Régionales (RNR) :
- le centre d'hébergement et d'animation de classes nature et patrimoine à Thiron-Gardais au titre de la convention Région-Département avec l'Eure-et-Loir 2007-2013 (260 000 €).

Opération « Conservatoire du Patrimoine naturel ».

Les crédits de paiement inscrits permettront de financer les opérations de gestion et de valorisation de sites conduites par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre au titre du volet territorial du CPER 2007-2013 (200 200 € dont 93 100 € en fonctionnement et 107 100 € en investissement).

Opération « Contrats de Parcs ».

Concernant les Parc Naturels Régionaux, en 2008, le soutien aux programmes des PNR sera poursuivi (255 780 € en investissement et 316 990 € en fonctionnement) au titre du CPER 2007-2013 (volet territorial). Par ailleurs les dotations de fonctionnement des 3 Parcs représenteront un montant total de 1 032 000 € (PNR Brenne : 462 000 €, PNR Loire-Anjou-Touraine : 322 000 € et PNR Perche : 248 000 €).

Opération « Révision de la Charte du PNR Brenne ».

Le Parc Naturel Régional de la Brenne a engagé depuis 2007 un important travail de révision de sa Charte. Il est prévu 60 000 € de crédits de paiement fonctionnement pour l'accompagner dans cette opération.

Opération « Autres actions ».

Pour la 3^{ème} année, la Région Centre envisage d'adhérer à la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (16 000 €).

Par ailleurs, la Région publiera cette année la 6^{ème} édition du guide des animations nature (50 000 €) consultable en ligne sur le site Internet régional, et faisant également l'objet d'une édition « papier ».

Dans le cadre des travaux de la CREDD, la Région proposera notamment la rédaction d'un premier rapport concernant la stratégie régionale en matière d'eau et de biodiversité. Des crédits (16 000 €) seront également réservés pour la mobilisation d'experts dans ces deux domaines d'intervention.

Opération « Centre d'hébergement et d'animation ».

Dans le cadre des contractualisations, la Région a signé en 2007 une convention avec le Département d'Eure-et-Loir au titre de laquelle est prévu le financement du centre d'hébergement et d'animation de classes nature et patrimoine à Thiron-Gardais. Un 1^{er} versement de 52 000 € est prévu en 2008.

Opération Réserves Naturelles Régionales.

S'agissant la politique des Réserves Naturelles Régionales, il est envisagé d'élaborer deux plans de gestions et de réaliser trois diagnostics écologiques et socio-économiques (étape préalable à la mise en œuvre de la procédure de classement). A ce titre il vous est proposé d'inscrire 27 000 € de crédits de paiement d'investissement pour honorer une partie de ces engagements. Par ailleurs, il est prévu l'édition d'un guide spécifique sur les Réserves Naturelles Régionales est prévue à hauteur de 15 000 € en fonctionnement.

Dans le cadre de cette opération également, les travaux « pilotes » conduits par la Fédération de Pêche de l'Indre seront accompagnés par la Région à hauteur de 25 000 € (dont 15 000 € en fonctionnement et 10 000 € en Investissement). Il s'agit de conduire des opérations de restauration des milieux aquatiques sur quelques bassins versants prioritaires : aménagement de frayères à truites, abris piscicoles, passes à poissons, abreuvoirs...

Enfin, la seconde année du contrat nature avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) doit être engagée. A ce titre, la Région contribue aux travaux d'inventaire de la flore régionale (30 000 € en fonctionnement).

30 000 € de crédits de paiement sont également sollicités en investissement pour honorer les engagements antérieurs pris sur cette opération.

- **Cadre régional d'intervention**

Contrats de Parcs – CPR en date du 12 octobre 2007

Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007

Convention Région-Département Eure-et-Loir adoptée en session du 28 juin 2007

Convention cadre Etat-Région-Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre adoptée en CPR du 12 octobre 2007

Cadre régional d'intervention Réserves Naturelles Régionales adopté en CPR du 16 mars 2007

**Programme :
Plan Loire Grandeur Nature**

• **Description**

La Loire abrite un important patrimoine naturel, culturel et paysager reconnu aux plans national et européen et ayant justifié l'inscription d'une partie de la Loire moyenne au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Dans le cadre du Contrat de Projets Interrégional Etat Région Loire 2007-2013 (Plan Loire III), la contribution de la Région Centre s'élève à 39 000 000 € avec la répartition suivante par grand projet prioritaire :

- « Prévention des inondations » 6 000 000 €,
- « Ouvrages domaniaux et sécurité » 11 000 000 €,
- « Eau, espaces, espèces » 7 000 000 €,
- « Valorisation du patrimoine et développement durable » 14 000 000 €,
- « Recherche » 1 000 000 €.

S'agissant de la prévention des inondations, la Région poursuit quatre objectifs opérationnels qui correspondent à ceux qui ont été définis dans le cadre de la stratégie globale de réduction du risque d'inondation en Loire moyenne, à savoir :

- restaurer la culture du risque,
- prévoir le risque,
- prévenir le risque,
- se protéger contre le risque.

Par ailleurs, dans le cadre du CPIER 2007-2013, 3,5 M€ de crédits « Région » sont notamment prévus pour le Grand Projet « Eau, espaces, espèces » pour financer notamment les opérations relevant au préalable du programme Loire Nature II. A ce titre, les actions du Conservatoire du Patrimoine naturel de la région Centre seront poursuivies.

L'article 5 du CPIER prévoit également le financement de la batellerie de Loire et des opérations relatives aux Maisons de Loire avec une participation de la Région à hauteur de 3 M€.

Ce programme comprend également les opérations issues du contrat "Patrimoine Loire" signé avec TOUR(s) Plus en 2003.

Enfin, la Région a installé en 2002, en partenariat avec la Région Pays de la Loire, une "Mission Loire Patrimoine Mondial" à travers la création d'un Syndicat Mixte Interrégional. Cette mission joue un rôle fédérateur des acteurs de la Loire dans ce domaine. Elle a pour objectifs d'assister les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de leurs projets en qualité d'expert, de développer des actions de formation, d'information et d'assurer la gestion du label "Loire-Patrimoine Mondial".

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 7901	CPIER - Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPIER 2007-2013)		450 000
2008 7902	CPIER - Batellerie de Loire (CPIER 2007-2013)		100 000
2008 7903	Maisons de Loire (CPIER 2007-2013)		586 000
2008 7900	CPIER- Ouvrages domaniaux et sécurité civile – Programmation 2008 (CPIER 2007-2013)		5 100 000
	TOTAL		6 236 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	2 433 400		3 292 200		5 219 000	
Autres crédits						
Sous-total	2 433 400		3 292 200		5 219 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 356 800		1 465 500			
Sous-total	1 356 800		1 465 500			
TOTAL	3 790 200		4 757 700		5 219 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Opération « Sécurité des Populations » et « Restauration et Mise en valeur de la Loire » et « CPNRC »

La programmation du lit et de levées de la Loire (Plans Loire précédents) nécessite 2 209 200 € en 2008 dont 1 462 000 € pour le Plan Loire II et 635 200 € pour des actions de restauration et de mise en valeur de la Loire au titre du CPER précédent dont le contrat "Patrimoine Loire" avec Tours Plus et l'opération du Vieux et Petit Cher et les actions précédemment portées par le Conservatoire du Patrimoine (112 000 €).

Opération « Ouvrages domaniaux et sécurité civile ».

Dans le cadre du nouveau CPIER 2007-2013 (Plan Loire III), est prévue la création d'une AP de 5 100 000 € au titre des ouvrages domaniaux et sécurité civile pour la programmation 2007 et 2008 avec un décaissement à compter de 2008 jusqu'en 2012 (10 %, 25 %, 25 %, 25 %, 15 %) soit 510 000 € pour l'année 2008.

Opération « Prévention des inondations » - CPIER 2007 / 2013.

110 000 € en fonctionnement ont été réservés notamment pour les opérations suivantes : Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) pour 50 000 €, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Plan Communal de Sauvegarde (PCS), études de Prévision, Prévention, Protection (étude 3 P) pour 60 000 €.

Opération « Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre ».

Dans le cadre du nouveau CPIER 2007/2013, il est prévu la création d'une AP de 450 000 € permettant de soutenir les premières années du programme d'investissement mené par le Conservatoire du Patrimoine Naturel. Cette AP nécessite l'inscription de 187 000 € de crédits de paiement en 2008. Par ailleurs, l'accompagnement en fonctionnement du Conservatoire nécessite également l'inscription complémentaire de 94 500 € de crédits de paiement.

Opération « Batellerie de Loire ».

Dans le cadre du nouveau CPIER 2007-2013, il est également prévu la création d'une AP de 100 000 € permettant de soutenir des projets d'investissement en faveur de la batellerie de Loire, suite au règlement d'intervention approuvé en 2007. 50 000 € de crédits de paiements, liés à cette AP, sont prévus en 2008.

Opération « Maison de Loire » CPIER 2007/2013.

Il est également prévu la création d'une AP de 586 000 € permettant de soutenir les projets d'investissement liés aux aménagements des Maisons de Loire. Sont notamment concernés l'élaboration des programmes d'aménagement des maisons de Loire de Jargeau et Belleville-sur-Loire et les travaux concernant la maison de Loire de Montlouis-sur-Loire pour un montant total de crédits de paiement en 2008 de 336 000 €. Enfin, 196 000 € de crédits de paiement en fonctionnement sont envisagés afin de soutenir les programmes (fonctionnement et mise en réseau) de ces Maisons de Loire.

Opération « EP Loire ».

En fonctionnement sont prévus 435 000 €. En effet, pour l'EP Loire le budget est reconduit en distinguant le fonctionnement administratif et les ouvrages (240 000 €) et la mise en œuvre du Plan Loire (195 000 €).

Opération « Mission Loire »

630 000 € sont mobilisés en 2008 pour le fonctionnement et le programme de communication de la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial.

• **Cadre régional d'intervention**

CPIER 2007-2013 (Plan Loire III) adopté en session du 22 février 2007

Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 : article 31 du 13 octobre 2000

Cadre d'intervention régional pour promouvoir la construction et la rénovation des bateaux traditionnels de Loire adopté en CPR du 14 septembre 2007

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES ORIENTATIONS

- **Agir pour l'avenir de la planète, offrir des transports publics efficaces**

Le budget 2008 traduit la mise en œuvre des engagements pris pour poursuivre et amplifier l'action de la Région en faveur du transport ferroviaire et de l'intermodalité afin de mieux répondre aux besoins de déplacement de nos concitoyens et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

Avec la **nouvelle convention TER Centre** signée en mars 2007, pour 7 ans, l'un des objectifs prioritaires pour la Région est l'amélioration sensible de la qualité du service public de transport régional.

L'action pour accroître l'efficacité et l'attractivité du TER Centre va se poursuivre et se renforcer en 2008 :

- Création de la desserte périurbaine entre Tours et Bléré-La Croix en Touraine dès septembre et adaptation des horaires sur la relation Tours-Vierzon-Bourges-Nevers
 - Amélioration des conditions de stationnement dans 7 gares TER
 - Mise en accessibilité des quais dans les gares TER
 - Conventions Région/Départements, notamment celles avec le Cher et l'Indre et Loire, qui permettent le développement de l'intermodalité et du rabattement,
 - Déploiement de la billettique sur le territoire régional,
 - Système d'information Infoter sur les lignes routières étendu,
 - Mise en œuvre d'une centrale de mobilité pour accroître l'information des voyageurs, élément essentiel d'un service de qualité.
- .
- Des travaux et des études pour un réseau ferroviaire plus performant et pour le développement du TER Centre dans le cadre du CPER 2007-2013

. **Grand projet Tours-Saincaize : l'électrification Tours-vierzon sera achevée au cours du premier semestre 2008.** Le tronçon Bourges-Saincaize dont les études de projet sont en cours, sera réalisé avec le concours des fonds européens (FEDER). De son côté la Région Bourgogne s'engage pour des études de faisabilité pour l'électrification et la modernisation du tronçon Nevers-Chagny.

. **Dessertes périurbaines:** après la mise en service de Tours-Bléré en septembre 2008, **le développement des dessertes périurbaines va se poursuivre**, sur Tours-Chinon avec le début des travaux de modernisation en 2010, sur Tours-Cormery et Tours-Château Renault avec la réalisation d'études en 2008, sur Orléans-Châteauneuf sur Loire pour la réouverture au trafic voyageurs avec le démarrage d'études d'avant projet en 2008.

. **Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle :** pour le tronçon Châteaudun-La Membrolle les études débuteront en 2008. La régénération du tronçon Châteaudun-Dourdan, qui sera financé par Réseau Ferré de France, commencera en 2009.

. **Réouverture au trafic voyageurs de Chartres-Orléans :** la totalité des études seront achevées en 2009 et la Région souhaite que la réalisation du tronçon Chartres-Voves débute dans la foulée.

- La poursuite des engagements pris avec l'Etat et les Départements pour la réalisation des programmes routiers.

La Région n'a pas de compétence dans le domaine routier. Les dépenses inscrites pour 2008 sont destinées au financement des opérations contractualisées pour la période 2000-2006 dans le cadre du contrat de plan Etat/Région et des conventions Région/Départements.

Le budget 2008 des transports et déplacements, confirme l'ambition de moderniser les infrastructures régionales, de développer le TER pour soutenir l'activité économique et l'emploi, pour favoriser le droit au transport pour tous et répondre aux attentes des habitants de la Région Centre.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 908	Fonctionnement 938
Autorisations de programme	22 590 000	
Autorisations d'engagement		2 550 000
Crédits de paiement dépenses	49 924 500	115 681 300
<i>dont transport ferroviaire régional de voyageurs (811)</i>	<i>1 453 000</i>	<i>114 626 300</i>
<i>dont gares et autres infrastructures ferroviaires (812)</i>	<i>17 750 200</i>	<i>1 055 000</i>
<i>dont routes nationales (821)</i>	<i>8 480 000</i>	
<i>dont conventions Région/Départements : voirie (823)</i>	<i>22 241 300</i>	
Crédits de paiement recettes	1 273 000	69 000
<i>dont voirie nationale (821)</i>	<i>1 273 000</i>	
<i>dont transport ferroviaire régional de voyageurs (811)</i>		<i>69 000</i>

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Infrastructures routières				
Investissement	30 189 400	2 773 000	30 721 300	1 273 000
Fonctionnement				
Sous-total	30 189 400	2 773 000	30 721 300	1 273 000
Infrastructures ferroviaires				
Investissement	32 198 500		17 750 200	
Fonctionnement			1 055 000	
Sous-total	32 198 500		18 805 200	
Gestion des transports régionaux de voyageurs				
Investissement	20 000		1 453 000	
Fonctionnement	111 576 000	60 000	114 626 300	69 000
Sous-total	111 596 000	60 000	116 079 300	69 000
TOTAL	173 983 900	2 833 000	165 605 800	1 342 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 1090	Modernisation de la ligne Le Blanc-Argent	4 150 000	1 060 000	1 090 000	2 000 000
2008 7405	Acquisitions foncières (CPER 2007-2013)	40 000	40 000		
2008 1087	Suppression du passage à niveau de Neuillé Pont Pierre	900 000		520 000	380 000
2008 7401	GP- Modernisation de la voie Dourdan-la Membrolle (CPER 2007-2013)	1 600 000	880 000	720 000	
2008 7402	GP- Commande centralisée Tours-Chinon (CPER 2007-2013)	12 000 000	2 800 000	2 900 000	6 300 000
2008 7403	GP- Etudes périurbaines (CPER 2007-2013)	1 120 000	20 000	300 000	800 000
2008 1093	Aménagement des quais et des gares	1 500 000		500 000	1 000 000
2008 1092	Gare de Tours (Abris vélos)	30 000	20 000	10 000	

• GESTION DES TRANSPORTS REGIONAUX DE VOYAGEURS

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 18010	CG 18 (2007-2013) : participation au service de rabattement	700 000	100 000	100 000	500 000
2008 18011	CG 18 (2007-2013) : renforcement du service Argent sur Sauldre-Bourges et création d'une liaison Vierzon-Aubigny sur Nere	1 400 000	200 000	200 000	1 000 000
2008 37007	CG 37 (2007-2013) : renforcement des services Fil Vert sur les gares TER	450 000	75 000	75 000	300 000

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008 1094	Billettique investissement	1 000 000	431 000	351 500	213 500
2008 37010	CG 37 (2007-2013) : mise en place valideurs billettique, poteaux d'arrêt, d'abris bus	150 000	75 000	75 000	
2008 1095	Information des voyageurs Info TER	100 000	100 000		

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Programme : Routes nationales (CPER 2000-2006)

- **Description**

Au titre du volet routier du CPER 2000 – 2006 (article 21), la Région participe au financement d'études préalables et d'opérations d'aménagement sur les routes du réseau national, destinées à :

- améliorer les grandes liaisons pour leur permettre de supporter un trafic de transit important et d'assumer leur rôle d'échange avec le reste du territoire national,
- renforcer les relations à l'intérieur de la Région et avec les Régions voisines,
- améliorer l'accès aux agglomérations,
- rendre la route plus sûre.

Par ailleurs, au titre du volet interrégional du Contrat de plan 2000–2006 (article 22), la Région cofinance, des opérations d'aménagement et des études sur les RN 12 et RN 154.

Enfin, la Région participe au financement d'opérations issues du Plan Régional d'Aménagement de Sécurité 2000-2006 (PRAS) et individualisées au volet routier ou d'opérations financées par l'Etat au titre du programme général, destinées à améliorer la sécurité sur certaines routes nationales.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	9 600 000	2 773 000	5 680 000	1 273 000	12 610 000	2 546 000
Autres crédits						
Sous-total	9 600 000	2 773 000	5 680 000	1 273 000	12 610 000	2 546 000
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	9 600 000	2 773 000	5 680 000	1 273 000	12 610 000	2 546 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Le montant sollicité de 5,680 M€ à verser à l'Etat correspond au financement des opérations sur routes nationales. Ce montant a été calculé à partir de l'échéancier de versement quadriennal des fonds de concours à l'Etat (10 % - 40 % - 40 % - 10 %) et intègre l'impact des programmations 2006 et 2007. L'impact de la programmation 2008, qui n'est pas connue à ce jour, n'a en revanche pas été pris en compte.

Au titre de l'article 21 du CPER, seront notamment financés en 2008 :

- l'achèvement de la déviation de la RN 10 à Lisle et Pezou (Loir-et-Cher),
- la poursuite de l'aménagement de la RN 154 entre Chartres et Orléans – déviation d'Ymonville (Eure-et-Loir),
- l'aménagement du créneau de Neuvy-Pailloux sur le RN 151 (Indre),
- la poursuite des études des déviations de Saint-Germain-du-Puy et Saint-Florent-sur-Cher (Cher),

Dans le cadre du programme interrégional d'aménagement (article 22), l'Etat poursuit :

- d'une part les études concernant le contournement Est de Dreux et l'aménagement de la RN 12 dans sa traversée de Dreux,
- d'autre part l'aménagement de sécurité de la RN 12 entre Houdan et Dreux.

Le montant inscrit en recettes correspond à la quatrième échéance de remboursement de l'avance consentie à COFIROUTE pour la réalisation de la section Vierzon – Bourges de l'autoroute A 71.

- **Cadre régional d'intervention**

- Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 signé le 11 février 2000,
- Avenant n° 4 signé le 13 janvier 2004 : article 21,
- Conventions Etat – Région – Départements d'ajustement du volet routier du CPER 2000 – 2006,

**Programme : Conventions Régions
Départements : voirie**

- **Description**

Il s'agit des subventions à verser aux Départements, au titre des conventions Régions – Départements 2000-2006 ou de conventions particulières, pour la réalisation d'études et d'opérations d'aménagement sur :

- les routes départementales inscrites comme routes d'intérêt régional au Projet régional,
- certains axes considérés comme prioritaires par les Départements,
- les contournements d'agglomérations.

Par ailleurs, certaines routes nationales ayant été transférées aux Départements au 1^{er} janvier 2006 ou au 1^{er} janvier 2007, une partie des sommes inscrites sera versée aux Départements, désormais maîtres d'ouvrage d'études, d'opérations d'aménagement et d'opérations de sécurité figurant au volet routier du CPER 2000 – 2006 et non achevées au moment du transfert.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	20 589 400		25 041 300		35 969 662	
Autres crédits						
Sous-total	20 589 400		25 041 300		35 969 662	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	20 589 400		25 041 300		35 969 662	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits de paiement sollicités correspondent aux échéances 2008 à mandater aux Départements, au titre :

- des échéanciers de versement arrêtés dans les avenants conclus en 2005 concernant les montants restant dus par la Région aux Départements au titre des opérations figurant aux volets routiers des conventions 2000 – 2006, pour un montant total de 15,241 M€ dont 0,244 M€ qui permettront en outre d'honorer l'engagement pris par la Région dans le cadre de la convention Région - Département 2000 – 2006 pour l'aménagement de l'aérodrome de St-Denis-de-l'Hôtel.
- de la convention particulière concernant la section Nord-Ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle dit Choissille, pour un montant de 7 M€,

Il est par ailleurs prévu de verser 2,8 M€ aux Départements pour le financement des opérations sur routes nationales transférées inscrites au CPER 2000 – 2006 et dont ils ont désormais la maîtrise d'ouvrage.

En effet, conformément à l'article 24 de la loi du 13 août 2004, la Région reste engagée financièrement vis-à-vis des Départements jusqu'à l'achèvement des opérations inscrites, dans la limite de l'enveloppe financière globale qu'elle apporte au volet routier du CPER.

Seront financés notamment en 2008 :

- la déviation de la RN 151 à Ingrandes dans l'Indre,
- le pont des Relais et le carrefour RN 154 à Artenay sur la RN 20 dans le Loiret,
- l'achèvement de carrefour de Verdun sur la RN 152 dans le Loir-et-Cher,
- l'aménagement de la RN 76 dans le Cher,
- l'aménagement de la RN 23 en Eure-et-Loir.

- **Cadre régional d'intervention**

- Volets routiers des conventions Région – Départements 2000–2006 et leurs avenants validés par l'Assemblée régionale les 18 et 19 décembre 2003 et en CPR du 19 novembre 2004 et du 8 juillet, 18 novembre et 9 décembre 2005.

- Aéroport de Saint-Denis-de-l'Hôtel : convention Région – Département du Loiret 2000 – 2006 – Article VII.
- Section Nord-Ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle, dit boulevard de la Choisille : convention tripartite Région - Département d'Indre-et-Loire - communauté d'agglomération TOUR(s) Plus, validée par la CPR du 14 novembre 2003 et signée le 20 février 2004,
- Conventions Etat – Région – Départements d'ajustement du volet routier du CPER 2000 – 2006,
- Conventions financières Région/Départements relatives aux modalités de versement des montants restant dus par la Région aux Départements au titre des routes nationales transférées.

Programme : Etudes et aménagements des infrastructures ferroviaires

• **Description**

Il s'agit notamment des études et des travaux d'amélioration des infrastructures ferroviaires de la ligne Salbris – Luçay le Mâle, ainsi que les études de commandes centralisées de Chartres – Courtalain et de Tours – Cormery financées dans le cadre du CPER 2000 – 2006.

Dans le cadre du Contrat de projet 2007-2013, figurent plusieurs opérations exprimant une forte volonté de développer les dessertes périurbaines, autour des étoiles de Tours et d'Orléans, afin de faciliter le transfert modal de la route vers le ferroviaire. Ainsi, les études et travaux de commandes centralisées permettront une augmentation sensible du débit des lignes à voie unique autorisant alors une hausse du volume de circulations rendant l'offre ferroviaire plus attractive.

Enfin, une opération de suppression de passage à niveau pour sécurisation est envisagée pour les traversées routières sur la section TOURS – LE MANS à NEUILLE PONT PIERRE.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 1090	Modernisation de la ligne Le Blanc-Argent (Section Gièvres Valençay)		4 150 000
2008 1087	Suppression de passages à niveau	900 000	900 000
2008 7401	GP- Modernisation de la voie chateaudun-la Membrolle : étude AVP Article 7.1 CPER 2007-2013		1 600 000
2008 7402	GP- Commande centralisée Tours-Chinon Article 7.5 CPER 2007-2013		12 000 000
2008 7403	GP- Etudes périurbaines Article 7.6 CPER 2007-2013		1 120 000
	TOTAL		19 770 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	786 700		5 013 300		9 660 000	
Autres crédits						
Sous-total	786 700		5 013 300		9 660 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	786 700		5 013 300		9 660 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

CPER 2000-2006

Les crédits de paiement sollicités correspondent aux échéances 2008 à mandater au titre des études préliminaires de la commande centralisée de Tours – Cormery et des études avant-projet de la commande centralisée de la ligne Chartres – Courtalain ayant pour but de développer des dessertes de type périurbaine.

CONTRAT DE PROJET 2007-2013

- Modernisation de la ligne Dourdan-la Membrolle

2008 sera consacrée au lancement d'études relatives à la section Chateaudun-La Membrolle. En effet, cette modernisation vise à augmenter la vitesse de la ligne au sud de Chateaudun afin d'améliorer les temps de parcours. Une création d'AP de 1,6 M€ est donc prévue en 2008 pour la réalisation de ces études (études préliminaires et études d'avant projet) avec un impact de 0,880 M€ en crédits de paiement investissement.

- Commande centralisée Tours-Chinon

Les études « Projet » de la commande centralisée Tours - Chinon s'achevant fin 2007, la phase de réalisation débutera en 2008. A ce titre, une création d'AP de 12 M€ est prévue en 2008 avec un premier mandatement de 2,8 M€ la même année.

- Etudes périurbaines

Il est demandé la création d'une AP de 1,120 M€ pour lancer :

- *les études AVP de la commande centralisée Tours - Cormery, à l'issue de la phase 2 des études préliminaires actuellement en cours ;*

- *l'étude de faisabilité de mise en place d'un block manuel de voie unique (BMVU) sur le tronçon Tours - Château-Renault. Ce type de signalisation vise à augmenter le débit actuel de la ligne permettant des créations de desserte sans avoir recours à l'installation d'une commande centralisée ;*

- *les études préliminaires relatives à la réouverture au service voyageur de la ligne Orléans -Châteauneuf. En effet, le développement important de l'urbanisation du secteur Est de l'agglomération Orléanaise génère quotidiennement une saturation des axes routiers qui pourraient être délestés par une desserte ferroviaire.*

Pour l'ensemble de ces opérations, il est inscrit 20 000 € de crédits de paiement en investissement.

AUTRES OPERATIONS

Par ailleurs, il vous est proposé de créer une AP de 4,150 M€ concernant le financement de la modernisation de la ligne du blanc – Argent. Cette convention, qui sera signée en 2008, concerne le remplacement de rails anciens sur 22 km de voie entre Salbris et Romorantin sur les zones non traitées mais surtout la partie plus vétuste entre Romorantin et Valençay. Ces opérations visent à pérenniser l'infrastructure, à améliorer le confort des voyageurs et à réduire les coûts de maintenance. Un premier versement aura lieu en 2008 à hauteur de 1,060 M€.

Enfin, suite au retard pris sur les études préalables pour lesquelles l'Etat avait émis des réserves, les travaux de suppression du PN 199 de Neuillé-Pont-Pierre devraient démarrer en 2008. Aucun engagement n'ayant été activé en 2007, il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP en 2008 de 900 000 € dont le versement débutera en 2009.

- **Cadre régional d'intervention**

Convention particulière Région / RFF

CPER 2000 - 2006 conclu le 11/02/2000 et avenant n°4 du 13/01/2004

CPER 2007 - 2013 adopté le 22 février 2007.

Programme : Grand projet TOURS SAINCAIZE

- **Description**

Il s'agit du projet de modernisation de la ligne ferroviaire TOURS - SAINCAIZE, comprenant l'aménagement de la section SAINT-PIERRE DES CORPS - VIERZON et les études de projet de la section BOURGES - SAINCAIZE.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 7405	Acquisitions foncières Article 8.1 CPER 2007-2013		40 000
	TOTAL		40 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	26 213 000		8 726 400			
Autres crédits						
Sous-total	26 213 000		8 726 400			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	26 213 000		8 726 400			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Dans le cadre du CPER 2000-2006, les mandatements 2008 (8,686 M€) correspondent aux échéanciers des conventions relatives aux travaux d'électrification du tronçon Tours – Vierzon, à la création du terminus technique de Bléré et aux études «projet» de l'électrification de la ligne Bourges – Saincaize.

Au titre du contrat de Projet 2007 – 2013, il a été inscrit une enveloppe de 40,9 M€ pour la Région Centre pour l'électrification du tronçon Bourges - Saincaize. Dans ce cadre, pour 2008, il vous est proposé d'ouvrir une AP de 40 000 € afin de réaliser l'avance financière nécessaire aux acquisitions foncières pour l'implantation des postes de transformation et de raccordement au réseau RTE. Un mandatement du même montant est prévu sur 2008. Cette avance sera prise en compte dans la répartition du financement de la phase « réalisation » de l'opération.

- **Cadre régional d'intervention**

CPER 2000 - 2006 conclu le 11/02/2000 et avenant n°4 du 13/01/2004
CPER 2007 – 2013 adopté le 22 février 2007.

Programme : Liaison CHARTRES - ORLEANS

- **Description**

Il s'agit du projet d'études et de modernisation de la voie ferrée CHARTRES-ORLEANS en vue de sa réouverture au trafic voyageurs en deux phases (Chartres-VOVES puis VOVES-ORLEANS).

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	2 007 000		1 348 000		874 000	
Autres crédits						
Sous-total	2 007 000		1 348 000		874 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	2 007 000		1 348 000		874 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits de paiement demandés pour 2008 sont conformes à l'échéancier initial de la convention relative aux études « projet » de cette opération. Ces études se termineront en 2009, s'ensuivra alors la phase de réalisation du premier tronçon de Chartres à Voves inscrite au contrat de projets 2007 – 2013.

- **Cadre régional d'intervention**

CPER du 11/02/2000 et avenant n°4 du 13/01/2004

Programme : LGV-POLT

- **Description**

Il s'agit du financement de l'amélioration de la liaison PARIS, ORLEANS, LIMOGES et TOULOUSE dite POLT. Le projet vise à accélérer les liaisons vers LIMOGES et TOULOUSE et à connecter l'axe à l'aéroport international de ROISSY par l'utilisation de la ligne à grande vitesse de contournement de l'Ile de France.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	675 000					
Autres crédits						
Sous-total	675 000					
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits			1 055 000		2 110 000	
Sous-total			1 055 000			
TOTAL	675 000		1 055 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Soucieux d'un désenclavement de leurs territoires, les Présidents des Régions Centre et Limousin ont décidé la mise en service d'un TGV, à titre expérimental, qui permettra de relier Brive, Limoges, Châteauroux, Vierzon et Orléans aux aéroports parisiens et Lille. Cofinancé par la SNCF, la participation des Régions durant les 3 années d'expérimentation est évaluée à 2 110 000 M€ TTC par an financés à 50% par les Régions Limousin et Centre (soit 1 055 000 € TTC chacune). La mise en service de cet aller-retour quotidien sera opérationnelle au service annuel 2008. A ce titre, il vous est demandé l'inscription de 1 055 000 € en crédit de paiement fonctionnement, au titre de l'année 2008.

- **Cadre régional d'intervention**

Convention de la desserte Brive-la Gaillarde-Lille Europe

**Programme: Aménagement, rénovation
des quais et des gares**

- **Description**

Ce programme regroupe toutes les opérations que mène la Région Centre en faveur des gares et des points d'arrêt, qu'il s'agisse des programmes pluriannuels de rénovation des gares, de leur mise en accessibilité à destination des personnes à mobilité réduite, de la mise en valeur architecturale des bâtiments, mais aussi du projet de pôle d'échange multimodal de la gare d'ORLEANS et du réhaussement des quais.

Une stratégie spécifique en faveur des vélos dans les gares est également prévue.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 1093	Aménagement des quais et des gares		1 500 000
2008 1092	Gare de Tours (Abris vélos)		30 000
	TOTAL		1 530 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	2 516 800		2 662 500		4 069 909	
Autres crédits						
Sous-total	2 516 800		2 662 500		4 069 909	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	2 516 800		2 662 500		4 069 909	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Il est demandé la création de deux nouvelles AP pour les opérations suivantes :

- l'aménagement de parkings supplémentaires, basé sur une convention cadre avec la SNCF et éventuellement l'Etat et les Collectivités locales (1,5 M€) dont le premier versement régional interviendra en 2009.
- les abris vélos dans les gares de la région (0,03 M€) : un projet est prévu à Tours. Cette enveloppe traduit la volonté de la Région de s'engager sur des projets intermodaux privilégiant les modes doux en application de la Stratégie Régionale votée en juin 2006. Un premier versement aura lieu en 2008 (0,02 M€).

En 2008, il est également demandé 2 642 500 € de crédits de paiement pour honorer des engagements antérieurs :

- solde de la gare d'Orléans au titre du budget transport (427 000€) conformément au plan d'investissement du protocole d'accord.
- acompte sur le programme de mise en accessibilité des quais de 2007 (300 000 €)
- acompte sur le réhaussement des quais de Sologne (699 530 €)
- acomptes sur le pôle d'échanges d'Epernon et sur le passage souterrain de Courville sur Eure dont les travaux ont débuté en 2007 (842 500 €)
- acomptes sur le projet Programme de Recherche Et D'Innovation dans les Transports terrestres (PREDIT) mené par l'Observatoire National de l'Aménagement Durable Accessible (ONADA) (16 744 €)
- solde de l'étude de la gare sud de Saint Pierre des Corps (10 000 €)
- acompte pour la mise en place de la charte lumière entre Orléans et Vierzon (270 000 €)
- acompte sur l'opération d'amélioration des conditions de stationnement dans 7 gares de la région Centre (64 167 €)
- acompte sur les études préliminaires pour le déplacement de la gare de Saint-Cyr-en Val (12 566 €)

Enfin, la stratégie de mise en accessibilité du réseau TER Centre se poursuit en 2008 avec notamment l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des services de transports publics de la Région. Ce schéma, dont la validation interviendra courant 2008, comprend un état des lieux, un diagnostic des aménagements à réaliser, mais aussi la programmation des investissements à prévoir à partir de 2009 et ce, au moins jusqu'en 2015. Dès lors, il sera présenté au BP 2009 une demande spécifique de crédits pluriannuels, élaborée à partir du schéma. Il est d'ores et déjà à noter que ces crédits seront particulièrement importants et s'intégreront dans un plan pluriannuel d'investissements concernant la politique transport de la Région.

- **Cadre régional d'intervention**

Convention de MEUNG et Convention TER Centre du 18 mars 2002 et leurs programmes de rénovation de gares,
Protocole d'accord de l'aménagement du pôle d'échange de la gare d'ORLEANS,
Convention cadre relative aux investissements pluriannuels pour la modernisation des gares voyageurs Etat/SNCF/RFF/Région Centre et les conventions d'application annuelles,
Convention pour l'aménagement du pôle multimodal d'Epernon.

Programme : Services TER et Aqualys

- **Description**

La Région est compétente pour organiser et financer les services régionaux de transports collectifs de voyageurs sur le réseau TER Centre.

La Région et la SNCF ont renouvelé la convention d'exploitation du service TER Centre à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de sept ans.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE			94 500			
Autres crédits	108 224 000		111 520 000			
Sous-total	108 224 000		111 614 500			
TOTAL	108 224 000		111 614 500			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2008 s'élève à 110,5 millions d'euros TTC.

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation de la ligne AQUALYS (Paris-Orléans-Tours) est estimé à 860 000 € TTC.

Les crédits de paiement restants correspondent à la fabrication des fiches horaires et du guide pratique sur le réseau TER Centre (160 000 euros).

Enfin, le contrôle de la qualité du service TER Centre est réalisé par la mesure des indicateurs qualité définis par la Région, des enquêtes de satisfaction et des mesures des fréquentations. Ces enquêtes portent sur l'ensemble du réseau TER Centre c'est-à-dire aussi bien sur des lignes ferroviaires que routières. A partir des résultats obtenus et au vu des objectifs fixés annuellement en matière de Qualité, il est fait application d'un système d'intéressement se traduisant par le calcul d'un bonus/malus. Un nouveau marché a été notifié en février 2007 à TNS Sofres, marché prévu jusqu'au 31 mars 2009. Les crédits de paiement nécessaires en 2008 sont de 94 500 euros

- **Cadre régional d'intervention**

Convention TER Centre du 15/03/2007 délibération du 22/02/2007

Convention AQUALYS "TOURS – ORLEANS – PARIS" du 28/10/2003 délibération du 19/09/2003

Avenant n°1 : révision de l'échéancier de versement en tenant compte du relèvement des péages RFF, calage sur l'année civile.

Avenant n°2 : Devis 2005 (CPR du 21 janvier 2005).

Avenant n°3 : Devis 2006 (CPR du 13 janvier 2006)

Avenant n°4 : Devis 2007 (CPR du 19 janvier 2007)

Marché "réalisation d'enquêtes et contrôle sur la qualité du service TER Centre" du 19 février 2007

**Programme : Développement de
l'intermodalité**

- **Description**

Depuis 2002, la Région finance la billettique Multipass sur le TER Centre dans le cadre du compte qualité. La généralisation de la billettique sur l'ensemble du territoire régional est prévue à partir de 2008. Au titre de la Convention Région/Département 37, il est également prévu le financement d'une opération billettique sur les dessertes routières du département.

L'information des voyageurs sur les lignes routières est également prépondérante. Il s'agit de poursuivre l'extension du système d'information INFOTER aux points d'arrêt routiers.

La mise en œuvre d'une centrale de mobilité permettrait d'accroître l'information des voyageurs, élément essentiel d'un service de qualité.

Enfin, au titre de ce programme, sont financées des adhésions de la Région à des associations de transport d'intérêt national et des études connexes portant sur des projets d'aménagements ferroviaires.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 1095	Information des voyageurs : extension du réseau INFO TER		100 000
2008 1094	Billettique		1 000 000
2008 37010	CG 37 : mise en place de valideurs billettique, de poteaux d'arrêt, d'abris bus		150 000
	TOTAL		1 250 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP			606 000		639 500	
Autres crédits						
Sous-total			606 000		639 500	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	226 000		507 000			
Sous-total			507 000			
TOTAL	226 000		1 113 000		639 500	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Investissement

Billettique

La généralisation de la billettique sur le territoire régional passe par l'équipement d'outils billettique sur les axes TER. Afin de mener à bien la mise en place de cette action, une convention d'investissement 2008 – 2010 sera signée avec la SNCF pour un montant global de 1 M€. L'ouverture d'une Autorisation de Programme correspondante est donc demandée.

Par ailleurs, la convention Région / Département 2007 – 2013 avec le Département de l'Indre-et-Loire prévoit une participation de la Région à hauteur de 50 %, soit 150 000 € pour la durée de la convention à la mise en place de valideurs billettique, de poteaux d'arrêt et d'abris-bus. A ce titre, il proposé d'ouvrir une AP de 150 000 €.

Pour l'ensemble de ces opérations, 506 000 € de crédits de paiement en investissement seront dépensés pour réaliser les premiers investissements (outils billettiques, ouverture de guichets, outils de contrôle...).

Infoter

Dans un souci d'informer les voyageurs y compris aux points d'arrêt routiers TER, la Région Centre a, dès 1998, décidé la mise en place d'un système d'information sur trois lignes routières Tours – Châteauroux, Châteauroux – Bourges et Châteauroux – Le Blanc – Poitiers.

Le système fonctionne grâce au suivi par satellite des autocars TER Centre et diffuse les éventuels retards des véhicules aux bornes d'information installées aux points d'arrêt.

L'ouverture d'une AP de 100 000 € est nécessaire pour étendre INFOTER à d'autres lignes routières (Tours-Chartres par exemple) où l'absence d'information à certains points d'arrêt isolés est prégnante. Le paiement de cette opération interviendra dès 2008.

Fonctionnement

Billettique

Le déploiement de la billettique sur l'ensemble du territoire régional implique une augmentation notable des besoins en fonctionnement (maintenance des outils, cartes, gestion de la salle de tests...). Ce sont 269 727 euros qui seront nécessaires en 2008.

De même, dans le cadre des conventions départementales, les Départements d'Eure-et-loir et du Cher 2007-2013 engagent dès 2008, des études billettiques en vue d'une interopérabilité avec Multipass. Ces études nécessitent respectivement 75 000 et 61 000 euros en crédits de paiement.

Centrale de mobilité

Afin d'apporter une meilleure information, une centrale de mobilité sera mise en place. Ce système d'information centralisée, à vocation multimodale permettra aux usagers des transports publics de la région Centre de bénéficier d'un site Internet globalisant l'information notamment horaire de l'ensemble des réseaux de transport. A ce titre, il est donc demandé l'inscription de 75 000 € de crédits de paiement pour 2008 au titre des études.

Adhésions

Enfin, la Région Centre adhère tous les ans à plusieurs associations qui agissent en faveur du développement du transport ferroviaire en France. Ainsi, 26 300 € de crédits de paiement sont inscrits en vue de renouveler l'adhésion aux quatre associations suivantes : GART, Avenir Rail, Rhône-Alpes Centre Océan et Interconnexion Sud TGV.

- **Cadre régional d'intervention**

Conventions Région-Départements 2007-2013 avec le Cher, l'Eure-et-Loir adoptées en session du 28 juin 2007

- **Description**

La Commission permanente du 16 janvier 2004 (DAP n° 04.01.041) a décidé d'assurer directement l'organisation des services d'intérêt régional sur la ligne routière ROMORANTIN – VIERZON et de confier à un transporteur l'exploitation des services réguliers de transport de personnes.

Le suivi de l'exploitation est confié à un assistant à maîtrise d'ouvrage auprès duquel une régie de recettes a été créée permettant la perception du produit des ventes de billets réalisées à bord des autocars.

Un "Accord de partenariat" signé entre la Région Centre, la SNCF, les titulaires des deux lots, régit la distribution des titres de transport, l'information des voyageurs ainsi que la gestion des recettes perçues directement par la SNCF et restituées à la Région Centre.

Concernant la ligne interdépartementale CHATEAUROUX-BOURGES, elle est gérée par le Département du Cher par délégation du Département de l'Indre et fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31/08/2008. Un accord de commercialisation entre la Région Centre et le Département du Cher est applicable sur la ligne. Il s'agit de le proroger jusqu'au 31/08/2008. Par ailleurs, compte tenu de son intérêt régional, il est proposé que la Région exerce sa compétence d'Autorité Organisatrice sur cette ligne.

En outre, un volet transport est prévu dans les conventions 2007-2013 Région / Département avec les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire. Il s'agit de prévoir les budgets afférents.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008 18010	CG 18 (2007-2013) : participation au service de rabattement		700 000
2008 18011	CG 18 (2007-2013) : renforcement du service Argent/Sauldre-Bourges et création d'une liaison Vierzon/Aubigny sur Nère		1 400 000
2008 37007	CG 37 (2007-2013) : renforcement des services Fil Vert sur les gares TER		450 000
	TOTAL		2 550 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE			375 000		750 000	
Autres crédits	440 000	60 000	649 000	69 000		
Sous-total	440 000	60 000			750 000	
TOTAL	440 000	60 000	1 024 000	69 000	750 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Lignes routières régionales

Afin de poursuivre la gestion de la ligne routière d'intérêt régional ROMORANTIN – VIERZON (exploitation et suivi), 400 000 € TTC de crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2008.

Quant aux recettes qui seront perçues en 2008, dans le cadre de la régie de recettes et au titre de l'accord de partenariat Région / SNCF, elles sont estimées à 69 000 €. Compte tenu de l'évolution des recettes sur la période courant de juin 2006 à juin 2007, on peut en effet prévoir une augmentation de 15 % sur l'exercice 2008.

L'accord de commercialisation en vigueur actuellement sur la ligne routière Châteauroux – Bourges signé entre la Région et le Département du Cher s'inscrit dans le cadre de la délégation de service public du Conseil général avec le transporteur, laquelle est prorogée jusqu'au 31/08/2008. Il convient donc de prévoir un budget de 40 000 € destiné à compenser le Cher pour le transport des voyageurs munis d'un titre de transport SNCF. Enfin, l'intérêt régional de cette ligne routière suppose l'intervention de la Région Centre à sa gestion. Aussi, un budget de 154 000 € est nécessaire à la mise en place d'une desserte routière, pour les quatre mois de l'exercice 2008, au cas où son intégration dans le périmètre TER Centre se révélerait impossible.

La ligne routière Châteauroux – La Châtre – Montluçon fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31/03/2008. Il est prévu avec le Département du Cher que la Région s'associe aux charges d'exploitation, soit à hauteur de 55 000 €.

Convention Région/Département 2007-2013

La convention avec le Département du Cher prévoit :

- Une participation de la Région à hauteur de 50 % et dans la limite de 100 000 € par an en fonctionnement, soit 0,7 M€ pour la durée de la convention, au financement d'un service de transport à la demande de rabattement vers les gares de La Guerche/l'Aubois, Nérondes, St-Amand-Montrond, Châteauneuf/Cher, Lury/Arnon ; il est donc proposé d'ouvrir une AE de 700 000 € couvrant cette période.
- Une participation de la Région à hauteur de 50 % et dans la limite de 200 000 € par an en fonctionnement, soit 1,4 M€ pour la durée de la convention, au financement du renforcement du cadencement de la ligne régulière départementale Argent/Sauldre, Aubigny/Nère, Bourges ainsi qu'à la création d'une liaison routière entre Vierzon et Aubigny/Nère ; il est donc nécessaire d'ouvrir une AE de 1 400 000 €.

La convention avec le Département d'Indre-et-loire prévoit :

- Une participation de la Région à hauteur de 50%, soit 75000 € par an en fonctionnement, et 450 000 € pour la durée de la convention, au financement d'un programme de renforcement des services Fil Vert sur les gares TER ; l'ouverture d'une AE de ce même montant est donc proposée.

- **Cadre régional d'intervention**

Deux marchés :

Suivi de la ligne d'autocars ROMORANTIN – VIERZON , titulaire EFFIA, notifié le 08/07/2004, échéance le 08/07/2008 avec une tranche conditionnelle d'un an supplémentaire.

Exploitation de la ligne d'autocars ROMORANTIN – VIERZON, titulaire Transport du Loir et Cher, notifié le 08/07/2004, échéance le 08/07/2008 avec une tranche conditionnelle d'un an supplémentaire.

Les conventions Région / Département 2007 – 2013 avec les Départements du Cher et de l'Indre-et-Loire adoptées en session du 28 juin 2007

Programme : Compensation régionale des tarifications TER Centre

- **Description**

Il s'agit du développement de tarifications attractives pour les voyageurs du réseau TER Centre, possibilités de demi-tarifs et au-delà selon leur statut (salariés, étudiants, apprentis... ou tout public).

Il s'agit également de proposer des tarifications permettant le renforcement de l'intermodalité, à l'exemple de STARTER, et de l'interrégionalité, pour TER BAC+ et TER Apprenti par exemple.

La mise en place de formules de gratuité des transports collectifs régionaux aux demandeurs d'emploi s'intègre dans la politique de la Région, afin de toujours améliorer l'égalité d'accès des habitants aux transports collectifs.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	2 686 000		1 480 800			
Sous-total	2 686 000		1 480 800			
TOTAL	2 686 000		1 480 800			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Concernant TER BAC+ et TER Apprenti, il s'agit des compensations tarifaires à la SNCF et aux transporteurs routiers.

Pour la SNCF, 756 436 euros ont été engagés en 2007. L'augmentation des tarifs SNCF au 1^{er} juillet 2008 sera en moyenne de 2,5 % pour le TER. De plus, il convient de prévoir une augmentation des cartes délivrées (+ 2 % en 2007) estimée à environ 3 % en 2008. Au total, les crédits nécessaires sont évalués à 799 000 € (+ 5,6 % par rapport aux crédits engagés en 2007).

Pour les transporteurs routiers, les compensations mandatées en 2007 s'élèvent à 241 770 euros. Une augmentation du barème de compensation à hauteur de 3,5 % en moyenne a été adoptée lors de la Commission permanente régionale du 13 juillet 2007. Il convient également de prendre en compte l'augmentation des cartes délivrées, toujours estimée à 3 % en 2008. Ainsi, les crédits nécessaires s'élèvent à 258 000 €. Il convient de noter que l'écart important par rapport à 2007 s'explique par le changement de modalités d'engagement (année scolaire 2006/2007 engagé sur l'exercice budgétaire 2006 et année scolaire 2007/2008 engagé sur deux exercices budgétaires 2007 et 2008).

En ce qui concerne STARTER, au vu des résultats des ventes d'abonnements connus à ce jour (+ 7,6 % par rapport à 2006), le montant de la compensation tarifaire à verser à la SNCF est estimé à 77 000 euros. En estimant une évolution de + 5 % en 2008, les crédits nécessaires seraient de 81 000 euros.

Pour le Printemps de Bourges, la circulation de trains spéciaux au départ de Bourges vers Tours et Orléans à l'issue des concerts en 2007 a coûté 23 955 euros à la Région. Avec une augmentation identique en 2008 qu'en 2007 (+ 3,5 %), les crédits nécessaires à cette opération s'élèveront à 24 800 euros.

Les accords tarifaires avec les Régions limitrophes concernent les abonnements « domicile-travail ». A ce jour, la Région Centre a signé un accord avec la Région Pays-de-la-Loire. En 2007, la compensation à verser à la SNCF à ce titre s'élève à 49 853 euros. En 2008, au vu de l'augmentation tarifaire SNCF au 1^{er} juillet 2007, elle devra être de 50 925 euros. De plus, d'autres accords avec les Régions Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne et Bourgogne pourront voir le jour en 2008, estimés à moins de 50 000 euros au global.

S'agissant de la gratuité des transports en faveur des demandeurs d'emploi, une nette augmentation a été constatée en 2007 (+ 50 % de voyages estimés). En 2008, la poursuite de cette évolution, en nombre de chéquiers délivrés par l'ANPE et donc de voyages SNCF, est attendue. C'est pourquoi une inscription de crédits à hauteur de 218 000 € sera nécessaire.

	2008
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	1 480 800 €
TER BAC + / TER Apprenti = compensation Transporteurs routiers	258 000 €
TER BAC + / TER Apprenti = compensation SNCF	799 000 €
Printemps de Bourges = SNCF	24 800 €
STARTER = compensation SNCF	81 000 €
Réciprocité Régions limitrophes Abonnement régional de travail	100 000€
Gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi	218 000 €

- **Cadre régional d'intervention**

- Conventions particulières relatives à TER BAC + et TER Apprenti (SNCF, Transporteurs routiers, Régions), à l'Abonnement régional de travail (SNCF, Régions) et STARTER (SNCF, Autorités organisatrices de transport urbain).

- Gratuité pour les demandeurs d'emploi : Convention avec l'ANPE et la SNCF adoptée en CPR du 17 juin 2005 et avenants 1,2 et 3.

**Programme :
Acquisition, renouvellement des matériels roulants**

- **Description**

Il s'agit de l'acquisition des matériels roulants suivants :

- 15 automotrices ZTER
- 5 automotrices Grande Capacité bi-mode (A.G.C.)
- 3 automotrices Grande Capacité bicourant (Z.G.C.)

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	20 000		847 000		17 040 414	
Autres crédits						
Sous-total	20 000		847 000			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	20 000		847 000		17 040 414	

- **Commentaires et explications 2008**

La dernière automotrice AGC sera livrée en 2008. A ce titre, le dernier appel de fonds de 847 000 € sera versé.

Sur les 4 premières automotrices livrées en version tricaisses bimode de 160 places, 3 circulent sur l'axe Tours – Nevers et 1 est utilisée en parc « mutualisé » pour les besoins de la desserte TER Tours – Lyon.

La 5^{ème} et dernière automotrice de ce programme sera livrée en version quadricaisses purement électrique de 220 places. Elle sera utilisée sur la desserte Tours - Vierzon – Bourges dès la fin des travaux d'électrification actuellement en cours entre Tours et Vierzon

- **Cadre régional d'intervention**

Financement via une convention spécifique signée avec la SNCF, la Région finance à 100% le matériel roulant et la SNCF est propriétaire du matériel acquis.

TOURISME

LES ORIENTATIONS

2006 et 2007 ont traduit concrètement la détermination de la Région Centre dans le secteur d'activités du tourisme avec de bons résultats à la clef.

2008 verra la concrétisation d'actions fortes dont « Loire à vélo » est une des plus symboliques.

A partir de la Conférence Régionale de l'Economie Touristique la concertation de l'ensemble des acteurs associatifs, privés et publics est concrète pour coordonner la politique régionale du tourisme et organiser les partenariats territoriaux et de filière.

Dans un contexte national de désengagement de l'Etat qui se manifeste par la réduction des crédits, la CRET a fédéré les énergies et permis de donner les impulsions nécessaires avec la mise en place une stratégie partagée.

Pour favoriser le développement de l'emploi durable, la Région poursuivra ses efforts sur la formation qualifiante et un aménagement du territoire régional harmonieux et équilibré.

En 2008, les crédits se concentrent sur les opérations prioritairement tournées vers le développement économique et l'emploi et esquissent une ouverture vers le tourisme pour tous. (CRET du 26 juin 2007)

La Loire à Vélo, priorité régionale, se concrétise chaque jour davantage par de nouveaux aménagements. Pour rendre l'usage plus facile aux habitants de la région et aux touristes, la conception et la pose de panneaux de signalisation Relais Information Service Loire à Vélo seront réalisées en partenariat avec les Maîtres d'Ouvrages.

Autre priorité régionale, un effort important se réalisera en faveur des hébergements, pour répondre aux attentes des touristes, des porteurs de projets et des partenaires. Cette politique permet d'accompagner et de soutenir des créations d'hébergements de grande capacité correspondant aux objectifs stratégiques régionaux. L'implantation de villages de vacances ou de résidences de tourisme associant hébergement de qualité, animation et services hôteliers devrait permettre à terme un objectif de 200 nouveaux emplois directs et de 400 emplois induits et plus de 150 millions d'euros d'investissement par des opérateurs privés en région Centre.

La région poursuit son engagement pour le développement des actions contractualisées avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI).

Le CRT se redéploie dans le cadre de son nouveau plan marketing et développe la Stratégie de marque et commercialisation de produits adaptés.

La FROTSI accentue son engagement pour développer le Plan Régional de Formation Professionnelle.

Enfin les engagements pris pour le développement du tourisme et « des vacances pour tous », suivi de la « mission UNAT » et l'installation du Comité de pilotage Tourisme pour tous, seront tenus car c'est un vrai facteur de développement économique et social.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 909-95	Fonctionnement 939-95
Autorisations de programme	4 865 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	7 035 000	4 319 700
Crédits de paiement recettes		

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tourisme				
Investissement	5 746 000		7 035 000	
Fonctionnement	4 274 000	40 000	4 319 700	
Sous-total	10 020 000		11 354 700	
TOTAL	10 020 000		11 354 700	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010et +
2008.0078	Itinéraire de randonnées	10 000	5 000	5 000	
2008.45001	CG45- Tourisme et loisirs Equipements structurants	155 000	77 500	77 500	
2008.0068	CAP Hébergements	1 300 000	355 375	600 000	344 625
2008.0984	CAP Hébergements touristiques structurants	1 200 000	393 690	806 310	
2008.37013	CG 37 – Accessibilité des sites touristiques aux personnes à mobilité réduite	320 000	55 000	53 000	212 000
2008.37012	CG 37 – Plate forme internet touristique	80 000	40 000	40 000	
2008.37011	CG 37 – Plan d'actions qualité tourisme	80 000	40 000	40 000	
2008.18013	CG 18- Base de loisirs de la Goule	750 000	250 000	250 000	250 000
2008.37014	CG 37 – Valorisation du patrimoine Troglodyte	250 000	35 700	35 700	178 600
2008.18012	CG 18 – Véloroute voies vertes	270 000	135 000	135 000	
TOTAL		4 715 000	1 387 265	2 087 510	985 225

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : TOURISME

Programme : Loire à vélo

- **Description**

A travers ce programme la région finance les travaux d'aménagement de l'infrastructure cyclable de « La Loire à vélo » réalisés par les départements et les agglomérations maîtres d'ouvrage, ainsi que le lancement d'une étude sur la signalisation touristique de l'itinéraire.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	3 000 000		3 850 400		8 176 723	
Autres crédits						
Sous-total	3 000 000		3 850 400		8 176 723	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	3 000 000		3 850 400		8 176 723	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

La majeure partie des crédits sera consacrée à l'extension de l'itinéraire entre AMBOISE (37) et CANDE-SUR-BEUVRON (41), l'aménagement de la traversée de l'agglomération D'ORLEANS (45) et son prolongement vers l'amont de SANCERRE (18).

Sont programmées les opérations suivantes :

- Dans l'Indre-et-Loire :
 - la rive Nord du Cher à Tours et Saint-Pierre-des-Corps ;
 - la section Amboise/Mosne.
- Dans le Loir-et-Cher :
 - à Blois, la liaison vers la gare et le château ;
 - la section Candé-sur-Beuvron/Chaumont-sur-Loire ;
 - l'antenne reliant l'itinéraire principal de « La Loire à Vélo » à la gare ferroviaire de Mer.

- Dans le Loiret :
 - la traversée de l'agglomération orléanaise ;
 - une première tranche de travaux.
- Dans le Cher :
 - la section Couargues/Marseilles-les-Aubigny.

Les conventions de mise en œuvre de « La Loire à Vélo » avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage prévoient que la Région étudie la conception d'un dispositif de signalisation touristique d'accompagnement de l'itinéraire. Plusieurs Départements et Agglomérations ont sollicité la Région sur ce thème. Il est proposé d'engager une étude sur le contenu et son expression graphique et l'équipement progressif des différentes sections aménagées de « La Loire à Vélo ».

- **Cadre régional d'intervention**

L'Assemblée régionale des 25 et 26 avril 1996 a autorisé le Président à signer une convention-cadre avec la Région Pays de la Loire pour la création d'un itinéraire interrégional "La Loire à Vélo".

L'Assemblée des 14 et 15 décembre 2000 (DAP n° 00.06.09) a habilité le Président à conduire les négociations avec les maîtres d'ouvrage pressentis, en particulier les Départements et les Agglomérations afin de définir l'ensemble des accords nécessaires à la réalisation du projet et habilité la Commission Permanente Régionale à délibérer sur les décisions, accords ou prestations et toutes actions de mise en œuvre concernant les aspects techniques, juridiques et financiers à établir avec les partenaires.

A cet effet, des conventions relatives à la création de l'infrastructure ont été signées avec les maîtres d'ouvrage concernés.

**Programme :
Aménagement de canaux – tourisme fluvial**

- **Description**

Par le Contrat de plan 2000-2006, la Région s'est engagée, auprès de l'Etat, de Voies Navigables de France (VNF), des Départements du Cher et du Loiret, à financer un programme de restauration des canaux et des ponts sur :

- le Canal de Briare, qui relie Briare à Montargis ;
- le Canal latéral à La Loire, entre Briare et Nevers.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	565 950		102 925		152 652	
Autres crédits						
Sous-total	565 950		102 925		152 652	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	565 950		102 925		152 652	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits inscrits serviront à solder :

- des opérations engagées par Voies Navigables de France, dans les départements du Cher et du Loiret ;
- des travaux de restauration des ponts de Dompierre à JOUET-SUR-L'AUBOIS et du Gravereau à BOULLERET, dans le Cher ;

- **Cadre régional d'intervention**

Trois conventions en vigueur sur 2000-2006 permettent d'agir dans ce domaine :

- convention VNF/Etat/Région/D45/D18, dite "Plan Loire" ;
- convention VNF/Région/D45/D18, dite "Cofinancée" ;
- convention VNF/Région/D18, dite « ponts et passerelles ».

Programme : Promotion et animation touristique

• **Description**

A travers ce programme d'actions, la Région entend poursuivre et préciser son soutien aux acteurs du tourisme et aux organismes régionaux du tourisme par :

- la promotion touristique de la région Centre via le Comité Régional de Tourisme (CRT) conformément à la loi du 3 janvier 1987 sur la création des Comités Régionaux de Tourisme. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2005-2009 concernant les actions mises en œuvre par le CRT avec le concours de la Région, celui-ci assure les missions de promotion touristique, d'observation économique du tourisme, de concertation avec les acteurs du tourisme ;
- la structuration du réseau des OTSI (Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) via la FROTSI (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) ;
- la structuration au niveau régional des acteurs développant des actions d'accueil touristique liées à la pratique de la randonnée, notamment pédestre, équestre et nautique ;
- le soutien aux manifestations d'envergure nationale se déroulant en région ;
- le soutien au fleurissement, mené par l'Association Régionale de Fleurissement.

Il s'agit également de la mise en œuvre des crédits prévus dans le cadre :

- des conventions et de leurs avenants signés entre la Région et chacun des Départements pour la mise en oeuvre de projets touristiques ;
- du programme "projets d'intérêt régional" pour le financement de projets structurants spécifiques résultant d'une réflexion approfondie de la part des maîtres d'ouvrage au titre notamment du plan régional de développement du tourisme, des loisirs et des sports liés à l'eau ;

• **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0078	Itinéraire de randonnées	20 000	10 000
2008.37011	CG 37 - Plan d'actions qualité tourisme		80 000
2008.37012	CG 37 - Plate forme internet touristique		80 000
2008.37013	CG 37 - Accessibilité des sites touristiques aux personnes à mobilité réduite		320 000
2008.37014	CG 37 - Valorisation du patrimoine Troglodytes		250 000
2008.18012	CG 18 - Véloroute voies vertes		270 000
2008.18013	CG 18- Base de loisirs de la Goule		750 000
2008.45001	CG 45 - Tourisme et loisirs Equipements structurants		155 000
	TOTAL	20 000	1 915 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	200 550		718 800		974 900	
Autres crédits						
Sous-total	200 550		718 800		974 900	
Fonctionnement						
AE	400 000		127 700			
Autres crédits	3 874 000		4 192 000			
Sous-total	4 274 000		4 319 700			
TOTAL	4 474 550		5 038 500		974 900	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2008 sera marquée pour le CRT par :

- La poursuite de la mise en œuvre du plan marketing défini par le cadre d'orientations stratégiques et de développement touristique régional 2006/2010, constituant une partie du volet tourisme du Schéma Régional de Développement Economique et Social ;
- La poursuite des actions contenues dans le plan marketing "La Loire à Vélo", pour la promotion, auprès du grand public, des voyageurs et des journalistes nationaux et internationaux des sections ouvertes de l'itinéraire ;
- L'enrichissement du système d'information touristique régional au travers des sites « Visaloire » et VisaCentre ;
- La poursuite des actions Relations Publiques/Presse à l'international ;
- L'évolution opérationnelle de l'observation économique du tourisme.

La Région s'engage à soutenir la FROTSI selon un plan d'action élargi à la mise en œuvre du volet tourisme du Plan Régional de Formation et selon les axes du cadre d'orientations stratégiques et de développement touristique régional :

- actions sur l'emploi – accompagnement du milieu touristique associatif ;
- nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- mise en œuvre d'une démarche qualité par la professionnalisation des équipes au sein des OTSI ;
- coordination des réseaux ;
- formation ;
- observation économique du tourisme.

La Région poursuivra l'accompagnement du CRRP (Comité Régional de Randonnée Pédestre) pour ses activités de promotion, de formation et d'édition, autour d'une pratique associant plus de 11 000 licenciés en région Centre au sein de 180 clubs.

La Région accompagne également l'UNAT Centre (Union Nationale des Associations de Tourisme) dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur la coordination, la qualification et le développement du tourisme pour tous. Des premières réhabilitations d'hébergements relevant de ce secteur seront proposées.

La Région soldera un programme pluriannuel de promotion touristique sur le marché britannique, à partir de l'aéroport TOURS-Val de Loire et de la ligne LONDRES-TOURS, engagé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tours, en partenariat avec le Département d'Indre-et-Loire, l'agglomération tourangelle TOUR(s)plus et les professionnels du tourisme.

Il s'agira notamment :

- pour la convention avec le département du Cher, de poursuivre le financement du balisage des sentiers pédestres inscrits au Schéma départemental de randonnée touristique du Cher,
- pour la convention avec le Département d'Indre-et-Loire, de financer une deuxième série d'opérations d'aménagement, d'équipement et de valorisation du patrimoine troglodytique.

- **Cadre régional d'intervention**

Conventions cadres : avec le CRT (CPR 06.02.99) ; avec la FROTSI (CPR 06.02.98).
Conventions et leurs avenants avec les Départements.

Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

- **Description**

Le champ d'application de l'aide régionale couvre :

- les gîtes ruraux (labellisés ou inscrits dans une démarche qualité) ;
- les chambres d'hôtes (labellisées ou inscrites dans une démarche qualité) ;
- l'hôtellerie indépendante ;
- les campings.

Ce programme permet l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre par :

- la création ;
- l'extension ;
- la modernisation d'hébergements ;

et ce en fonction de l'insertion de ces hébergements dans une dynamique de filière régionale et/ou dans des réseaux de commercialisation éprouvés.

La Région poursuivra le programme CAP'Hébergements touristiques structurants, initié en 2006, en faveur des résidences de tourisme ou villages vacances offrant des services complémentaires à ceux des établissements précédemment cités, par leurs capacités d'accueil, leurs équipements et les services proposés à une clientèle d'affaires, familiale et de groupes.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2006 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0068	CAP Hébergement	1 600 000	1 300 000
2008.0984	CAP Hébergements structurants	500 000	1 200 000
	TOTAL	2 100 000	2 500 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 979 500		2 362 875		2 535 435	
Autres crédits						
Sous-total	1 979 500		2 362 875		2 535 435	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	1 979 500		2 362 875		2 535 435	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits votés en 2008 serviront à honorer les engagements pris les années antérieures ainsi qu'à financer de nouveaux dossiers.

Les règlements en faveur des hébergements touristiques ont été révisés fin 2007, pour adapter les orientations stratégiques et de développement touristique régional 2006/2010 aux évolutions du marché, de la qualité de l'offre des hébergeurs et de la demande de la clientèle.

Pour les hébergements touristiques structurants, l'accompagnement de deux projets sera notamment proposé :

- la Résidence du Plessis à CHAVEIGNES près de Richelieu, en Indre-et-Loire ;
- les Eco-lodges du Domaine de CHAMBORD, en Loir-et-Cher ;

• **Cadre régional d'intervention**

Contrat de plan Etat-Région 2000-2006-article 15.4 – Convention d'application du 21/07/2000 et avenant signé le 29/03/2004 ;

CAP'Hébergements Touristiques, adopté par la Commission permanente régionale du 13 janvier 2006 (CPR n° 06.01.78) ;

CAP'Hébergements Touristiques Structurants, adopté par la Commission permanente régionale du 5 mai 2006 (CPR n° 06.05.81).

ECONOMIE - INNOVATION

LES ORIENTATIONS

Dans un contexte tendu, la Région Centre donne priorité au développement économique, à l'emploi, à l'innovation, à l'activité artisanale et commerciale, en prenant en compte des préoccupations sociales et environnementales.

La mise en œuvre des orientations du Schéma régional de développement économique et social (SRDES) se poursuit dans le budget 2008.

Les dispositifs déjà opérationnels concrétisent la volonté régionale d'apporter une réponse aux besoins des PME-PMI pour **renforcer leur capacité d'investissement, d'innovation et de création d'emplois durables**, par une analyse globale de leurs projets économiques.

La Région poursuit sa **politique d'aide à l'artisanat et au commerce à travers les ORAC. Soucieuse du développement de l'économie sociale et solidaire, elle soutient les projets associatifs et coopératifs.**

Appuyer l'innovation, la recherche et l'investissement

La Région appuie prioritairement les projets concernant la création-transmission, l'innovation, la recherche et le développement ainsi que l'aide à l'exportation pour les PME-PMI. L'ARITT, comme l'aide à l'animation des réseaux de diffusion technologique sont renforcés.

La mobilisation du fonds régional pour l'emploi et la formation, destiné à accompagner les mutations économiques, les projets concernant les bassins d'emploi en difficulté et les implantations nouvelles, devrait être opérationnelle en 2008. Il n'a pas vocation à se substituer à l'engagement des grandes entreprises dans l'obligation de revitalisation qui est la leur en cas de licenciement collectif.

L'attention particulière que la Région attache à la transmission des entreprises est illustrée également par les mesures mises en œuvre pour le développement de l'artisanat. Le fonds régional de garantie dédié à l'artisanat, facilitant l'accès au crédit bancaire pour la transmission des entreprises, s'ajoute au CREATEM, au FREMA et aux aides des ORAC. Les porteurs de micro projets reçoivent, à travers l'Adie ou les plates formes d'initiative locale, une aide de la Région pour créer leur entreprise et leur propre emploi.

Le développement de l'économie solidaire

Le secteur associatif, fait l'objet de l'attention de la Région depuis de nombreuses années. Dans le cadre des mesures phares, **le dispositif « CAP'asso Centre » rencontre un réel succès.** Il correspond à une volonté forte de renforcer le soutien apporté aux projets des associations oeuvrant dans des domaines aussi différents que le secteur social, le sport, la culture, le tourisme, l'environnement, l'éducation populaire ou la coopération décentralisée.

La Région appuie la reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire par la formalisation d'un partenariat accru avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

La volonté régionale de lutter contre les exclusions se dessine à travers plusieurs dispositifs comme les prêts solidaires en direction des publics fragiles et défavorisés.

L'aide aux exploitants agricoles se poursuit pour **une agriculture de qualité, exportatrice et respectueuse de l'environnement.** Le dispositif de contrat d'appui aux filières, qui est au cœur du projet agricole de la Région, favorise le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière sur le territoire régional, en présence des représentants des consommateurs. L'aide régionale est ainsi plus cohérente et plus lisible. Dans le même temps la Région amplifie son intervention pour les aides à l'installation, au développement de l'agriculture biologique et à la consommation de produits bios.

La préoccupation du développement économique créateur d'emplois durables est majeure pour la Région Centre. Elle se retrouve dans plusieurs mesures phares et elle traverse l'ensemble des politiques économiques élaborées par la Région et bien au-delà.

Enfin, pour que les réponses apportées soient solides, la Région a fixé des principes qui s'articulent autour de trois grandes convictions :

- **L'humain et le social sont indissociables du développement économique,**
- **Les services, comme les équipements publics, sont des outils essentiels d'aménagement et d'égalité des territoires,**
- **Le développement durable s'appuie sur la préservation des ressources naturelles au service des générations futures.**

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **ECONOMIE - INNOVATION**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 909	Fonctionnement 939
Autorisations de programme	18 315 000	
Autorisations d'engagement		13 150 000
Crédits de paiement dépenses	23 823 400	19 851 700
Crédits de paiement recettes	8 503 000	111 000

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Artisanat				
Investissement	7 891 143	3 054 100	7 354 960	3 497 696
Fonctionnement	1 459 000		1 485 000	
Sous-total	9 350 143	3 054 100	8 839 960	3 497 696
Vie associative et économie sociale et solidaire				
Investissement	157 327		232 500	8 000
Fonctionnement	10 057 000		11 307 400	
Sous-total	10 214 327		11 539 900	8 000
Entreprises industrielles et de services				
Investissement	9 800 130	4 545 900	9 653 940	4 997 304
Fonctionnement	3 560 000	310 000	3 892 000	111 000
Sous-total	13 360 130	4 855 900	13 545 940	5 108 304
Mutations économiques et appui à la formation des salariés				
Investissement	1 320 000		1 820 000	
Fonctionnement	1 079 200		1 143 300	
Sous-total	2 399 200		2 963 300	
Agriculture				
Investissement	3 590 000		4 362 000	
Fonctionnement	2 238 000		1 974 000	
Sous-total	5 828 000		6 336 000	
Pôle d'efficacité énergétique				
Investissement	250 000		400 000	
Fonctionnement	50 000		50 000	
Sous-total	300 000		450 000	
TOTAL	41 451 800	7 910 000	43 675 074	8 604 000

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

o Artisanat

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.0769	CREATEM	5 200 000	3 640 000	1 560 000	
2008.0759	FREMA	1 000 000	700 000	300 000	
2008.0944	Aide au conseil	50 000	25 000	25 000	
TOTAL		6 250 000	4 365 000	1 885 000	0

o Vie associative et économie sociale et solidaire

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.0929	ADIE	150 000	150 000		

o Entreprises industrielles et de services

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.4000	CAP'Création Centre	1 000 000	800 000	200 000	
2008.0719	Centreco	15 000	15 000		
2008.4001	CAP'Développement Centre	8 000 000	3 000 000	2 000 000	3 000 000
2008.0704	Fonds régional de garantie	1 000 000	500 000	500 000	
2008.0827	Délégation de gestion des aides DRIRE	400 000	400 000		
2008.7720	GP - Actions collectives	200 000	150 000	50 000	
TOTAL		10 615 000	4 865 000	2 750 000	3 000 000

o Mutations économiques et appui à la formation des salariés

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.4002	CAP'Emploi Centre	1 300 000	400 000	400 000	500 000
2008.4003	CAP'Formation Centre	1 000 000	100 000	300 000	600 000
TOTAL		2 300 000	500 000	700 000	1 100 000

• FONCTIONNEMENT

o Vie associative et économie sociale et solidaire

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.0584	CAP'ASSO	11 700 000	3 555 400	3 899 610	4 244 990

o Entreprises industrielles et de services

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.41012	CG 41- Trempolinno	450 000	150 000	150 000	150 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ARTISANAT

Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

• Description

La politique régionale en faveur de l'artisanat que mène la Région répond aux objectifs suivants :

- créer les conditions d'un développement compétitif et durable, créateur d'emplois, d'une part,
- maintenir les services de proximité indispensables à la satisfaction des besoins de la population d'autre part.

Dans cet esprit, le dispositif d'aides aux artisans s'articule autour de deux axes :

- le financement d'un accompagnement juridique et technique pendant deux ans en aval de l'installation (le Contrat d'accompagnement), complété par la mise en œuvre d'un programme régional collectif de Transmission – reprise, porté par les chambres régionales consulaires,
- l'attribution d'une aide globale (constituée pour moitié d'une avance remboursable sans intérêt et pour moitié d'une subvention) : le CREAM

La Région poursuit également son soutien à l'action régionale Transmission / Reprise.

Par ailleurs, neuf Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL), toutes adhérentes au réseau national FIR (France Initiative Réseau) sont aujourd'hui en activité sur le territoire régional.

Elles permettent à de futurs créateurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisés, avant la création et dans les premières années de développement de l'entreprise.

Les Fonds d'Intervention des PFIL permettent l'attribution de prêt d'honneur à taux zéro, accordé sans prise de garantie, à des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprise et à des entreprises récemment constituées.

Au travers d'un accord cadre signé avec les PFIL en 2003, la Région a souhaité homogénéiser l'offre des PFIL au bénéfice des créateurs d'entreprises en région Centre.

Le soutien apporté par la Région à ces structures de proximité contribue à l'alimentation de leur Fonds d'Intervention et à leur fonctionnement.

• Tableaux budgétaires 2008

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0769	CREAM	5 200 000	5 200 000
	TOTAL	5 200 000	

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	7 001 000	2 251 000	6 354 500	2 650 585	1 560 000	5 827 712
Autres crédits						
Sous-total	7 001 000	2 251 000	6 354 500	2 650 585	1 560 000	5 827 712
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	465 000		445 000			
Sous-total	465 000		445 000			
TOTAL	7 466 000	2 251 000	6 799 500	2 650 585	1 560 000	5 827 712

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Dans son Schéma Régional de Développement Economique et Social, la Région reconnaît l'artisanat comme une force économique incontestable et un élément structurant majeur pour notre territoire. Soucieuse de poursuivre et de renforcer son accompagnement, la Région accordera une attention particulière à la transmission- reprise d'entreprises.

A ce titre, le fonds de garantie codoté Région / SIAGI, a pour objectif de favoriser les reprises d'entreprises artisanales. La dotation initiale de 500 000 € doit permettre de couvrir les besoins en garantie des deux années 2007 – 2008. Cette dotation sera par conséquent abondée en 2009.

• **Cadre régional d'intervention**

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 03.05.60 du 04 juillet 2003 et CPR n° 05.03.41 du 25 mars 2005 relative à l'adoption d'un accord cadre entre la Région et les PFIL

DAP n° 01.05.08 du 14 décembre 2001 relative à l'adaptation des aides économiques
CPR n° 05.03.35 du 25 mars 2005 relative à la modification du règlement du CREATEM et du contrat d'accompagnement

Programme : Développement et adaptation d'entreprises artisanales

• **Description**

Afin de mobiliser les entreprises artisanales dans une démarche citoyenne de protection de l'environnement, de mise aux normes et de modernisation, la Région dispose d'outils au service des artisans :

- le financement de diagnostics hygiénoscopiques et environnementaux ;
- l'attribution d'une aide sous forme d'avance remboursable à taux nul, le FREMA (Fonds Régional de Modernisation de l'Artisanat), permettant d'accompagner la mise aux normes d'hygiène des entreprises alimentaires et des restaurants, la mise aux normes d'environnement et de sécurité ainsi que le développement des secteurs de la production, de la mécanique et des pressings.

Parallèlement, l'action de la Région vise à favoriser le développement et la compétitivité des entreprises artisanales par le recours à des aides au conseil et la mise à disposition d'une prestation d'expertise, ainsi que par l'accompagnement de démarches collectives à caractère environnemental.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0759	FREMA	1 000 000	1 000 000
2008.0944	AIDE AU CONSEIL	50 000	50 000
	TOTAL	1 050 000	1 050 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	890 143	803 100	1 000 460	847 111	212 000	1 641 500
Autres crédits						
Sous-total	890 143	803 100	1 000 460	847 111	212 000	1 641 500
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	160 000		216 000			
Sous-total	160 000		216 000			
TOTAL	1 050 143	803 100	1 216 460	847 111	212 000	1 641 500

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'aide FREMA est une aide à l'investissement. Son versement est réalisé en une seule fois sur production d'une partie des factures relatives au programme retenu. La Région est donc dépendante des dates de réalisations des travaux ou investissements pour assurer le versement de l'aide.

De façon arithmétique, près de 70 % des FREMA sont payés l'année de l'obtention de l'aide, le solde des dossiers l'année suivante.

En 2008, la légère hausse des crédits de paiement en investissement est liée à une redynamisation de l'outil FREMA et à son positionnement nouveau sur la modernisation et le développement des entreprises. L'élargissement du champ d'intervention du FREMA se traduira alors par des besoins élargis en diagnostics qui, au delà de l'hygiène, sécurité, et environnement, accompagneront des préoccupations également nouvelles telles que la maîtrise de l'énergie.

L'aide au conseil apportée aux entreprises artisanales sera maintenue.

En 2008, l'accent sera mis sur l'accompagnement à la gestion des ressources humaines, indissociable de la stratégie de développement de l'entreprise et son attractivité sur le marché.

En matière d'environnement et développement durable, la Région poursuivra le soutien apporté à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour la mise en œuvre d'un programme régional Environnement et Développement Durable. Elle accompagnera alors, la mise en œuvre d'un programme d'actions "Maîtrise de l'Energie, Eco - Construction". Cette opération collective aura pour objectif d'encourager les entreprises artisanales, dans un contexte de nécessaire adaptation énergétique, à saisir l'opportunité d'intégrer et de s'approprier les produits et technologies "propres" devenus fiables et performants sur un plan économique, et à jouer un rôle « d'éco-conseiller » auprès des consommateurs.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 05.03.35 du 25 mars 2005 relative à la modification du règlement du FREMA

**Programme :
Promotion de l'artisanat**

- **Description**

Qu'il s'agisse d'entreprises nouvellement créées ou d'entreprises déjà bien implantées, force est de constater qu'elles souffrent trop souvent de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

L'artisanat est également encore souvent mal connu du grand public. Cette méconnaissance de l'artisanat et des artisans au plan local et régional apparaît alors comme un frein au développement des entreprises.

Avec la création du CPA (Contrat de Promotion de l'Artisanat) et des lignes "Actions de valorisation" et "Métiers d'Art" la Région a choisi de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et de valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

La notion de "métier ou filière" est un moyen d'organiser le monde artisanal pour la mise en place d'actions concrètes. Elle permet l'identification des secteurs porteurs d'une dynamique économique nouvelle et de répondre à des problématiques et besoins liés aux spécificités des professions.

Dans cet esprit, le soutien également apporté par la Région, depuis cinq ans, au secteur des Métiers d'Art par l'organisation d'un salon régional spécifique sera poursuivi. Cette action répond à une volonté de promouvoir les métiers d'art, les hommes et leur savoir-faire.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	834 000		824 000			
Sous-total	834 000					
TOTAL	834 000		824 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Avec la création d'une ligne budgétaire spécifique "Filières", il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter entreprises dans le cadre de branches ou inter professionnelles (filières alimentaire, sous-traitance industrielle, environnement, ...) autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

La structuration de la filière Alimentaire, initiée en 2007 et accompagnée par la Région, sera poursuivie et développée.

Les crédits permettront également d'organiser le salon régional des métiers d'art 2008.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 05.03.43 du 25 mars 2005 relative à l'adaptation du règlement du CPA

- **Description**

En adoptant, lors de la session plénière du 24 octobre 2002, le « Programme d'actions pour le développement d'activités par les associations en région Centre », la Région s'est fixée comme objectifs d'accompagner les projets de développement des associations et de mettre en valeur les synergies régionales entre acteurs institutionnels et acteurs associatifs engagés dans la création de services et d'emplois.

En complément des politiques sectorielles et en considérant que le développement d'activités portées par les associations est générateur d'emplois et de services de plus en plus qualifiés en direction des particuliers et des collectivités, la Région a décidé la mise en place de différents outils permettant d'accompagner le développement d'activités et la pérennisation des emplois en fonction des besoins spécifiques liés aux particularités des associations.

En tant que coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs, **la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA Centre)** est depuis fin 2002, le partenaire privilégié de la Région.

Ce partenariat a donné lieu à la signature avec la CPCA de trois documents contractuels :

- ⇒ Fin 2002, une Charte d'engagements réciproques, qui, au-delà de la mise en avant d'un certain nombre de principes partagés, définit un cadre éthique et les principes de collaboration partagés.
- ⇒ Une convention de partenariat pluriannuelle 2006 – 2008 qui tout en respectant les grands principes de la Charte d'engagements réciproques, définit les modalités d'actions concrètes de partenariat dont notamment le développement d'une ingénierie locale destinée à accompagner les associations dans la définition de leur projet et dans le montage de leur dossier CAP' ASSO.
- ⇒ Une convention financière annuelle qui fixe le montant de la subvention attribuée par la Région à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives pour la réalisation des différentes actions.

Le partenariat mis en œuvre entre la Conférence Régionale des Coordinations Associatives et la Région sera prolongé.

En complémentarité avec l'action de la CPCA, et en partenariat avec France Active, la Région a créé en 2003 **l'association régionale Centr'Actif** afin d'accompagner la professionnalisation, la solvabilité, et la consolidation des initiatives associatives en région Centre à travers, notamment, l'animation d'un fonds de garantie.

La priorité de Centr'Actif est donnée à l'accompagnement technique et financier des initiatives facteurs de cohésion sociale (associations, structures de l'économie sociale et solidaire) qui nécessitent un soutien complémentaire pour le développement de leurs activités et la pérennisation de leurs emplois.

Enfin, en 2007, en conformité avec les orientations prioritaires définies dans le SRDES, et afin de favoriser la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire comme véritable acteur économique, l'action de la Région a été renforcée par la formalisation d'un nouveau partenariat avec la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale**.

L'ADIE Centre est implantée en région Centre depuis fin 1998. Elle a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin.

Son action est complémentaire des dispositifs existants en matière d'aides aux créateurs d'entreprises et reconnue par tous les réseaux chargés d'accueillir et d'accompagner les créateurs, qu'ils soient techniques ou sociaux.

Depuis 1999, la Région soutient l'action de l'ADIE.

La volonté de la Région, d'un partenariat plus étroit et d'une implication réelle auprès des publics en difficulté créateurs d'entreprise, s'est traduite en 2006 par un abondement du fonds de prêts d'honneur de l'ADIE.

Les prêts d'honneur délivrés par l'ADIE peuvent être mobilisés en complément au plan de financement du créateur lorsque celui-ci n'a pas de fonds propres, ou constituer un secours en cas d'imprévu.

En 2007, afin de renforcer son engagement auprès des créateurs d'entreprise accompagnés par l'ADIE, la Région a créé l'outil CAP'Solidaire. Ce nouveau dispositif prend la forme d'une prime forfaitaire de 1500 € par projet soutenu par l'ADIE.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0929	ADIE	150 000	150 000
	TOTAL	150 000	150 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	90 000		220 000			
Autres crédits				8 000		
Sous-total	90 000		220 000			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	781 100		688 100			
Sous-total	781 100		688 100			
TOTAL	871 100		908 100	8 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

En 2008, la Région renouvellera son soutien financier à la Conférence Régionale des Coordinations Associatives qui apporte aux porteurs de projets un soutien à la formalisation du projet associatif et au montage du dossier CAP' ASSO, ainsi qu'à l'association Centr'Actif qui, par une intervention en garantie ou sur fonds propres, favorise l'accès des structures aux crédits bancaires.

La convention cadre 2007-2009 signée avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) se traduira en 2008 par la signature d'une nouvelle convention financière.

Les moyens affectés en fonctionnement à l'association Centr'Actif seront poursuivis. Une dotation complémentaire de la Région permettra d'alimenter l'outil "contrat d'apport associatif" de Centr'Actif.

L'aide aux conseil apportée aux associations et financée jusqu'alors dans le cadre du Contrat de plan 2000-2006, ne sera pas reconduite. Aucun dossier n'a été présenté sur cet outil en 2007.

Le Contrat d'Apport Associatif sera soldé cette année.

En 2008, la Région continuera de soutenir l'ADIE qui, en assurant une mission d'accompagnement ante et post création, favorise la création d'entreprises en région Centre.

- **Cadre régional d'intervention**

CPR 19/09/03

CPR 15/10/04

DAP n° 02.04.07 du 25/10/02 relative au programme d'actions pour le développement d'activités par les associations en région Centre.

Programme : CAP'ASSO

- **Description**

Avec l'adoption en Session Plénière du 17 décembre 2004, de la mesure CAP'Asso Centre (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif en région Centre), la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux différents et nombreux besoins du monde associatif.

CAP'Asso Centre vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et / ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

CAP'Asso Centre s'adresse à toute association oeuvrant dans les secteurs de l'environnement, du sport, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la coopération décentralisée, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0584	CAP'Asso	16 500 000	11 700 000
	TOTAL	16 500 000	11 700 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	47 327					
Autres crédits						
Sous-total	47 327					
Fonctionnement						
AE	9 000 000		10 469 300		13 236 965	
Autres crédits						
Sous-total	9 000 000		10 469 300		13 236 965	
TOTAL	9 047 327		10 469 300		13 236 965	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'augmentation des besoins en crédits de paiement s'explique par le fait que les modalités de versement de CAP'ASSO s'effectuent pour la grande majorité des dossiers en trois fois : en 2007, près de 2,3 M€ de crédits de paiement solderont les dossiers accordés en 2005, environ 0,5 M€ financeront le 2^{ème} versement des dossiers de fin d'année 2006, 4,1 M€ seront consacrés au 2^{ème} versement des dossiers 2007, près de 3,56 M€ permettront enfin le paiement de la 1^{ère} année des dossiers 2008.

Les dossiers de 2005 arrivent au terme de leurs trois premières années de CAP'ASSO en 2008. Le règlement prévoit la possibilité d'un renouvellement.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP 04/05/08 relative aux contrats d'appui à l'emploi associatif.

Programme : Lutter contre les exclusions

- **Description**

L'Exécutif régional avait fait en 1999 de la lutte contre les exclusions une de ses priorités inscrite dans le Projet Régional 2000-2010.

L'objectif de l'appel à projets lancé par la Région sur le territoire régional est d'accompagner des initiatives portées par des associations "loi 1901" qui permettent à un public fragile et défavorisé d'accéder aux savoirs de base, aux loisirs, à la culture, et aux sports.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	20 000		12 500			
Autres crédits						
Sous-total	20 000		12 500			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	275 900		150 000			
Sous-total	275 900		150 000			
TOTAL	295 900		162 500			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Le dispositif "lutte contre les exclusions" permet de financer les associations type "loi 1901" qui agissent dans le domaine de la lutte contre toutes formes d'inégalités sociales. Il est complémentaire à CAP'ASSO Centre car il permet de prendre en compte des actions portées par des associations composées uniquement de bénévoles.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP 03.03.08 du 26/06/03 relative à la lutte contre les exclusions

DOMAINE : ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services

• **Description**

Même s'il s'améliore de manière continue depuis plusieurs années, le taux de création d'entreprise de notre région reste inférieur à la moyenne nationale.

La Région Centre mène depuis plusieurs années une politique offensive en matière de soutien à la création des entreprises industrielles et de services. Ce programme d'action s'articule autour de 3 axes principaux : l'aide directe aux créateurs, la garantie des concours bancaires sollicités par les créateurs pour favoriser l'obtention de prêts significatifs, le soutien aux associations locales de créateurs et aux initiatives concourant à l'émergence de l'esprit d'entreprise.

Par ailleurs, l'évolution de la démographie régionale et l'analyse de la pyramide des âges des entrepreneurs régionaux font de la reprise d'entreprise un enjeu majeur pour notre territoire dans les années à venir. La Région propose donc un accompagnement significatif aux repreneurs potentiels, soit en accompagnant le financement des opérations par le biais notamment du partenariat avec OSEO financement (dans le cadre de la convention signée le 12 juin 2006) et du Contrat de Développement Transmission proposé par cette structure et en partie financé par le fonds régional de garantie, soit en garantissant les recours à l'emprunt nécessaires à la reprise, soit en aidant directement au financement au travers du dispositif CAP'Développement-Transmission.

Le programme d'actions "Création et reprise des entreprises industrielles" se traduit de la manière suivante :

- une aide directe à la création (CAP' Création Centre) constituée pour moitié d'une subvention et pour moitié d'une avance remboursable équivalente au montant des apports en numéraire capitalisés et libérés par le créateur, ce qui permet de renforcer significativement la structure financière des entreprises en création ;
- un fonds de garantie géré par OSEO financement (FRG-SOFARIS région) permettant de faciliter l'accès aux concours bancaires des créateurs et repreneurs, et permettant l'octroi par OSEO du Contrat de développement transmission qui correspond à prêt en quasi fonds propres ;
- un ensemble d'opérations soutenant les différentes structures d'accompagnement à la création et à la reprise, ou les initiatives promouvant la création d'entreprise et plus largement l'esprit d'entreprendre (concours Graine de Boite, Salon des Jeunes Inventeurs ...)

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.4000	CAP'Création Centre	1 000 000	1 000 000
2008.0704	Fonds régional de garantie	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	2 000 000	2 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 820 000	330 300	1 500 000	362 594	1 200 000	898 126
Autres crédits						
Sous-total	1 820 000	330 300	1 500 000	362 594	1 200 000	898 126
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	150 000		150 000			
Sous-total	150 000		150 000			
TOTAL	1 970 000	330 300	1 650 000	362 594	1 200 000	898 126

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Le dispositif CAP' CREATION adopté en mars 2006, est monté progressivement en puissance tout au long de l'année 2007. Il a atteint maintenant un rythme de croisière significatif.

Le fonds régional de garantie géré par OSEO financement sera abondé d'1 M€ en 2008 de manière à permettre de poursuivre l'engagement des garanties régionales proposées dans les opérations de création, reprise ou développement des PME régionales.

En fonctionnement, il est envisagé de reconduire les soutiens accordés l'an passé à quatre opérations : le soutien au fonctionnement des clubs de créateurs d'entreprises, le concours Graine de Boîte 2007-2008, le concours des jeunes inventeurs créateurs de Monts et le soutien des associations « Val de Loire Entreprendre et Val de France Angels ».

• **Cadre régional d'intervention**

- CAP' Création Centre : DAP n° 06.01.01

Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services

• **Description**

Ce programme d'action a pour ambition de soutenir les entreprises industrielles et de services de la région Centre notamment les plus petites d'entre-elles, en promouvant fortement l'innovation et la créativité des entrepreneurs régionaux.

L'innovation, qu'elle soit technologique ou organisationnelle, qu'elle touche aux investissements, aux processus de fabrication ou à la recherche de marchés nouveaux notamment au grand export, apparaît comme un facteur incontournable de développement et d'adaptation des entreprises régionales et notamment des PME.

Le programme d'action "Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services" s'appuie sur un ensemble complet et simplifié d'aides de la Région adopté en mars 2006 et qui permet de soutenir les projets des entreprises souhaitant innover, exporter ou en phase de développement (CAP' DEVELOPPEMENT-TRANSMISSION CENTRE).

Ces nouveaux dispositifs régionaux, plus lisibles pour les entrepreneurs de notre région, mis en œuvre de manière progressive depuis l'été 2006 ont atteint leur rythme de croisière dans le courant de l'année 2007. Ce déploiement progressif est assuré par le travail quotidien des chargés de mission "développement des entreprises" qui sont basés dans les différents départements de notre région.

En fonctionnement, les crédits permettront de financer le programme d'actions de CENTRECO.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.4001	CAP'Développement Centre	6 000 000	8 000 000
2008.0719	CENTRECO	15 000	15 000
2008.0827	Délégation de gestion des aides – DRIRE	300 000	400 000
2008.7720	GP – Actions Collectives		200 000
	TOTAL	6 315 000	8 615 000

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.41012	CG 41 - Trempolinno		450 000
	TOTAL		450 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	7 980 130	4 215 600	8 153 940	4 634 710		7 300 000
Autres crédits						
Sous-total	7 980 130		8 153 940	4 634 710		7 300 000
Fonctionnement						
AE		160 000		111 000		
Autres crédits	3 410 000	150 000	3 742 000			
Sous-total	3 410 000	310 000	3 742 000	111 000		
TOTAL	11 390 130	4 525 600	11 895 940	4 745 710		7 300 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

La lisibilité accrue du dispositif d'aides aux entreprises, le travail quotidien des chargés de mission départementaux ont généré un nombre relativement important de dossiers sur l'année 2007, il est donc proposé une augmentation significative des crédits de paiements de ce programme d'actions.

Le budget présenté permet également de poursuivre et dans certains cas de solder les financements des projets aidés au titre des actions prévues dans l'article 10 du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

Ces crédits permettront aussi de financer le solde des opérations aidées au titre des anciens dispositifs régionaux comme l'ARI (aide régionale à l'innovation), la PRE (prime régionale à l'emploi), le CORDEX (CONtrat Régional de Développement à l'EXportation), le FERI (Fonds Economique Régional d'Intervention) ou le dispositif PAT région (Prime à l'aménagement du territoire - Région).

Par ailleurs, CENTRECO, l'agence de développement régionale, poursuivra en 2008 le remplacement de son parc informatique afin d'assurer les missions qui lui sont dévolues dans de meilleures conditions.

Enfin, il est maintenu une dotation de crédits de paiements permettant le recours à des experts extérieurs pour appuyer les services du Conseil régional dans l'instruction technique de certains dossiers de demande d'aides des entreprises.

En investissement, les crédits 2008 permettront dans le cadre d'opérations collectives de financer des études, des audits ou des conseils individualisés.

En fonctionnement, plusieurs opérations collectives sont notamment prévues en 2008 : le soutien au SPL (Système Productif Local) agencement de magasins, l'animation de la filière automobile régionale, l'animation du Pôle industriel Cœur de France (PICF) dans le cadre du soutien à la mise en réseau des entreprises, l'appui au programme de sensibilisation et d'accompagnement à l'innovation (Tremplinno) porté par la CCI 41 et le Conseil général du Loir-et-Cher...

La convention liant la Région Centre à la Banque de France permettant à la Région de suivre les entreprises auxquelles elle a accordé un prêt ou une avance remboursable sera reconduite.

Enfin, plusieurs opérations sont prévues en matière de promotion et d'animation économique des territoires situés dans le périmètre du fonds Sud, portées notamment par l'Agence de développement de l'Indre et l'Agence de développement du Cher ainsi que le programme de communication touristique pour le Berry et la participation des entreprises de l'habillement du Cher et de l'Indre à différents salons spécialisés.

- **Cadre régional d'intervention**

CAP' DEVELOPPEMENT TRANSMISSION CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006

Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation

• **Description**

Les ressources humaines sont au cœur des problématiques de mutation des entreprises. Afin de les accompagner dans leurs projets, la Région a mis en œuvre les dispositifs suivants :

- une aide directe à l'emploi (CAP'EMPLOI CENTRE), destinée aux entreprises qui ont des projets significatifs de création d'emploi
 - une aide directe à la formation (CAP'FORMATION CENTRE) pour les entreprises qui font un effort substantiel en matière de formation continue, notamment en concourant de manière significative à l'amélioration de l'employabilité de leurs collaborateurs.
 - un soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail –ARACT, qui est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. A l'instar des autres ARACT présentes dans la plupart des régions françaises, l'ARACT Centre porte ses actions sur l'information et la sensibilisation des entreprises à l'amélioration des conditions de travail, à la santé au travail, à l'organisation et aux innovations technologiques ;
 - un soutien au fonctionnement de l'association ARDAN Centre (Action de Recherche et de Développement d'Activités Nouvelles), créée en 1999, et destinée à favoriser la création d'emplois par la détection et l'émergence d'activités nouvelles au sein des entreprises existantes.
- L'action d'ARDAN Centre permet de :
- Donner vie à un projet économique durable en développant des activités nouvelles, liées à une fonction ne préexistant pas dans l'entreprise et présentant un caractère structurant pour l'entreprise.
 - Favoriser l'emploi d'un agent, d'un technicien ou d'un cadre chargé de développer cette fonction nouvelle dans l'entreprise.
- une aide à la création de groupement d'employeurs avec pour objectifs de réunir des entreprises dont le volume des activités est saisonnier ou cyclique, ou dont l'embauche d'une personne supplémentaire à plein temps ne peut être envisagée et d'offrir à des salariés un contrat à durée indéterminée.

Par ailleurs, afin de renforcer le dialogue social, la Région a défini un cadre d'aide au fonctionnement des organisations syndicales lié à des interventions ayant un intérêt régional. Chaque organisation pourrait bénéficier d'une subvention constituée de deux parts :

- une indemnisation forfaitaire des journées de présence dans les réunions organisées et convoquées par la Région,
- une enveloppe destinée à soutenir des actions régionales ou des événements ayant une audience régionale, selon un programme prévisionnel et un compte rendu annuel détaillé, qui est répartie au prorata du nombre de sièges des organisations syndicales au CESR.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.4002	CAP Emploi Centre	3 000 000	1 300 000
2008.4003	CAP'Formation Centre	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	4 000 000	2 300 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 320 000		1 820 000			
Autres crédits						
Sous-total	1 320 000		1 820 000			
Fonctionnement						
AE	400 000		463 800			
Autres crédits	679 200		679 500			
Sous-total	1 079 200		1 143 300			
TOTAL	2 399 200		2 963 300			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

CAP' FORMATION CENTRE est un soutien au plan de formation de l'entreprise. Cette aide accompagne l'entreprise qui réalise un effort d'investissement dans la formation de ses salariés à l'occasion de son implantation, de son développement générateur d'emplois ou en cas de redéploiement de l'activité confrontée à des mutations technologiques et économiques. Selon le contexte, le plan de formation aidé peut s'étaler de quelques mois jusqu'à 3 ans. Il est prévu en 2008 de consacrer environ 464 K€ de crédits de paiement à ce programme.

CAP EMPLOI CENTRE permet d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois. En 2008, une attention particulière sera portée sur les projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et sur les projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

Les crédits inscrits en fonctionnement permettront de poursuivre le soutien de la Région à l'Association pour l'amélioration des conditions du travail (ARACT) et à l'Association régionale pour le développement d'activités nouvelles (ARDAN) ainsi que le renforcement du dispositif d'accompagnement des entreprises dans leurs efforts d'amélioration des compétences internes.

L'aide au fonctionnement des organisations syndicales sera également poursuivie dans le cadre de ce programme d'action.

- **Cadre régional d'intervention**

CAP' FORMATION CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006

CAP' EMPLOI CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006

Groupeement d'employeur : CPR 11 juin 1999 (CPR n°99.06.35)

DOMAINE : AGRICULTURE

Programme : Organisation et développement des filières agricoles

- **Description**

Ce programme a été élaboré et mis en place dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Aucune nouvelle opération n'est donc prévue dans le cadre de ce programme. Il s'agit là seulement de prévoir le financement d'opérations déjà engagées.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	2 040 000		1 087 000		479 280	
Autres crédits						
Sous-total	2 040 000		1 087 000		479 280	
Fonctionnement						
AE	77 000		20 000			
Autres crédits						
Sous-total	77 000		20 000			
TOTAL	2 117 000		1 107 000		479 280	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

En 2008, les crédits permettront de poursuivre les actions pluriannuelles engagées dans le cadre :

- de la mise en place des Contrats Locaux d'Objectifs et du plan élevage,
- du soutien aux stations expérimentales,
- de la structuration de la filière champignon.

- **Cadre régional d'intervention**

- CPER – article 12 & 13 – DAP 00.01.01 du 20/01/2000

Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

- **Description**

Il s'agit de promouvoir l'ensemble des productions agricoles régionales, par le biais d'un appui à la communication globale et également par un soutien actif à la participation des producteurs aux grands salons nationaux et manifestations régionales. Une cohérence avec les démarches particulières de promotion développées dans les filières sera recherchée.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	450 000		450 000			
Sous-total	450 000		450 000			
TOTAL	450 000		450 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

La convention cadre entre la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre et la convention particulière relative à la promotion des produits agricoles désignent COVALOR comme maître d'œuvre de la politique de promotion des produits agricoles de la région. Les crédits de paiement ci-dessus intègrent à la fois la démarche d'animation globale et le financement des actions particulières, salon international de l'agriculture, salon des vins d'ANGERS,... Par ailleurs, en 2008, COVALOR renouvellera le salon biennal AlimCentre initié en 2006. Ce salon vise à promouvoir et à faire connaître les produits de nos terroirs auprès des différents acheteurs (Rungis, épiceries fines, cavistes, restauration...).

Programme : Installation (CPER 2007-2013)

- **Description**

Ce nouveau dispositif d'aide à l'installation et à la reprise d'exploitations agricoles est un élément fort des nouvelles orientations de la politique agricole de la Région présentées lors de la session de juin 2006. Il constitue à ce titre une des déclinaisons opérationnelles du SRDES.

L'élaboration de ce dispositif a fait l'objet d'une grande concertation avec tous les partenaires concernés par cette thématique. Il propose des actions complémentaires à celles de l'Etat pour permettre un plus grand impact sur le territoire.

L'objectif est d'enrayer la baisse continue du nombre d'installations et si possible même de le faire augmenter à nouveau d'ici les quatre ans à venir.

Pour arriver à cet objectif, un programme ambitieux a été adopté, il vise à :

- établir un suivi des exploitants arrivant en âge de céder leur exploitation et à leur proposer un accompagnement,
- communiquer vers le grand public sur les métiers de l'agriculture et les potentialités d'accueil en région Centre,
- accompagner les projets des jeunes qui s'installent, dans le cadre du passeport à l'installation, de NINA + : programme de repérage et d'accompagnement des jeunes ne bénéficiant pas des aides de l'Etat, et enfin des jeunes qui s'installent dans des filières souffrant d'un fort déficit de renouvellement de génération,
- favoriser la multifonctionnalité dans les projets d'installation pour mieux les ancrer dans la durabilité.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE	250 000		300 000		823 000	
Autres crédits	145 000		185 000			
Sous-total	395 000		485 000		823 000	
TOTAL	395 000		485 000		823 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits de paiement permettront de :

- soutenir l'Association Régionale d'Amélioration des Structures d'Exploitation Agricoles dans le cadre du suivi des cédants,
- prendre en charge des coûts liés à la mise en place d'outils de communication et de participation à différentes opérations de communication,
- prendre en charge des coûts de suivi et de service de remplacement des agriculteurs dans le cadre du passeport à l'installation, ainsi que dans le cadre de NINA +,
- soutenir la FRCIVAM et l'ARDEAR dans leur action sur la multifonctionnalité.

- **Cadre régional d'intervention**

Règlement d'intervention installation, CPR n°06-07-54 du 7 juillet 2006

Programme: Développement de l'agriculture biologique

- **Description**

Les potentialités de développement de l'Agriculture Biologique sont réelles en région Centre, compte tenu d'une part de la proximité du grand bassin de consommation francilien et d'autre part du potentiel agronomique de la région. Pourtant on dénombre peu d'exploitations engagées dans ce mode de production comparativement à d'autres régions.

Le programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'exploitations mais aussi les surfaces de production sur la base des conclusions de l'audit conduit en 2005. En effet, le mode de production biologique est sans aucun doute celui qui s'inscrit le plus dans l'agriculture durable. Il convient donc de le promouvoir et de faciliter son développement.

Certains leviers ont été identifiés comme : l'appui à l'organisation de circuits longs, le repérage des débouchés potentiels, la rationalisation des coûts de conseil et d'animation, la prise en charge d'une partie des coûts de certification.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	500 000		500 000			
Sous-total	500 000		500 000			
TOTAL	500 000		500 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2006 aura permis de lancer le rapprochement des organismes de conseil et d'animation de l'Agriculture Biologique et de mettre en place une aide à la certification "Agriculture Biologique" des producteurs de la région.

L'année 2007 a été consacrée à la mise en place d'une partie de ce programme, notamment en cultures spécialisées et en bovins viande.

L'année 2008 sera dédiée à la poursuite de l'application des recommandations de l'audit dans les filières céréales, oléagineux, porcs et fruits et légumes. Les crédits permettront également la poursuite du soutien à l'animation et à la certification, initiée en 2006.

- **Cadre régional d'intervention**

Règlement d'intervention certification, CPR n°06-07-52 du 7 juillet 2006

- **Description**

Véritable cœur du nouveau projet agricole de la Région, ce nouveau dispositif doit permettre de faire émerger de vraies dynamiques de filières dans la région. L'ambition, au-delà d'un soutien aux investissements et à l'appui technique, est de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière pour développer l'innovation et partager le gain de valeur ajoutée.

C'est pourquoi, dans les filières considérées comme prioritaires, un contrat d'appui sera signé avec le porteur de projet représentant la filière. Il sera élaboré sur la base d'un diagnostic économique, social et environnemental et permettra de répondre aux enjeux identifiés pour les quatre prochaines années.

Ce contrat permettra de mettre en cohérence tous les financements de la Région mais aussi d'autres financeurs pour une même filière. Ainsi, des actions d'expérimentation, de promotion, d'aide en faveur de la transformation seront identifiées donnant une visibilité sur les moyens mis en œuvre.

La déclinaison du projet de filière chez les exploitants se fera dans le cadre du Contrat d'Appui au Projet d'Exploitation, le CAP'Ex.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 550 000		3 275 000		9 870 000	
Autres crédits						
Sous-total	1 550 000		3 275 000		9 870 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	816 000		519 000			
Sous-total	816 000		519 000			
TOTAL	2 366 000		3 794 000		9 870 000	

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Pour mettre en œuvre financièrement le programme ambitieux décrit ci-dessus, une autorisation de programme de 14 millions d'euros qui sera ensuite individualisée, filière par filière a été ouverte en 2007. Cette AP permet d'apporter un soutien aux investissements matériels et immatériels. L'animation du projet et la communication relèvent des crédits de fonctionnement votés annuellement.

L'année 2008 sera consacrée à la poursuite de la mise en place de CAP Filière (notamment pour les filières spécialisées, l'apiculture et les semences...) et comprend donc un volet animation important confié à la Chambre Régionale d'Agriculture conformément à la convention cadre et à la convention particulière adoptées à la CPR de juillet 2006.

Conformément aux engagements pris en 2006, un certain nombre de filières ont déjà contractualisé (bovin viande, équins, arboriculture) ou sont en cours de finalisation du projet (viande blanche, forêt, caprins, viticulture) et verront monter en charge le dispositif dès 2008. L'ensemble de ces CAP contractualisés justifie une augmentation des crédits de paiement pour accompagner les projets d'investissement matériel, d'appui technique à la production, de promotion ou d'expérimentation. L'objectif opérationnel est d'aboutir à la signature au minimum de quatre contrats CAP Filière en 2008.

Par ailleurs, pour le CAP Bovin Viande, une ligne spécifique Fond sud a été votée en 1^{ère} Décision modificative du budget 2007 pour accompagner les investissements dans les bâtiments d'élevage du bassin allaitant (spécialisé en système naisseur), action qui sera poursuivie en 2008.

Les crédits permettront également de faire face pour une durée limitée dans le temps à de nouvelles actions initiées dans les anciens dispositifs du CPER 2000-2006, en attendant la signature d'un CAP Filière. Il s'agit notamment d'aides aux bâtiments d'élevage et d'appui à l'expérimentation.

Enfin, ces crédits permettront de financer des actions de sensibilisation environnementale et notamment des diagnostics biodiversité dans le cadre des projets de filières.

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Programme : PEE Energie nouvelle et matériaux pour l'énergie

• **Description**

Pour une grande partie, ce programme est la déclinaison dans le domaine agricole de la politique de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

Axe important des nouvelles orientations de la politique agricole de la Région, les objectifs sont :

- d'initier une véritable démarche de transfert de technologie devant aboutir à la production d'agrocarburants de seconde génération en région Centre,
- de fédérer et animer les initiatives régionales en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse sur les exploitations agricoles,

de soutenir les actions visant à maîtriser les consommations énergétiques et les intrants.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	250 000		400 000		625 000	
Autres crédits						
Sous-total	250 000		400 000		625 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	50 000		50 000			
Sous-total	50 000		50 000			
TOTAL	300 000		450 000		625 000	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

En 2008, les crédits permettront de soutenir :

- o des études et démarches permettant de fiabiliser la production d'huile végétale pure, la valorisation des coproduits et la valorisation globale de la biomasse dans des projets locaux ;
- o des études et outils permettant de maîtriser l'énergie dans les serres et d'aider au choix d'investissements de production d'énergies renouvelables,
- o de financer les projets retenus dans le cadre de l'appel à projet VALBIOM lancé en 2007 et relatif à la valorisation non alimentaire de la biomasse (biocombustibles, biomolécules et biomatériaux).

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

LES ORIENTATIONS

Le Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES) a affirmé la recherche et le transfert de technologie comme des enjeux majeurs de la politique régionale. La nouvelle stratégie régionale dans ce domaine a été définie par la communication du Président en date du 22 février 2007. Elle fixe comme objectif d'y consacrer au moins 4% du budget régional à l'horizon 2013, à partir d'un niveau de 2,5% en 2006.

Définir une stratégie régionale en matière de recherche et technologie

Le CoReT (Conseil de la Recherche et de la Technologie), composé de 30 personnalités de la recherche et du monde socio-économique, a pour mission d'apporter une aide à l'élaboration d'une stratégie régionale en matière de recherche ainsi qu'à l'élaboration d'outils pour la sélection de projets.

La définition de thématiques prioritaires

La Région souhaite se focaliser sur un nombre restreint de thématiques et de projets afin que ses interventions aient un effet réel et mesurable sur le développement socio-économique de son territoire. Quatre thématiques prioritaires ont été définies afin de répondre aux grands enjeux auxquels les citoyens et la société devront faire face à l'avenir :

- Habitat de demain,
- Déplacements et gestion des flux des personnes et des biens,
- Nutrition, santé, bien-être,
- Tourisme et loisirs.

Les axes d'intervention

Les principaux axes d'intervention de la Région sont les suivants :

- Constituer et renforcer un nombre limité de pôles de compétences (structuration du tissu de recherche régional, appels à projets),
- Soutenir les projets de recherche susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional (transfert de technologie, pôles de compétitivité, ...),
- Mettre en place un environnement favorable à la recherche et à son internationalisation (culture scientifique, bourses, colloques, ...).

En 2008, la Région lancera de nouveaux appels à projets de recherche. Parallèlement, le CPER 2007-2013 permettra le démarrage d'opérations structurantes pour la recherche, notamment dans les domaines de la santé, de l'efficacité énergétique, de l'environnement et du développement urbain.

Ouvrir la recherche pour tous

La Région facilite les relations entre l'enseignement supérieur et la recherche et agit pour permettre une meilleure intégration dans le tissu économique régional et national. Pour cela, elle finance des actions de promotion et de diffusion de la recherche et de l'enseignement supérieur. La Région soutient les initiatives du Pôle Universitaire Centre Val de Loire et également les actions menées par Centre Sciences.

Rayonner à l'international

La région Centre veut aussi développer des actions interrégionales comme celles menées par le Cancéropôle « Grand Ouest », le Biotechnocentre ou encore le synchrotron Soleil afin d'obtenir une reconnaissance nationale et une mise en synergie des compétences. Le programme Soleil permet également de développer l'attractivité vers les filières scientifiques pour tous les lycéens de la région Centre qui bénéficieront de cet outi avec le dispositif « Soleil dans les lycées ».

A cela viennent s'ajouter des actions ayant un rayonnement européen ou international, comme celles soutenues par le Studium, agence régionale pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau dans les laboratoires de la région et l'Institut Européen d'Histoire et de Culture de l'Alimentation (IEHCA).

La Région Centre encourage la recherche en finançant en totalité ou en cofinçant avec des organismes de recherche ou des entreprises, des bourses doctorales (durée de trois ans). Elle

participe également au développement des actions internationales du PUCVL par la mise en place de structures mutualisées : cellule Europe pour favoriser l'accès des chercheurs aux projets européens, centre de mobilité.

Soutenir les transferts de technologie

La veille technologique, la promotion de la recherche et les projets « recherche-industrie » sont indispensables au développement de la recherche en région Centre.

C'est pourquoi la Région soutient les projets de transfert de technologie, prioritairement à destination des TPE et PME régionales. Elle s'appuie sur l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT) afin d'assurer la cohérence des actions des différentes structures impliquées.

Enfin, une politique de recherche technologique efficace passe obligatoirement par le soutien à des pôles de compétitivité. La Région finance des programmes de R&D des pôles « Cosmétique, Sciences de la beauté et du bien Etre », « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » et « Elastopôle ».

Insuffler une dynamique pour que la recherche dans le Centre rayonne dans le monde, tel est l'objectif ambitieux et décisif porté par la Région.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **RECHERCHE ET TECHNOLOGIE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AU CHAPITRE BUDGETAIRE M71 :

En € par chapitres	Investissement 909-92	Fonctionnement 939-92
Autorisations de programme	15 206 000	
Autorisations d'engagement		3 225 000
Crédits de paiement dépenses	16 266 890	6 870 000
Crédits de paiement recettes		

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recherche et technologies				
Investissement	11 962 800		13 396 900	
Fonctionnement	6 982 200		6 720 000	
Sous-total	18 945 000		20 116 900	
Pôle efficacité énergétique				
Investissement	1 950 000		2 870 000	
Fonctionnement	505 000		150 000	
Sous-total	2 455 000		3 020 000	
TOTAL	21 400 000		23 136 900	

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.1420	Matériauthèque sensorielle de Tours	450 000	200 000	250 000	
2008.37015	CG 37 - Etude bâtiment Start up INRA	100 000	100 000		
2008.7508	GP - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie	2 110 000	270 000	850 000	990 000
2008.0897	CAP Recherche et Développement	3 000 000	800 000	1 000 000	1 200 000
2008.0422	Soutien aux programmes de recherche et aux pôles de compétitivité	2 500 000	570 000	715 000	1 215 000
2008.1422	Soutien aux programmes de recherche du pôle SSEE	1 000 000	400 000	300 000	300 000
2008.7505	GP - Villes et territoires	846 000	129 000	416 500	300 500
2008.7509	GP - Projet d'intérêt régional Nancay	300 000	150 000	150 000	
2007.7501	Alhyance	1 000 000	1 000 000		
2008.0850	Appels à projets	3 500 000	2 500 000	905 000	495 000
TOTAL		14 806 000	6 119 000	4 586 500	4 500 500

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2008	CP 2009	CP 2010 et +
2008.0472	Bourses doctorales	3 225 000	537 500	1 075 000	1 612 500
2008.1850	Appel à projets 2008	400 000			

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : RECHERCHE ET TECHNOLOGIES

Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologies

• **Description**

Le soutien aux projets de transfert de technologie est examiné en fonction de leur adéquation aux objectifs définis au sein d'un Comité Stratégique d'Innovation récemment mis en place, et où la Région est représentée. En cohérence avec le SRDES, la priorité d'action est orientée vers les PME/PMI régionales, avec pour objectif d'en faire bénéficier le plus grand nombre des possibilités de développement offertes par les démarches d'innovation. Les structures concernées sont les suivantes :

- centres de compétences (souvent de statut associatif) dont la mission consiste à favoriser le rapprochement entre les partenaires scientifiques (universités et organismes de recherche), les entreprises et de manière plus élargie les acteurs du développement économique,
- structures universitaires dédiées à la valorisation de la recherche,
- plates formes technologiques (PFT) adossées aux établissements d'enseignement (lycées, plus rarement universités) et assurant une double mission, pédagogique et technologique.

L'ARITT (Agence Régionale de l'Innovation et du Transfert de Technologie) joue un rôle central dans ce dispositif, comme structure régionale chargée de la coordination, de l'appui, de la promotion des actions de transfert de technologie en région Centre, ainsi que des programmes d'appui à la création d'entreprises de technologies innovantes (incubateur LANCEO).

Le soutien aux pôles a pour objet de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche. Il concerne différentes actions :

- animation des pôles de compétitivité,
- programmes coopératifs de recherche et développement présentés dans le cadre des pôles de compétitivité et d'excellence régionaux.

Les pôles de compétitivité concernés sont les suivants :

- pôle « Cosmétique, Sciences de la beauté et du bien Etre »,
- Elastopôle,
- pôles de compétitivité existant dans les régions voisines (pôle VIAMECA et pôle CERAMIQUE), soutenus par l'intermédiaire de projets portés par des structures de transfert de technologie régionales agréées par ces pôles et impliquant des entreprises régionales.

Le pôle de compétitivité « Sciences et systèmes de l'énergie électrique » est soutenu au titre du domaine d'intervention « Pôle d'efficacité énergétique ».

Le CPER 2007-2013 se traduit en outre par le soutien apporté aux programmes de recherche suivants :

- article 1.1 (Biologie, Santé, Bien être- Imageries biologiques et médicales)
 - o ICPA : imageries de la cellule au petit animal (CNRS),
 - o Institut des Ultrasons (Université de Tours),
 - o Imageries des systèmes biologiques (Université de Tours),
 - o CHIRE : Chirurgie et Imagerie pour Recherche et Enseignement (Université de Tours),
 - o PSAT : Pôle européen de recherche en infectiologie animale (INRA de Nouzilly),
 - o Plateforme INTRAGEN : infrastructure de génomique fonctionnelle in vivo (CNRS),
- et article 1.2 (Soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche. Soutien à l'innovation dans les PMI/ME) :
 - o Centres d'études et de recherche de l'Université de Tours en collaboration avec les entreprises (Université de Tours),
 - o Cellules de R&D de l'Université d'Orléans en liaison avec les PME/PMI (Université d'Orléans),
 - o Développement d'un laboratoire mixte Bio-Marqueurs, Bio Analyse et Diagnostic et d'un laboratoire mixte public -privé Molécules Bioactives (Université d'Orléans),
 - o Nanom3 Centre: plateforme R&D dans le domaine des nanomatériaux (CEA Saclay).

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0897	CAP Recherche et Développement		3 000 000
2008.37015	CG 37 - Etude bâtiment Start up INRA		100 000
2008.0422	Soutien aux programmes de recherche et aux pôles de compétitivité	3 500 000	2 500 000
2008.1420	Matériauxèque sensorielle de Tours		450 000
TOTAL		3 500 000	6 050 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	4 812 000		5 329 600			
Autres crédits						
Sous-total	4 812 000		5 329 600			
Fonctionnement						
AE	500 000					
Autres crédits	1 500 000		1 897 000			
Sous-total	2 000 000		1 897 000			
TOTAL	6 812 000		7 226 600			

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2008 verra la suite de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale de soutien au transfert de technologie, définie en 2007. La Région soutient ainsi les structures au titre de

leurs projets de diffusion (colloques, visites d'entreprises, ...) ou d'innovation technologique (projets collaboratifs recherche industrie, ...). Le fonctionnement des structures est soutenu dans le cadre de ces projets, au prorata du temps passé sur chacun d'entre eux. Ces dispositions permettent à la Région d'avoir une meilleure visibilité de l'activité de structures, et donc facilitent la mise en cohérence de leurs actions au service de la stratégie définie par la Région conjointement avec l'Etat.

L'ARITT occupe un rôle central en offrant aux structures appui et conseil dans l'élaboration de leurs projets. Son budget a été augmenté pour tenir compte de ces nouvelles missions.

De nouvelles opérations seront entamées en 2008 : infrastructure pour l'accueil d'entreprises « start-up » à l'INRA de Nouzilly (convention avec l'Indre-et-Loire), matériau bibliothèque sensorielle de Tours (partenariat entre l'Université de Tours et des entreprises dans le domaine du design sensoriel).

- **Cadre régional d'intervention**

Règlement relatif à CAP'R&D Centre : DAP n° 06-01-01 du 23/03/2006
CPER 2007-2013
Convention Région Indre-et-Loire

Programme : Convention avec les établissements publics nationaux

- **Description**

Des conventions bilatérales ont été conclues pour la période 2000-2006 avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), le CEMAGREF (Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'Environnement) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Le montant total de ces conventions s'élève à 63 M€, dont 29 M€ à la charge de la Région.

Par ces conventions, la Région contribue au financement d'actions de recherche, au titre des demandes d'équipements scientifiques, de construction de laboratoires et de soutiens de programmes, afin que les laboratoires restent compétitifs au niveau international.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	3 205 300		2 878 920			
Autres crédits						
Sous-total	3 205 300		2 878 920			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	3 205 300		2 878 920			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

En 2008, la Région participera, en particulier :

- au financement de l'implantation de l'INPREST (Installations Nationales Protégées pour la Recherche sur les Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles) sur le site de l'INRA de TOURS-NOUZILLY (2^{ème} et 3^{ème} acomptes),
- au financement de l'opération d'extension/rénovation du Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) du CNRS à ORLEANS (5^{ème} et 6^{ème} acomptes),
- au versement d'acomptes et de soldes de subventions pour des opérations décidées avant 2007.

- **Cadre régional d'intervention**

Conventions Région- Grands organismes de Recherche 2000-2006

**Programme : Développement de la recherche
en région**

- **Description**

L'année 2008 verra la montée en puissance des appels à projets de recherche régionaux, outils bien adaptés à une mise en œuvre dynamique des priorités affichées par la Région dans le cadre de sa politique de recherche.

Ce programme d'action permet également l'attribution de bourses doctorales soit entièrement financées par la Région soit cofinancées avec des organismes de recherche (CNRS, INRA, BRGM, CEA, INSERM...), des entreprises ou des organismes divers (ADEME...). En 2007, le montant des bourses régionales, qui était inchangé depuis l'année 2000, a été augmenté pour être d'un montant comparable à celui des allocations de recherche attribuées par le Ministère de la recherche.

Les opérations suivantes sont également soutenues :

- programmes de recherche associés au « Cancéropôle Grand Ouest », soutenus par la Région Centre conjointement avec les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ; développé dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer, le Cancéropôle est une structure d'animation et de coordination des activités de recherche en cancérologie, qui fédère des équipes de recherche et leur assure l'accessibilité à des plates-formes technologiques de niveau régional et national,
- financement de l'activité de l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA), structure fédérant les chercheurs européens travaillant sur l'histoire de l'alimentation,
- fonctionnement du STUDIUM, agence régionale pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau dans les laboratoires de la région,
- fonctionnement de l'association BIOTECHNOCENTRE, qui regroupe les chercheurs en Sciences de la Vie de la région, et coordonne leurs actions,

Ce programme permet aussi le fonctionnement du Conseil de la Recherche et de la Technologie (CoReT) : frais d'organisation des sessions, de mission entre les sessions, de documentation...

Des crédits sont prévus pour la mise en œuvre des programmes de recherche associés aux articles 3.5 à 3.7 du CPER 2007-2013, constituant le volet recherche du Grand Projet PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) :

- Centre de documentation du CESR - Projet Phoenix IRHT (Université de Tours, CNRS),

- CREVIT : Centre de ressources et d'expertise Villes et Territoires, (Université de Tours, Université d'Orléans, CNRS),
- RESONAT: Observatoire des ressources naturelles : eau, sols, sous-sol, biodiversité (INRA Orléans, BRGM , CEMAGREF, Université d'Orléans),
- Projet de recherche Plan Loire (EPL),
- Positionnement de la station de Nançay dans les grands projets de radioastronomie du futur (Observatoire de Paris- Nançay),
- Projets de diffusion de la culture scientifique et technique.

La Région poursuivra le soutien au Synchrotron SOLEIL, qui atteindra son plein régime d'exploitation en 2008. L'objectif est de permettre aux chercheurs de la région d'avoir accès à SOLEIL et ainsi de permettre aux laboratoires régionaux de développer de nouvelles compétences et de mieux s'insérer dans les réseaux de recherche internationaux.

Enfin, la Région accompagnera les universités d'Orléans et Tours, regroupées au sein du Pôle Universitaire Centre Val de Loire (PUCVL), dans leurs actions visant à renforcer leur attractivité, à promouvoir leur offre de formation, et à assurer leur rayonnement international. Cet accompagnement se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions au sein du PUCVL.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations d'engagement*

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.0472	Bourses doctorales	3 225 000	3 225 000
2008.1850	Appel à projets		400 000
Total		3 225 000	3 625 000

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.7505	GP – Villes et territoires		846 000
2008.7509	GP – Projet d'intérêt régional Nançay		300 000
2008.0850	Appels à projets	3 000 000	3 500 000
Total		3 000 000	4 646 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	809 300		4 410 500			
Autres crédits						
Sous-total	809 300		4 410 500			
Fonctionnement						
AE	2 927 200		2 828 000			
Autres crédits	1 775 000		1 635 000			
Sous-total	4 702 200		4 463 000			
TOTAL	5 511 500		8 873 500			

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Ces crédits de paiements sont notamment destinés à la mise en œuvre des actions suivantes :

- montée en puissance des appels à projets pour soutenir les projets de recherche régionaux,
- attribution de nouvelles bourses à partir de l'année universitaire 2008-2009 et renouvellement des bourses accordées à partir des années universitaires 2006-2007 et 2007-2008,
- participation aux frais de fonctionnement du STUDIUM en 2008 et financement de "mois-chercheurs" pour permettre l'accueil de nouveaux chercheurs étrangers et renouveler les aides accordées en 2007,
- financement du programme de l'Institut Européen de l'Histoire de l'Alimentation (IEHCA),
- fonctionnement du Conseil de la recherche et de la technologie (CoReT),

• **Cadre régional d'intervention**

Convention Région/IEHA/Université de Tours 2004-2007
 Conventions cadre Région/STUDIUM 2003-2005 et 2006-2008
 Convention Région – SOLEIL du 1^{er} avril 2003
 CPER 2007-2013

Programme : Financement des bâtiments de recherche et des équipements

• **Description**

Ce programme est destiné essentiellement aux équipes de recherche des universités d'Orléans et de Tours, mais également des organismes de recherche, pour leur permettre d'acquérir des équipements scientifiques afin qu'elles soient performantes et compétitives au niveau international et de construire de nouveaux bâtiments.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	3 067 500		709 180		89 470	
Autres crédits						
Sous-total	3 067 500		709 180		89 470	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits						
Sous-total						
TOTAL	3 067 500		709 180		89 470	

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

En 2008, la Région participera en particulier :

- au financement d'un bâtiment pour le Centre d'Imagerie Positon du petit Animal (CIPA) du CNRS à Orléans (1^{er} acompte),
- au financement de la construction de l'Institut des Sciences de la Terre d'ORLEANS (ISTO) (2^{ème} acompte),
- au financement de la rénovation et de la restructuration du Laboratoire de Mathématiques de l'Université d'ORLEANS (MAPMO) (2^{ème} acompte),
- au financement de l'extension du Laboratoire de recherche de Droit/Economie de l'Université d'ORLEANS (solde),
- au financement de la construction du pôle Ville et Urbanisme de l'Université de TOURS (solde),
- au versement d'acomptes et de soldes de subventions pour des opérations d'équipement décidées en 2007 et avant.

• **Cadre régional d'intervention**

Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 articles 1.3 et 3.2.
Conventions Région-Départements 2000-2006.

Programme : Promotion et diffusion de la recherche

• **Description**

Ce programme permet en particulier d'apporter un appui pour l'organisation de colloques scientifiques, souvent internationaux, et d'autres manifestations d'intérêt scientifique se déroulant sur le territoire de la région à l'initiative de chercheurs de la région et visant à valoriser l'important potentiel scientifique de la région au plan national et international.

Il est également destiné au financement des actions relevant de la promotion et de la diffusion de la culture scientifique et technique, comme celles menées annuellement par Centre Sciences, centre de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de la région Centre.

Une partie de ces actions est soutenue au titre du CPER 2007-2013. L'année 2008 sera par ailleurs consacrée à une étude de prédéfinition d'une action située à la frontière entre la Culture et la Culture Scientifique.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	68 700		68 700			
Autres crédits						
Sous-total	68 700		68 700			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	280 000		360 000			
Sous-total	280 000		360 000			
TOTAL	348 700		428 700			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Ces crédits de paiement sont destinés à la mise en œuvre des opérations suivantes en 2008 :

- aides pour l'organisation de colloques scientifiques et autres manifestations d'intérêt scientifique,
- actions menées annuellement par Centre Sciences et par d'autres acteurs de la promotion de la culture scientifique.

- **Cadre régional d'intervention**

Contrat de plan Etat-Région 2007-2013.

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Programme : PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie

• **Description**

Ce domaine regroupe des programmes de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en région Centre.

Certains de ces projets ont fait l'objet de conventions antérieures à la signature du CPER 2007-2013 :

- *le CERTEM* (Centre d'Etude et de Recherche sur les Technologies de Microélectronique), ex-CNRT "*Microélectronique de puissance*", qui associe Université François Rabelais de Tours, ST Microelectronics et CEA, avec pour objectifs le développement et la caractérisation de nouveaux matériaux et composants.
- le programme *GECOPAC* (Génération d'Energie Combinée par Pile A Combustible) dont l'objectif est de réaliser, implanter et exploiter à des fins pédagogiques, un système prototype de co-génération à base d'une pile à combustible d'une puissance comprise entre 1 et 5 kW. GECOPAC se poursuivra en 2008 mais les prochains versements financiers auront lieu en 2009.
- le pôle *ALHYANCE Innovation* (Application de l'Hydrogène aux Nouveaux Concepts Energétiques) dont l'objectif est de réaliser une plate-forme technologique à vocation européenne ouverte sur l'extérieur et notamment à l'international dans le domaine des technologies de l'hydrogène et plus généralement de l'efficacité énergétique.
- le pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » (S2E2), qui s'appuie sur une base technologique connue induisant une forte capacité d'innovation et de valeur ajoutée pour développer des programmes de recherche dans le domaine des énergies nouvelles appliqués aux équipements industriels et grands publics. Une quarantaine d'entreprises sont associées à l'activité du pôle. L'énergie est l'axe directeur des projets en partant des sources d'énergie, la recherche de stockage pour développer des systèmes de distribution et de conversion de l'énergie. Cinq projets ont été identifiés sous le nom de SESAME. Soutenus par le Ministère de la Recherche et les collectivités, ils ont démarré en 2006. La Région soutient ces programmes et accompagne l'animation du pôle dans le cadre de conventions.

Le CPER 2007-2013 permet par ailleurs de soutenir d'autres projets :

- Pôle de recherches avancées sur les énergies du futur (Université d'Orléans, CNRS),
- Pôle Européen de Géothermie (BRGM),
- Pilote d'étude et d'expérimentation du stockage géologique du CO2 (BRGM),
- MATEX : centre national de compétences des matériaux en conditions extrêmes (CNRS).

• **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme*

N° AP	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2007.7501	Alhyance	4 000 000	1 000 000
2008.1422	Soutien aux programmes de recherche du pôle SSEE		1 000 000
2008.7508	GP - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie		2 110 000
Total			3 110 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	1 950 000		2 870 000			
Autres crédits						
Sous-total	1 950 000		2 870 000			
Fonctionnement						
AE	505 000					
Autres crédits			150 000			
Sous-total	505 000		150 000			
TOTAL	2 455 000		3 020 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

L'année 2008 devrait voir le démarrage de plusieurs des opérations prévues au titre du CPER 2007-2013.

Les programmes CERTEM, GECOPAC, AlHyance et SESAME (pôle SSEE) seront par ailleurs poursuivis.

L'EUROPE

LES ORIENTATIONS

EUROPE

La région Centre développe sa participation active à la construction européenne avec des régions d'Europe et à travers ses liens avec l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe et l'association des régions d'Europe.

Ces coopérations se concrétisent dans des échanges techniques portant sur la mise en œuvre des politiques locales (développement local, aménagement du territoire...) et dans des relations de « société à société » : échanges culturels, artistiques, échanges de jeunes, coopération interuniversitaire, santé, éducation, formation...

Pour la **région Malopolska en Pologne**, les thèmes principaux sont l'éducation, la culture et le tourisme, la gestion des collectivités territoriales. Avec Le **Land de Saxe-Anhalt en Allemagne** un axe culturel fort, en particulier dans le domaine de la valorisation du patrimoine (monuments et sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO), la protection de l'environnement, les infrastructures de transport et de communication et l'administration. S'agissant de la **région de Pardubice en République tchèque**, la Région soutient de multiples projets surtout dans le domaine de la culture, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

COOPERATION DECENTRALISEE

La Région Centre poursuit et intensifie sa politique de coopération décentralisée sur les axes stratégiques qu'elle s'est donnés depuis 1999 d'agir en direction de zones prioritaires en privilégiant la thématique des « **grands fleuves** » en écho à l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous avons créé sur le territoire régional un environnement favorable au déploiement d'actions de coopération et de solidarité internationale dans la durée.

Un travail de fond concerne La **région de Mopti au Mali** sur les thèmes de l'écotourisme et de l'environnement. La **région du Gorgol en Mauritanie** fait l'objet d'un important travail sur la question de l'eau potable, des activités économiques et de la gestion communale. Avec **Luang-Prabang au Laos**, il s'agit de la préservation et la valorisation du patrimoine dans son intégralité (architectural, naturel, culturel).

Avec chacune de ces régions en Europe et dans le monde, la Région Centre a conclu des protocoles de coopération décentralisée ainsi que des programmes pluriannuels d'intervention. L'objectif de ces « partenariats » est de permettre le développement des échanges entre nos régions de manière à nouer des relations fortes et pérennes, de s'ouvrir davantage aux autres cultures et dans le cas particulier des régions allemande, tchèque et polonaise, à favoriser le développement d'une citoyenneté européenne.

Les réalisations sont très concrètes : **construction de puits et soutien aux coopératives de femmes en Mauritanie, valorisation et protection du patrimoine au Laos, coopération dans le domaine de la recherche en Pologne...**

Fédérer et accompagner les acteurs régionaux de la coopération décentralisée est une priorité.

Les acteurs régionaux (collectivités, établissements publics, associations, lycées...) qui développent des actions dans le monde, y compris en dehors des « zones prioritaires » sont soutenus par la Région Centre grâce à l'association Centraider située à Vendôme

L'aide humanitaire d'urgence.

La Région Centre intervient ponctuellement dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence, lors de catastrophes naturelles ou de conflits pour apporter une aide aux populations concernées et en détresse.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 900	Fonctionnement 930
Autorisations de programme	79 810 000	
Autorisations d'engagement		61 859 000
Crédits de paiement dépenses	23 406 000	11 904 000
<i>dont actions européennes (042)</i>	-	662 800
<i>dont actions relevant de la subvention globale (043)</i>	23 346 000	9 499 200
<i>dont autres actions internationales (048)</i>	60 000	1 742 000
Crédits de paiement recettes	23 346 000	12 473 600
<i>dont actions européennes (042)</i>		164 400
<i>dont actions relevant de la subvention globale (043)</i>	23 346 000	12 249 200
<i>dont autres actions internationales (048)</i>	-	60 000

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Développer la dimension européenne				
Investissement	13 728 000	13 728 000	23 346 000	23 346 000
Fonctionnement	4 728 500	4 158 500	10 162 000	12 413 600
Sous-total	18 291 500	17 886 500	33 508 000	35 759 600
Coopération décentralisée et solidarité internationale				
Investissement	60 000		60 000	
Fonctionnement	1 555 000	60 000	1 742 000	60 000
Sous-total	1 615 000	60 000	1 802 000	60 000
TOTAL	19 906 500	17 886 500	35 310 000	35 819 600

N°AP	LIBELLES	MESURES	MONTANT
2008.8020	MESURE 12	Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises	9.000.000
2008.8021	MESURE 14	Améliorer l'environnement des entreprises	11.000.000
2008.8022	MESURE 16	Soutenir les projets de développement des entreprises	18.000.000
2008.8023	MESURE 17	Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique	10.000.000
2008.8024	MESURE 211	Poursuite de l'électrification de la ligne Tours Saincaize	10.500.000
2008.8025	MESURE 212	Soutenir le fret de proximité	7.500.000
2008.8026	MESURE 22	TIC : couverture régionale, gouvernance et renforcement des usages	8.500.000
2008.8027	MESURE 33	Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat	5.310.000
TOTAL			79.810.000

FEDER			
2008.8006	MESURE 112	Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI	2.850.000
2008.8007	MESURE 121	Développement de l'apprentissage	9.500.000
2008.8008	MESURE 123	Développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, notamment dans les PME/PMI	5.000.000
2008.8009	MESURE 124	Développement de la validation des acquis de l'expérience	2.400.000
2008.8010	MESURE 131	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités	3.100.000
2008.8011	MESURE 221	Actions de formation pour les demandeurs d'emplois jeunes et adultes	13.500.000
2008.8012	MESURE 222	Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	2.000.000
2008.8013	MESURE 311	Accompagner les politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale : formation des bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand	2.400.000
2008.8014	MESURE 424	Promouvoir l'utilisation des TIC	3.590.000
2008.8015	MESURE 431	Projets innovants et expérimentaux	700.000
2008.8016	MESURE 433	Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité	1.730.000
TOTAL FSE			46.770.000
2008.8017	MESURE IAA	IAA	2.800.000
2008.8018	MESURE TOURISME	Hébergements touristiques	9.000.000
TOTAL FEADER			11.800.000

2008.8019	GESTION DELEGUEE ASSISTANCE TECHNIQUE	3 289 000
2008.0255	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	180 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : DEVELOPPER LA DIMENSION EUROPEENNE

Programme : Programmes communautaires européens

- **Description**

Ce volet du budget permettra la mise en œuvre de :

- ✓ La structuration en réseau régional d'information et de documentation sur l'Europe des organismes relais présents en région,
- ✓ La réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en direction de publics cibles,
- ✓ Participation active aux travaux des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe,
- ✓ Défense des intérêts du territoire régional auprès des institutions de l'Union européenne, en s'appuyant entre autres outils sur l'Antenne interrégionale à BRUXELLES,
- ✓ Mobilisation des ressources communautaires, permettant le développement de projet d'intérêt au regard de la stratégie régionale.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N°AP	LIBELLES	MESURES	MONTANT
2008.8020	MESURE 12	Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises	9.000.000
2008.8021	MESURE 14	Améliorer l'environnement des entreprises	11.000.000
2008.8022	MESURE 16	Soutenir les projets de développement des entreprises	18.000.000
2008.8023	MESURE 17	Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique	10.000.000
2008.8024	MESURE 211	Poursuite de l'électrification de la ligne Tours Saincaize	10.500.000
2008.8025	MESURE 212	Soutenir le fret de proximité	7.500.000
2008.8026	MESURE 22	TIC : couverture régionale, gouvernance et renforcement des usages	8.500.000
2008.8027	MESURE 33	Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat	5.310.000
TOTAL FEDER			79.810.000

- Les autorisations d'engagement

N°AE	LIBELLES	MESURES	MONTANT
2008.8006	MESURE 112	Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI	2.850.000
2008.8007	MESURE 121	Développement de l'apprentissage	9.500.000
2008.8008	MESURE 123	Développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, notamment dans les PME/PMI	5.000.000
2008.8009	MESURE 124	Développement de la validation des acquis de l'expérience	2.400.000
2008.8010	MESURE 131	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités	3.100.000
2008.8011	MESURE 221	Actions de formation pour les demandeurs d'emplois jeunes et adultes	13.500.000
2008.8012	MESURE 222	Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	2.000.000
2008.8013	MESURE 311	Accompagner les politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale : formation des bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand	2.400.000
2008.8014	MESURE 424	Promouvoir l'utilisation des TIC	3.590.000
2008.8015	MESURE 431	Projets innovants et expérimentaux	700.000
2008.8016	MESURE 433	Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité	1.730.000
TOTAL FSE			46.770.000
2008.8017	MESURE IAA	IAA	2.800.000
2008.8018	MESURE TOURISME	Hébergements touristiques	9.000.000
TOTAL FEADER			11.800.000

2008.8019	GESTION DELEGUEE ASSISTANCE TECHNIQUE	3 289 000
-----------	---------------------------------------	-----------

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	13 728 000	13 728 000	23 346 000	23 346 000		
Autres crédits						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE	4 353 500	4 158 500	9 828 000	9 663 600		
Autres crédits	210 000	0	334 000	2 750 000		
Sous-total	4 563 500	0	10 162 000	0		
TOTAL	18 291 500	17 886 500	33 508 000	35 759 600		

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

La poursuite de la structuration en réseau régional d'information et de documentation sur l'Europe (via notamment la réalisation d'un programme concerté d'actions impliquant les organismes relais présents en région) bénéficiera d'une enveloppe de crédits voisine de celle mobilisée en 2007. L'effort sera porté sur la mobilisation d'autres partenaires régionaux désireux d'entrer dans une dynamique européenne, l'objectif étant de mieux asseoir la position de la Région Centre et ses partenaires en Europe.

C'est aussi dans cette perspective que, comme chaque année, la région renouvellera son adhésion aux principaux organismes de coopération institutionnelle, tels que l'AFCCRE, l'ARE. Les crédits européens gérés par la Région au titre de la période 2000/2006 voit leur dernière année de mise en œuvre. Parmi ceux-ci on pourra citer :

- ✓ Le programme Objectif 2, pour lequel le Conseil régional gère, par délégation du Préfet de région depuis le 29 août 2001, les trois mesures suivantes :
 - ✓ Mesure 3 (FEDER) : Accroître la compétitivité des entreprises
 - ✓ Mesure 4 (FSE) : Accompagner la reconversion des activités économiques et l'amélioration de la compétitivité par la formation et l'emploi
 - ✓ Mesure 7 (FEDER) : Améliorer l'accessibilité des territoires.
- ✓ Le programme INTERREG IIIB, dont les crédits mobilisés interviennent dans le cadre du financement du projet "Eurovéloroute des fleuves" porté par la Région Centre. Cette opération, dont la réalisation s'étale sur trois années, a pour but de favoriser l'accessibilité et le développement touristique d'un itinéraire cyclable européen de 2.400km le long de la Loire, du Rhin et du Danube.
- ✓ L'implication de la Région Centre dans le projet "Strategic partnership for regional competitiveness and sustainability" porté par la région espagnole de Valence. Une participation financière du FEDER à cette opération au titre du programme INTERREG IIIC vient d'être confirmée par la Commission européenne. Il s'agit d'une démarche commune d'échange d'expériences et de bonnes pratiques à plusieurs régions d'Europe particulièrement actives dans les domaines de la compétitivité et du développement durable.

Au titre de la période 2007/2013, il est dans un premier temps prévu de poursuivre l'expérience de la gestion des crédits européens, notamment par le biais de subventions globales. Au titre des PO FEDER et FSE et du PDRH FEADER, les mesures suivantes pourraient être gérées :

Fonds	Mesure	Montant en euros
FEDER	Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises	9.000.000
	Améliorer l'environnement des entreprises	11.000.000
	Soutenir les projets de développement des entreprises	18.000.000
	Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique	10.000.000
	Poursuite de l'électrification de la ligne Tours Saincaize	10.500.000
	Soutenir le fret de proximité	7.500.000
	TIC : couverture régionale, gouvernance et renforcement des usages	8.500.000
	Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat	5.310.000
TOTAL FEDER		79.810.000
FSE	Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI	2.850.000
	Développement de l'apprentissage	9.500.000
	Développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, notamment dans les PME/PMI	5.000.000
	Développement de la validation des acquis de l'expérience	2.400.000
	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités	3.100.000

	Actions de formation pour les demandeurs d'emplois jeunes et adultes	13.500.000
	Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	2.000.000
	Accompagner les politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale : formation des bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand	2.400.000
	Promouvoir l'utilisation des TIC	3.590.000
	Projets innovants et expérimentaux	700.000
	Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité	1.730.000
TOTAL FSE		46.770.000
FEADER	IAA	2.800.000
	Hébergements touristiques	9.000.000
TOTAL FEADER		11.800.000

Les crédits du FEADER ne transitant pas par le budget régional, mais par celui du CNASEA, le BP 2008 ne sera pas impacté par cette gestion.

S'agissant des autres crédits, ils permettront le financement :

- ✓ Des missions d'évaluation, de vérification et de contrôle obligatoire dans le cadre de la gestion de crédits européens,
- ✓ Des mesures de formation, de publicité et de communication afférentes,
- ✓ Pour partie, d'opérations ouvrant la voie à de nouveaux soutiens financiers de l'Union européenne.

- **Cadre régional d'intervention**

Conventions de délégation de gestion signées avec l'Etat au titre des subventions globales Objectif 2, PO FEDER et FSE, PDRH FEADER 2007/2013

Conventions de crédits délégués avec la Commission européenne.

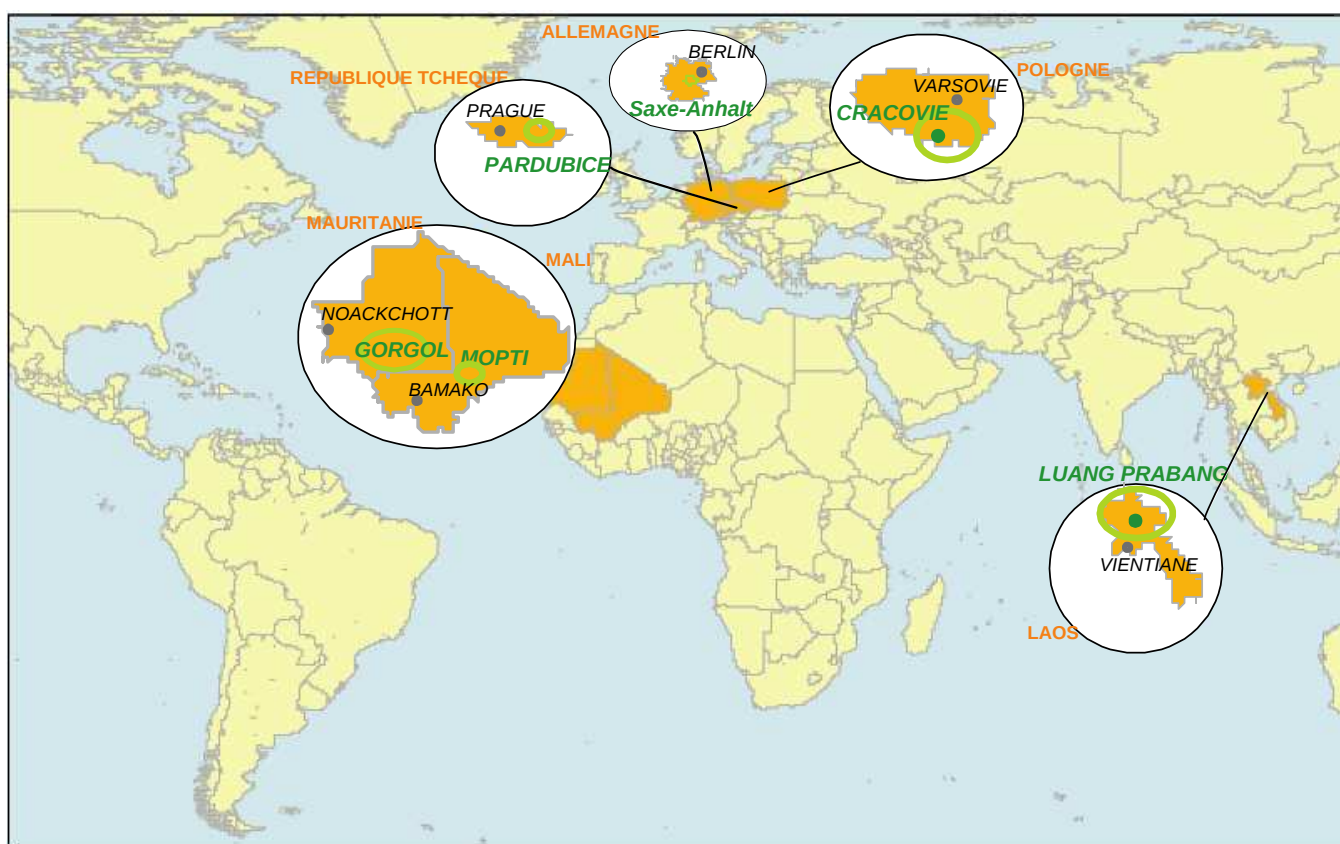
**Programme :
Développer la coopération décentralisée**

- **Description**

I - INTERVENTION REGIONALE EN DIRECTION DE ZONES PRIORITAIRES DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il est prévu, au titre de cette composante du budget, d'assurer la poursuite de la mise en œuvre des accords de coopération avec les régions partenaires et l'élargissement de l'intervention sur de nouveaux points d'entrée en lien notamment avec la logique "Grands Fleuves". En Afrique et en Asie, il s'agira en particulier d'approfondir les programmes liés au renforcement des capacités institutionnelles de gestion des collectivités partenaires, les opérations conduites en matière de protection et de valorisation du patrimoine culturel et naturel, les actions en faveur de l'accès à l'eau potable et celles relatives au développement économique et social des territoires concernés. Pour ce qui concerne les régions de l'espace intracommunautaire, l'accent sera mis sur les échanges impliquant plus particulièrement la jeunesse dans l'idée d'un renforcement de la citoyenneté européenne.

Zones prioritaires de coopération décentralisée



Base carto : IGN

Direction des Etudes et de la Prospe
Conseil régional du Centre

II - DEVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME DE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN LIEN AVEC LES ZONES PRIORITAIRES DE COOPERATION

Il s'agira en l'occurrence d'assurer la pérennisation du programme régional de volontariat international correspondant au maintien des postes actuels de volontaires créés en Mauritanie, au Laos, au Mali (ou sur des thématiques d'intérêt commun) et, le cas échéant, de pourvoir à la création de nouveaux postes dans les nouvelles zones prioritaires de coopération décentralisée identifiées par la Région. Les volontaires ainsi mobilisés participent à la mise en œuvre et au suivi des programmes de coopération décentralisée élaborés en étroite concertation avec les Régions partenaires.

III - CREATION EN REGION CENTRE D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEPLOIEMENT DES ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

Ce programme entend répondre à cinq objectifs :

- Accompagner les collectivités territoriales de la Région par l'attribution de concours financiers à des projets de coopération décentralisée,
- Poursuivre l'appui à la structuration des acteurs régionaux de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en assurant notamment le renouvellement du soutien apporté à l'association Centraider,
- Poursuivre les actions d'éducation au développement et de sensibilisation à la solidarité internationale en renouvelant notamment l'organisation des Rencontres régionales de la coopération (huitième édition en 2008),
- Apporter un appui à des projets de solidarité internationale portés par des associations ou des établissements publics de la région (étant précisé qu'en 2007 plus de 80 projets ont bénéficié de l'aide régionale pour un montant moyen de 5 500 € par projet) et assurer sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée,
- Soutenir les actions de jumelage européen menées par les communes de la région Centre (étant précisé que depuis la mise en place en 2006, près de 3000 jeunes, ont pu bénéficier de ce nouveau dispositif).

IV - SOUTIEN A DES ACTIONS CONDUITES EN MATIERE D'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE ET DE POST-URGENCE

Il s'agit de l'expression de la solidarité régionale face à des situations d'urgence ou de post-urgence (en dehors du territoire national).

• Tableaux budgétaires 2008

- Les autorisations de programme

N° AP	LIBELLES	MONTANT
2008.0255	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	180 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	60 000		60 000		120 000	
Autres crédits						
Sous-total	60 000		60 000		120 000	
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 555 000		1 742 000	60 000		
Sous-total	1 555 000		1 742 000	60 000	3 824 000	120 000
TOTAL	1 615 000		1 802 000	60 000	3 884 000	120 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Au titre de l'intervention régionale en direction de zones prioritaires :

S'agissant des actions conduites en direction des zones prioritaires de coopération décentralisée, il est prévu pour l'année 2008 de poursuivre les programmes pluriannuels engagés dans chacune des régions partenaires, en particulier :

- L'appui au processus de décentralisation et la conduite d'actions en faveur du développement social et économique (hydraulique villageoise, appui aux organisations de base, soutien au secteur de la santé...) dans le Gorgol,
- Les actions en faveur de la protection et de la valorisation patrimoniale dans la région de Mopti (développement de l'activité écotouristique dans la zone du delta intérieur du Niger),
- La mise en place d'un parc naturel dans le secteur de la Nam Khan au Laos,
- Le développement de la coopération interuniversitaire et le renforcement des échanges dans le domaine de la recherche, de la jeunesse et de la culture avec les régions européennes partenaires.

Au cours de cette année, il est également prévu d'étendre le dispositif à de nouveaux points d'entrée identifiés en Inde et au Brésil afin de conforter la démarche de coopération de "fleuve à fleuve".

Au titre de la création en région Centre d'un environnement favorable au déploiement d'actions de coopération de coopération décentralisée et de solidarité internationale

Cette composante de l'intervention régionale consiste créer, sur son territoire, les conditions favorables au développement des valeurs de solidarité internationale, au dialogue interculturel et à l'émergence d'une citoyenneté européenne.

Cela se traduit principalement par un appui à des projets initiés par des collectivités locales, des ONG, les jumelages européens et des établissements publics régionaux indépendamment des zones prioritaires de coopération, par un soutien à la structuration de ces acteurs (plus particulièrement le fonctionnement de l'association Centraider) et par une démarche d'éducation au développement qui se concrétisera notamment par l'organisation, en 2008, des 8èmes Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.

Au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post urgence

La Région apportera son soutien à des initiatives conduites en matière d'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence et ce, plus particulièrement – mais non exclusivement – dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre général d'intervention – DAP n° 99.03.07 du 18 juin 1999

Intervention en direction de zones prioritaires de coopération – CPR n° 01.03.03 du 6 avril 2001

Règles de soutien aux projets de développement – CPR n° 01.01.02 du 19 janvier 2001

Règles de soutien aux projets de coopération décentralisée portés par les collectivités territoriales – CPR n° 07.04.80 du 13 avril 2007

B - Moyens généraux

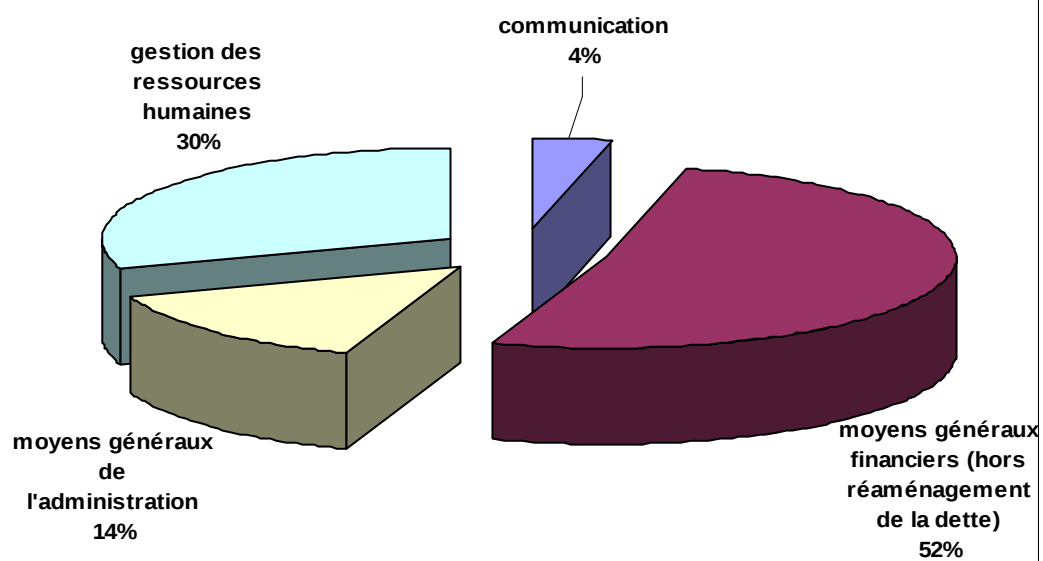
Les moyens généraux regroupent l'ensemble des dépenses directes de l'institution (frais de personnel, frais de fonctionnement des services, annuité de la dette) ainsi que les recettes (fiscalité, dotation, emprunt).

Les moyens généraux sont présentés en quatre secteurs d'activités :

- Les moyens généraux de l'administration,
- La communication,
- Les moyens généraux financiers,
- La gestion des ressources humaines.

<i>TOTAL MOYENS GENERAUX</i>	BP 2007 DEPENSES	BP 2008 DEPENSES	BP 2008 RECETTES
	296 851 300	309 918 800	1 075 610 600
investissement	233 041 000	237 735 000	319 567 000
fonctionnement	63 810 300	72 183 800	756 043 600
COMMUNICATION	4 000 000	4 000 000	0
Investissement	100 000	0	0
Fonctionnement	3 900 000	4 000 000	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	15 564 000	15 862 900	47 000
Investissement	2 141 000	2 135 000	0
Fonctionnement	13 423 000	13 727 900	47 000
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	249 750 000	256 639 500	1 074 646 600
Investissement	230 800 000	235 600 000	319 567 000
Fonctionnement	18 950 000	21 039 500	755 079 600
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	27 537 300	33 416 400	917 000
Investissement	0	0	0
Fonctionnement	27 537 300	33 416 400	917 000
TOTAL GENERAL	1 089 467 800	1 156 336 700	1 156 336 700
Investissement	561 192 900	557 340 700	358 132 000
Fonctionnement	528 274 900	598 996 000	798 204 700

REPARTITION DES DEPENSES DE MOYENS GENAUX



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **MOYENS GENERAUX**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Autorisations de programme	1 881 100	
Autorisations d'engagement		1 000 000
MOUVEMENTS REELS		
Crédits de paiement dépenses	237 735 000	72 183 800
Chapitre 900 : services généraux	2 135 000	
0202 : autres moyens généraux	2 098 400	
022 : conseil économique et social régional	6 600	
028 : autres organismes	30 000	
Chapitre 930 : services généraux		52 328 100
0201 : personnel non ventilé		31 990 000
0201.1 : personnel Europe		121 900
0202 : autres moyens généraux		12 881 200
021 : conseil régional		3 219 000
022 : conseil économique et social régional		2 159 000
028 : autres organismes		215 000
Chapitre 923 : dette	235 600 000	
Chapitre 943 : financières		20 889 500
Chapitre 944 : frais des groupes		708 200
Crédits de paiement recettes	319 567 000	756 043 600
Chapitre 930 : services généraux		964 000
0201 : personnel non ventilé		917 000
0202 : autres moyens généraux		47 000
Chapitre 902 pour la DRES	22 767 000	
Chapitre 922 pour le FCTVA	14 000 000	
Chapitre 923 : dette	282 800 000	
Chapitre 931 pour l'ICF		39 600 000
Chapitre 940 : impositions directes		201 926 000
Chapitre 941 : autres impositions		218 468 000
Chapitre 942 : dotations / participations		295 085 600
MOUVEMENTS D'ORDRE		
Crédits de paiement dépenses	105 000 000	219 208 700
Chapitre 925 : opérations patrimoniales	85 000 000	
Chapitre 926 : transferts entre sections	20 000 000	
Chapitre 946 : transferts entre sections		75 000 000
Chapitre 953 : prélèvements		144 208 700
Crédits de paiement recettes	304 208 700	20 000 000
Chapitre 925 : opérations patrimoniales	85 000 000	
Chapitre 926 : transferts entre sections	75 000 000	
Chapitre 946 : transferts entre sections		20 000 000
Chapitre 951 : prélèvements	144 208 700	

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES SELON L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE :

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

	BP 2007		BP 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux de l'administration				
Investissement	2 141 000		2 135 000	
Fonctionnement	13 423 000	57 000	13 727 900	47 000
Sous-total	15 564 000	57 000	15 862 900	47 000
Communication				
Investissement	100 000		0	
Fonctionnement	3 900 000		4 000 000	
Sous-total	4 000 000		4 000 000	
Moyens généraux financiers				
Investissement	230 800 000	321 700 000	235 600 000	319 567 000
Fonctionnement	18 950 000	706 536 300	21 039 500	755 079 600
Sous-total	249 750 000	1 028 236 300	256 639 500	1 074 646 600
Gestion des ressources humaines				
Investissement				
Fonctionnement	27 537 300	3 032 000	33 416 400	917 000
Sous-total	27 537 300	3 032 000	33 416 400	917 000
TOTAL	296 851 300	1 031 325 300	309 918 800	1 075 610 600

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• INVESTISSEMENT

N° AP	LIBELLES	MONTANT
2008 1001	Dépenses imprévues	1 000 000
2008 1100	Plan directeur des Systèmes d'Information	881 100

• FONCTIONNEMENT

N° AE	LIBELLES	MONTANT
2008 1002	Dépenses imprévues	1 000 000

DOMAINE: Moyens généraux de l'administration

**Programme:
Bâtiments**

- **Description**

Ce programme d'action comprend l'ensemble des opérations concernant les bâtiments du Conseil régional : travaux neufs, grosses réparations, travaux d'entretien et frais liés au fonctionnement des bâtiments.

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	465 000		459 000			
Autres crédits	2 000		108 000			
<i>Sous-total</i>	<i>467 000</i>		<i>567 000</i>			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	2 226 500	47 000 €	2 592 500	47 000		
<i>Sous-total</i>	<i>2 226 500</i>	<i>47 000 €</i>	<i>2 592 500</i>	<i>47 000</i>		
TOTAL	2 693 500	47 000 €	3 159 500	47 000		

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Au titre des travaux : 567 000 €

- APG Travaux et aménagements des bâtiments du Conseil régional : 189 000 €

APA	Affectés au 01.01.2006	Mandaté au 31.12.2006	CP 2007	CP 2008	Total CP
Réfection et aménagement des combles	640 000	409 830			409 830
Travaux neufs, grosses réparations et aménagements de locaux	860 000	192 720	465 000	189 000	846 720
TOTAUX	1 500 000	602 550	465 000	189 000	1 256 550

Les crédits de paiement prévus au BP 2008 correspondent à des actions engagées en 2007 et qui seront mandatées en 2008.

Ils permettront de finaliser la mise en place des escaliers de secours des bâtiments Parisie et Dolet, la création des garages à vélos Lentin et St Eloi.

- APG Relocalisation des bâtiments de l'ERC de Blois : 270 000 €

APA	Affectés au 13.07.2007	CP 2007	CP 2008	CP 2009	CP 2010	Total CP
Relocalisation des bâtiments de l'ERC de Blois	800 000		270 000	500 000	30 000	800 000
TOTAUX	800 000	0	270 000	500 000	30 000	800 000

Les crédits prévus en 2008 dans le cadre de l'APA "relocalisation des bâtiments de l'Espace Région Centre de Blois" permettront d'assurer des études préalables, de prendre en charge la maîtrise d'œuvre et le début des travaux du nouvel ERC de Blois.

- Travaux dans les bâtiments administratifs du Conseil régional : 108 000 €

Les crédits prévus concernent les travaux suivants :

- Aménagement du standard téléphonique : 33 000 €

Au titre de l'efficacité énergétique : 60 000 €

- Travaux électriques préparatoires au pilotage de l'éclairage et des convecteurs : 40 000 €
- Changement des portes d'accès aux locaux (Centre de Documentation) : 20 000 €

Au titre de l'hygiène et sécurité : 15 000 €

- Audit accessibilité des bâtiments en propriété : 10 000 €
- Sécurisation du monte charge Bâtiment Parisie : 5 000 €

Au titre de l'entretien des bâtiments : 90 000 €

Les crédits proposés permettront notamment la réalisation des opérations suivantes :

- Rénovation intérieure : 50 000 €
- Petits travaux : 25 000 €
- Imprévus : 10 000 €
- Entretien lié l'efficacité énergétique: 5 000 €

Au titre des charges générales de fonctionnement : 2 487 700 €

Les crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées aux loyers (1 500 600 €), aux frais d'électricité, d'eau et de gaz (265 000 €), au nettoyage des locaux (353 100 €), au frais de gardiennage (194 700 €), aux assurances (10 000 €) et aux frais divers (164 300 €) destinés notamment à la signalétique, à l'achat de produits d'entretien et des petits équipements, aux vérifications annuelles obligatoires en matière d'hygiène et sécurité et à la subvention liée à la convention de transfert Etat-Région concernant le fonctionnement des locaux du Service Régional de l'Inventaire (compensée intégralement par la TIPP).

L'augmentation de ces charges de fonctionnement est due à la prise de location de nouveaux locaux rue de la Vieille Monnaie et aux nouveaux marchés de nettoyage et de gardiennage des locaux.

14 000 € sont réservés pour le CESR pour couvrir les frais de parking.

Par ailleurs, une recette de 47 000 € est inscrite pour le remboursement par les Régions Limousin et Auvergne des frais liés à l'Antenne de Bruxelles : loyers et charges et fonctionnement du local.

**Programme:
Matériel, mobilier**

• **Description**

Ce programme d'actions concerne l'ensemble des dépenses d'acquisition, de location, d'entretien, de réparation et de maintenance des équipements, hors systèmes d'information.

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits	369 100		433 000			
<i>Sous-total</i>	<i>369 100</i>		<i>433 000</i>			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	343 000		462 300			
<i>Sous-total</i>	<i>343 000</i>		<i>462 300</i>			
TOTAL	712 100		895 300			

• **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Un montant de crédits de 895 300 € permettra notamment de prendre en charge les dépenses liées :

- aux acquisitions pour 417 000 € comprenant en particulier :
 - * l'acquisition de mobilier (155 000 €), de lampadaires fluorescents (10 000 €),
 - * au changement de deux monte charge handicapés (28 000 €),
 - * aux travaux de rafraîchissement du bâtiment 10 - 12 Rue E. Dolet (60 000 €),
 - * à l'installation ou à la modification d'équipements au titre de l'efficacité énergétique (70 000 €) et au titre de l'hygiène et sécurité (68 000 €).
- aux frais de location de matériel pour 100 000 €,
- à l'entretien et la réparation du mobilier et du matériel pour 22 000 €,
- à la maintenance du matériel technique (chauffage, climatisation, ascenseurs, sécurisation des locaux techniques) pour 233 200 € dont au titre de l'efficacité énergétique, le nouveau marché de chauffage/climatisation (148 000 €).

Par ailleurs, 1 100 € sont prévus au titre de ce programme d'action pour les dépenses du CESR.

Le montant des crédits réservés pour les frais des groupes d'élus s'élève à 30 000 €.

Programme: Système d'Information

- **Description**

Ce programme d'actions regroupe l'ensemble des dépenses d'acquisition, de location, d'entretien et frais liés au fonctionnement des systèmes d'information et de télécommunications de la Région.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- *Les autorisations de programme/ autorisations d'engagement*

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008-1100	Plan directeur des Systèmes d'Information		881 100
	TOTAL		881 100

- *Les crédits de paiement*

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP	500 200		476 300			
Autres crédits	527 200		423 700			
Sous-total	1 027 400		900 000			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	1 922 900		1 861 100			
Sous-total	1 922 900		1 861 100			
TOTAL	2 950 300		2 761 100			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Au titre des projets des systèmes d'information : 476 300 €

- APG Schéma Directeur des Systèmes d'Information = 118 000 €

La répartition des APA du schéma directeur et des CP correspondants s'établissent ainsi que suit :

APA	Montant affecté Juillet 2005	Mandaté au 31.12.2006	CP 2007	CP 2008	Total CP
0004 Gestion financière	970 000	906 775	23 000		929 775
0005 Gestion des subventions	515 000	315 455	84 000		399 455
0006 Outils décisionnels	130 000	55 293			55 293
0007 Gestion de la Form. Prof.	130 000	97 426			97 426
0008 Portail Xnet	350 000	113 260	237 000	118 000	468 260
0009 Téléservices	150 000	92 073			92 073
0010 Intranet	190 000	174 560			174 560
0011 Progiciel Ressources Hum.	95 000	32 768			32 768
0012 SI Gestion des Lycées	85 000	82 792			82 792
0013 Sécurité des Syst. d'Info.	120 000	60 428			60 428
0014 Infrastructures	80 000	63 795			63 795
0015 Architecture / accomp.	40 000				0
0016 Serveurs	130 000	62 834	31 000		93 834
0017 SIG	115 000	96 196			96 196
0019 Gestion des personnalités	100 000				0
	3 200 000	2 153 655	375 000	118 000	2 646 655

Il est demandé de prolonger la durée de mandatement de l'APG d'un an. Les crédits de paiement prévus au BP 2008 correspondent à des actions engagées et qu'ils restent à mandater.

- APG Intégration Si – Formation Professionnelle = 15 400 €

APA	Affectés au 30.05.2006	Mandaté au 31.12.2006	CP 2007	CP 2008	Total CP
Intégration systèmes d'information - formation professionnelle	400 000	71 774	290 200	15 400	377 374
TOTAUX	400 000	71 774	290 200	15 400	377 374

Les crédits de paiement inscrits au BP 2008 correspondent à des actions engagées en 2007 et dont le mandatement est prévu en 2008.

- APG Plan Directeur des Systèmes d'Information = 342 900 €

Il est proposé la création d'une APG "Plan Directeur des Systèmes d'Information" pour une durée de 3 ans et d'un montant de 881 100 € (le volume financier affecté au projet GED est actuellement de zéro euro, l'enveloppe fera l'objet d'une revalorisation sitôt que l'avancement le permettra).

L'enveloppe serait affectée de la manière suivante :

APA	Montant des APA	CP 2008	CP 2009	CP 2010	Total CP
Coriolis	105 400	4 900	100 500	0	105 400
Progos	106 500	23 700	82 800	0	106 500
Civitas	26 400	16 400	10 000	0	26 400
Marco	43 000	28 000	5 400	9 600	43 000
CartOCentre	159 000	53 000	53 000	53 000	159 000
GED	0				0
Intranet	50 000	50 000			50 000
Synergie Portail Xnet	71 800	35 900	35 900		71 800
Infrastructures	183 000	103 000	80 000		183 000
Méthodes	136 000	28 000	108 000		136 000
TOTAUX	881 100	342 900	475 600	62 600	881 100

Ces montants correspondent aux investissements nécessaires aux 10 projets du Plan Directeur des Systèmes d'Information 2007-2010.

Au titre de l'infrastructure informatique et réseau : 308 600 €

Dans ce cadre, il est prévu :

- des acquisitions pour 192 500 €,
- la location des ordinateurs et imprimantes des élus pour 48 100 €,
- l'entretien réparation pour 14 000 €,
- la maintenance pour 54 000 €.

Au titre des logiciels : 550 400 €

Il s'agit des dépenses d'achat et de développement de logiciels, progiciels sites et tierce maintenance applicative (225 600 €) et de la maintenance (324 800 €).

Au titre des prestations de services : 448 000 €

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées à l'infogérance (93 500 €), l'hébergement de sites web (209 200 €), la tierce maintenance applicative (43 400 €) et à des expertises dans les domaines fonctionnels particuliers : de la gestion financière, des subventions, de l'information géographique et la gestion électronique de documents (101 900 €).

Au titre des fournitures informatiques : 80 000 €

Au titre de la reprographie : 397 000 €

162 000 € sont inscrits pour la location du matériel et 235 000 € pour la maintenance.

Au titre des frais de télécommunications : 434 000 €

Ces crédits se répartissent comme suit :

- 90 000 € pour la location d'autocommutateur et de matériel pour la téléphonie sur IP,
- 10 000 € pour l'entretien – réparation du matériel,
- 24 000 € pour la maintenance,
- 10 000 € pour les expertises en matière de téléphonie,
- 300 000 € pour les frais de télécommunications.

66 800 € sont par ailleurs prévus pour les dépenses du CESR.

**Programme:
Véhicules**

- **Description**

Ce programme d'action comprend les dépenses d'acquisition, d'entretien, de réparation et les frais liés au fonctionnement du parc automobile et du Car Podium.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2007/2008 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits	277 300		235 000			
Sous-total	277 300		235 000			
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	620 800		646 600			
Sous-total	620 800		646 600			
TOTAL	898 100		881 600			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Ces crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées :

- aux acquisitions à hauteur de 220 000 € qui correspondent au renouvellement de 13 véhicules du parc automobile. Le marché d'acquisition des véhicules intégrera les normes environnementales européennes.
- à la location pour 30 900 €
- à l'entretien – réparation pour 82 000 €
- au carburant pour 155 000 €
- au frais d'autoroute pour 82 000 €
- aux frais d'assurances pour 70 000 €
- au car podium pour 217 000 €.

20 700 € sont par ailleurs prévus pour les dépenses du CESR.

**Programme:
Frais d'assemblée**

- **Description**

Ce programme d'action concerne les frais liés au fonctionnement de l'Assemblée régionale.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2008/2009 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
<i>Sous-total</i>						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	5 130 800		5 072 700			
<i>Sous-total</i>	5 130 800		5 072 700			
TOTAL	5 130 800		5 072 700			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Ces crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités des conseillers (2 539 500 €), à leurs formations (231 000 €), aux frais de représentation de l'Assemblée (578 000 €), aux frais de déplacement des conseillers (224 000 €) aux frais d'assurances des conseillers (4 500 €) et aux frais de sténographie (55 000 €).

Un crédit de 1 290 500 € est inscrit pour le CESR pour couvrir les dépenses de même nature : 1 000 000 € pour les indemnités des conseillers, 150 000 € pour les frais de déplacement, 100 000 € pour les frais de représentation en particulier.

Les frais des groupes d'élus pour ce programme d'actions s'élèvent à 150 200 €.

**Programme:
Frais d'administration**

- **Description**

Ce programme d'action rassemble les frais liés au fonctionnement administratif de l'institution régionale.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2007/2008 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
<i>Sous-total</i>						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	2 379 200	10 000	2 292 700			
<i>Sous-total</i>	2 379 200	10 000	2 292 700			
TOTAL	2 379 200	10 000	2 292 700			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Le montant des crédits affectés aux principales opérations est le suivant:

- 203 000 € pour les fournitures de bureau, de papier, et de petit matériel,
- 419 200 € pour la documentation, les abonnements et l'achat de données numériques,
- 173 000 € pour l'imprimerie et la reprographie,
- 450 000 € pour le frais d'affranchissement,
- 145 000 € pour les adhésions à des associations,
- 370 000 € pour les frais de contentieux (honoraires et indemnités) et les annonces et insertions des marchés,
- 170 000 € pour les frais de réception,
- 46 500 € pour des dépenses diverses,
- 210 000 € au titre des subventions du Président.

Un crédit de 106 000 € est prévu pour le CESR au titre de ce programme d'action.

**Programme:
Etudes**

- **Description**

Ce programme d'action réunit les dépenses liées à des études réalisées pour la Région.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2007/2008 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
Sous-total						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	800 000 €		800 000 €			
Sous-total	800 000 €		800 000 €			
TOTAL	800 000 €		800 000 €			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les études réalisées pour la Région peuvent concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité, et, notamment l'élaboration des schémas régionaux et les transferts de compétences.

DOMAINE: COMMUNICATION

Programme : Communication

- **Description**

Achat d'espace, création et impression pour les campagnes publicitaires, édition, information et presse, matériel publicitaire, signalétique, événementiel, relations publiques, événementiel sport, Internet et multimédia.

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

	BP 2008		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement						
AP						
Autres crédits	100 000					
<i>Sous-total</i>						
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	3 900 000		4 000 000			
<i>Sous-total</i>						
TOTAL	4 000 000		4 000 000			

- **Commentaires et explications de la proposition 2008**

Les crédits de paiement prévus au BP sont constants depuis 2004 et se montent à 4 000 000 €. Chaque année, un plan de communication est établi ; celui-ci reflète les actions de communication pour les différentes compétences du Conseil régional. Il permet de donner une vision claire des stratégies et des priorités du Conseil régional et de faire connaître l'institution.

Sont programmées les actions suivantes :

- Achat d'espace (affichage, TV, radio, insertions presse) :1 200 000 €
Campagnes publicitaires pour le TER, la formation professionnelle, l'égalité des chances, la Loire à vélo, la promotion du guide des animations nature, la promotion du Mois des Parcs Naturels régionaux, les forums et salons d'orientations, l'environnement, le salon des Métiers d'Art.

- Création et impression pour les campagnes publicitaires :300 000 €
Il s'agit des créations visuelles et audio-visuelles puis de l'impression des affiches et la duplication des vidéos et spots radio pour toutes les campagnes publicitaires énumérées ci-dessus.

- Edition :510 000 €
Parallèlement aux campagnes publicitaires, nous éditons un certain nombre de brochures, plaquettes, guides tels que le guide de l'Apprentissage, les différentes plaquettes à destination des lycéens et apprentis sur l'action éducative, les brochures culturelles, le programme du Mois des Parcs, le guide des animations nature, les plaquettes sur les mesures en faveur du développement durable, les cartons d'invitation et programmes relatifs à toutes les manifestations que nous organisons au niveau culturel (par exemple, le Printemps de Bourges), au niveau sportif (Trophées des Sports), l'agenda édité par le Conseil régional, les documents liés au Salon des Métiers d'Art, la carte de vœux, la plaquette institutionnelle, le trombinoscope...
- Information et presse :170 000 €
Les dépenses dans ce secteur sont liées à des recours à des attachés de presse spécialisée, à la réalisation de la revue de presse, aux abonnements d'alerte sur la presse, aux reportages photos.
- Matériel publicitaire :130 000 €
Tels que les gadgets, les cadeaux régionaux...
- Signalétique :300 000 €
Panneaux de chantier, signalétique des événements sportifs et culturels : fléchage, drapeaux, banderoles, kakémonos...
- Événementiel :970 000 €
Réalisation de stands, animations, organisations de colloques, inaugurations... En exemple, nous pouvons citer le stand du Printemps de Bourges, l'organisation des Trophées du Sport, l'organisation d'un espace Région sur différents festivals culturels, le colloque sur l'Energie, la présence de la région au festival du film de Vendôme, la réalisation d'événements liés aux gares et aux TER...
- Relations Publiques :100 000 €
Tout ce qui concerne l'organisation d'événements liés aux relations publiques, à l'achat de places de spectacles ou d'événements sportifs, à l'achat de cadeaux... Par ailleurs, ce pôle étant transversal, nous retrouvons des dépenses relatives aux relations publiques dans les budgets de l'événementiel, du matériel publicitaire, de l'édition...
- Événementiel Sport :160 000 €
Conventions avec les clubs sportifs en échange de communication sur la Région.
- Internet, multimédia :160 000 €
Création graphique sur le site, newsletter, référencement des sites sur les moteurs de recherche...

DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

Programme : Fiscalité directe

• **Description**

La fiscalité directe de la Région provient principalement de la Taxe Professionnelle (TP), et de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

Il est proposé de laisser inchangés les taux de fiscalité pour l'année 2008.

Vote des taux en 2008 :

Il vous est proposé de fixer les taux de la manière suivante :

Fiscalité directe	Rappel des taux 2007	Taux proposés pour 2008	Progression
Taxe sur le foncier bâti	3,47 %	3,47 %	0 %
Taxe sur le foncier non bâti	8,62 %	8,62 %	0 %
Taxe professionnelle	2,83 %	2,83 %	0 %

Ainsi depuis 2005 les taux des trois taxes n'ont pas été augmentés.

La Région ne perçoit qu'un très faible produit de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Les bases imposables par la Région ont été quasiment supprimées en 1993.

La notification des bases d'imposition n'ayant lieu qu'au 1^{er} trimestre de l'exercice, l'inscription des produits des différentes taxes au budget repose sur une estimation de leurs montants en fonction de l'évolution économique. Ces estimations sont ajustées en Décision Modificative, après notification des bases définitives.

Les bases ont été estimées de la manière suivante :

- pour la taxe sur le Foncier Bâti, une progression de 3% est appliquée. C'est la moyenne constatée les trois dernières années. Elle inclut une hypothèse de revalorisation forfaitaire des bases de 1,6%.
- pour la taxe professionnelle, une progression de 3% est appliquée, compte tenu de la conjoncture économique de l'année 2006 et de la revalorisation forfaitaire des bases.

La mise en place de la réforme de la taxe professionnelle avec plafonnement à la valeur ajoutée et la mise en place corrélatrice du ticket modérateur **viennent amputer les recettes fiscales régionales d'un montant estimé à 8,2 M€.**

La fiscalité directe comprend également des allocations versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il décide.

Au total, les recettes attendues de la fiscalité directe s'élèvent à 201,926 M€, dont 189,170 M€ proviennent du produit des trois taxes et 12,75M€ proviennent de compensations de l'Etat, versées sous forme de dotations.

- Les bases ont été estimées ainsi :

Bases	Rappel 2007	Estimation 2008
Taxe sur le foncier bâti	2 059 189 000	2 120 964 670
Taxe sur le foncier non bâti	8 554 900	8 725 998
Taxe professionnelle	4 222 515 000	4 349 190 450

- Le produit attendu s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Montant notifié 2007	Proposition pour 2008
Taxe sur le foncier bâti	940-7311	71 453 858	73 597 000
Taxe sur le foncier non bâti	940-7311	737 432	752 000
Taxe professionnelle	940-7311	119 497 175	123 082 000
Participation Valeur Ajoutée	940-7311	-7 645 705	-8 261 000
TOTAL		184 042 760	189 170 000

- Le montant des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de la fiscalité directe a également été estimé :

Compensations des exonérations de fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Montant notifié 2007	Proposition pour 2008
Taxe d'habitation	940-74835	4 408 463	4 525 000
Taxe sur le foncier bâti	940-74834	1 170 578	1 193 000
Taxe sur le foncier non bâti	940-74834	6 449 607	5 039 000
Taxe professionnelle	940-74833	1 161 659	903 000
Taxe professionnelle- part recettes	940-74833	1 404 014	1 096 000
TOTAL		14 594 321	12 756 000

Le montant des compensations est en forte baisse (-11%) en raison des modifications d'indexation du contrat de stabilité, indexé à la seule inflation (1,6%) et induisant une baisse de certaines dotations, dont font partie les compensations.

En 2008, afin de maintenir le niveau de l'indexation de la DGF, outre la DCTP utilisée traditionnellement comme variable, trois autres dotations de compensations seront intégrées à l'enveloppe normée pour servir de variable d'ajustement :

- la dotation de compensation pour réduction pour création d'entreprises (RCE)
- la dotation de compensation relative aux exonérations de Taxe professionnelle pour réduction de la part recettes (qui était jusqu'en 2007 indexée sur le taux de croissance de la DGF)
- la compensation afférente aux exonérations de Foncier Non Bâti des terrains agricoles.

Ces trois nouvelles variables d'ajustement et la DCTP baisseront donc de 21,87% en 2008. Cela se traduit pour la Région par une perte de plus de 1,8 M€ entre 2007 et 2008.

Pour mémoire, les dispositifs d'exonération de taxe professionnelle délibérés à ce jour par la Région Centre sont les suivants :

L'exonération totale de la taxe professionnelle des entreprises de spectacles (article 1464A, alinéa 1 du Code général des impôts) pour :

- les théâtres nationaux,
- les autres théâtres fixes,
- les tournées théâtrales et théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique,
- les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales,
- les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts music-halls et cirques.

L'exonération des établissements de spectacles cinématographiques (article 1464A, alinéa 4 du Code général des impôts) qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire de moins de 5 000 entrées par semaine et bénéficient d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence.

L'exonération des entreprises nouvelles et des reprises d'établissements en difficulté au titre des deux années suivant leur création (article 1464 B alinéa 2 du Code Général des Impôts).

L'exonération en faveur de l'aménagement du territoire (article 1465 du Code Général des Impôts) : exonération totale d'une durée temporaire de cinq ans pour les entreprises qui procèdent soit à des décentralisations, extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique et technique ou de services de direction, d'étude, d'ingénierie ou d'informatique, soit à une reconversion dans le même type d'activités, soit à la reprise d'établissements en difficulté exerçant le même type d'activités.

Pour les opérations réalisées à compter du 1er janvier 1995, l'exonération s'applique dans les zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire et dans les territoires ruraux de développement prioritaire. Pour les opérations réalisées à compter du 1er janvier 1998, ces exonérations s'appliquent également aux entreprises situées dans les zones de revitalisation rurale.

Cette exonération s'applique également aux artisans qui effectuent principalement des travaux de fabrication, de transformation, de réparation ou des prestations de services et pour lesquels la rémunération du travail représente plus de 50 % du chiffre d'affaires global et qui créent une activité dans les zones de revitalisation rurale.

L'article 1465 B du Code Général des Impôts étend ces dispositions aux opérations réalisées à compter du 1er janvier 1995 dans les zones éligibles à la PAT pour les PME exerçant des activités tertiaires (entreprises ayant employé moins de 250 salariés au cours de la période de référence et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 40 M€).

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sous-total				
Fonctionnement				
AE				
Autres crédits		197 788 700		201 926 000
Sous-total				
TOTAL		197 788 700		201 926 000

**Programme :
Fiscalité indirecte**

- **Description**

La fiscalité indirecte se compose de la taxe sur les cartes grises, de la taxe sur les permis de conduire ainsi que de la taxe additionnelle de l'apprentissage.

Au titre de la taxe sur les cartes grises :

Il vous est proposé de reconduire pour la neuvième année consécutive, la décision prise concernant les cartes grises, exonérant totalement les véhicules qui fonctionnent, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié.

Une démarche particulière est engagée par la Région pour faire bénéficier les véhicules hybrides de cette exonération, comme le prévoit expressément l'article 1599 novodécies A du Code général des Impôts.

Par ailleurs, il vous est proposé de fixer le tarif de la taxe sur les cartes grises à 31,58 €. Cette modification correspond au niveau de l'inflation prévisionnelle pour 2008 (1,6%).

Le produit de la carte grise s'élèverait à 69,2 M€ en 2008, compte tenu du dynamisme de cette taxe observée ces deux dernières années.

Fiscalité indirecte	Tarif en 2007	Proposition pour 2008
Cartes grises	31,09 €	31,58 €

Au titre de la taxe sur les permis de conduire :

Il vous est proposé de reconduire pour la neuvième année consécutive, la décision fixant à 0 € le montant de la taxe sur les permis de conduire

Fiscalité indirecte	Tarif en 2007	Proposition pour 2008
Permis de conduire	0 €	0 €

Au titre de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage :

La Région perçoit 0,18 % de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, qui, après 3 années de mise en œuvre progressive, se substitue intégralement à la dotation de décentralisation relative à la Formation Professionnelle.

La Région n'a aucune marge sur la fixation du tarif de l'assiette.

Pour 2008, cette taxe devrait représenter 21,768 M€.

• **Tableaux budgétaire 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
AP				
Autres crédits				
Sous-total				
Fonctionnement				
AE				
Autres crédits		87 116 000		90 968 000
Sous-total				
TOTAL		87 116 000		90 968 000

**Programme :
Participations, dotations Etat**

Concernant les dotations et participations de l'Etat, il est important de noter qu'au titre des dotations récurrentes (DGF, DGD résiduelle, dotations de formation professionnelle, primes aux apprentis, fonds de péréquation apprentissage) l'évolution de celles-ci pour l'année 2008 sera inférieure au niveau de l'inflation, puisqu'elles n'évolueront globalement que de 1,47% par rapport au BP 2007.

Si l'on intègre à cet agrégat les compensations fiscales (cf ci-dessus), le taux d'évolution global des dotations et compensations de l'Etat pour 2008 s'établit à 1,2%.

- **Description**

1-Les dotations de l'Etat en fonctionnement

- la DGF

La principale dotation est constituée de la DGF des Régions qui intègre, depuis 2004, la compensation de la part salaires de Taxe Professionnelle, la dotation pour suppression de la Taxe d'Habitation, la dotation pour suppression des Droits de Mutation, et 95 % de l'ancienne DGD.

Il faut rappeler que dans le cadre de l'effort collectif demandé à l'ensemble des partenaires publics pour maîtriser les dépenses de l'Etat, le PLFI pour 2008 va mettre un terme aux modalités d'indexation du contrat de croissance et de solidarité qui reposaient depuis 5 ans sur l'inflation tabac prévisionnelle de l'année considérée et sur 33% du PIB en volume de l'année N-1. Désormais, dans le cadre du nouveau « contrat de stabilité », l'enveloppe normée ne progressera que de la seule inflation, la prise en compte de la croissance du PIB dans la détermination de l'indexation disparaissant définitivement dès 2008.

L'enveloppe normée progressera donc à + 1,6% en 2008, contre + 2,5425% en 2007, et + 2,3775% en 2006.

La Région Centre ne bénéficie que de la part forfaitaire de la DGF des Régions.

Il est à noter que la Loi de Finances 2007 a modifié les conditions de progression du Taux de la dotation forfaitaire des régions. Depuis 2007, la fourchette d'indexation de la dotation forfaitaire des régions proposée au CFL est abaissée. Elle se situe désormais entre 60 % et 90 % du taux de croissance de la DGF (contre 75 % et 95 % auparavant).

La DGF forfaitaire représenterait donc 239,170 M€ en 2008 (contre 233,761 M€ en 2007). La DGD résiduelle représenterait 22,720 M€ (contre 21,903 M€ en 2007).

- les Dotations Formation Professionnelle et Apprentissage

La région percevra également des dotations liées à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage (Dotation pour la formation professionnelle des jeunes, Dotation pour les actions préparatoires, Dotation de revalorisation de la rémunération des stagiaires, l'indemnité compensatrice forfaitaire pour les apprentis). Ces dotations, indexées sur la DGF, représenteront 72,796M€.

Comme indiqué précédemment, la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a supprimé progressivement à compter de 2005 les articles 10 et 20 des dotations de formation professionnelle et d'apprentissage au profit d'une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage. La substitution s'est effectuée sur 3 ans.

- la TIPP

Le financement des transferts de compétences issus de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 repose sur le transfert d'une part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (**TIPP**).

Les modalités de compensation des transferts :

Ce transfert de ressources est constitué de deux éléments :

- d'une part d'un droit à compensation prévisionnel dont bénéficie chaque année la Région, sachant que celui-ci peut varier en fonction du niveau de consommation réelle des carburants constatée sur le territoire régional,
- d'autre part, une modulation, au plan régional, des tarifs de la TIPP.

Le projet de loi de Finances fixe les fractions provisoires du droit à compensation dû pour l'exercice 2008. Ces fractions sont néanmoins provisoires car calculées sur la base d'une estimation des consommations de carburants en 2006. De plus à l'heure actuelle le montant exact du droit à compensation n'est encore que provisoire, car il ne tient pas compte de l'ensemble des transferts de personnels prévus pour 2008.

Ces fractions provisoires 2008 pour la Région Centre sont les suivantes :

- Fraction de tarif du supercarburant Sans Plomb: 0,0484 €/l
- Fraction de tarif du gazole : 0,0383 €/l

Compte tenu de la baisse constatée des niveaux de consommation des carburants, il n'est pas possible de définir avec précision le montant définitif de cette ressource, puisqu'elle sera fonction du niveau de consommation réelle des carburants qui sera constatée sur le territoire régional en 2008.

Sur la modulation des tarifs de TIPP, je vous rappelle que vous avez voté lors de la dernière session, comme cela a été fait en 2007, une délibération fixant à compter du 1^{er} janvier 2008 sur le territoire régional un taux de référence identique au taux de référence majoré de la TIPP décidé par l'Etat à compter de 2006.

En 2008, la dotation de TIPP est estimée à 127,5 M€ contre 83,420 M€ en 2007 :

- **95,5 M€ au titre de la compensation des transferts de compétence pour l'année 2008**
- **32 M€ au titre de la modulation des fractions de tarifs de TIPP**

Rappelons que la part des dépenses transférées non compensées s'élève à près de 29 M€.

2 – Les dotations de l'Etat en investissement

- La Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)

Cette dotation, actuellement intégrée à l'enveloppe normée, est en cours de réforme. Le gouvernement envisage, à compter de 2009, de l'indexer annuellement sur la formation brute du capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

Dans l'attente de la mise en place de cette réforme en 2009, un régime spécifique est institué pour l'année 2008. Ce régime transitoire est décrit à l'article 17 du projet de loi de finances pour 2008.

Le montant alloué en 2008 à chaque région est obtenu en appliquant un coefficient au montant total de la DRES fixé pour cette même année. Ce coefficient est calculé pour chaque région sur la base du rapport entre le montant des crédits de paiement qui lui ont été versés en 2007 et le montant total des crédits de paiement versés par l'Etat à l'ensemble des régions au titre de la DRES en 2007.

La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire devrait ainsi augmenter d'environ 2,9 % par rapport à la dotation 2007, soit un montant de 22,767 M€.

- Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, calculé sur les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par la Région au cours de l'année 2006, devrait être de 14 M€.

Le produit du FCTVA 2008 sera basé sur les dépenses d'investissement directes éligibles réalisées en 2006. Ce produit devrait être en baisse de 3,5% par rapport au produit perçu en 2007.

En effet, les investissements directs réalisés par la collectivité en 2006 ont été plus faibles que l'année précédente .

La recette attendue passerait de 14,5 M€ à 14 M€.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
AP				
Autres crédits		36 700 000		36 767 000
Sous-total		36 700 000		36 767 000
Fonctionnement				
AE				
Autres crédits		420 061 000		462 185 600
Sous-total		420 061 000		462 185 600
TOTAL		456 761 000		498 952 600

**Programme :
Dette**

- **Description**

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région et des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 82,8 M€,
- Cet emprunt permettra le financement des interventions en investissement à hauteur de 26 %.

Charge de la dette

- Au 1er janvier 2008, hors emprunts de fin d'année 2007, l'encours prévisionnel de la dette sera de 417 M€.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2008 pour l'annuité de la dette est fixé à 54 M€ (35,6 M€ pour le remboursement en capital et 18,4 M€ pour les intérêts).

Gestion active de la dette

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc quasiment tous les jours, et de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Pour faire face à ces pics et creux de trésorerie importants, la Région dispose d'outils auxquels elle a recours depuis plusieurs années.

Les excédents de trésorerie, au contraire, peuvent être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent aujourd'hui les conventions financières signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

Les opérations de gestion de la dette menée en 2007 ont permis de faire des économies d'intérêts. Il est donc proposé pour 2008 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 200 M€.

Dans cette optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 180 M€ est également ouverte chaque année.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux, autorisé par l'article 8 de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

- **Tableaux budgétaires 2008**

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
AP				
Autres crédits	230 800 000	285 000 000	235 600 000	282 800 000
Sous-total	230 800 000	285 000 000	235 600 000	282 800 000
Fonctionnement				
AE				
Autres crédits	16 400 000		18 900 000	
Sous-total	16 400 000		18 900 000	
TOTAL	247 200 000	285 000 000	254 500 000	282 800 000

**Programme :
Autres mouvements budgétaires**

LES MOUVEMENTS REELS

- **Description**

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les intérêts moratoires, les annulations de titres de recettes d'un exercice antérieur, etc.

Les mouvements divers

Parmi les postes de dépenses figurant dans ce programme d'action figurent notamment les remises gracieuses, annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, et autres charges financières à caractère exceptionnel.

Les admissions en non-valeur

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional. La liste définitive des admissions en non-valeur présentée par le payeur régional au cours du printemps prochain sera proposée en décision modificative n° 1.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année auxquels ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

La méthode comptable jusqu'à présent utilisée en M71 (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) sera modifiée en 2008. L'impact de la constatation des ICNE sur la section d'investissement sera supprimé. L'objectif de la réforme comptable est de simplifier et d'harmoniser budgétairement la procédure de rattachement des charges d'intérêts d'emprunt avec celle des autres charges.

Ainsi, à compter de 2008, les opérations de contre-passation seront réalisées par le biais d'une annulation de mandat

• **Tableaux budgétaires 2008**

- Les autorisations de programme

N° APG	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.1001	Dépenses imprévues		1 000 000
	TOTAL		1 000 000

- Les autorisations d'engagement

N° AE	LIBELLES	MONTANT 2007 VOTE	MONTANT CREATION OU MODIFICATION
2008.1002	Dépenses imprévues		1 000 000
	TOTAL		1 000 000

- Les crédits de paiement

	BP 2007		BP 2008	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
AP				
Autres crédits				
Sous-total				
Fonctionnement				
AE				
Autres crédits	2 550 000	1 570 600	2 139 500	
Sous-total	2 550 000	1 570 600	2 139 500	
TOTAL	2 550 000	1 570 600	2 139 500	

LES MOUVEMENTS D'ORDRE

- **Description**

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : les amortissements, maîtrises d'ouvrage déléguées, les Intérêts courus non échus, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...

Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers est comptabilisé dans les écritures par une dépense de la section de fonctionnement (chapitre 946) et un produit de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2008, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2007 en fonction des durées et catégories d'amortissement qui avaient été votées l'année de leur acquisition, ainsi que les biens acquis en 2006 et qui s'amortiront conformément aux règles adoptées en 2005.

Pour rappel, les durées d'amortissement pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2005 sont les suivantes :

- 10 ans pour le mobilier et matériel de bureau
- 5 ans pour le matériel de transport et matériel informatique
- 3 ans pour les logiciels et progiciels
- 50 ans pour les biens immobiliers

Pour rappel, les durées d'amortissement pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2005 sont les suivantes :

Au titre des biens dont la région est propriétaire ou affectataire :

- 1 an pour les frais d'études non suivis de réalisation et pour les frais d'insertion
- 2 ans pour les logiciels
- 4 ans pour la téléphonie, et le matériel roulant (hors ferroviaire)
- 5 ans pour les frais de recherche et développement, le matériel informatique
- 10 ans pour le matériel de bureau et mobilier, et pour le matériel technique
- 30 ans pour les bâtiments scolaires
- 50 ans pour les bâtiments administratifs de la Région

Au titre des subventions versées par la Région :

- 5 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes publiques (Etat, régions, Départements, Communes, Structures Intercommunales, autres groupements de collectivités et établissements publics locaux, organismes publics divers, SPIC)
- 15 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes privées
- 30 ans pour les subventions d'équipements versées dans le domaine ferroviaire (matériel, infrastructures,..)

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits de 75 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour les amortissements.

Au titre de l'amortissement de la DRES, il est nécessaire d'inscrire des crédits de 20 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépense d'investissement (926).

Les maîtrises d'ouvrages déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238. Comme toute opération d'ordre, cet enregistrement comptable est sans incidence financière.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire :

- pour les lycées, en dépense et en recette, 85 M€.

DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**Programme:
Masse salariale des Personnels de la
Région**

• **Tableaux budgétaires 2008**

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	23 958 600	2 617 000	27 102 600	182 000		
Sous-total	23 958 600	2 617 000	27 102 600	182 000		
TOTAL	23 958 600	2 617 000	27 102 600	182 000		

• **Descriptions, commentaires et explications**

La masse salariale se compose des rémunérations et charges des :

- agents titulaires du Conseil régional, des agents contractuels (contrat de 3 ans et CDI), du remboursement des frais de personnel des agents mis à disposition de la collectivité par la SNCF, des non titulaires (besoins occasionnels, remplaçants et saisonniers), des experts, et des indemnités versées au payeur régional,
- agents titulaires du CESR, des agents contractuels (contrat de 3 ans et CDI), des non titulaires (besoins occasionnels, remplaçants et saisonniers) et des experts,
- agents affectés aux groupes politiques,
- collaborateurs de Cabinet,
- agents affectés à la gestion des fonds européens (achèvement des programmes 2000-2006 et lancement des programmes opérationnels 2007-2008 – le financement de ces postes est assuré à hauteur de 50% par les fonds européens),
- apprentis et emplois aidés.

Cette masse salariale comporte également les rémunérations et charges des personnels liées aux transferts de compétences hors lycées : service régional de l'inventaire, secteur sanitaire et social, et emplois support pour la gestion des agents des lycées.

Les principales évolutions attendues pour 2008, concernant :

- les évolutions statutaires :
 - o le Glissement/Vieillesse/Technicité (GVT – avancement de grade, d'échelon et promotion interne) pour les agents titulaires : + 270.000 €,
 - o l'effet report en année pleine du GVT 2007 : + 140.900 €,
 - o la revalorisation de la valeur du point (estimée à 1% sur l'année), et du SMIC pour les apprentis et les emplois aidés (estimée à 2,5% au 1^{er} juillet 2008) : + 126.100 €,
 - o l'augmentation de la contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique : + 57.000 €,

- o l'effet report en année pleine des modifications statutaires intervenues en 2007 (grilles indiciaires et refonte du statut notamment pour les agents de catégorie C) : + 396.700 €.
- les évolutions suite aux décisions de la collectivité :
 - o la revalorisation de l'enveloppe pour les contrats à durée déterminée pour faire face aux remplacements des agents momentanément absents, aux postes vacants et aux besoins occasionnels : + 27.600 €,
 - o la revalorisation du régime indemnitaire attribué aux agents (modification du taux d'IAT pour les agents de catégorie C, revalorisation de la prime de fin d'année compte tenu de l'augmentation de la valeur du point intervenue en 2007, part variable) : + 57.900 €,
 - o l'effet report en année pleine des créations 2007 (19 postes dont 13 au titre des emplois supports pour la gestion des agents des lycées) et à l'intégration des agents du service régional de l'inventaire (15 postes au 1^{er} janvier 2008) : + 1.669.600 €.
 - o la création d'une provision pour les créations 2008 : + 398.500 €

L'augmentation est de 3.144.300 €.

Les recettes se composent des remboursements suivants :

- salaires et charges,
- salaires des emplois aidés (à hauteur de 50 à 80% du salaire brut),
- indemnités journalières de sécurité sociale pour les non titulaires perçues par le Conseil régional dans le cadre de la subrogation,
- salaires et charges des agents affectés à l'antenne de Bruxelles par les régions Auvergne et Limousin (à hauteur de 20% chacune pour le responsable de l'antenne et 1/3 pour le second agent).

La baisse des recettes par rapport au BP 2007 est liée à la réaffectation des recettes pour les salaires et charges des agents des lycées sur le budget de la Direction des Lycées et de l'Action Educative.

**Programme:
Autres dépenses de personnel
(Personnels de la Région et agents
des lycées)**

• **Tableaux budgétaires 2008**

	BP 2007		BP 2008		Programmation indicative 2009/2010 (cumul)	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement						
AE						
Autres crédits	3 578 700	415 000	6 313 800	735 000		
Sous-total	3 578 700	415 000	6 313 800	735 000		
TOTAL	3 578 700	415 000	6 313 800	735 000		

• **Description, commentaires et explications**

Les autres dépenses de personnel se composent des :

- avantages sociaux (Fonds National d'Action Sanitaire et Social, mutuelles subventionnées, Titres Restaurant, Chèques Emploi Service Universel, remboursement des titres transport domicile-travail, chèques cadeau pour les enfants du personnel),
- frais de déplacement (professionnels et de formation),
- formation (formation, séminaires et colloques),
- subvention au Comité des Œuvres Sociales,
- autres frais (assurances du personnel – responsabilité civile, risques statutaires et protection juridique des agents – médecine du travail, assistance sociale, rémunération des fournisseurs TR et TED, rachat de concours, annonces et cabinets de recrutement, dotations vêtements).

Les principales évolutions attendues pour 2008 sont impactées par l'augmentation du nombre d'agents dans le cadre de l'intégration des personnels transférés et concernent :

- les avantages sociaux avec principalement les Chèques Emploi Service Universel, les chèques cadeaux pour les enfants de l'ensemble du personnel, les remboursements domicile-travail et la cotisation au Fonds National d'Action Sanitaire et Social : + 834.422 €
- la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales (cette dernière évolue parallèlement à l'augmentation de la masse salariale et représente 1%) : + 455.194 €
- les frais de déplacements professionnels liés à l'accroissement des déplacements à l'étranger : + 23.300 €
- la formation des agents des lycées (dont les agents en contrat aidé) : + 223.600 €
- les autres dépenses (prestation de service pour les Chèques Emploi Service Universel, médecine du travail, assistance sociale, assurances) augmentent également pour tenir compte de l'évolution des effectifs : + 1.198.584 €

L'augmentation est de 2.735.100 €.

Les recettes se composent des remboursements suivants :

- la part agent pour les Titres Restaurant (50% de la valeur faciale),
- la part agent pour les Chèques Emploi Service Universel (60 à 50% de la valeur faciale),
- le remboursement au titre de l'assurance « risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et des agents détachés ».

Les principales évolutions attendues pour 2008 sont impactées par l'augmentation du nombre d'agents dans le cadre de l'intégration des personnels transférés et concernent :

- la part agent pour les Chèques Emploi Service Universel : + 220.000 €,
- l'augmentation des remboursements au titre de l'assurance « risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et des agents détachés » : + 100.000 €.

L'augmentation est de 320.000 €.

BUDGET PRIMITIF 2008

DECISIONS

A – Le vote par fonction

Le vote du budget primitif 2006 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04). La liste des fonctions est la suivante :

- Fonction 0 : Services généraux
- Fonction 1 : Formation professionnelle, apprentissage, formations sanitaires et sociales
- Fonction 2 : Enseignement
- Fonction 3 : Culture, sports
- Fonction 4 : Santé et action sociale
- Fonction 5 : Aménagement du territoire
- Fonction 6 :
- Fonction 7 : Environnement
- Fonction 8 : Transports
- Fonction 9 : Action économique

Le budget primitif 2008 est voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière de décembre 2004. Il prévoit notamment la gestion pluriannuelle en autorisations de programmes pour la section d'investissement, et en autorisations d'engagements pour la section de fonctionnement.

La balance générale du Budget primitif 2008 s'établit comme ci-après :

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2008

		CREDITS DE PAIEMENT		AP / AE		
	Chap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opérations réelles			557 340 700	358 132 000	432 358 900	0
		90 Opérations ventilées	321 740 700	61 332 000		
		900 Services généraux	25 541 000	23 346 000	80 871 100	
		901 Formation professionnelle/apprentissage	11 046 800	337 000	26 370 000	
		902 Enseignement	91 577 000	24 086 000	110 762 000	
		903 Culture, sports et Loisirs	12 909 400	3 787 000	26 383 400	
		904 Santé et action sociale				
		905 Aménagement des territoires	76 067 200	0	118 180 400	
		907 Environnement	7 549 500		9 666 000	
		908 Transports	49 924 500	1 273 000	22 590 000	
		909 Action économique	47 125 300	8 503 000	37 536 000	
		92 Opérations non ventilées	235 600 000	296 800 000		
		921 Taxes non affectées				
		922 Dotations et participations non affectées		14 000 000		
Opérations d'ordre		923 Dettes et autres opérations financières	235 600 000	282 800 000		
			105 000 000	304 208 700	1 000 000	0
		925 Opérations patrimoniales	85 000 000	85 000 000		
		926 Transferts entre sections	20 000 000	75 000 000		
		95 Chapitre de prévision sans réalisation				
		951 Virement de la section fonctionnement		144 208 700		
		950 Dépenses imprévues			1 000 000	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		662 340 700	662 340 700	433 358 900	0
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Opérations réelles			598 996 000	798 204 700	151 692 000	0
		93 Opérations ventilées	577 398 300	74 925 100		
		930 Services généraux	62 490 100	13 437 600	61 859 000	
		931 Formation professionnelle/apprentissage	204 752 200	58 700 000	55 770 000	
		932 Enseignement	122 287 000	2 485 000	10 000 000	
		933 Culture, sports et Loisirs	27 310 600	122 500	243 000	
		934 Santé et action sociale				
		935 Aménagement des territoires	8 437 100	0	3 325 000	
		937 Environnement	5 398 600	0	1 170 000	
		938 Transports	115 681 300	69 000	2 550 000	
		939 Action économique	31 041 400	111 000	16 775 000	
		94 Opérations non ventilées	21 597 700	723 279 600		
		940 Impositions directes		201 926 000		
		941 Autres impôts et taxes		218 468 000		
		942 Dotations et participations non affectées		302 885 600		
		943 Opérations financières	20 889 500	0		
		944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	708 200	0		
		945 Dotations aux provisions	0	0		
	Opérations d'ordre			219 208 700	20 000 000	1 000 000
		946 Opér. d'ordre de transferts entre section	75 000 000	20 000 000		
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	144 208 700	-		
		953 Virement à la section d'investissement	144 208 700			
		952 Dépenses imprévues	0		1 000 000	
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	818 204 700	818 204 700	152 692 000	-
Contrôle / Vérif.						
Total Mouvements réels			1 156 336 700	1 156 336 700	584 050 900	
Total Mouvements d'ordre			324 208 700	324 208 700	2 000 000	
			1 480 545 400	1 480 545 400	586 050 900	

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 156 336 700 € :
dont dépenses : 557 340 700 € en investissement et 358 132 000 € en fonctionnement.
dont recettes : 598 996 000 € en investissement et 798 204 700 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 324 208 700 € :
dont dépenses : 105 000 000 € en investissement et 219 208 700 € en fonctionnement.
dont recettes : 304 208 700 € en investissement et 20 000 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 144 208 700 €.

Au titre des ouvertures budgétaires d'AP et d'AE, le total s'élève à 586 050 900 €, dont 433 358 900 € au titre des AP et 152 692 000 € au titre des AE.

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction correspond aux secteurs d'activité "Europe et coopération décentralisée" et "moyens généraux" de la présentation fonctionnelle.

Mouvements réels : opérations ventilables

- **Les autorisations budgétaires sont les suivantes :**

En € par chapitres	Investissement 900	Fonctionnement 930
Autorisations de programme	80 871 100,00	
Autorisations d'engagement		61 859 000,00
Crédits de paiement dépenses	25 541 000,00	62 490 100,00
<i>dont moyens généraux</i>	<i>2 135 000,00</i>	<i>52 328 100,00</i>
<i>dont Europe et coopération décentralisée</i>	<i>23 406 000,00</i>	<i>10 162 000,00</i>
Crédits de paiement recettes	23 346 000,00	13 437 600,00
<i>dont moyens généraux</i>		<i>964 000,00</i>
<i>dont Europe et coopération décentralisée</i>	<i>23 846 000,00</i>	

Mouvements réels : opérations non ventilables

- **Les autorisations budgétaires sont les suivantes :**

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Crédits de paiement dépenses		
<i>Chapitre 923 : Dette et autres opérations financ.</i>	<i>235 600 000,00</i>	
<i>Chapitre 943 : Opérations financières</i>		<i>20 889 500,00</i>
<i>Chapitre 944 : Frais fonctionnement des groupes</i>		<i>708 200,00</i>
Crédits de paiement recettes		
<i>Chapitre 922 : Dotations et participations</i>	<i>14 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 923 : Dette et autres opérations financ.</i>	<i>282 800 000,00</i>	
<i>Chapitre 940 : Impositions directes</i>		<i>201 926 000,00</i>
<i>Chapitre 941 : Autres impôts et taxes</i>		<i>218 468 000,00</i>
<i>Chapitre 942 : Dotations et participations</i>		<i>302 885 600,00</i>

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 0202 "autres moyens généraux » sont les suivantes (900) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
PLAN DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	2008	1100	P	3 ans	881 100,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 042 "Actions européennes » sont les suivantes (900) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
GESTION DELEGUEE ASSISTANCE TECHNIQUE 2007-2013	2008	8019	C	6 ans	3 289 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 043 "Actions relevant de la subvention globale » sont les suivantes (900) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
MESURE 12 FEDER 2007-2013	2008	8020	C	6 ans	9 000 000,00
MESURE 14 FEDER 2007-2013	2008	8021	C	6 ans	11 000 000,00
MESURE 16 FEDER 2007-2013	2008	8022	C	6 ans	18 000 000,00
MESURE 17 FEDER 2007-2013	2008	8023	C	6 ans	10 000 000,00
MESURE 211 FEDER 2007-2013	2008	8024	C	6 ans	10 500 000,00
MESURE 212 FEDER 2007-2013	2008	8025	C	6 ans	7 500 000,00
MESURE 22 FEDER 2007-2013	2008	8026	C	6 ans	8 500 000,00
MESURE 33 FEDER 2007-2013	2008	8027	C	6 ans	5 310 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement de la sous-fonction 043 "Actions relevant de la subvention globale » sont les suivantes (930) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
MESURE 112 FSE 2007-2013	2008	8006	C	6 ans	2 850 000,00
MESURE 121 FSE 2007-2013	2008	8007	C	6 ans	9 500 000,00
MESURE 123 FSE 2007-2013	2008	8008	C	6 ans	5 000 000,00
MESURE 124 FSE 2007-2013	2008	8009	C	6 ans	2 400 000,00
MESURE 131 FSE 2007-2013	2008	8010	C	6 ans	3 100 000,00
MESURE 221 FSE 2007-2013	2008	8011	C	6 ans	13 500 000,00
MESURE 222 FSE 2007-2013	2008	8012	C	6 ans	2 000 000,00
MESURE 311 FSE 2007-2013	2008	8013	C	6 ans	2 400 000,00
MESURE 424 FSE 2007-2013	2008	8014	C	6 ans	3 590 000,00
MESURE 431 FSE 2007-2013	2008	8015	C	6 ans	700 000,00
MESURE 433 FSE 2007-2013	2008	8016	C	6 ans	1 730 000,00
MESURE IAA FEADER 2007-2013	2008	8017	C	6 ans	2 800 000,00
MESURE TOURISME FEADER 2007-2013	2008	8018	C	6 ans	9 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 048 "autres actions internationales » sont les suivantes (900) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	2008	0255	P	3 ans	180 000,00

Chapitres des mouvements d'ordre et des prévisions sans réalisation :

- **Les autorisations budgétaires sont les suivantes :**

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Autorisations de programme (950)	1 000 000,00	
Autorisations d'engagement (952)		1 000 000,00
Crédits de paiement dépenses		
<i>Chapitre 925 : Opérations patrimoniales</i>	<i>85 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 926 : Transferts entre sections</i>	<i>20 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 946 : Opér. transferts entre section</i>		<i>75 000 000,00</i>
<i>Chapitre 953 : Virement section investissement</i>		<i>144 208 700,00</i>
Crédits de paiement recettes		
<i>Chapitre 925 : Opérations patrimoniales</i>	<i>85 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 926 : Transferts entre sections</i>	<i>75 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 946 : Opér. transferts entre section</i>		<i>20 000 000,00</i>
<i>Chapitre 951 : Virement section fonctionnement</i>	<i>144 208 700,00</i>	

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
DEPENSES IMPREVUES	2008	1001	R	1 an	1 000 000

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
DEPENSES IMPREVUES	2008	1002	R	1 an	1 000 000

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

En € par chapitres	Investissement 901	Fonctionnement 931
Autorisations de programme	26 370 000	
Autorisations d'engagement		55 770 000
Crédits de paiement dépenses	11 046 800	204 752 200
Crédits de paiement recettes	337 000	58 700 000

Sous-fonction 11 : Formation professionnelle

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (901) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	2008	0179	P	2 ans	150 000
EQUIPEMENT AFPA	2008	7800	C	1 an	300 000

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes (931) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2009	2008	0573	P	2 ans	21 300 000
FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2009	2008	0574	P	2 ans	7 000 000
FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2009	2008	0575	P	2 ans	6 400 000
REMUNERATIONS	2008	0925	P	2 ans	12 270 000

Sous-fonction 12 : Apprentissage

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (901) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
RESTRUCTURATION CHAMBRE DES METIERS 37- TRANCHE 1	2008	1986	P	1 an	12 970 000
EQUIPEMENT TIC	2008	1550	R	1 an	800 000
PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	2008	0180	R	1 an	2 000 000

Sous-fonction 13 : Formations sanitaires et sociales

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (901) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2008/2011	2008	1010	P	3 ans	9 500 000
EXTENSION DE L'IFPM	2007	3013	P		650 000

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes (931) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
BOURSES SECTEUR SANITAIRE	2008	3008	R	1 an	7 100 000
BOURSES SECTEUR SOCIAL	2008	3009	R	1 an	1 700 000

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

En € par chapitres	Investissement 902	Fonctionnement 932
Autorisations de programme	110 762 000	
Autorisations d'engagement		10 000 000
Crédits de paiement dépenses	91 577 000	122 287 000
Crédits de paiement recettes	24 086 000	2 485 000

Au titre des lycées :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 222 "lycées publics" sont les suivantes (902) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CABLAGE DES LYCEES	2008	0729	R	1 an	2 400 000
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE BIENS MEUBLES	2008	0007	R	1 an	13 000 000
ETUDES PREALABLES A LA DECISION ET ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS	2008	0933	R	1 an	421 000
CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS NEUFS	2008	0934	R	1 an	2 000 000
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET MISE EN CONFORMITE	2005	0013	R		300 000
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET MISE EN CONFORMITE	2006	0013	R		400 000
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET MISE EN CONFORMITE	2008	0013	R	1 an	19 712 900
EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	2003	0014	R		300 000
EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	2004	0014	R		1 700 000
EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	2005	0014	R		500 000
EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	2006	0014	R		3 968 100
EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	2007	0014	R		1 300 000
EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	2008	0014	R	1 an	37 050 000
RESTAURATION : ETUDE LOGICIEL	2008	1015	R	1 an	40 000

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 223 "lycées privés" sont les suivantes (902) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	2008	0012	R	1 an	4 208 000

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 28 "autres services périscolaires et annexes" sont les suivantes (902) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
EPS DANS LES LYCEES	2003	0725	R		300 000
EPS DANS LES LYCEES	2005	0725	R		2 400 000

Au titre de l'enseignement supérieur, sous fonction 23 :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (902) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
GP- AMENENAGEMENT DE LA FACULTE DE DROIT DE BOURGES	2008	7602	C	1 an	1 780 000
GP- BU MEDECINE DE TOURS	2008	7603	C	3 ans	1 130 000
GP- IUT ORLEANS 2ème PHASE	2008	7605	C	3 ans	3 180 000
GP- CAMPUS EN VILLE DUPANLOUP-ORLEANS	2008	7606	C	3 ans	5 820 000
GP-EXTENSION FAC DE MEDECINE 1ère PHASE	2008	7607	C	3 ans	8 250 000
GP- RU DE CHARTRES	2008	7608	C	1 an	340 000
CG 41- INSTALLATION WIFI	2008	4100	C	1 an	12 000
UNIVERSITE NUMERIQUE	2008	0460	P	1 an	250 000

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagements sont les suivantes (932) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	2008	0475	P	2 ans	10 000 000

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

En € par chapitres	Investissement 903	Fonctionnement 933
Autorisations de programme	26 383 400	
Autorisations d'engagement		243 000
Crédits de paiement dépenses	12 909 400	27 310 600
Crédits de paiement recettes	3 787 000	122 500

Au titre de la culture :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 312 "activités culturelles et artistiques" (903) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMA AUDIOVISUEL	2008	1899	R	1 an	2 175 000,00
AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	2008	2899	R	1 an	10 000,00
CENTRE IMAGE	2008	1446	R	1 an	60 000,00
CULTURE O CENTRE	2008	1447	R	1 an	30 000,00
CREATION ET RENOVATION DES SALLES DE CINEMA	2008	0010	R	1 an	100 000,00
AIDE A L'ITINERANCE REGIONALE	2008	0315	R	1 an	60 000,00
CG 28 - CENTRE D'ART DE DREUX	2008	28000	C	3 ans	500 000,00
CG 28 - VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAME	2008	28001	C	3 ans	825 000,00
CG 37 - FORTERESSE ROYALE DE CHINON	2008	37001	C	3 ans	850 000,00
CG 37 - VALORISATION DE LA DEMEURE DE RONSARD AU PRIEURÉ DE ST-COSME	2008	37002	C	4 ans	1 130 000,00
OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	2008	0006	R	1 an	90 000,00
AIDE A L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	2008	0386	R	1 an	110 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 313 "patrimoine" (903) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
EPCC CHAUMONT	2008	3108	R	1 an	50 000,00
FRECC (FONDS REGIONAL D'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE CHAUMONT)	2008	1123	R	1 an	90 000,00
GP - ETUDE ET RESTRUCTURATION DU DOMAINE DE CHAUMONT	2008	7101	C	6 ans	11 386 400,00
FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE	2008	1888	R	1 an	350 000,00
AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	2008	0880	R	1 an	80 000,00
EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	2008	3004	R	1 an	10 000,00
F.R.R.A.B.	2008	0293	R	1 an	30 000,00
F.R.A.M.	2008	0368	R	1 an	100 000,00
F.R.A.R.	2008	0057	R	1 an	30 000,00
LIVRE AU CENTRE	2008	1448	R	1 an	30 000,00
INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES	2008	0005	R	1 an	20 000,00
FONDS MUSEE ET CENTRE D'ART	2008	0285	R	1 an	30 000,00
CG 18 - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE DE NOIRLAC	2008	18001	C	4 ans	1 662 000,00
CG 18 - MUSEE DE LA RESISTANCE TRANCHE 2	2008	18002	C	4 ans	125 000,00
CG 37 - MUSEE DE L'HÔTEL GOUÏN DE TOURS	2008	37006	C	4 ans	750 000,00
FRAC ACQUISITION D'ŒUVRES	2008	0717	R	1 an	110 000,00
GP - FRAC TRANSFERT	2007	7117	C		1 800 000,00
GP - FRAC RESERVES	2008	7118	C	1 an	1 000 000,00

Au titre du sport :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (903) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	2008	0458	R	1 an	1 200 000
CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	2008	0459	R	1 an	1 500 000
ENTRETIEN CREPS	2008	1122	R	1 an	90 000

- **Les ouvertures ou modifications d'autorisations d'engagement sont les suivantes (933) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2006	0454	C		243 000

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

En € par chapitres	Investissement 905	Fonctionnement 935
Autorisations de programme	118 180 400	
Autorisations d'engagement		3 325 000
Crédits de paiement dépenses	76 067 200	8 437 100
Crédits de paiement recettes		

Au titre des territoires solidaires :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 52.1 "agglomérations" (905) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CRA TOURS (GENERATION 3)	2008	1700	C	4 ans	38 680 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 52.2 "villes moyennes" (905) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CVM CHINON	2008	1925	C	4 ans	549 000,00
CVM LOCHES	2008	1924	C	4 ans	399 000,00
CVM LA CHÂTRE	2008	1922	C	4 ans	286 500,00
CVM BLERE	2008	1923	C	4 ans	288 300,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 53.1 "pays" (905) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS (GENERATION 3)	2008	1828	C	4 ans	6 310 000,00
CRP BEAUCE (GENERATION 3)	2008	1831	C	4 ans	3 690 000,00
CRP CHARTRAIN (GENERATION 3)	2008	1830	C	4 ans	10 150 000,00
CRP GATINAIS (GENERATION 3)	2008	1829	C	4 ans	6 130 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 53.2 "autres espaces de développement" (905) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
FONDS SUD	2008	0702	R	1 an	2 500 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 54 "habitat" (905) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
COEURS DE VILLAGE	2008	0154	R	1 an	15 307 100,00
CG 18 - HEBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES	2008	18003	C	6 ans	4 750 000,00
CG 18 - LOGEMENT	2008	18004	C	6 ans	990 000,00
CG 28 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2008	28003	C	6 ans	3 330 000,00
CG 28 - LOGEMENT 28	2008	28004	C	6 ans	1 500 000,00
CG 28 - RESIDENCES ADAPTEES DES PERSONNES AGEES	2008	28005	C	6 ans	150 000,00
CG 37 - HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES	2008	37003	C	6 ans	400 000,00
CG 37 - LOGEMENT	2008	37004	C	6 ans	500 000,00
CG 41 - HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES	2008	41003	C	6 ans	2 617 500,00
CG 41 - LOGEMENT	2008	41004	C	6 ans	600 000,00
VT - FONDS SANTE SOLIDARITE	2008	7200	C	3 ans	5 000 000,00
VT - MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES	2008	7202	C	3 ans	400 000,00
VT - LOGEMENT DES JEUNES	2008	7201	C	6 ans	730 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes pour la sous-fonction 54 "habitat" (935)**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CG 18 - FONDS DE GARANTIE POUR LE LOGEMENT DES JEUNES	2008	18005	C	6 ans	525 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 58 « Autres actions » (905)**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES	2008	7205	C	6 ans	4 000 000,00
CG 18 - ECO-QUARTIER BAUDENS	2008	18006	C	6 ans	700 000,00
CG 18 - MAISONS DE SOLIDARITE	2008	18007	C	6 ans	450 000,00
CG 18 - PÔLE DU CHEVAL	2008	18008	C	6 ans	1 773 000,00
CG 28 - FONDS ZA	2008	28009	C	6 ans	1 000 000,00
CG 37 - FONDS ZA	2008	37009	C	6 ans	2 000 000,00
CG 41 - FONDS ZA	2008	41009	C	6 ans	1 000 000,00
CG 41 - GIAT SALBRIS	2008	41010	C	6 ans	500 000,00
CG 41 - PLATE FORME DU BREUIL	2008	41011	C	6 ans	350 000,00
VT - FRAC TERRITOIRES	2008	7203	C	6 ans	750 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes pour la sous-fonction 58 « Autres actions » (935)**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
VT - FRAC TERRITOIRES	2008	7253	C	6 ans	750 000,00
AGENDA 21 PAYS-AGGLO	2008	1500	C	6 ans	300 000,00

Au titre des technologies d'information et de communication :

La sous-fonction 56 correspond au secteur d'activité des technologies d'information et de communication de l'architecture fonctionnelle.

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (905) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
VT - COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE	2008	7000	C	2 ans	400 000

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes (935) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
VT – ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	2008	7050	C	2 ans	500 000
VT- ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL	2008	7005	C	2 ans	500 000
VT- EXPERIMENTATIONS TIC	2008	7051	C	2 ans	500 000
VT- PLATEFORME REGIONALE MUTUALISEE	2008	7006	C	2 ans	250 000

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

En € par chapitres	Investissement 907	Fonctionnement 937
Autorisations de programme	9 666 000	
Autorisations d'engagement		1 170 000
Crédits de paiement dépenses	7 549 500	5 398 600
Crédits de paiement recettes		

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 71 "actions transversales" (907) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CONVENTIONS VERTES	2008	0677	R	1 an	70 000,00
CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE - PROG 2008	2008	7900	C	1 an	5 100 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes pour la sous-fonction 71 "actions transversales" (937) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
VT - FRAC TERRITOIRES - AGENDAS 21 LOCAUX	2008	7350	C	1 an	1 170 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 73 "politique de l'air" (907) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
VT - ADEME - LIG'AIR	2008	7305	C	1 an	100 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 74 "politique de l'eau" (907) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
VT - AGENCE EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIE D'EAU	2008	7307	C	3 ans	600 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 75 "politique de l'énergie" (907) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	2008	7300	R	1 an	1 375 000,00
GP - ADEME BÂTIMENTS DURABLES	2008	7301	R	1 an	535 000,00
GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	2008	7302	R	1 an	275 000,00
VT - ADEME MAITRISE DES DEPLACEMENTS	2008	7304	R	1 an	141 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 76 "patrimoine naturel" (907) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
RESERVES NATURELLES REGIONALES	2008	1101	R	1 an	54 000,00
BOISCHAUT SUD	2008	1102	R	1 an	20 000,00
CPIER - CPNRC	2008	7901	C	6 ans	450 000,00
CPIER - BATELLERIE DE LOIRE	2008	7902	C	6 ans	100 000,00
CPIER - MAISON DE LOIRE	2008	7903	C	6 ans	586 000,00
CG 28 – CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ANIMATION CLASSE NATURE ET PATRIMOINE	2008	28010	C	3 ans	260 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

En € par chapitres	Investissement 908	Fonctionnement 938
Autorisations de programme	22 590 000	
Autorisations d'engagement		2 550 000
Crédits de paiement dépenses	49 924 500	115 681 300
Crédits de paiement recettes	1 273 000	

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 811 "transports ferroviaire régional de voyageurs" (908) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
BILLETIQUE INVESTISSEMENT	2008	1094	P	3 ans	1 000 000,00
VALIDEURS BILLETIQUE, POTEAUX D'ARRÊT, ABRIS BUS	2008	37010	C	1 an	150 000,00
INFORMATION DES VOYAGEURS INFO TER	2008	1095	P	1 an	100 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes pour la sous-fonction 811 "transports ferroviaire régional de voyageurs" (938) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CG 18 - PARTICIPATION AU SERVICE DE RABATTEMENT	2008	18010	C	3 ans	700 000,00
CG 18 - RENFORCEMENT SERV ARGENT/SAULDRE-BOURGES	2008	18011	C	3 ans	1 400 000,00
CG 37 - RENFORCEMENT SERVICES FIL VERT SUR LES GARES TER	2008	37007	C	3 ans	450 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 812 "gares et autres infrastructures ferroviaires" (908) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
MODERNISATION DE LA LIGNE LE BLANC-ARGENT	2008	1090	P	1 an	4 150 000,00
SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DE NEUILLE PONT PIERRE	2008	1087	P	1 an	900 000,00
GP - MODERNISATION DE LA VOIE CHATEAUDUN - LA MEMBROLLE : ETUDE AVP	2008	7401	C	6 ans	1 600 000,00
GP - COMMANDE CENTRALISEE TOURS-CHINON	2008	7402	C	6 ans	12 000 000,00
GP - ETUDES PERIURBAINES	2008	7403	C	6 ans	1 120 000,00
ACQUISITIONS FONCIERES BOURGES-FONCIERES	2008	0819	P	1 an	40 000,00
GARE DE TOURS (ABRIS A VELO)	2008	1092	P	1 an	30 000,00
AMENAGEMENT DES QUAIS ET DES GARES	2008	1093	P	2 ans	1 500 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

En € par chapitres	Investissement 909	Fonctionnement 939
Autorisations de programme	37 536 000	
Autorisations d'engagement		16 775 000
Crédits de paiement dépenses	47 125 300	31 041 400
Crédits de paiement recettes	8 503 000	111 000

Au titre de l'économie et de l'innovation :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 91 "interventions économiques transversales" (909) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
ADIE	2008	0929	R	1 an	150 000,00
CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	2008	4001	R	1 an	8 000 000,00
DELEGATION DE GESTION DES AIDES DRIRE	2008	0827	R	1 an	400 000,00
CENTRECO	2008	0719	R	1 an	15 000,00
GP - ACTIONS COLLECTIVES	2008	7720	C	2 ans	200 000,00
CAP EMPLOI CENTRE	2008	4002	R	1 an	1 300 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes pour la sous-fonction 91 "interventions économiques transversales" (939) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CAP ASSO	2008	0584	R	1 an	11 700 000,00
CG 41 - TREMPOLINNO	2008	41012	C	3 ans	450 000,00
CAP FORMATION CENTRE	2008	4003	R	1 an	1 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 94 "industrie, artisanat, commerce et autres services" (909) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CREATEM	2008	0769	R	1 an	5 200 000,00
FREMA	2008	0759	R	1 an	150 000,00
AIDE AU CONSEIL	2008	0944	R	1 an	50 000,00
FONDS REGIONAL DE GARANTIE	2008	0704	R	1 an	1 000 000,00
CAP CREATION CENTRE	2008	4000	R	1 an	1 000 000,00

Au titre de la recherche et de la technologie :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous-fonction 92 "recherche et innovation" (909) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	2008	0897	R	1 an	3 000 000,00
SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMPETITIVITE	2008	0422	R	1 an	2 500 000,00
CG - 37 ETUDE DE BATIMENT START UP INRA	2008	37015	C	1 an	100 000,00
MATERIAUTHEQUE SENSORIELLE DE TOURS	2008	1420	P	2 ans	450 000,00
APPEL A PROJETS 2008	2008	0850	R	1 an	3 500 000,00
GP - VILLES ET TERROIRES	2008	7505	C	4 ans	846 000,00
GP - PROJET D'INTERET REGIONAL NANCAY	2008	7509	C	1 an	300 000,00
GP RECHERCHE SUR LES ENERGIES NOUVELLES ET LES MATERIAUX POUR L'ENERGIE	2008	7508	C	3 ans	2 110 000,00
SOUTIEN AUX PROGRAMME DE RECHERCHE DU POLE SSEE	2008	1422	R	1an	1 000 000,00
GP ALHYANCE	2007	7501	C		1 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes pour la sous-fonction 92 "recherche et innovation" (939) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
APPEL A PROJETS 2008	2008	1850	R	1 an	400 000,00
BOURSES DOCTORALES	2008	0472	R	1 an	3 225 000,00

Au titre du tourisme :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes pour la sous fonction 95 "tourisme" (909) :**

Libellé AP ou AE	Année	Code	Type d'AP/AE	Durée d'affectation	Montant
ITINERAIRE DE RANDONNEES	2008	0078	R	1 an	10 000,00
CG 45 - TOURISME ET LOISIRS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	2008	45001	C	2 ans	155 000,00
CG 18 - VELOROUTE VOIES VERTES	2008	18012	C	2 ans	270 000,00
CG 18 - BASE DE LOISIRS DE LA GOULE	2008	18013	C	3 ans	750 000,00
CG 37 - PLAN D'ACTIONS QUALITE TOURISME	2008	37011	C	2 ans	80 000,00
CG 37 - PLATE FORME INTERNET TOURISTIQUE	2008	37012	C	2 ans	80 000,00
CG 37 - ACCESSIBILITE DES SITES TOURISTIQUES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE	2008	37013	C	6 ans	320 000,00
CG 37 - VALORISATION DU PATRIMOINE TROGLODYTE	2008	37014	C	6 ans	250 000,00
CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	2008	0068	R	1 an	1 300 000,00
CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS	2008	0984	R	1 an	1 200 000,00

B – Les dispositions fiscales

FISCALITE DIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1636B sexies ;

Les trois taxes sont votées aux taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 3,47 %
- taxe sur le foncier non bâti : 8,62 %
- taxe professionnelle : 2,83 %

Le produit fiscal attendu en 2008 s'établit à 189 170 000 €.

FISCALITE INDIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1599 quaterdecies, sexdecies et novodecies A ;

Le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé à 31,58 €/CV.

L'exonération totale de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules qui fonctionnent exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié est reconduite.

Le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 €.

***C – La gestion de la dette
et de la trésorerie***

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

- 1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.
- 2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.
- 3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2008 : 417 M€.
- 4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.
- 5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.
- 6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2008, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 180 M€.

D – Les dispositions diverses

LE BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2008

BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2008

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

- ✓ formations de niveaux II et I 7 580 €
- ✓ formations de niveau III 5 577 €
- ✓ formations de niveau IV 4 211 €
- ✓ formations de niveau V 3 053 €

B - Forfait logement (par nuitée) 3,76 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Rayons de déplacement en km	Montants forfaitaires annuels	
	Apprentis internes 21 voyages	Apprentis externes 102 voyages
De 0 à 5	-	-
De plus de 5 à 25	74 €	363 €
De plus de 25 à 50	190 €	924 €
De plus de 50 à 75	286 €	1 402 €
De plus de 75 à 100	387 €	1 878 €
plus de 100	526 €	1 878 €

D - Forfait par repas 1,06 €

II – CPA

- forfait standard élève 4 001 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

LA PARTICIPATION DES FAMILLES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL DE SERVICE D'HEBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte la charge salariale nouvellement transférée à la Région pour les lycées agricoles, et de maintenir le dispositif actuel pour les autres établissements afin de ne pas peser sur les tarifs de restauration,

Il est décidé :

- que le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration s'applique à tous les établissements à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Etablissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- qu'il porte sur l'ensemble des recettes d'hébergement et de restauration pour les lycées agricoles afin de tenir compte des charges liées au transfert du service,
- que pour les autres établissements les dispositions antérieures sont reconduites,
- de fixer le taux de prélèvement à 22,5 % de la totalité des recettes perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional, à exécuter toute opération de gestion subséquente.

AUTORISATIONS

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2008 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

INDIVIDUALISATIONS

Des participations statutaires sont accordées pour le fonctionnement en 2008 des organismes suivants :

- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne 462 000 €
- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine..... 322 000 €
- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Perche 248 000 €

Ces participations sont imputées au chapitre 937 76 6561 opérations 7320, 7321 et 7322.

- Syndicat mixte interrégional Mission Val de Loire 630 000 €

Cette participation est imputée au chapitre 937 76 6561 opération 766.

- Groupement d'Intérêt Public RECIA..... 500 000 €

Cette participation est imputée au chapitre 935 56 6568 opération 7038.

Des subventions sont individualisées aux organismes suivants, afin d'assurer leur fonctionnement au titre de l'exercice 2008 (locaux, salaires, charges) :

- Comité des Oeuvres Sociales de la Région Centre.....833 400 €

Cette subvention est imputée au chapitre 930 0201 6574 opération 1071. Il convient d'approuver la convention portant définition des missions confiées au COS ci-jointe, et de m'habiliter à la signer.

- Agence Cultur'O Centre 1 360 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 312 65738 opération 898. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Agence régionale Centre Image 510 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 312 65738 opération 899. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Agence régionale du Livre 230 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 312 65738 opération 1020. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- EPCC de Chaumont sur Loire 1 364 200 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 312 65735 opération 3107. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Etablissement public « Aéroport Châteauroux Centre » 1 300 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 935 58 6743 opération 0774. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Comité Régional du Tourisme 3 412 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 939 95 6574 opération 0312. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès le début de l'année 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Centreco 2 120 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 939 91 6574 opération 0719. Un premier acompte à hauteur de 80 % sera versé dès le début de l'année 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- GIP Alfa Centre 1 050 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 931 11 65738 opération 7973. Un premier acompte à hauteur de 90 % sera versé dès le début de l'année 2008, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

Convention annuelle 2008 portant définition des missions confiées au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Conseil régional et de l'utilisation de la subvention attribuée par la Région Centre

Entre :

La Région Centre, représentée par son Président, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée Plénière en date du 20 et 21 décembre 2008 relative au budget primitif 2008 (DAP n°),

Ci-après dénommée "la Région Centre ", d'une part,

Et :

L'association dénommée le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la Région Centre, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture d'Orléans le 28 février 1995 sous le numéro 2/12486 et publiée au Journal Officiel du 2 mars 1995, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle PARDON, conformément à l'article 12 des statuts modifiés du COS adoptés en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2004,

Ci-après dénommée le "COS", d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de gestion conclue le 9 décembre 2004 entre la Région Centre et le COS,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière en date du 20 et 21 décembre 2008 relative au budget primitif 2008 (DAP n° xx.xx.xx)

Il est convenu et arrête ce qui suit :

Préambule

L'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée prévoit que les fonctionnaires "participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent".

Pour sa part, le COS a pour objet statutaire de mettre en place en faveur de ses adhérents, toutes les formes d'activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs, et de faire bénéficier ses membres de tous les avantages qu'il pourra négocier.

Article 1 – Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de définir la mission confiée au COS par la Région Centre au titre de la mise en place et de la gestion d'avantages à caractère social et de définir les conditions générales d'utilisation de la subvention régionale attribuée au titre du fonctionnement du COS pour l'année 2008.

Article 2 – Missions du COS

La Région Centre confie au COS, qui l'accepte, une mission de mise en place et de gestion d'activités sociales notamment à caractère sportif, culturel et de loisirs. Ces activités s'entendent comme des prestations à caractère facultatif, proposées aux bénéficiaires pour leur permettre de faire face dans les domaines considérés à diverses situations à caractère personnel et familial.

La mise en place et la gestion de ces activités devront s'effectuer dans le respect du statut de la fonction publique territoriale.

Une liste des activités actuellement gérées par le COS est présentée en annexe.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et s'achève au plus tard au 31 décembre 2008. Elle fera l'objet d'un réexamen exprès à l'issue de la durée d'exécution prévue au présent article. Elle pourra être dénoncée en cours d'exécution suivant les modalités prévues à l'article 8.

Article 4 – Montant de la subvention et modalités de paiement

Le concours total apporté par la Région Centre au Comité des Œuvres Sociales s'établit à 1% de la masse salariale inscrite au budget primitif 2008 (somme des traitements, SFT, primes et charges sociales afférentes – part ouvrière et part patronale). Seule la part des rémunérations dédiées aux employés saisonniers, aux remplaçants, aux besoins occasionnels, aux personnels mis à disposition de la Région Centre et aux experts est soustraite de l'assiette.

Cette subvention sera versée en une seule fois.

Pour permettre au COS d'assurer la mission définie à l'article 1 pour l'année 2008, la Région Centre s'engage à verser au COS une subvention de 833.400 € calculée selon les modalités susvisées au titre de la masse salariale inscrite au budget primitif 2008.

Article 5 – Domiciliation bancaire

Les sommes dues par la Région Centre au titre de la subvention accordée par la présente convention seront versées par le payeur régional, comptable assignataire, sur le compte N° 30003/01540/00050809942/80 ouvert à la SOCIETE GENERALE au nom du COS CONSEIL REGIONAL DU CENTRE.

Article 6 – Production des comptes et documents justificatifs

6.1 – Tenue d’une comptabilité et désignation d’un commissaire aux comptes

Le COS s’engage à utiliser un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.

Il s’engage en outre :

- à nommer un commissaire aux comptes et un suppléant sur la liste mentionnée à l’article 219 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 ;
- à aviser la Région Centre de leur nomination dans les trois mois à compter de la signature de la présente convention. Il en sera de même en cas de changement de ces personnes.

6.2 – Reddition des comptes

Le COS s’engage à fournir à la Région Centre, dans les six mois suivant l’exercice 2008, un bilan, un compte de résultat et une annexe certifiés conformes, ainsi que toutes les pièces nécessaires au contrôle de l’emploi des fonds par la Région Centre.

6.3 – Compte rendu d’activité

Le COS s’engage à fournir à la Région Centre, dans les six mois suivant l’exercice 2008, un compte rendu détaillé de ses activités.

Des indicateurs périodiques de suivi d’activité seront progressivement mis en place en concertation avec la Région Centre.

Article 7 – Contrôle

La Région Centre aura le droit de contrôler sur pièces et sur place l’exactitude des informations qui lui auront été communiquées par le COS au titre de l’exécution des missions qui lui ont été confiées.

Ce contrôle pourra éventuellement donner lieu à restitution de sommes déjà versées au COS dans les conditions fixées à l’article 7 et dénonciation de la convention par la Région Centre dans les conditions prévues à l’article 8.

Article 8 – Restitution des sommes versées par la REGION

8.1 – En cas d’utilisation des sommes versées par la Région Centre non conforme aux missions du COS définies par la convention, suivant constat effectué par la Région Centre dans l’exercice de son pouvoir de contrôle, le COS devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite de la Région Centre.

8.2 – Il en sera de même en cas de refus de communiquer à la Région Centre les pièces comptables nécessaires au mandatement des acomptes prévus dans l'échéancier annuel mentionné à l'article 3.1.2.

8.3 – Il en sera également de même :

- En cas de changement de l'objet statutaire du COS, la vocation sociale de cette association constituant une condition essentielle et déterminante de la signature de la présente convention par la Région Centre.
- En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, dans le respect de la procédure de liquidation.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas de dissolution du COS ou de non respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 – Dispositions générales

10.1 – Avenant

Les dispositions de la convention pourront faire l'objet de modifications contractuelles par voie d'avenant.

10.2 – Juridiction compétente

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention entre la Région Centre et le COS sera soumis au Tribunal administratif d'Orléans.

10.3 – Modalités d'exécution

Le Directeur Général des Services de la Région Centre et le trésorier du COS sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Orléans, en deux exemplaires,

Le Président du Conseil régional,

La Présidente du COS,

François BONNEAU

Isabelle PARDON

ACTIVITES PROPOSEES
PAR LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
DE LA REGION CENTRE
(ANNEE 2007)

BILLETTERIE

PISCINE
CINEMA
KARTING
GOLF
VIDEO
PATINOIRE
BALNEADES
PARCS A THEMES
PARCS ET JARDINS

VOYAGES

WEEK-END A THEMES
SEJOURS
CIRCUITS
PARTICIPATION EN INDIVIDUEL

SORTIES

ENFANTS
ADOLESCENTS
ADULTES

DIVERS

ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS
ABONNEMENTS A DES MAGAZINES
ABONNEMENT A LA MEDIATHEQUE
SPECTACLES
CENTER PARCS
LOCATIONS D'APPARTEMENTS
SEJOURS LINGUISTIQUES
CADEAU DE FIN D'ANNEE
LOCATIONS DE CARS

AVANTAGES SOCIAUX

CHEQUES VACANCES